Secrétariat du Grand Conseil **PL 12448 à PL 12465**

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 13 février 2019

Train de projets de lois

ouvrant 18 crédits de renouvellement destinés à divers investissements de renouvellement pour les exercices 2020 à 2024 :

pages

a) PL 12448 **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 600 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel** 12

b) PL 12449 **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 2 100 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances et des ressources humaines** 21

c) PL 12450 **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 41 729 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse** 33

d) PL 12451 **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 45 995 500 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé** 51

ATAR ROTO PRESSE – 150 ex. – 02.19

e) **PL 12452** **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 52 141 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département du territoire** 70

f) **PL 12453** **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 20 260 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département des infrastructures** 86

g) **PL 12454** **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 900 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département du développement économique** 98

h) **PL 12455** **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 16 044 605 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la cohésion sociale** 112

i) **PL 12456** **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 1 500 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil** 129

j) **PL 12457** **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 200 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de la Cour des comptes** 139

k) **PL 12458** **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 166 400 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'office cantonal du génie civil** 149

l) **PL 12459** **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 230 000 000 de francs, pour les exercices 2020 à 2024, relatif aux systèmes d'information et au numérique** 167

m) **PL 12460** **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 400 000 000 de francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat** 210

n) **PL 12461** **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 15 370 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de la HES-SO Genève** 265

o) **PL 12462** **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 59 950 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Université de Genève** 281

p) **PL 12463** **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 8 800 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Hospice général** 301

q) **PL 12464** **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 179 225 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement des Hôpitaux universitaires de Genève** 323

r) **PL 12465** **Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 9 000 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD)** 342

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1) Introduction

Les 18 projets de loi ouvrant des crédits de renouvellement 2020-2024 sont regroupés sous un train de projets de loi afin de procurer une vue d'ensemble de ce type de crédit au Grand Conseil.

Ces crédits ont pour but essentiel de maintenir la valeur du patrimoine administratif de l'Etat.

Bien que regroupés au sein d'un train pluriannuel de projets de loi, les crédits de renouvellement pour la période 2020-2024 sont individuellement soumis au vote du Grand Conseil.

Ce train de projets de loi prend le relais des actuels crédits de renouvellement pour la période 2015-2019.

Le montant cumulé des dépenses d'investissement prévues sur 5 ans dans chaque crédit de renouvellement est déterminant du point de vue du droit des crédits, alors que les répartitions en enveloppes par politique publique et en tranches annuelles illustrent la finalité des investissements. Ces allocations prévisionnelles annuelles et par politique publique ne sont toutefois pas contraignantes.

Certaines entités tierces bénéficient de subventions d'investissement qui prennent également la forme de crédits de renouvellement. Les montants des subventions d'investissement accordées à ces tiers sont fixés pour chaque bénéficiaire.

Les flux d'investissements (dépenses et recettes) résultant de ce train de crédits de renouvellement 2020-2024 seront présentés par politique publique et par centre de responsabilité dans les budgets et les comptes annuels d'investissement.

Au terme des 5 années couvertes par le présent train pluriannuel de crédits de renouvellement, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en 2024 pourront encore être comptabilisés sur l'exercice suivant (2025).

2) Description générale du train pluriannuel de crédits de renouvellement

2.1) Contenu

Le train pluriannuel 2020-2024 comprend les 18 crédits de renouvellement suivants :

- 10 crédits de renouvellement départementaux :
  - Département présidentiel (PRE)
  - Département des finances et des ressources humaines (DF)
  - Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)
  - Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES)
  - Département du territoire (DT)
  - Département des infrastructures (DI)
  - Département du développement économique (DDE)
  - Département de la cohésion sociale (DCS)
  - Grand Conseil (GC)
  - Cour des comptes (CC)
- 3 crédits de renouvellement transversaux :
  - Office cantonal du génie civil (OCGC)
  - Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN)
  - Office cantonal des bâtiments (OCBA)
- 5 crédits de renouvellement pour les institutions subventionnées :
  - Haute école spécialisée HES-SO Genève (HES)
  - Université de Genève (UNI)
  - Hospice général (HG)
  - Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)
  - Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD).

2.2) Périmètre

Par rapport au train pluriannuel 2015-2019, on peut mentionner les modifications organisationnelles suivantes :

– suite au changement de législature et à la réorganisation de l'administration qui en a résulté, le périmètre de plusieurs crédits de renouvellement a évolué. Par exemple, un nouveau département, le DCS, a été créé. L'ensemble des crédits présentés tient compte de la nouvelle arborescence des politiques publiques adoptée par le Conseil d'Etat en juin 2018, ainsi que des mesures organisationnelles annoncées par le Conseil d'Etat le 23 janvier 2019,
– absence des crédits de renouvellement du pouvoir judiciaire, et de celui relatif au réseau secondaire des communes suite à la mise en place d'un nouveau système de financement par taxes causales (taxes uniques de raccordement et taxes annuelles d'utilisation du réseau secondaire) (loi 11086, du 29 novembre 2013).

De plus, le crédit de renouvellement des HUG couvrira dorénavant une période de 5 ans contre 4 actuellement (loi 11957).

2.3) Crédits prévus pour la période 2020-2024

Le montant total des dépenses des crédits de renouvellement se monte à 1 250 millions de francs.

Par rapport aux précédents projets de loi sur la période 2015-2019, les 18 crédits de renouvellement 2020-2024 présentent un niveau de dépense global en augmentation d'environ 20% (+210 millions). A noter qu'à des fins de comparaison, le crédit de renouvellement actuel des HUG a été extrapolé sur une période quinquennale. Cette augmentation s'explique par les principaux facteurs suivants :

– L'importance de la transition numérique. Cet enjeu du programme de législature 2018-2023 du Conseil d'Etat (point 3.5) nécessite des moyens dans le domaine des systèmes d'information et du numérique.
– Le retour des crédits de renouvellement à des niveaux d'investissements antérieurs à 2015. Les tranches annuelles de crédits 2020-2024 sont en moyenne de 250 millions/an (contre 270 millions/an sur la période 2011-2014 et 256 millions/an sur la période 2008-2010).

3) Historique

Les dépenses et recettes d'investissement consolidées, relatives au train pluriannuel de crédits de renouvellement en cours qui s'achèvera fin 2019, se présentent comme suit :

		Crédits de renouvellement 2015-2019				
En millions de F	Crédits votés	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Consommation crédits fin 2018%
Dépenses	**1'010,2**	123,5	169,7	231,5	217,8	**73,5%**
Recettes	**17,9**	2,4	3,5	9,9	5,0	**116,2%**
Invest. nets	**992,3**	**121,1**	**166,2**	**221,6**	**212,8**	**72,7%**

Les montants relatifs aux années 2015 à 2018 correspondent aux dépenses et recettes effectivement comptabilisées.

Ces chiffres comprennent les crédits de renouvellement votés lors de la précédente législature, y compris les crédits supplémentaires accordés par le Grand Conseil (14,5 millions de dépenses, 10,5 millions de recettes) et la commission des travaux (3,6 millions de dépenses, 2,6 millions de recettes).

Bien que la consommation des crédits s'élève à 73,5% des dépenses autorisées à fin 2018, les départements estiment toutefois que les crédits de renouvellement seront totalement consommés pour l'ensemble de la période 2015-2019.

Chacun des projets de loi de crédit de renouvellement présente, dans un chapitre dédié de son exposé des motifs, les investissements réalisés durant la période 2015-2019.

4) Synthèse des investissements prévus entre 2020 et 2024

Les chiffres et les commentaires donnés ci-après portent sur l'ensemble des 18 crédits de renouvellement 2020-2024 afin de fournir une vue consolidée de l'ensemble des projets de loi. Les explications détaillées, relatives à chacun des crédits de renouvellement, figurent dans l'exposé des motifs de chaque projet de loi :

4.1) Répartition temporelle

La répartition des crédits en 5 tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif, étant entendu que la répartition des dépenses et recettes dans le temps peut varier en fonction de l'avancement effectif des travaux ou des renouvellements.

En millions de F	Crédit de renouvellement 2020-2024					
	2020	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**Cumul**
Dépenses	245,3	261,3	260,6	249,4	233,6	**1'250,2**
Recettes	3,7	3,7	3,7	3,7	3,6	**18,4**
Invest. nets	**241,6**	**257,6**	**256,9**	**245,7**	**230.0**	**1'231,8**
%	**19%**	**21%**	**21%**	**20%**	**19%**	**100%**

4.2) Répartition des crédits de renouvellement par entité

Conformément à l'organisation de l'Etat de Genève, les 18 crédits de renouvellement sont présentés de la façon suivante :

Entités	**Dépenses** *Mios F*	**Recettes** *Mios F*	**Net** *Mios F*	**%**
PRE	0,6		0,6	0,0%
DF	2,1		2,1	0,2%
DIP	41,7		41,7	3,4%
DIP/HES-SO	15,4		15,4	1,2%
DIP/UNI	60,0		60,0	4,9%
DDE	0,9		0,9	0,1%
DT	52,1	2,9	49,3	4.0%
DI	20,3		20,3	1,6%
DI/OCGC	166,4	11,0	155,4	12,6%
DI/OCSIN	230,0		230,0	18,7%
DI / OCBA	400,0	2,0	398,0	32.3%
DSES	46,0	2,5	43,5	3,5%
DES/HG	8,8		8,8	0,7%
DES/HUG	179,2		179,2	14,5%
DES/IMAD	9,0		9,0	0,7%
DCS	16,0		16,0	1,3%
GC	1,5		1,5	0,1%
CdC	0,2		0,2	0,0%
Totaux	**1'250,2**	**18,4**	**1'231,8**	**100,0%**

Les crédits de renouvellement transversaux (office cantonal des bâtiments, du génie civil et des systèmes d'information et du numérique), dont bénéficient l'ensemble des services de l'administration cantonale et, dans une moindre mesure, certains pouvoirs et établissements autonomes (Grand Conseil,

pouvoir judiciaire et UNI), se montent à 784 millions de francs, soit environ 64% du total des investissements nets.

Les crédits de renouvellement propres à l'administration cantonale (départements et chancellerie) et aux pouvoirs autonomes (Grand Conseil et Cour des comptes) totalisent 176 millions de francs, soit environ 14% de l'ensemble des investissements nets.

Les crédits de renouvellement spécifiques des établissements subventionnés (HES-SO, Université, Hospice général et IMAD) totalisent 272 millions de francs, soit 22% de l'ensemble des investissements nets.

4.3) Répartition des crédits de renouvellement par politique publique

Les crédits de renouvellement sont alloués, en fonction de leurs finalités, dans les 13 politiques publiques de la manière suivante :

Politiques publiques	**Dépenses** *Mios F*	**Recettes** *Mios F*	**Net** *Mios F*	**%**
A – Autorités et gouvernance	26,6		**26,6**	2,2%
B – Etats-majors et prestations transversales	255,4		**255,4**	20,7%
C – Cohésion sociale	26,4		**26,4**	2,1%
D – Culture, sport et loisirs	17,5		**17,5**	1,4%
E – Environnement et énergie	54,1	2,9	**51,2**	4,2%
F – Formation	350,3	2,0	**348,3**	28.3%
G – Aménagement et logement	5,7		**5,7**	0,5%
H – Sécurité et population	73,9	2,5	**71,3**	5,8%
I – Impôts et finances	1,1		**1,1**	0,1%
J – Justice	43,8		**43,8**	3.6%
K – Santé	193,3		**193,3**	15,7%
L – Marché du travail et commerce	11,5		**11,5**	0,9%
M – Mobilité	190,8	11,0	**179,8**	14,6%
Totaux	**1'250,2**	**18,4**	**1'231,8**	**100,0%**

La plupart des crédits de renouvellement sont répartis dans plusieurs politiques publiques en fonction de l'affectation des actifs sous-jacents (exemples : un bâtiment scolaire est affecté à la politique publique *Formation,* un système informatique tel que celui de l'AFC est attribué à la politique publique *Impôts et finance,* les équipements et véhicules de la police relèvent de la politique publique *Sécurité et population*, etc.).

La politique publique *Etats-majors et prestations transversales (B)* comporte tous les investissements correspondants à des actifs qui ne peuvent pas être attribués à une finalité précise (ex : bâtiments administratifs partagés par plusieurs entités, équipements et systèmes informatiques mutualisés, etc.).

Les quatre politiques publiques *Formation (F), Etats-majors et prestations transversales (B), Santé (K)* et *Mobilité (M)* représentent environ 79% des investissements de renouvellement.

4.4) Répartition par type d'investissement

Les investissements sont répartis selon la typologie suivante :

Type d'investissement	**Dépenses** *Mios F*	**Recettes** *Mios F*	**Net** *Mios F*	**%**
Construction	682,4	14,5	667,9	54%
Équipement	261,8	2,5	259,3	21%
Informatique	306.0	1,4	304,6	25%
Totaux	**1'250,2**	**18,4**	**1'231,8**	**100%**

Le type « construction » comprend l'ensemble des travaux d'assainissement, de rénovation et de transformation des bâtiments, des ouvrages de génie civil et du patrimoine environnemental ainsi que l'acquisition des terrains nécessaires à leur réalisation. Ce type d'investissement concerne principalement les crédits de renouvellement de l'OCBA, de l'OCGC, des HUG et du DT.

Le type « équipement » concerne notamment le remplacement et l'acquisition limitée d'appareils divers, de mobiliers, de véhicules et d'engins. Ce type d'investissement concerne potentiellement tous les crédits de renouvellement. Il inclut également l'acquisition des œuvres d'art par le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC).

Le type « informatique » englobe le remplacement, l'acquisition limitée et la maintenance évolutive de l'ensemble des matériels, logiciels et applications informatiques, numérique ou de télécommunication ainsi que la mise en conformité des données géo-référencées. Ce type d'investissement se décompose en immobilisations corporelles (matériels) et incorporelles (applications, logiciels et données). Cela concerne principalement les crédits de renouvellement de l'OCSIN, des HUG, de l'UNI, de la HES-SO, de l'IMAD, de l'Hospice général et, dans une moindre mesure, ceux du DT, du DCS, du Grand Conseil et de la Cour des comptes.

4.5) Répartition par bénéficiaire

On relève que les dépenses d'investissements propres – relatifs à des actifs dont l'Etat de Genève est propriétaire – concernent 78% du total.

Le solde de 22% est dévolu aux subventions d'investissement dont les bénéficiaires sont :

Bénéficiaires	**Montants** *Mios F*	**%**
HUG	137,3	50,1%
UNI	60,0	21,9%
Communes	21,0	7,6%
HES-SO	15,4	5,6%
EPI et ateliers gérés par les EPH	10,6	3,9%
IMAD	9,0	3,4%
Hospice général (HG)	8,8	3,3%
FIPOI	4,6	1,7%
Fondation du stade de Genève	2,8	1,0%
Organisation à but non lucratif	1,5	0,6%
Fondation Eclosion	0,8	0,3%
Temple de la Fusterie	0,8	0,3%
Entreprises privées	0,7	0,3%
Conservatoire de Genève	0,5	0,2%
Ménages	0,5	0,2%
APMA / Inspection paritaire des entreprises	0,0	0,0%
Total subventions accordées	**274,2**	**100%**

Conclusion

Le train pluriannuel de crédits de renouvellement 2020-2024 prend le relais du train actuel (2015-2019). Il permettra à l'Etat de Genève de maintenir à niveau la valeur et le potentiel de services de son patrimoine administratif en prolongeant la durée d'utilisation des actifs existants.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent train pluriannuel de projets de loi.

PL 12448

Projet de loi
ouvrant un crédit de renouvellement de 600 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement
Un crédit de renouvellement de 600 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement du département présidentiel.

Art. 2 Planification financière
[1] Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département présidentiel, dès 2020, sous la politique publique A – Autorités et gouvernance.
[2] Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Amortissement
L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat
La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1) Introduction

Le présent crédit de renouvellement, qui fait partie du train pluriannuel 2020-2024, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF – D 1 05) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RPGFI – D 1 05.06).

Il a pour but de maintenir et rénover des immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat dans un objectif de préserver leurs valeurs.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisation, telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe des éditions relatives au budget et au bouclement des comptes des investissements.

Il est admis que le présent crédit de renouvellement contient une part limitée de dépenses pour des extensions d'actifs existants (à concurrence d'un tiers de la valeur brute de l'actif concerné).

Le montant total des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes par politique publique, par nature ou type et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de renouvellement sont présentés par politique publique et par type d'immobilisation.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2025).

2) Description générale du crédit de renouvellement

2.1) Objectifs

Le présent crédit de renouvellement traite des investissements liés du département présidentiel. Il vise à assurer le remplacement du mobilier ainsi que des équipements les plus anciens afin de maintenir un niveau global de qualité des biens du département.

2.2) Contenu

Un montant de 600 000 francs sur 5 ans est prévu pour le remplacement des places de travail les plus anciennes des collaborateurs et collaboratrices du département ainsi qu'une partie du mobilier qui équipe les salles de l'Hôtel de Ville. Parmi les équipements spécifiques utilisés au département présidentiel, nous pouvons citer notamment les machines utilisées par le service des votations et élections pour les opérations électorales (par ex. : machines de lecture optique pour le dépouillement), ou encore les scanners utilisés par les Archives d'Etat de Genève pour la numérisation des documents.

2.3) Périmètre

Le présent crédit de renouvellement concerne tous les services de la chancellerie ainsi que ceux du département présidentiel, tels que le service de la Genève internationale, le service des affaires extérieures et fédérales et le service de la solidarité internationale. Les entités rattachées administrativement au département, telles que le groupe de confiance, les préposés à la protection des données et à la transparence et l'instance de médiation administrative sont également concernées. Par ailleurs et comme indiqué, le présent crédit est également destiné au mobilier et équipements d'une partie des salles de l'Hôtel de Ville.

Le département présidentiel a pris l'option de centraliser ce crédit de renouvellement sous le centre de responsabilité de la chancellerie pour en simplifier le suivi.

3) Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement en cours qui s'achèvera fin 2019 se présentent comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en francs)						
	Crédit Voté	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Prévisions 2019	Cumul
Dépenses	374 000	39 207	56 274	22 281	151 791	46 800	**316 353**
Recettes							
Investissements nets	**374 000**	**39 207**	**56 274**	**22 281**	**151 791**	**46 800**	**316 353**

Outre le mobilier et équipement courants (128 110 francs), les principales dépenses ont concerné le renouvellement d'équipement dans certaines salles de

l'Hôtel de Ville (51 787 francs) ainsi que l'acquisition d'un scanner (136 456 francs) pour le service des Archives d'Etat de Genève en 2018.

4) Synthèse des investissements prévus entre 2020 et 2024

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	**600 000**
Recettes						
Investissements nets	**120 000**	**120 000**	**120 000**	**120 000**	**120 000**	**600 000**

L'augmentation des tranches concerne des besoins spécifiques qui pourraient intervenir pour les services du département présidentiel (notamment en matière de votations et élections ou pour les Archives d'Etat de Genève) ainsi que pour certaines salles de l'Hôtel de Ville.

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
5060	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	**600 000**
Total dépenses	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	**600 000**

Nature 5060 : biens meubles

4.2) Recettes

Aucune recette n'est attendue dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

5) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne exclusivement la politique publique A – Autorités et gouvernance :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	**600 000**
Recettes						
Investissements nets	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	**600 000**

6) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend uniquement les investissements relatifs à l'équipement (mobilier, matériels audio-visuels, etc.).

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	**600 000**
Recettes						
Investissements nets	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	**600 000**

Ce crédit de renouvellement va permettre de renouveler sur 5 ans les équipements détaillés au point 2.2 de l'exposé des motifs.

7) Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de renouvellement ne comprend pas de subventions d'investissement accordées à des tiers.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

1) *Préavis financier*
2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*

ANNEXE 1

REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département présidentiel.
- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 600 000 F, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel.
- Rubrique budgétaire concernée : CR 0901 - Nature 5060
- Politiques publiques concernées : A – Autorités et gouvernance
- Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	600'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	**600'000**

- Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépense brute	**0.1**	**0.1**	**0.1**	**0.1**	**0.1**	**0.6**
Recette brute	***0.0***	***0.0***	***0.0***	***0.0***	***0.0***	***0.0***
Invest. net	**0.1**	**0.1**	**0.1**	**0.1**	**0.1**	**0.6**

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits :

☒ oui ☐ non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Dès 2025
NET INDUIT	**0.00**	**-0.02**	**-0.03**	**-0.04**	**-0.06**	**-0.07**

- Planification financière :

☒ oui ☐ non Le crédit de renouvellement est ouvert dès 2020, conformément aux données des tableaux financiers.

☒ oui ☐ non Les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2020.

☒ oui ☐ non Le crédit de renouvellement et les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2019-2022.

☐ oui ☒ non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

☐ oui ☒ non Autre(s) remarque(s) : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 28.01.2019

Signature du responsable financier du département investisseur :

2. Approbation / Avis du département des finances

☐ oui ☒ non Remarque complémentaire du département des finances :

Genève, le : 28/01/2019

Visa du département des finances : A. ROSSET

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 11 janvier 2019

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - PRE

Projet présenté par le département Présidentiel

(montants annuels, en mios de F)		2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses d'investissement		**0.1**	**0.1**	**0.1**	**0.1**	**0.1**	**0.6**
Recettes d'investissement		***0.0***	***0.0***	***0.0***	***0.0***	***0.0***	***0.0***
Investissement net	**Durée**	**0.1**	**0.1**	**0.1**	**0.1**	**0.1**	**0.6**
Mob. et éqpmts	**10 ans**	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.6
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) : 10 28 01 2019

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - PRE

Projet présenté par le département Présidentiel

(montants annuels, en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	dès 2025
TOTAL charges liées et induites	**0.00**	**0.02**	**0.03**	**0.04**	**0.06**	**0.07**
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.02	0.03	0.04	0.06	0.07
Intérêts [34] 1.750%	0.00	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.01	0.02	0.04	0.05	0.06
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	**0.00**	**-0.02**	**-0.03**	**-0.04**	**-0.06**	**-0.07**
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	0.00	-0.02	-0.03	-0.04	-0.06	-0.07

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) : le 28.01.2019

PL 12449

Projet de loi
ouvrant un crédit de renouvellement de 2 100 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances et des ressources humaines

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 2 100 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement du département des finances et des ressources humaines.

Art. 2 Planification financière

[1] Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département des finances et des ressources humaines, dès 2020 sous les politiques publiques A – Autorités et gouvernance, B – Etats-majors et prestations transversales, I – Impôts et finances, L – Marché du travail et commerce.

[2] Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1) Introduction

Le présent crédit de renouvellement, qui fait partie du train pluriannuel 2020-2024, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF – D 1 05) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RPGFI – D 1 05.06).

Il a pour but de maintenir et rénover des immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat dans un objectif de préserver leurs valeurs.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisation, telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe des éditions relatives au budget et au bouclement des comptes des investissements.

Il est admis que le présent crédit de renouvellement contient une part limitée de dépenses pour des extensions d'actifs existants (à concurrence d'un tiers de la valeur brute de l'actif concerné).

Le montant total des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes par politique publique, par nature ou type et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de renouvellement sont présentés par politique publique et par type d'immobilisation.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2025).

2) Description générale du crédit de renouvellement

2.1) Objectifs

Ce projet de loi de crédit de renouvellement couvre les besoins des directions générales et offices du département des finances et des ressources humaines en matière de mobilier et d'équipements.

2.2) Contenu

L'essentiel du crédit sera investi dans le renouvellement de mobiliers, bureaux, chaises de travail, aménagement d'espaces de réunion, éclairage sur pied, armoires à documents. Des équipements audio-visuels ou bureautiques font également partie des investissements prévus.

Aucune subvention venant de tiers n'est prévue dans ce crédit de renouvellement. Aucune subvention ne doit être allouée à un tiers non plus.

2.3) Périmètre

Le périmètre du présent crédit de renouvellement porte sur le département des finances et des ressources humaines. En termes de comparaison par rapport au précédent crédit de renouvellement, il convient de noter que l'office cantonal des bâtiments ne fait plus partie du périmètre. Inversement, l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) et le bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) sont intégrés dans le présent crédit de renouvellement.

Ainsi, le département des finances et des ressources humaines est composé d'environ 1 200 employés suite à la réorganisation du Conseil d'Etat du 23 janvier 2019, entrée en vigueur le 1er février 2019, au lieu d'environ 1 350 employés à fin 2017, ce qui explique pourquoi le présent crédit de renouvellement est réduit par rapport au précédent, de 2,5 millions à 2,1 million de francs.

3) Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement en cours qui s'achèvera fin 2019 se présentent comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en francs)						
	Crédit Voté	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Prévisions 2019	Cumul
Dépenses	2 500 000	151 827	172 589	460 824	458 200	1 000 000	**2 243 440**
Recettes							
Investissements nets	**2 500 000**	151 827	172 589	460 824	458 200	1 000 000	**2 243 440**

Les dépenses lors des 2 premières années ont été très faibles. Cette sous-consommation n'a pas permis de renouveler le mobilier obsolète. Les années 2018 et 2019 connaissent des dépenses importantes non seulement pour

rattraper le retard pris en matière de renouvellement mais surtout pour équiper correctement les espaces de réunion et les futurs guichets centralisés au rez-de-chaussée de l'hôtel des finances. En effet, les travaux qui se dérouleront dans le courant de l'année 2019 vont nécessiter des aménagements nouveaux comme, notamment, la mise à disposition d'une caisse auto-protégée pour la caisse de l'Etat, un outil de gestion des files d'attente, du mobilier pour la salle d'attente, des salles de visio-conférences.

L'acquisition de mobilier porte sur environ 60% du budget. Il était nécessaire de remplacer certains bureaux obsolètes dont la dimension importante était incompatible avec la forte concentration du personnel dans les locaux, notamment de l'administration fiscale. Ainsi, le département s'est porté acquéreur d'une cinquante de bureaux électriques répondant ainsi aux contraintes de place mais surtout permettant de réduire les troubles musculo-squelettiques des collaboratrices et des collaborateurs.

Du fait du rattachement de l'office des bâtiments au sein du département des finances, le crédit de renouvellement servait aussi à financer du matériel pour l'ensemble des bâtiments comme des auto-laveuses, des défibrillateurs, etc. Ces dépenses se sont élevées à environ 400 000 francs.

De façon plus anecdotique, mais cela mérite d'être relevé, ce crédit de renouvellement a permis de financer des moyens de mobilité douce mis à disposition des collaboratrices et des collaborateurs du département. C'est ainsi qu'une quinzaine de bicyclettes ont été acquises et sont utilisées quotidiennement pour se déplacer entre les différents bâtiments de notre administration.

4) Synthèse des investissements prévus entre 2020 et 2024

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	500 000	400 000	400 000	400 000	400 000	**2 100 000**
Recettes						
Investissements nets	**500 000**	**400 000**	**400 000**	**400 000**	**400 000**	**2 100 000**

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Nature 5060	500 000	400 000	400 000	400 000	400 000	**2 100 000**
Total dépenses	**500 000**	**400 000**	**400 000**	**400 000**	**400 000**	**2 100 000**

– Nature 5060 : Biens meubles

4.2) Recettes

Aucune subvention venant de tiers n'est prévue dans ce crédit de renouvellement.

5) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

– A – Autorités et gouvernance;
– B – Etats-majors et prestations transversales;
– I – Impôts et finances;
– L – Marché du travail et commerce.

5.1) Politique publique A – Autorités et gouvernance

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	**50 000**
Recettes						
Investissements nets	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	**50 000**

Les besoins de l'OCSTAT, du BPEV et du service d'audit interne resteront modestes jusqu'en 2024. Il s'agira uniquement de remplacer le matériel défectueux et de renouveler les bureaux conformément à la politique globale de renouvellement du mobilier.

5.2) Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	**450 000**
Recettes						
Investissements nets	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	**450 000**

La politique publique B regroupe les trois directions suivantes : le secrétariat général du département, la direction générale des finances de l'Etat, l'office du personnel de l'Etat.

Au-delà du strict renouvellement du matériel défectueux ou obsolète, le département souhaite investir dans un mobilier plus propice aux nouveaux usages des collaboratrices et des collaborateurs. Ainsi, des espaces d'échange seront aménagés pour fluidifier la circulation de l'information et développer le travail en équipe. En complément, l'aménagement de salles de réunion avec des moyens modernes et éprouvés de projection sera réalisé pour les trois directions concernées.

5.3) Politique publique I – Impôts et finances

	Crédit de Renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	300 000	200 000	200 000	200 000	200 000	**1 100 000**
Recettes						
Investissements nets	300 000	200 000	200 000	200 000	200 000	**1 100 000**

La part la plus importante du crédit de renouvellement 2020-2024 sera dédiée à la politique publique I du fait du nombre important de collaboratrices et de collaborateurs de l'administration fiscale cantonale (plus de 600 personnes).

Du fait de la forte concentration du personnel de l'AFC au sein de l'hôtel des finances et du côté répétitif des tâches assignées pour nombre d'entre eux, des bureaux ergonomiques et électriques ont été mis à disposition de certains services. C'est pourquoi, il est important et bénéfique de continuer le déploiement de bureaux de ce type.

Dans le courant de l'année 2020, la fin des travaux au rez-de-chaussée de l'hôtel des finances va permettre de procéder à des travaux complémentaires

dans les étages afin de convertir les anciens espaces guichets en bureaux pour le personnel ou en espaces d'échanges. Ce programme va donc nécessiter une dépense complémentaire en 2020 uniquement (environ 100 000 francs).

5.4) Politique publique L – Marché du travail et commerce

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	**500 000**
Recettes						
Investissements nets	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	**500 000**

Lors du précédent crédit de renouvellement, l'office des faillites avait fait l'objet d'une attention toute particulière concernant son mobilier du fait de son déménagement. C'est pourquoi, le présent crédit de renouvellement doit permettre de renouveler du mobilier vétuste et non adapté essentiellement à l'office des poursuites. Le remplacement de la quasi-intégralité des chaises de bureaux est déjà prévu. De même, dans des services où les tâches répétitives entraînent des troubles musculo-squelettiques, il conviendra de remplacer les bureaux par des bureaux électriques réglables en hauteur.

Toujours, pour l'office des poursuites, il est important de noter que les achats se feront dans une perspective d'un déménagement planifié vers le nouveau bâtiment que la CPEG va construire sur l'ancien site de Firmenich.

6) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements d'équipements (mobilier, matériels audio-visuels, etc.) exclusivement.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	500 000	400 000	400 000	400 000	400 000	**2 100 000**
Recettes						
Investissements nets	**500 000**	**400 000**	**400 000**	**400 000**	**400 000**	**2 100 000**

7) Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de renouvellement ne comprend pas de subventions d'investissements accordées à des tiers.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

1) *Préavis financier*
2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*

ANNEXE 1

REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département des finances et des ressources humaines.
- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 2 100 000 F, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances et des ressources humaines.
- Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) : CR 0221 - Nature 5060.
- Politique(s) publique(s) concernée(s) : A – Autorités et gouvernance, B – Etats-majors et prestations transversales, I – Impôts et finances, L – Marché du travail, commerce.
- Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	2'100'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	**2'100'000**

- Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépense brute	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	2.1
Recette brute	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Invest. net	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	2.1

- Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits :

☒ oui ☐ non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Dès 2025
NET INDUIT	-0.01	-0.07	-0.11	-0.16	-0.21	-0.25

- Planification financière :

☒ oui ☐ non Le crédit d'investissement est ouvert dès 2020, conformément aux données des tableaux financiers.

☒ oui ☐ non Les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet sont inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2020.

☒ oui ☐ non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2019-2022.

☐ oui ☒ non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

☐ oui ☒ non Autre(s) remarque(s) : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 28 janvier 2019

Signature du responsable financier du département investisseur :

2. Approbation / Avis du département des finances

☐ oui ☒ non Remarque complémentaire du département des finances :

Genève, le : 28/01/2019

Visa du département des finances :

A. ROSSET

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 24 janvier 2019.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - DF

Projet présenté par Département des finances et des ressources humaines

(montants annuels, en mios de F)		2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses d'investissement		0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	2.1
Recettes d'investissement		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Investissement net	Durée	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	2.1
Mob. et éqpmts	10 ans	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	2.1
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) : 28 janvier 2019

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - DF

Projet présenté par Département des finances et des ressources humaines

(montants annuels, en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	dès 2025
TOTAL charges liées et induites	0.01	0.07	0.11	0.16	0.21	0.25
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.01	0.07	0.11	0.16	0.21	0.25
Intérêts [34] 1.750%	0.01	0.02	0.02	0.03	0.04	0.04
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.05	0.09	0.13	0.17	0.21
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	-0.01	-0.07	-0.11	-0.16	-0.21	-0.25
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-0.01	-0.07	-0.11	-0.16	-0.21	-0.25

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) : 28 janvier 2019

PL 12450

Projet de loi
ouvrant un crédit de renouvellement de 41 729 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 41 729 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse.

Art. 2 Planification financière

[1] Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, dès 2020 sous les politiques publiques B – Etats-majors et prestations transversales et F – formation.

[2] Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1) Introduction

Le présent crédit de renouvellement, qui fait partie du train pluriannuel 2020-2024, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF – D 1 05) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RPGFI – D 1 05.06).

Il a pour but de maintenir et rénover des immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat dans un objectif de préserver leurs valeurs.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisation, telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe des éditions relatives au budget et au bouclement des comptes des investissements.

Il est admis que le présent crédit de renouvellement contient une part limitée de dépenses pour des extensions d'actifs existants (à concurrence d'un tiers de la valeur brute de l'actif concerné).

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de renouvellement sont présentés par politique publique et par type d'immobilisation.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2025).

2) Description générale du crédit de renouvellement

2.1) Evolution

Le crédit de renouvellement pour les exercices 2020 à 2024 s'élève à 41 729 000 francs.

Par rapport au crédit de renouvellement 2015-2019 voté, l'augmentation est de +9 millions (hors crédits transférés au département de la cohésion sociale pour la politique publique D – Culture, sport et loisirs).

Cette croissance de 9 millions permet de revenir au niveau de dépenses annualisées effectives de la période 2011-2014 à l'issue de laquelle le nombre d'élèves était toutefois 5% inférieur à ce qu'il est actuellement.

La poursuite de la croissance du nombre d'élèves constatée sur les 5 dernières années mènera à une croissance supplémentaire du nombre d'élèves dans l'enseignement public de plus de 6% entre 2019 et 2024. Cette croissance nécessitera en particulier l'équipement de nouvelles structures destinées à accueillir les élèves.

Au surplus, l'effet chasse-neige créé par la restriction des budgets du dernier crédit de renouvellement a généré une croissance des besoins sur la période 2020-2024 (par exemple : report du renouvellement des fauteuils des cabinets dentaires).

Aussi, l'achat de nouveaux équipements dans le cadre de nouveaux projets mis en œuvre sur la période 2020-2024 augmente les besoins (par exemple : mise en œuvre de la troisième période de gymnastique).

2.2) Objectifs

Les investissements liés contenus dans le présent crédit de renouvellement concernent :

– les dépenses servant au remplacement ou au renouvellement d'un objet déjà existant sans en modifier la fonctionnalité et la nature;
– dans une mesure raisonnable et restreinte le renouvellement par l'adaptation, la transformation et l'extension d'actifs existants en raison des nécessités et contraintes de l'administration et des prestations publiques.

Ce crédit de renouvellement vise principalement au renouvellement du mobilier et matériel pédagogique destiné aux établissements, classes et institutions spécialisées, soit 76 679 élèves et 6 291 enseignants équivalent temps plein prévus pour la rentrée 2019.

Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse doit atteindre plusieurs objectifs, pour la période 2020-2024, en particulier :

– maintenir des conditions d'accueil et de sécurité pour l'ensemble des élèves;
– adapter les équipements pédagogiques aux plans d'études et normes en vigueur;
– poursuivre le développement de l'école numérique;
– être aux normes en matière d'hygiène et de soins, notamment pour les investissements en lien avec l'office de l'enfance et de la jeunesse;

– être aux normes en matière de sécurité notamment avec les jeux extérieurs, dont la prise en charge est du ressort de l'office médico-pédagogique.

2.3) Contenu

Les principales immobilisations du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse sont :

– le mobilier scolaire pour les établissements, classes et institutions spécialisées;
– les équipements pédagogiques notamment pour les formations professionnelles;
– le matériel audio-visuel qui est en augmentation constante avec le passage de l'école à l'ère numérique;
– le matériel de cuisine et de cafétéria;
– les véhicules notamment pour l'office de l'enfance et de la jeunesse et l'office médico-pédagogique.

2.4) Périmètre

Le périmètre du département a évolué depuis le vote du précédent crédit de renouvellement.

Le changement de législature a vu le transfert de l'office cantonal de la culture et du sport au département de la cohésion sociale (DCS). En conséquence, le montant intégral du crédit de renouvellement consacré à la culture et au sport est désormais sous la responsabilité du DCS.

3) Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement en cours qui s'achèvera fin 2019 se présentent comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en francs)						
	Crédit voté	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Prévisions 2019	Cumul
Dépenses	36 319 000	6 970 205	9 705 814	6 203 333	5 888 041	9 051 607	**37 819 000**
Recettes	0	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**36 319 000**	**6 970 205**	**9 705 814**	**6 203 333**	**5 888 041**	**9 051 607**	**37 819 000**

La majorité des investissements réalisés entre 2015 et 2019 ont porté sur des équipements directement destinés à des prestations aux élèves.

Enseignement obligatoire (dépenses 9,9 millions, soit 26% du total)

L'enseignement obligatoire a connu une augmentation importante du nombre d'élèves (+3 409 élèves, soit +7,4%) sur la période 2015-2019. La majorité des investissements réalisés ont porté sur des équipements directement destinés à des prestations pour près de 50 000 élèves.

A l'enseignement primaire, les dépenses ont principalement porté sur le renouvellement de matériel d'arts visuels, du matériel de gymnastique ainsi que du matériel de musique.

Au cycle d'orientation, il s'agit principalement du renouvellement de mobiliers pour les élèves (chaises, pupitres, armoires, meubles oratoires pour tablettes interactives, rayonnages bibliothèque, chariots, etc.), du parc de matériel optique (microscopes optiques, loupes binoculaires et trinoculaires) et de l'achat d'écrans interactifs et/ou de projecteurs dans certains collèges.

Par ailleurs, il est prévu d'équiper sur les tranches 2018-2019 le quatrième étage du cycle d'orientation des Coudriers suite à des transformations importantes (notamment des nouvelles salles sèches, une nouvelle salle d'alimentation et d'arts visuels, etc.).

Enseignement secondaire II (dépenses 14,6 millions, soit 39% du total)

L'enseignement secondaire II a connu une augmentation du nombre d'élèves (+950 élèves, soit +4%) sur la période 2015-2019. La majorité du crédit de renouvellement a permis le renouvellement du mobilier et des équipements pédagogiques nécessaires à la formation des élèves et des apprentis. Parmi les principales dépenses, on peut noter :

- le renouvellement d'équipements professionnels dans les centres de formation professionnelle (principalement le CFP Technique, le CFP Arts et le CFP Santé Social pour l'école d'hygiénistes dentaires);
- le renouvellement des fonds documentaires des bibliothèques scolaires;
- la mise aux normes de sécurité des laboratoires de sciences;
- les mises à niveau d'équipements liés aux modifications de l'affectation de certains bâtiments scolaires (ECG Maillart, collège de Candolle et suppression du Cycle de la Seymaz);
- les équipements de projection liés à la « beamerisation » des établissements scolaires grâce à une disponibilité budgétaire de l'office des bâtiments (cette opération nécessitait des travaux d'installation et de désamiantage).

Restauration scolaire (dépenses 1,6 million, soit 4% du total)

Le renouvellement des restaurants scolaires des établissements s'est poursuivi avec notamment les dépenses suivantes :

- le renouvellement du mobilier des réfectoires du collège Calvin, CEC Emilie-Gourd, CFP Nature et environnement et collège Voltaire;
- le remplacement des équipements de cuisine vétustes dans toutes les cuisines;
- la modernisation des lignes de self-service de l'ECG Jean Piaget, du collège De Staël et du collège de Candolle pour améliorer les flux de distribution, répondre aux normes d'hygiène et améliorer les prestations.

Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (dépenses 1,6 million, soit 4% du total)

L'enseignement spécialisé a connu une forte augmentation du nombre d'élèves (+247 élèves, soit +14,1%) sur la période 2015-2019. Celle-ci a généré l'ouverture et l'équipement de nouvelles classes et de nouvelles structures.

Le mobilier, les équipements et les jeux extérieurs des dispositifs de l'enseignement spécialisé ont fait l'objet de renouvellement.

L'agrandissement du centre de jour pour adolescents des Saules, l'agrandissement de la capacité d'accueil du foyer de Mancy et l'ouverture du foyer thérapeutique au 1er novembre 2019 ont nécessité les équipements idoines.

Aussi, des déménagements et travaux de consultations médico-psychologiques ont nécessité de compléter et renouveler le mobilier et les équipements.

Numérique à l'école (dépenses 3,4 millions, soit 9% du total)

Les dépenses réalisées ont permis de répondre aux besoins de mise à jour d'équipements dans les écoles primaires, dans l'enseignement spécialisé et dans l'enseignement secondaire I et II en lien notamment avec le passage progressif des moyens d'enseignement vers le numérique d'une part (déploiement de système de projection interactif dans toutes les classes du secondaire en remplacement des rétroprojecteurs) et vers des appareils audio plus légers et portables d'autre part. Parmi les opérations d'envergures, les tableaux blancs interactifs ont été déployés dans les écoles primaires.

Le crédit a également permis de réaliser des opérations de mise à jour d'équipements de salles spéciales telles que les salles de rythmique au primaire et les aulas ou auditoires au secondaire.

Enfance et jeunesse (dépense 1,4 million, soit 4% du total)

Les principales dépenses ont concerné :

- le remplacement de véhicules : un véhicule lourd de transport de personnes pour les camps scolaires, un véhicule lourd pour la distribution de

marchandises et un véhicule léger pour le transport de mineurs dans le cadre de la protection des mineurs;
– du mobilier pour les maisons de vacances (en particulier, réouverture de la Ferme de Longirod en 2016);
– des équipements pour les soins dentaires (fauteuils, stérilisateurs, machine à protoxyte d'azote, appareils Rayon X, radiologie mobile, appareils photo);
– des équipements pour la prévention de la santé (défibrillateurs, audiomètres, projecteurs);
– du matériel pour les camps scolaires (skis, chaussures, casques).

Culture (dépenses 5,1 millions, soit 13% du total)

Les dépenses réalisées ont permis de répondre aux missions du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC). Notamment, en matière de commandes publiques en collaboration avec les communes genevoises : installations de John Armleder à Cornavin, tram habillé par Pipilotti Rist ou encore des réalisations plus modestes comme celle de Nicolas Muller au Parc Munier et le « Miracle » de Sylvie Fleury dans le cadre de l'Eurofoot.

Par ailleurs, une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 1,5 million est en cours. Celle-ci devrait permettre le financement du projet d'interventions artistiques dans les nouvelles gares et haltes du Léman Express.

Il s'agit de la mise en place des installations techniques pour la diffusion des œuvres d'art (écrans LEDs et projections). Ce projet peut, d'une part, contribuer significativement à l'accessibilité de l'art contemporain en allant à la rencontre du public et permettre, d'autre part, un renforcement de l'attractivité de Genève sur les plans culturels et de la mobilité. Les CFF ont d'ores et déjà donné leur accord formel pour ce projet.

4) Synthèse des investissements prévus entre 2020 et 2024

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	10 471 742	8 646 983	8 987 687	7 027 629	6 594 959	**41 729 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**10 471 742**	**8 646 983**	**8 987 687**	**7 027 629**	**6 594 959**	**41 729 000**

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
5060	10 471 742	8 646 983	8 987 687	7 027 629	6 594 959	**41 729 000**
Total dépenses	**10 471 742**	**8 646 983**	**8 987 687**	**7 027 629**	**6 594 959**	**41 729 000**

– Nature 5060 : *biens meubles*

88% du crédit de renouvellement se concentre sur la nature *506000* mobiliers, équipements, machines, véhicules. Cette nature regroupe principalement les équipements pédagogiques, mobilier scolaire, mobilier, équipements administratifs, matériel de cuisine et cafétérias et véhicules.

12% du crédit de renouvellement est sous la nature *506001 Informatique et télécommunication*. Cette nature est utilisée lors d'acquisition de matériel audiovisuel.

5) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

– B : Etats-majors et prestations transversales;
– F : Formation.

5.1) Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	8 760	8 760	8 760	8 760	8 760	**43 800**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**8 760**	**8 760**	**8 760**	**8 760**	**8 760**	**43 800**

Les éléments intégrés aux crédits de renouvellement pour soutenir les activités de support et de moyen correspondent à 0,1% du crédit total. Ils visent à couvrir les besoins de renouvellement de mobilier et de matériel administratif du secrétariat général.

5.2) Politique publique F – Formation

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	10 462 982	8 638 223	8 978 927	7 018 869	6 586 199	**41 685 200**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	10 462 982	8 638 223	8 978 927	7 018 869	6 586 199	**41 685 200**

Les éléments intégrés au crédit de renouvellement concourent essentiellement (99,9%) à soutenir la politique publique principale du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse : la formation.

Enseignement obligatoire

L'enveloppe destinée à l'enseignement obligatoire est de 11,1 millions de francs, soit 27% du crédit total dévolu au renouvellement des équipements de l'enseignement obligatoire. La majorité des investissements est consacrée à des équipements directement destinés à des prestations aux élèves des écoles primaires et des cycles d'orientation. Les investissements souhaités bénéficient directement à près de 50 000 élèves.

Enseignement primaire

Les principales dépenses prévues à l'enseignement primaire sont présentées ensuite :

– le renouvellement du matériel d'arts visuels, du matériel de gymnastique, du matériel pour l'éducation musicale, du matériel pour les sciences;

- la poursuite du déploiement du projet « Senso 5 » concernant l'éducation nutritionnelle au cycle élémentaire;
- la promotion de la mobilité douce avec l'achat de vélos électriques pour les équipes de direction du primaire pour les déplacements professionnels;
- le renouvellement du matériel de cuisine, mobilier, matériel pour activités des élèves pour l'école climatique de Boveau.

Cycle d'orientation

Les principales dépenses prévues pour le cycle d'orientation sont présentées ensuite :

- le maintien et adaptation du cadre de travail et mise en œuvre du plan d'études romand : actifs à renouveler dans les collèges (mobilier pour les salles de classe, les ateliers, l'éducation physique, l'éducation nutritionnelle, la musique et les sciences, les médiathèques et les livres, etc.);
- le plan d'action mathématiques et sciences de la nature : renouvellement du parc de matériel optique (microscopes, loupes binoculaires en particulier) permettant le développement de l'expérimentation scientifique;
- l'achat de matériel pour les nouveaux modules d'enseignement des sciences appliquées;
- l'aménagement de salles type fitness avec le déploiement de la 3e période de gym;
- l'acquisition de mobilier pour le déploiement d'ateliers informatique dans certains établissements.

Enseignement secondaire II

L'enveloppe destinée à l'enseignement secondaire II est de 19,1 millions, soit 46% du crédit total dévolu aux équipements des établissements de l'enseignement secondaire II.

Les principales dépenses prévues pour l'enseignement secondaire II sont présentées ensuite :

- le renouvellement des équipements pédagogiques essentiellement destinés aux formations professionnelles plein-temps (technique, construction, nature et environnement, arts appliqués, santé social);
- le renouvellement du mobilier scolaire et du mobilier standard pour les établissements de l'enseignement secondaire II;
- la mise aux normes de sécurité lors de rénovation de laboratoires de sciences;
- l'achat de livres pour les centres de documentation;

- la finalisation du déploiement de beamers dans les salles de cours;
- l'acquisition d'un simulateur de conduite pour l'école d'ambulancier;
- les équipements du bâtiment encyclopédie pour le centre de formation professionnel arts;
- les équipements complémentaires pour les restaurants d'application à Raymond- Uldry et Rousseau;
- l'acquisition d'équipements spécifiques dans le cadre du déménagement de l'école de laboratoire;
- les équipements de studios pour la filière danse du centre de formation professionnel arts.

Restauration scolaire

L'aménagement des espaces de restauration dans les établissements scolaires vise à respecter les normes d'hygiène et améliorer les prestations. L'enveloppe destinée à la restauration scolaire est de 1,1 million, soit 3% du crédit total. Sur la période 2020-2024, les dépenses principales prévues pour la direction de la logistique sont :

- le renouvellement du mobilier des réfectoires qui date de plus de 30 ans (le nouveau mobilier permettra une optimisation du nombre de places et de créer des zones différenciées répondant aux besoins des créneaux horaires);
- le renouvellement des équipements de cuisine et de laverie;
- le réaménagement des lignes de distribution de self-service de 2 établissements;
- l'équipement de 7 cycles d'orientation de structures simples pour les repas de midi dans le cadre de l'accueil à journée continue.

Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques

L'enveloppe destinée à l'enseignement spécialisé et aux prestations médico-psychologiques est de 2,2 millions, soit 5% du crédit total. Sur la période 2020-2024, les principales dépenses prévues pour l'office médico-pédagogique sont :

- la mise à niveau de l'équipement mobilier scolaire et pédagogique dans les différents lieux de délivrance des prestations (centres médico-psychologiques, consultations, écoles de formation préprofessionnelles, direction générale);
- la mise en conformité des places de jeux et des équipements extérieurs;
- la mise en conformité des espaces de restauration;

– le remplacement des véhicules pour le transport des élèves et l'achat de deux nouveaux véhicules pour le foyer thérapeutique;
– l'équipement de nouveaux dispositifs de l'enseignement spécialisé (classes intégrées et centres médico-psychologiques en particulier).

Numérique à l'école

L'enveloppe destinée au numérique est de 6 millions, soit 14% du crédit total. Sur la période 2020-2024, les budgets seront essentiellement destinés au renouvellement des équipements audiovisuels selon le plan directeur du système d'information pour la pédagogie en lien avec l'évolution technologique dans le domaine des équipements audiovisuels.

Les principaux objets concernés par ces renouvellements touchent l'ensemble des degrés d'enseignement. Il s'agit en particulier de renouveler :

– les projecteurs vidéo standard pour remplacer les projecteurs en panne ou obsolètes et ne répondant plus aux normes en vigueur;
– les projecteurs vidéo courte focale pour permettre, dans les 5 ans, d'équiper plus de 70% des classes de l'enseignement primaire avec des tableaux blancs interactifs;
– les appareils radio portables pour les classes primaires (en remplacement des amplificateurs fixes actuels);
– les appareils audio-visuels divers (caméras, appareils photos, boosters, haut-parleurs, etc.) pour remplacer des appareils en panne ou obsolètes et ne répondant plus aux normes en vigueur;
– l'équipement audio-visuel des aulas/auditoires d'établissements de l'enseignement secondaire;
– le fonds documentaire du service école-média.

Enfance et jeunesse

L'enveloppe destinée à l'office de l'enfance et de la jeunesse est de 2 millions, soit 5% du crédit total. Les principaux objets concernés par ces renouvellements sont présentés ensuite :

– le renouvellement de moyens de transport pour la prise en charge des élèves pour les camps scolaires et les sorties pédagogiques;
– le renouvellement de moyens de transport liés aux maisons de vacances et au service de protection des mineurs;
– le remplacement du matériel obsolète des maisons de vacances (mobilier vétuste de 3 maisons datant des années 1980 et 1990);

- le renouvellement du matériel pour les classes de neige dans le cadre des camps scolaires (skis, chaussures, casques, machine entretien);
- le remplacement et la mise aux normes du matériel dentaire (fauteuils âgés de 20 ans et appareils à rayons X âgés de 30 ans);
- l'équipement d'un nouveau cabinet dentaire dans les écoles;
- le renouvellement du matériel nécessaire pour assurer le dépistage vue et ouïe et les cours de premiers secours.

6) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend exclusivement les investissements d'équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.).

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	10 471 742	8 646 983	8 987 687	7 027 629	6 594 959	**41 729 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	10 471 742	8 646 983	8 987 687	7 027 629	6 594 959	**41 729 000**

Les équipements concernés sont :

- le matériel pédagogique (43%);
- le mobilier (30%);
- l'audiovisuel (12%);
- les équipements administratifs (7%);
- le matériel de cuisine et cafétéria (4%);
- les véhicules (4%).

7) Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de renouvellement ne comprend pas de subventions d'investissements accordées à des tiers.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :
1) *Préavis financier*
2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*

ANNEXE 1

REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse.
- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 41 729 000 F, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse.
- Rubrique budgétaire concernée : CR 0311 – Nature 5060
- Politiques publiques concernées : F – Formation et B - Etats-majors et prestations transversales.
- Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	41'729'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	**41'729'000**

- Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépense brute	**10.5**	**8.6**	**9.0**	**7.0**	**6.6**	**41.7**
Recette brute	***0.0***	***0.0***	***0.0***	***0.0***	***0.0***	***0.0***
Invest. net	**10.5**	**8.6**	**9.0**	**7.0**	**6.6**	**41.7**

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits :

☒ oui ☐ non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Dès 2025
NET INDUIT	-0.18	-1.38	-2.40	-3.43	-4.24	-4.90

ARO

◆ Planification financière :

☒ oui ☐ non Le crédit de renouvellement est ouvert dès 2020, conformément aux données des tableaux financiers.

☒ oui ☐ non Les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2020.

☒ oui ☐ non Le crédit de renouvellement et les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2019-2022.

☐ oui ☒ non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

☐ oui ☒ non Autre(s) remarque(s) : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 25/01/2019 Signature du responsable financier du département investisseur :

P. Tissot

2. Approbation / Avis du département des finances

☐ oui ☐ non Remarque complémentaire du département des finances :

Genève, le : 25/01/2019 Visa du département des finances :

A. ROSSET

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 21 janvier 2019.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - DIP

Projet présenté par Département de l'instruction publique, de la formation et de la je

(montants annuels, en mios de F)		2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses d'investissement		10.5	8.6	9.0	7.0	6.6	41.7
Recettes d'investissement		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Investissement net	Durée	10.5	8.6	9.0	7.0	6.6	41.7
Mob. et éqpmts	10 ans	9.7	8.3	8.8	6.8	6.5	40.2
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Véhicule	10 ans	0.7	0.3	0.2	0.2	0.1	1.5
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) : P. Tissot le 25/01/2019

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - DIP

Projet présenté par Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeu

(montants annuels, en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	dès 2025
TOTAL charges liées et induites	0.18	1.38	2.40	3.43	4.24	4.90
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.18	1.38	2.40	3.43	4.24	4.90
Intérêts [34] 1.750%	0.18	0.33	0.49	0.61	0.73	0.73
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	1.05	1.91	2.81	3.51	4.17
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	-0.18	-1.38	-2.40	-3.43	-4.24	-4.90
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-0.18	-1.38	-2.40	-3.43	-4.24	-4.90

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) : P. Tissot le 25/01/2019

PL 12451

Projet de loi
ouvrant un crédit de renouvellement de 45 995 500 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement
Un crédit de renouvellement de 45 995 500 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé.

Art. 2 Planification financière
[1] Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, dès 2020, sous les politiques publiques B – Etats-majors et prestations transversales, H – Sécurité et population, K – Santé et L – Marché du travail et commerce.
[2] Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées
[1] Les subventions attendues dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 2 500 000 francs.
[2] Les subventions accordées dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 37 500 francs.

Art. 4 Amortissement
L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1) Introduction

Le présent crédit de renouvellement, qui fait partie du train pluriannuel 2020-2024, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF – D 1 05) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RPGFI – D 1 05.06).

Il a pour but de maintenir et rénover des immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat dans un objectif de préserver leurs valeurs.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisation, telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe des éditions relatives au budget et au bouclement des comptes des investissements.

Il est admis que le présent crédit de renouvellement contient une part limitée de dépenses pour des extensions d'actifs existants (à concurrence d'un tiers de la valeur brute de l'actif concerné).

Le montant total des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes par politique publique, par nature ou type et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de renouvellement sont présentés par politique publique et par type d'immobilisation.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2025).

2) Description générale du crédit de renouvellement

2.1) Objectifs

Les objectifs assignés au crédit de renouvellement du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) sont multiples.

Renouveler les équipements scientifiques, le matériel, le mobilier et les véhicules existants selon les règles d'amortissement et de durée admises.

Répondre aux besoins spécifiques du domaine pénitentiaire, notamment en lien avec la surpopulation carcérale et dans le cadre de l'internalisation de l'activité de convoyage des détenus. En outre, ce crédit de renouvellement tient compte dorénavant des besoins liés au renouvellement des établissements de Curabilis (ouverture échelonnée depuis 2014) et La Brenaz (ouverture en 2015).

Permettre le renouvellement des équipements du mobilier et des systèmes informatiques de l'inspection paritaire des entreprises (IPE) au travers d'une subvention d'investissement octroyée en faveur de l'Association UAPG-CGAS pour les mesures d'accompagnement (APMA) gérée par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

2.2) Contenu

Les principales immobilisations concernent le mobilier et le matériel usuels, les véhicules notamment ceux de la police, les équipements spécifiques liés au domaine de la sécurité (armes, gilets pare-balles, etc.), le matériel de télécommunications, les appareils scientifiques de la police et des laboratoires du service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), les barrages anti-pollution ainsi que le renouvellement des matelas anti-feu des établissements pénitentiaires.

En outre, il est prévu dans ce crédit de renouvellement des enveloppes supplémentaires concernant des objets qui seront financés par la Confédération, notamment dans le cadre de la protection des ambassades et des permanences diplomatiques dont le détail n'est pas encore connu à ce jour. Ces enveloppes ne pourront toutefois être dépensées uniquement à hauteur du montant de la subvention reçue de la part de la Confédération.

Comme indiqué ci-dessus, le crédit de renouvellement contient également une subvention d'investissement en faveur de l'IPE / APMA.

2.3) Périmètre

Le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé a été constitué suite au remaniement des départements décidé par le Conseil d'Etat le 23 janvier 2019. Par rapport à la structure prévalant dans le crédit de renouvellement ouvert par la loi 11516, le département a accueilli le corps de police, les offices cantonaux de la population et des migrations, de la protection de la population et des affaires militaires, de la détention et celui de l'inspection et des relations

du travail. La direction générale de l'action sociale et les services qui yétaient rattachés l'ont quitté.

Le département est désormais en charge de la mise en œuvre des politiques publiques H – Sécurité, K – Santé et L – Marché du travail et commerce.

Son état-major et les services supports qui lui sont rattachés participent à l'accomplissement de la politique publique B – Etats-majors et prestations transversales.

3) Historique

Les investissements effectués dans le cadre de la loi 11516 ouvrant un crédit de renouvellement pour le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) qui s'achèvera fin 2019 se présentent ainsi :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en francs)						
	Crédit voté	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Prévisions 2019	Cumul
Dépenses	7 477 000	1 173 664	1 210 504	1 139 217	1 302 776	1 967 866	**6 794 027**
Recettes	770 000	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**6 707 000**	**1 173 664**	**1 210 504**	**1 139 217**	**1 302 776**	**1 967 866**	**6 794 027**

Les principales dépenses d'investissement effectuées sont en rapport avec l'acquisition et le renouvellement de matériel. Le DEAS a par ailleurs versé des subventions d'investissement destinées au renouvellement des équipements des ateliers des établissements pour personnes handicapées (EPH) et des établissements publics pour l'intégration (EPI).

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement en cours qui s'achèvera fin 2019 se présentent comme suit :

Les dépenses relatives à la politique B – Etats-majors et prestations transversales concernent du renouvellement de mobilier et d'équipement (117 247 francs).

Les dépenses relatives à la politique C – Cohésion sociale, concernent le renouvellement de mobilier, d'équipement et des subventions d'investissement versées (3 837 938 francs).

Les dépenses concernant la politique K – Santé ont trait à du renouvellement de mobilier, de véhicules et d'équipements scientifiques (2 494 208 francs).

Les dépenses concernant la politique L – Marché du travail, commerce ont trait à du renouvellement de mobilier, de véhicules et d'équipement (582 896 francs).

Il convient de signaler que les dépenses et recettes d'investissement prévues dans le cadre de ce crédit de renouvellement au titre de la part fédérale de l'office cantonal de l'emploi ne sont plus comptabilisées dans les comptes de l'Etat, car les biens acquis sont propriétés de la Confédération.

4) Synthèse des investissements prévus entre 2020 et 2024

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	9 468 100	10 367 100	9 623 100	8 187 600	8 349 600	**45 995 500**
Recettes	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	**2 500 000**
Investissements nets	**8 968 100**	**9 867 100**	**9 123 100**	**7 687 600**	**7 849 600**	**43 495 500**

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
5060	9 460 600	10 339 600	9 585 600	8 110 100	8 322 100	**45 818 000**
5090	0	20 000	30 000	70 000	20 000	**140 000**
5660	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	**37 500**
Total dépenses	9 468 100	10 367 100	9 623 100	8 187 600	8 349 600	**45 995 500**

– Nature 5060 : Mobilier, équipements, machines, véhicules.
– Nature 5090 : Autres immobilisations corporelles (barrages antipollution, aménagements de la piste des décombres).
– Nature 5660 : Subventions d'investissement aux organismes sans but lucratif.

4.2) Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
6300	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	**2 500 000**
Total recettes	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	**2 500 000**

La nature existante dans le crédit de renouvellement 2020-2024 pour le département est la suivante :

– Nature 6300 : Subventions de la Confédération.

5) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

– B : Etats-majors et prestations transversales;
– H : Sécurité et population;
– K : Santé;
– L : Marché du travail et commerce.

5.1) Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	45 000	45 000	45 000	45 000	53 000	**233 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	45 000	45 000	45 000	45 000	53 000	**233 000**

La politique publique Etats-majors et prestations transversales est portée par le secrétariat général et les directions de services de support tels que RH, finances, logistique et informatique.

Les investissements nécessaires sont ceux liés aux équipements de type matériel, mobilier et autres.

5.2) Politique publique H – Sécurité et population

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	8 832 000	9 709 000	8 982 000	7 479 000	7 763 000	**42 765 000**
Recettes	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	**2 500 000**
Investissements nets	8 332 000	9 209 000	8 482 000	6 979 000	7 263 000	**40 265 000**

Cette politique publique est représentée par les entités suivantes :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Police	6 919 000	6 983 000	6 928 000	6 849 000	6 906 000	**34 585 000**
OCD	1 511 000	2 328 000	1 743 000	455 000	675 000	**6 712 000**
OCPM	64 000	24 000	24 000	24 000	24 000	**160 000**
OCPPAM	338 000	374 000	287 000	151 000	158 000	**1 308 000**
Investissements bruts	8 832 000	9 709 000	8 982 000	7 479 000	7 763 000	**42 765 000**
Police (recettes)	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	**2 500 000**
Investissements nets	8 332 000	9 209 000	8 482 000	6 979 000	7 263 000	**40 265 000**

Police

La part du crédit de renouvellement 2020-2024 concernant la police se décline comme suit :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Police-secours	572 000	589 000	501 000	364 000	510 000	**2 536 000**
Police de proximité	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	**90 000**
Police internationale	194 000	146 000	138 000	144 000	134 000	**756 000**
Police judiciaire	216 000	323 000	251 000	201 000	301 000	**1 292 000**
Police routière	61 000	46 000	533 000	515 000	583 000	**1 738 000**
Direction des opérations	599 000	714 000	497 000	337 000	261 000	**2 408 000**
Direction support et logistique	1 517 000	1 435 000	1 248 000	1 428 000	1 387 000	**7 015 000**
Centre de formation	142 000	112 000	142 000	242 000	112 000	**750 000**
Véhicules	3 100 000	3 100 000	3 100 000	3 100 000	3 100 000	**15 500 000**
Investissements financés par des tiers	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	**2 500 000**
Recettes	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	**2 500 000**
Investissements nets	6 419 000	6 483 000	6 428 000	6 349 000	6 406 000	**32 085 000**

Police-secours

Les tranches annuelles prévues correspondent au remplacement de matériels spécialisés pour la brigade de la navigation, pour le groupe d'intervention et les tireurs d'élites romands (TERO) dans le cadre du concordat romand (GE/VD/VS/FR/NE/JU). Pour la brigade de la navigation, il s'agit notamment du remplacement d'un bateau et des moteurs d'un autre bateau ainsi que les équipements de plongée. Pour le groupe d'intervention et les TERO, il s'agit du renouvellement des équipements de sécurités (armes, systèmes de vision, casques, équipements de protection et gilets pare-balles).

Police de proximité

Les montants prévus correspondent au renouvellement des équipements personnels, principalement les casques motos.

Police internationale

Les tranches prévues permettent le remplacement des équipements techniques, des armes et des équipements personnels.

Police judiciaire

Les tranches prévues permettent le remplacement des équipements technique des laboratoires ainsi que du matériel photographique.

Police routière

Les montants prévus permettent notamment le renouvellement d'équipements pour les radars et les équipements personnels.

Direction des opérations

Les tranches prévues permettent le renouvellement des équipements du groupe « Neutralisation, enlèvement, détection d'engins explosifs (NEDEX) », de la brigade de recherche et d'îlotage communautaire (BRIC), de la brigade opérationnelle mixte (BOM) franco-suisse, de la brigade anti-criminalité (BAC), de la brigade de sécurité publique (BSP) et de la brigade de sûreté intérieure (BSI).

Direction support et logistique

Les montants prévus permettent principalement le renouvellement du mobilier de l'ensemble des structures de la police ainsi que le matériel radio notamment dans le cadre du réseau Polycom.

Centre de formation

Les tranches prévues concernent principalement le renouvellement du système vidéo de tir, le système de ciblerie ainsi que les équipements du matériel de gym.

Véhicules

Le groupe maîtrise et optimisation du parc de véhicules de l'Etat (MOVE), institué par le Conseil d'Etat, a effectué une analyse de l'ensemble du parc de véhicules de l'Etat. Selon les conclusions de cette étude, la police est en situation critique, au vu du retard pris dans le renouvellement de ses véhicules depuis 2013 consécutif aux mesures d'économies prises par le Conseil d'Etat lors de l'élaboration du crédit de renouvellement 2015-2019.

Malgré le vote de la loi 12144 concernant un crédit complémentaire au crédit de renouvellement 2015-2019 qui permettra uniquement le

renouvellement des fourgons de postes de police, des véhicules SMART de la police de proximité et des motos d'escorte de la police routière, un effort particulier est prévu pour rattraper le retard pris dans le renouvellement et la modernisation du parc de véhicules de la police qui compte plus de 600 unités.

Investissements financés par des tiers

Dans le cadre des séances régulières avec la Confédération en matière de gestion de la sécurité de la Genève internationale (protection des ambassades, consulats et agences consulaires notamment), des moyens supplémentaires sont annuellement octroyés par la Confédération pour le renouvellement et la modernisation d'équipement de sécurité. Ces moyens sont toutefois déterminés chaque année par la Confédération et les montants obtenus peuvent différer d'une année à l'autre. C'est la raison pour laquelle ce crédit de renouvellement prévoit une enveloppe annuelle estimée à 500 000 francs pour l'acquisition des équipements financés par la Confédération. Cette enveloppe est toutefois soumise à la règle que les dépenses effectuées ne peuvent dépasser le montant reçu effectivement de la Confédération.

Office cantonal de la détention (OCD)

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
DG/SAPEM/SPI	79 000	94 000	79 000	42 000	44 000	**338 000**
Champ-Dollon	374 000	267 000	260 000	255 000	239 000	**1 395 000**
Villars/Le Vallon	90 000	38 000	33 000	34 000	18 000	**213 000**
La Clairière	55 000	70 000	29 000	3 000	6 000	**163 000**
Brenaz/Favra	72 000	708 000	69 000	47 000	261 000	**1 157 000**
Curabilis	87 000	70 000	62 000	63 000	96 000	**378 000**
BSA	754 000	1 081 000	1 211 000	11 000	11 000	**3 068 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	1 511 000	2 328 000	1 743 000	455 000	675 000	**6 712 000**

Les acquisitions portent essentiellement sur les objets suivants :

Direction générale (DG)/service d'application des peines et mesures (SAPEM)/service de probation et d'insertion (SPI)

Les tranches prévues sont destinées au renouvellement du mobilier des services ainsi que des équipements spécifiques du SPI. De plus, un stand réutilisable lors des campagnes de promotions de l'OCD (cité des métiers, centres commerciaux, UniGe, etc.) est également prévu.

Champ-Dollon

Les tranches inscrites correspondent au renouvellement de mobilier et de matériel ordinaire, le renouvellement des matelas ainsi que des équipements spécifiques pour la cuisine, la buanderie et les ateliers et des équipements sécuritaires.

Villars/Le Vallon

Les tranches inscrites couvrent les besoins en renouvellement de mobilier et de matériel pour les établissements ouverts de Villars et Le Vallon, notamment pour les ateliers, la cuisine et la buanderie.

La Clairière

Les tranches inscrites couvrent les besoins en renouvellement de mobilier et de matériel pour les ateliers, la cuisine et la buanderie.

La Brenaz/Favra

Les tranches inscrites couvrent les besoins en renouvellement de mobilier et de matériel principalement pour la cuisine ainsi que pour les ateliers et la buanderie.

Curabilis

Les tranches inscrites couvrent les besoins en renouvellement de mobilier et de matériel pour les ateliers, la cuisine et la buanderie.

Brigade de sécurisation des audiences (BSA)

Suite au vote le 3 novembre 2016 de la loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaires (LOPP), obligation est faite pour l'Etat de supprimer la délégation de tâches à des entreprises privées pour le convoyage et la surveillance des détenus. Par conséquent, ce crédit prévoit le budget nécessaire pour l'acquisition des biens nécessaires aux 74 ETP supplémentaires qui reprendront progressivement cette activité confiée actuellement à un tiers privé. Il s'agit notamment de l'acquisition de 19 véhicules supplémentaires pour effectuer les convoyages ainsi que l'équipement personnel des 74 ASP III.

Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	64 000	24 000	24 000	24 000	24 000	**160 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	64 000	24 000	24 000	24 000	24 000	**160 000**

Les acquisitions portent essentiellement sur le renouvellement ordinaire de mobilier pour l'ensemble de l'office ainsi que des vélos électriques.

Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM)

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	338 000	374 000	287 000	151 000	158 000	**1 308 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	338 000	374 000	287 000	151 000	158 000	**1 308 000**

Les montants inscrits pour les équipements sont destinés aux besoins de renouvellement des postes de travail (mobilier et équipements standards), des véhicules, des barrages antipollution nécessaires lors de catastrophes naturelles et des aménagements de la piste des décombres du site d'Epeisses.

5.3) Politique publique K – Santé

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	490 000	512 500	507 500	545 000	445 000	**2 500 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**490 000**	**512 500**	**507 500**	**545 000**	**445 000**	**2 500 000**

La politique publique Santé est mise en oeuvre par la direction générale de la santé et ses services rattachés.

Les investissements nécessaires à cette politique publique consistent en des équipements scientifiques (1 980 000 francs), des équipements

(210 000 francs), du mobilier (225 000 francs), des véhicules (55 000 francs) et des vélos à assistance électrique (30 000 francs).

5.4) Politique publique L – Marché du travail et commerce

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	101 100	100 600	88 600	118 600	88 600	**497 500**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	101 100	100 600	88 600	118 600	88 600	**497 500**

La politique publique Marché du travail et commerce recouvre les activités de l'office cantonal de l'emploi (OCE) et de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

Les investissements nécessaires pour soutenir cette politique publique consistent en équipements, matériel, mobilier et véhicules. Une subvention d'investissement est prévue en faveur de l'IPE / APMA.

6) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend des investissements en matière d'équipements, de mobilier, de matériels audio-visuels et de véhicules.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	9 468 100	10 367 100	9 623 100	8 187 600	8 349 600	**45 995 500**
Recettes	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	**2 500 000**
Investissements nets	**8 968 100**	**9 867 100**	**9 123 100**	**7 687 600**	**7 849 600**	**43 495 500**

7) Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de renouvellement comprend une subvention d'investissement accordée à des tiers, notamment pour :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
Bénéficiaire	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
APMA / IPE	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	**37 500**
Investissements nets	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	**37 500**

Cette subvention d'investissement est utilisée pour le renouvellement des équipements de l'inspection paritaire des entreprises (IPE) au travers de l'Association UAPG-CGAS pour les mesures d'accompagnement (APMA) gérée par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

1) *Préavis financier*
2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*

ANNEXE 1

REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé.
- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 45 995 500 F, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé.

  Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) : CR 04 - Nature 5060, 5090, 5660, 6300.
- Politique publique concernée : B - Etats-majors et prestations transversales, H – Sécurité, K – Santé, L – Marché du travail, commerce
- Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	45'995'500
- Recettes d'investissement	2'500'000
= Investissements nets	**43'495'500**

- Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépense brute	9.5	10.4	9.6	8.2	8.3	46.0
Recette brute	*0.5*	*0.5*	*0.5*	*0.5*	*0.5*	*2.5*
Invest. net	9.0	9.9	9.1	7.7	7.8	43.5

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits :

☒ oui ☐ non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Dès 2025
NET INDUIT	-0.16	-1.23	-2.37	-3.42	-4.33	-5.11

◆ Planification financière :

☒ oui ☐ non Le crédit d'investissement est ouvert dès 2020 conformément aux données des tableaux financiers.

☒ oui ☐ non Les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet sont inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2020.

☒ oui ☐ non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2019-2022.

☐ oui ☒ non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

☐ oui ☒ non Autre(s) remarque(s): -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 29.01.2019 Signature du responsable financier du département investisseur :

2. Approbation / Avis du département des finances

☐ oui ☒ non Remarque complémentaire du département des finances :

Genève, le : 29/01/2019 Visa du département des finances :

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 29 janvier 2019.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - DSES

Projet présenté par le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

(montants annuels, en mios de F)		2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses d'investissement		9.5	10.4	9.6	8.2	8.3	46.0
Recettes d'investissement		*0.5*	*0.5*	*0.5*	*0.5*	*0.5*	*2.5*
Investissement net	Durée	9.0	9.9	9.1	7.7	7.8	43.5
Matériel technique	10 ans	0.6	0.7	0.7	0.7	0.6	3.3
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Mob. et éqpmts - Subv. Invest.	10 ans	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Mob. et éqpmts	10 ans	8.8	9.7	8.9	7.5	7.8	42.7
Recettes		*0.5*	*0.5*	*0.5*	*0.5*	*0.5*	*2.5*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

29.01.2019

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - DSES

Projet présenté par le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

(montants annuels, en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	dès 2025
TOTAL charges liées et induites	0.16	1.23	2.37	3.42	4.33	5.11
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.16	1.23	2.37	3.42	4.33	5.11
Intérêts [34] 1.750%	0.16	0.33	0.49	0.62	0.76	0.76
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.90	1.88	2.80	3.57	4.35
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	-0.16	-1.23	-2.37	-3.42	-4.33	-5.11
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-0.16	-1.23	-2.37	-3.42	-4.33	-5.11

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

29.01.2019

PL 12452

Projet de loi
ouvrant un crédit de renouvellement de 52 141 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département du territoire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement
Un crédit de renouvellement de 52 141 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement du département du territoire.

Art. 2 Planification financière
[1] Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département du territoire, dès 2020, sous les politiques publiques B – Etats-majors et prestations transversales, E – Environnement et énergie, G – Aménagement et logement.
[2] Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées
[1] Les subventions attendues dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 2 873 240 francs.
[2] Les subventions accordées dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 4 230 000 francs.

Art. 4 Amortissement
L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1) Introduction

Le présent crédit de renouvellement, qui fait partie du train pluriannuel 2020-2024, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF – D 1 05) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RPGFI – D 1 05.06).

Il a pour but de maintenir et rénover des immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat dans un objectif de préserver leurs valeurs.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisation, telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe des éditions relatives au budget et au bouclement des comptes des investissements.

Il est admis que le présent crédit de renouvellement contient une part limitée de dépenses pour des extensions d'actifs existants (à concurrence d'un tiers de la valeur brute de l'actif concerné).

Le montant total des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes par politique publique, par nature ou type et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de renouvellement sont présentés par politique publique et par type d'immobilisation.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2025).

2) Description générale du crédit de renouvellement

2.1) Objectifs

Le présent crédit de renouvellement a pour objectif, d'une part de permettre le maintien des constructions et des équipements spécifiques aux métiers dans les domaines de l'environnement, de l'eau, de la nature et l'agriculture, et d'autre part de permettre le renouvellement et le remplacement

d'immobilisations groupés du domaine de la logistique, essentiellement le mobilier et les équipements des places de travail (hors informatique) et des espaces communs (salles de réunion, rangement divers, cafétérias). De plus, un montant est prévu pour permettre la mise à jour périodique des données de référence du territoire et du système d'information du territoire genevois.

2.2) Contenu

Les principales immobilisations individuelles et groupées sur lesquelles porte ce crédit de renouvellement se présentent ainsi :

– les constructions et infrastructures forestières, portuaires, de tourisme rural et de protection des biens et des personnes;
– les équipements génériques (mobilier, véhicules), les engins de terrain, les équipements nécessaires à l'exploitation du vignoble de l'Etat, les équipements de laboratoires et les appareils de mesure;
– les mobiliers, appareils et machines, matériel audiovisuel;
– les immobilisations incorporelles;
– les subventions à des tiers.

2.3) Périmètre

Comparativement à l'ex-département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), le département du territoire (DT) a vu le périmètre de ses activités augmenter de façon importante puisque plusieurs offices ont rejoint le département suite à l'élection de la nouvelle législature 2018-2023, il s'agit de :

– l'office cantonal de l'environnement;
– l'office cantonal de l'eau;
– l'office cantonal de l'agriculture et de la nature;
– le service de la géomatique (direction de l'information du territoire);
– le service cantonal du développement durable.

Tous proviennent de l'ex-département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), à l'exception du service cantonal du développement durable qui provient du département présidentiel (PRE).

Ces transferts ont pour conséquence une augmentation importante du crédit de renouvellement 2020-2024 du DT, qui comporte désormais le renouvellement des équipements spécifiques des nouveaux offices mentionnés ci-dessus.

Le crédit de renouvellement 2015-2019 du DALE (loi 11514) a été voté avec une enveloppe de 5 156 000 francs et le nouveau crédit de renouvellement 2020-2024 du DT est de 52 141 000 francs.

3) Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement en cours qui s'achèvera fin 2019 se présentent comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en francs)						
	Crédit voté	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Prévisions 2019	Cumul
Dépenses	6 187 199	669 204	1 220 075	1 254 335	1 108 740	1 934 845	**6 187 199**
Recettes	1 356 199	303 897	222 214	714 934	702 198	65 000	**2 008 243**
Investissements nets	**4 831 000**	**365 307**	**997 861**	**539 401**	**406 542**	**1 869 845**	**4 178 956**

Au crédit voté (loi 11514) de 5 156 000 francs ont été ajoutés 1 031 199 francs via deux crédits supplémentaires validés le 2 mai 2017 et le 24 avril 2018 par la commission des travaux et intégralement financés par des recettes fédérales.

Les dépenses réalisées et prévues concernent deux types d'investissements.

Système d'information et informatique :

- les dépenses ont servi au renouvellement et la mise à jour des données de la mensuration officielle (y compris le développement de la 3e et 4e dimensions ainsi que du cadastre du sous-sol);
- les orthophotographies et des modèles numériques d'altitude ont été renouvelés;
- l'office de mensuration a effectué l'historisation des données de la mensuration officielle et la mise en production du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF).

Equipements :

Le crédit a permis l'acquisition de scanners pour l'office des autorisations de construire afin de permettre une numérisation performante des dossiers. Des équipements de consultation des dossiers numériques ont également été acquis.

Le mobilier du département a été remplacé en fonction des besoins, en particulier lors de réaménagements importants dans le bâtiment de David-

Dufour concernant l'office du patrimoine et des sites, l'office de l'urbanisme et l'office des autorisations de construire.

Le regroupement sur le site de Forel à Versoix du service de l'archéologie a nécessité également un important renouvellement du mobilier.

La reprise des travaux de désamiantage à David-Dufour ont nécessité l'aménagement et l'équipement de places de travail tampon au rez du bâtiment.

Hors mobilier standard, l'espace de rencontre FORUM et l'espace de concertation à David-Dufour ont été équipés.

Des équipements du centre de reprographie et de la direction de la mensuration officielle ont été remplacés, ainsi que le scooter de la logistique.

En 2019, les réaménagements du secrétariat général et de l'office cantonal de l'énergie nécessiteront l'acquisition de mobilier, dans une optique de Smart-office pour ce dernier.

Le scanner grand format du centre de reprographie et la camionnette de la logistique seront remplacés.

4) Synthèse des investissements prévus entre 2020 et 2024

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	12 106 780	9 800 980	10 403 380	10 428 380	9 401 480	**52 141 000**
Recettes	574 648	574 648	574 648	574 648	574 648	**2 873 240**
Investissements nets	11 532 132	9 226 332	9 828 732	9 853 732	8 826 832	**49 267 760**

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2020 – 2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
5000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	**250 000**
5010	623 600	480 000	480 000	480 000	480 000	**2 543 600**
5020	5 482 812	4 984 812	6 184 812	6 184 812	5 184 812	**28 022 060**
5060	3 508 720	2 026 520	1 631 920	1 656 920	1 630 020	**10 454 100**
5090	9 000	9 000	6 000	6 000	6 000	**36 000**
5290	1 102 648	1 550 648	1 350 648	1 300 648	1 300 648	**6 605 240**
5620	275 000	300 000	300 000	325 000	325 000	**1 525 000**
5650	115 000	140 000	140 000	165 000	165 000	**725 000**
5660	840 000	160 000	160 000	160 000	160 000	**1 480 000**
5670	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	**500 000**
	12 106 780	9 800 980	10 403 380	10 428 380	9 401 480	**52 141 000**

- nature 5000 : terrains;
- nature 5010 : routes / voies de communication;
- nature 5020 : aménagement des cours d'eau;
- nature 5060 : biens meubles;
- nature 5090 : autres immobilisations corporelles;
- nature 5290 : autres immobilisations incorporelles;
- nature 5620 : subventions d'investissement aux communes et associations intercommunales;
- nature 5650 : subventions d'investissement aux entreprises privées;
- nature 5660 : subventions d'investissement aux organisations à but non lucratif;
- nature 5670 : subventions d'investissement aux ménages.

Pour l'activation des charges salariales du personnel interne et conformément aux normes IPSAS sur la gestion des immobilisations, les charges du personnel contribuant directement à la maintenance et au rétablissement de la valeur patrimoniale doivent être activées en investissement. Dans le montant du crédit de renouvellement est comprise une activation à hauteur de 425 000 francs, soit 85 000 francs par an.

4.2) Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2020 – 2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
6300	574 648	574 648	574 648	574 648	574 648	2 873 240
Total recettes	574 648	574 648	574 648	574 648	574 648	2 873 240

– 6300 : subventions de la Confédération.

Il s'agit de la participation de la Confédération pour l'exploitation du cadastre RDPPF et les subventions fédérales en lien avec les conventions programmes « Revitalisation sites protégés ».

5) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

– B : Etats-majors et prestations transversales;
– E : Environnement et énergie;
– G : Aménagement et logement.

5.1) Politique publique B : Etats-majors et prestations transversales

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	73 000	73 000	73 000	73 000	73 000	**365 000**
Recettes	---	---	---	---	---	**---**
Investissements nets	73 000	73 000	73 000	73 000	73 000	**365 000**

Les dépenses comprennent essentiellement le renouvellement des véhicules, du mobilier et des équipements usagés du secrétariat général et des directions de support et en particulier, le remplacement du traceur grand format du centre de reprographie.

5.2) Politique publique E : Environnement, Energie

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	10 790 052	8 484 252	9 086 652	9 111 652	8 084 752	**45 557 360**
Recettes	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	**1 500 000**
Investissements nets	10 490 052	8 184 252	8 786 652	8 811 652	7 784 752	**44 057 360**

Il s'agit notamment des dépenses nécessaires au renouvellement d'équipements génériques (mobilier, véhicules), spécifiques (faucardeuses, broyeuses, clôtures, faucheuses, matériel faune et pêche, appareils de mesure, équipements de laboratoires, de pisciculture tels que les écloseries, les cuves du Vignoble de l'Etat, etc.), au maintien des infrastructures existantes (adaptation des débarcadères pour les personnes à mobilité réduite, du dégrilleur de la Drize, chemins forestiers pédestres, ouvrages de tourisme rural, signalétique, constructions portuaires, passerelles), à l'entretien du patrimoine naturel (revitalisation de sites protégés, mesures paysagères, régénération de chênaies et biotopes, etc.), à la mise en place de corridors biologiques et l'acquisition de parcelles.

Des subventions accordées sont prévues pour l'aménagement et la revitalisation des aires protégées et des aires de mise en réseau, notamment par la création de plans d'eau, de prairies humides et sèches, la plantation et la restauration d'arbres et de haies, la construction de passages à faunes, l'éradication de néobiontes[1]. Des projets liés au tourisme rural et lacustre sont également concernés par des subventions.

Récapitulatif des dépenses les plus importantes :

- Maintenance des infrastructures portuaires : 10,1 millions
- Maintenance et subventions des infrastructures écologique : 7,6 millions
- Renouvellement des équipements spécifiques et génériques : 6,4 millions
- Maintenance et gestion des arbres et des forêts : 6,3 millions
- Rénovations suite aux crues cours d'eau : 4 millions
- Maintien et développement des infrastructures liées au tourisme rural : 3,4 millions

[1] Terme générique englobant tous les organismes introduits par l'homme : plantes, animaux, champignons, micro-organismes.

– Acquisition des faucardeuses : 1,9 million.

5.3) Politique publique G : Aménagement et logement

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	1 243 728	1 243 728	1 243 728	1 243 728	1 243 728	**6 218 640**
Recettes	274 648	274 648	274 648	274 648	274 648	**1 373 240**
Investissements nets	969 080	969 080	969 080	969 080	969 080	**4 845 400**

Un montant de 4,7 millions de francs est prévu afin d'améliorer la qualité, compléter et mettre à jour les données de référence du territoire (mensuration officielle, BIM, modèle d'altitude, orthophotos à haute résolution, données 3D, données SITG, etc.) et pour la maintenance évolutive concernant le cadastre RDPPF (restrictions de droit public à la propriété foncière).

Une partie des dépenses vise à renouveler le mobilier et les équipements usagés ainsi que l'aménagement de type Smart-office pour les unités concernées par cette politique publique.

6) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements de construction, d'équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.) et de systèmes d'information et de communication.

6.1) Construction

	Crédit de Renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	7 486 412	6 214 812	7 414 812	7 464 812	6 464 812	**35 045 660**
Recettes	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	**1 500 000**
Investissements nets	7 186 412	5 914 812	7 114 812	7 164 812	6 164 812	**33 545 660**

Il s'agit de travaux d'aménagements liés au maintien des actifs nécessaires à la gestion forestière, à la régénération des chênaies et des biotopes forestiers, aux réalisations de corridors biologiques, à l'entretien des infrastructures liées aux cours d'eau, au renouvellement des chemins pédestres et des ouvrages de tourisme rural, à la restauration de sites protégés ainsi qu'au renouvellement du patrimoine arboré ou d'éléments naturels en milieu rural.

6.2) Equipements

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	3 517 720	2 035 520	1 637 920	1 662 920	1 636 020	**10 490 100**
Recettes	---	---	---	---	---	**---**
Investissements nets	3 517 720	2 035 520	1 637 920	1 662 920	1 636 020	**10 490 100**

Les équipements comprennent des équipements métiers (faucardeuses, véhicules, appareils de mesures, équipements de laboratoire, cuves), le mobilier, matériels audio-visuels, etc.

6.3) Informatique

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	1 102 648	1 550 648	1 350 648	1 300 648	1 300 648	**6 605 240**
Recettes	274 648	274 648	274 648	274 648	274 648	**1 373 240**
Investissements nets	828 000	1 276 000	1 076 000	1 026 000	1 026 000	**5 232 000**

Il s'agit de dépenses relatives à des ressources matérielles et immatérielles liées aux systèmes d'information spécifiques et non couvertes par le crédit de renouvellement transversal dédié et sous gestion de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique. Elles comprennent notamment l'acquisition et la mise à jour de données de référence du territoire pour la direction de l'information du territoire, la maintenance évolutive concernant le cadastre RDPPF (restrictions de droit public à la propriété foncière), l'acquisition de données dans le cadre de l'inventaire cantonal des arbres et des forêts.

7) Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de renouvellement comprend des subventions d'investissement accordées à des tiers :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
Bénéficiaires	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Communes	275 000	300 000	300 000	325 000	325 000	**1 525 000**
Entreprises privées	115 000	140 000	140 000	165 000	165 000	**725 000**
Organisations à but non lucratif	840 000	160 000	160 000	160 000	160 000	**1 480 000**
Ménages	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	**500 000**
Investissements nets	**1 330 000**	**700 000**	**700 000**	**750 000**	**750 000**	**4 230 000**

Les subventions accordées concernent uniquement la politique publique E – Environnement et énergie et permettent de soutenir les projets principaux ci-dessous :

– Infrastructures écologiques : soutenir les bénéficiaires dans la gestion des forêts, de l'aménagement et la revitalisation des aires de mises en réseaux, notamment par la création de plans d'eau, de prairies humides et sèches, plantation et restauration d'arbres et de haies, passage à faunes, éradication néobiontes : 2 millions;
– Tourisme rural : soutenir les bénéficiaires dans le cadre du développement du tourisme rural et du rapprochement ville-campagne : 0,9 million;
– Nature en ville : soutenir les bénéficiaires dans l'installation d'éléments naturels en ville (toitures végétalisées, haies vives, etc.) : 1,1 million.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :
1) *Préavis financier*
2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*

ANNEXE 1

REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département du territoire.
- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 52 141 000 F, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département du territoire.
- Rubrique budgétaire concernée : CR 0501 - Natures 5000, 5010, 5020, 5060, 5090, 5290, 5620, 5650, 5660, 5670.
- Politiques publiques concernées : B - Etats-majors et prestations transversales, E - Environnement et énergie, G - Aménagement et logement.
- Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	52'141'000
- Recettes d'investissement	2'873'240
= Investissements nets	**49'267'760**

- Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépense brute	**12.1**	**9.8**	**10.4**	**10.4**	**9.4**	**52.1**
Recette brute	***0.6***	***0.6***	***0.6***	***0.6***	***0.6***	***2.9***
Invest. net	**11.5**	**9.2**	**9.8**	**9.9**	**8.8**	**49.3**

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits :

☒ oui ☐ non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Dès 2025
NET INDUIT	-0.20	-1.18	-2.01	-2.84	-3.64	-4.24

Planification financière :

☒ oui ☐ non Le crédit de renouvellement est ouvert dès 2020, conformément aux données des tableaux financiers.

☒ oui ☐ non Les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2020.

☒ oui ☐ non Le crédit de renouvellement et les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2019-2022.

☐ oui ☒ non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

☐ oui ☒ non Autre(s) remarque(s) : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 24.01.19

Signature du responsable financier du département investisseur :

F. BEKOWINCK

2. Approbation / Avis du département des finances

☐ oui ☒ non Remarque complémentaire du département des finances :

Genève, le : 24/01/2019

Visa du département des finances :

A. ROSSET

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 11 janvier 2019.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - DT

Projet présenté par le département du territoire

(montants annuels, en mios de F)		2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses d'investissement		**12.1**	**9.8**	**10.4**	**10.4**	**9.4**	**52.1**
Recettes d'investissement		***0.6***	***0.6***	***0.6***	***0.6***	***0.6***	***2.9***
Investissement net	**Durée**	**11.5**	**9.2**	**9.8**	**9.9**	**8.8**	**49.3**
Renaturation	20 ans	6.2	5.5	6.7	6.7	5.7	30.8
Recettes		*0.3*	*0.3*	*0.3*	*0.3*	*0.3*	*1.5*
Matériel technique	10 ans	3.5	2.0	1.6	1.7	1.6	10.5
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Informatique Incorp.	8 ans	1.1	1.6	1.4	1.3	1.3	6.6
Recettes		*0.3*	*0.3*	*0.3*	*0.3*	*0.3*	*1.4*
Renaturation - Subv. Invest.	20 ans	1.3	0.7	0.7	0.8	0.8	4.2
Recettes							*0.0*

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

25.01.19 F. DEKONINCK

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - DT

Projet présenté par le département du territoire

(montants annuels, en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	dès 2025
TOTAL charges liées et induites	0.20	1.18	2.01	2.84	3.64	4.24
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.20	1.18	2.01	2.84	3.64	4.24
Intérêts [34] 1.750%	0.20	0.36	0.54	0.71	0.86	0.86
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.81	1.47	2.13	2.78	3.38
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	-0.20	-1.18	-2.01	-2.84	-3.64	-4.24
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-0.20	-1.18	-2.01	-2.84	-3.64	-4.24

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

24.01.19 F. DEKONINCK

PL 12453

Projet de loi
ouvrant un crédit de renouvellement de 20 260 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département des infrastructures

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement
Un crédit de renouvellement de 20 260 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement du département des infrastructures.

Art. 2 Planification financière
[1] Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département des infrastructures, dès 2020, sous les politiques publiques B – Etats-majors et prestations transversales et M – Mobilité.
[2] Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Amortissement
L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat
La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1) Introduction

Le présent crédit de renouvellement, qui fait partie du train pluriannuel 2020-2024, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF – D 1 05) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RPGFI – D 1 05.06).

Il a pour but de maintenir et rénover des immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat dans un objectif de préserver leurs valeurs et s'accompagne également de la mise en place d'espaces de travail partagés dans le cadre du concept « smart-office ».

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisation, telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe des éditions relatives au budget et au bouclement des comptes des investissements.

Il est admis que le présent crédit de renouvellement contient une part limitée de dépenses pour des extensions d'actifs existants (à concurrence d'un tiers de la valeur brute de l'actif concerné).

Le montant total des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes par politique publique, par nature ou type et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de renouvellement sont présentés par politique publique et par type d'immobilisation.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2025).

2) Description générale du crédit de renouvellement

2.1) Objectifs

Ce projet de loi de crédit de renouvellement couvre les besoins ordinaires des offices et services du département des infrastructures. Il vise

principalement à remplacer les équipements de signalisation routière, le mobilier et les équipements audio-visuels ainsi que les véhicules.

2.2) Contenu

Le présent crédit de renouvellement comprend un seul type d'investissement en « équipements » dont les dépenses concernent d'une part les équipements de signalisation routière, de sécurité routière et de signalisation lumineuse pour l'office cantonal des transports et d'autre part, le mobilier et matériel audio-visuel ou technique ainsi que les véhicules pour l'ensemble des offices du département, à l'exception de l'office cantonal du génie civil dont les acquisitions figurent dans son crédit de renouvellement propre.

Par ailleurs, ce crédit de renouvellement comprend l'estimation des charges de personnel activées, autrement dit les heures effectuées par le personnel interne qui contribue directement à la réalisation d'un actif, conformément aux normes IPSAS. Il s'agit des charges de personnel en lien avec les travaux relatifs à la signalisation routière, aux signaux lumineux et à la sécurité routière.

2.3) Périmètre

Les activités du département des infrastructures (DI) portent sur deux politiques publiques principales : Etats-majors et prestations transversales (B) et Mobilité (M).

Le DI se compose de cinq offices (transports, génie civil, véhicules, systèmes d'information et du numérique et bâtiments), chapeautés par le secrétariat général qui regroupe les services support des ressources humaines, de l'organisation et la sécurité de l'information, des finances, du contrôle interne et de la logistique. Il est précisé que les investissements de renouvellement concernant les activités propres déployées par les offices investisseurs (génie civil, systèmes d'information et du numérique et bâtiments), sont couverts par d'autres crédits de renouvellement propre à chaque programme. En effet, ces derniers sont transversaux et font l'objet de crédits de renouvellement spécifiques.

Comparativement à l'ex-département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), le DI a vu le périmètre de ses activités changer profondément puisque l'office cantonal des bâtiments ainsi que l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique ont rejoint le département suite à la réorganisation en mai 2018 dans le cadre de la nouvelle législature

2018-2023, tandis que les services de l'environnement, de l'agriculture, de la nature, de l'eau et de géomatique ont été rattachés au département du territoire.

C'est dire que ces transferts ne sont pas sans effet sur le périmètre du crédit de renouvellement 2020-2024 du DI, qui ne comporte désormais plus le renouvellement des équipements spécifiques aux services de l'environnement, tels que les constructions et infrastructures forestières, portuaires et de loisirs, les appareils de mesure de terrain pour les activités d'hydrométrie, de gestion de données pluviométriques et débitmétriques ainsi que les équipements de laboratoires, mais intègre évidemment les besoins en mobilier, matériel et véhicules des deux offices ayant rejoint le département.

3) Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement en cours qui s'achèvera fin 2019 se présentent comme suit :

		Crédit de renouvellement 2015-2019 (en francs)					
	Crédit voté	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Prévisions 2019	Cumul
Dépenses	51 504 000	11 115 139	9 098 403	8 888 097	7 074 198	15 328 163	**51 504 000**
Recettes			240 055	392 381	135 292		**767 728**
Investissements nets	**51 504 000**	**11 115 139**	**8 858 348**	**8 495 716**	**6 938 906**	**15 328 163**	**50 736 272**

Les principales réalisations qui seront achevées à fin 2019 concernent les thématiques suivantes :

Mobilité

- Equipements en matière de signaux lumineux (contrôleurs de carrefours, boîtes à feux, etc.) : 13,4 millions de francs.
- Équipements en matière de sécurité routière (clignotants pour traversées piétonnes dans le cadre d'aménagements de voirie sécurisés, caméras de surveillance des feux, cabines radar, etc.) : 0,5 million de francs.
- Signaux relevant de l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière (OSR), posés sur le domaine public : 1,4 million de francs.
- Activation des charges de personnel relatives aux objets listés ci-dessus : 1,7 million de francs.

Nature et paysage

- Revitalisation des sites protégés et mesures paysagères en ville et en milieu rural : 5,1 millions de francs.

- Travaux d'aménagement au bord du lac (chaînes d'amarrage, station de pompage, estacades, rampes, portail sécurité, balisages, platelages, dégâts bise) et amélioration de places à terre, plateformes et pontons, extension de débarcadères : 5,8 millions de francs.
- Aménagements extérieurs liés à la réfection de chemins forestiers, au rétablissement des bords de route, au remplacement de passerelles sur des chemins pédestres, au remplacement et à la régénération de plantations et de la chênaie, à l'achat de forêts : 6,7 millions de francs.

Eau

- Travaux d'aménagements de protection de biens (notamment suite à l'érosion d'un ouvrage ou d'un terrain) : 4,1 millions de francs.
- Équipements de laboratoire nécessaires aux contrôles des eaux en application des annexes 1, 2 et 3 de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux et renouvellement du parc de pluviomètres, limnimètres (équipement permettant d'enregistrer et de transmettre la mesure de la hauteur d'eau, en un point donné, dans un cours d'eau) et débitmètres : 1,7 million de francs.

Environnement

- Les appareils scientifiques, soit le remplacement des appareils de mesure nécessaires entre autres à l'activité de contrôle des services de l'environnement : 2 millions de francs.

4) Synthèse des investissements prévus entre 2020 et 2024

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	4 026 400	3 698 400	5 383 400	3 608 400	3 543 400	**20 260 000**
Recettes	–	–	–	–	–	–
Investissements nets	**4 026 400**	**3 698 400**	**5 383 400**	**3 608 400**	**3 543 400**	**20 260 000**

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2020 – 2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
5060	4 026 400	3 698 400	5 383 400	3 608 400	3 543 400	**20 260 000**
Total dépenses	**4 031 400**	**3 703 400**	**5 388 400**	**3 588 400**	**3 548 400**	**20 260 000**

– Nature 5060 : Biens meubles

Pour l'activation des charges salariales du personnel interne et conformément aux normes IPSAS sur la gestion des immobilisations, les charges du personnel contribuant directement à la maintenance et au rétablissement de la valeur patrimoniale doivent être activées en investissement. Dans le montant du crédit de renouvellement est comprise une activation à hauteur de 1 744 227 francs, soit 348 845 francs par an concernant le personnel dédié aux projets de mobilité. En application des normes comptables applicables à l'Etat de Genève, l'activation de ces charges générera une hausse équivalente des revenus de fonctionnement.

4.2) Recettes

Aucune recette d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

5) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

– B Etats-majors et prestations transversales;
– M Mobilité.

5.1) Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	445 000	345 000	2 185 000	350 000	275 000	**3 600 000**
Recettes	–	–	–	–	–	–
Investissements nets	**445 000**	**345 000**	**2 185 000**	**350 000**	**275 000**	**3 600 000**

Il s'agit pour l'essentiel du renouvellement et du remplacement du mobilier rendu nécessaire par des déménagements – regroupements de services, notamment celui de l'office cantonal des bâtiments prévu en 2022 sur le site de Firmenich situé à la Pointe Nord du périmètre Praille Acacias Vernets.

Dans le cadre du développement du concept smart-office ou encore « Travailler autrement », les équipements mobiliers comprennent d'une part du mobilier spécifiquement adapté aux nouvelles formes d'organisation du travail inhérentes au concept avec des espaces dédiés (espaces partagés, de co-création, de réunion, de concentration, etc.), et d'autre part des éléments mobiles d'aménagement desdits espaces (cloisons mobiles, cabines, etc.).

5.2) Politique publique M - Mobilité

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	3 581 400	3 353 400	3 198 400	3 258 400	3 268 400	**16 660 000**
Recettes	–	–	–	–	–	–
Investissements nets	**3 581 400**	**3 353 400**	**3 198 400**	**3 258 400**	**3 268 400**	**16 660 000**

La politique publique M – Mobilité comprend les programmes M01 « Transport et mobilité », M02 « Infrastructures routières et de transports publics » ainsi que M03 « Admission à la circulation routière et à la navigation » rattachés au DI. Les dépenses du programme M01 de 16,4 millions de francs concernent spécifiquement le renouvellement, l'adaptation et l'extension des équipements de signaux lumineux, de sécurité routière (clignotants pour traversées piétonnes, caméras de surveillance des feux, radars, etc.), de signalisation routière ainsi que le renouvellement de mobilier et véhicules de l'OCT.

Le programme M03 inclut des dépenses de 0,2 million de francs liées au renouvellement du mobilier (chaises, bureaux, vestiaires, etc.), des véhicules et des machines (appareils de mesure dans la halle technique), tandis que les investissements liés au programme M02 font l'objet d'un crédit de renouvellement distinct.

6) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend exclusivement les investissements d'équipements.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	4 026 400	3 698 400	5 383 400	3 608 400	3 543 400	**20 260 000**
Recettes	–	–	–	–	–	–
Investissements nets	**4 026 400**	**3 698 400**	**5 383 400**	**3 608 400**	**3 543 400**	**20 260 000**

Les équipements comprennent le mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, signaux lumineux, signalisation routière, appareils de mesure, etc.

7) Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de renouvellement ne comprend pas de subventions d'investissements accordés à de tiers.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :
1) *Préavis financier*
2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*

ANNEXE 1

REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département des infrastructures.
- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 20 260 000 F, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département des infrastructures
- Rubrique budgétaire concernée : CR 0601 - Nature 5060
- Politiques publiques concernées : B - Etats-majors et prestations transversales, M - Mobilité
- Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	20'260'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	**20'260'000**

- Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépense brute	4.0	3.7	5.4	3.6	3.5	20.3
Recette brute	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Invest. net	4.0	3.7	5.4	3.6	3.5	20.3

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits :

☒ oui ☐ non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Dès 2025
NET LIE et INDUIT	-0.07	-0.54	-1.00	-1.60	-2.03	-2.38

ARo

CA

- Planification financière :

☒ oui ☐ non Le crédit d'investissement est ouvert dès 2020, conformément aux données des tableaux financiers.

☒ oui ☐ non Les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2020.

☒ oui ☐ non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2019-2022.

☐ oui ☒ non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

☐ oui ☒ non Autre remarque : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 25.1.2019

Signature du responsable financier du département investisseur :

C. Arnold

2. Approbation / Avis du département des finances

☐ oui ☒ non Remarque complémentaire du département des finances :

Genève, le : 25/01/2019

Visa du département des finances :

A. ROSSET

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 11 janvier 2019.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - DI

Projet présenté par le département des infrastructures

(montants annuels, en mios de F)		2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses d'investissement		4.0	3.7	5.4	3.6	3.5	20.3
Recettes d'investissement		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Investissement net	Durée	4.0	3.7	5.4	3.6	3.5	20.3
Mob. et éqpmts	10 ans	4.0	3.7	5.4	3.6	3.5	20.3
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

25.1.2019



ANNEXE 2

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - DI

Projet présenté par le département des infrastructures

(montants annuels, en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	dès 2025
TOTAL charges liées et induites	0.07	0.54	1.00	1.60	2.03	2.38
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.07	0.54	1.00	1.60	2.03	2.38
Intérêts [34] 1.750%	0.07	0.14	0.23	0.29	0.35	0.35
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.40	0.77	1.31	1.67	2.03
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	-0.07	-0.54	-1.00	-1.60	-2.03	-2.38
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-0.07	-0.54	-1.00	-1.60	-2.03	-2.38

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

25.1.2019

PL 12454

Projet de loi
ouvrant un crédit de renouvellement de 900 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département du développement économique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement
Un crédit de renouvellement de 900 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement du département du développement économique.

Art. 2 Budget d'investissement
[1] Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département du développement économique, dès 2020, sous les politiques publiques A – Autorités et gouvernance et B – Etats-majors et prestations transversales.
[2] Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées
Les subventions accordées dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 800 000 francs.

Art. 4 Amortissement
L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1) Introduction

Le présent crédit de renouvellement, qui fait partie du train pluriannuel 2020-2024, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF – D 1 05) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RPGFI – D 1 05.06).

Il a pour but de maintenir et rénover des immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat dans un objectif de préserver leurs valeurs.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisation, telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe des éditions relatives au budget et au bouclement des comptes des investissements.

Il est admis que le présent crédit de renouvellement contient une part limitée de dépenses pour des extensions d'actifs existants (à concurrence d'un tiers de la valeur brute de l'actif concerné).

Le montant total des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes par politique publique, par nature ou type et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de renouvellement sont présentés par politique publique et par type d'immobilisation.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2025).

2) Description générale du crédit de renouvellement

2.1) Objectifs

Les objectifs principaux visés par le présent crédit de renouvellement sont déclinés en quatre axes :

– Permettre le renouvellement des équipements utilisés par les services du département du développement économique (DDE) en matière d'équipements « standards » (mobilier, matériel).
– Couvrir les besoins en équipements spécifiques de la Fondation Eclosion.

2.2) Contenu

Les principales immobilisations concernent le mobilier et le matériel usuels ainsi que la subvention à la Fondation Eclosion pour permettre le renouvellement des équipements scientifiques de l'incubateur.

2.3) Périmètre

Le présent crédit de renouvellement couvre les besoins du département du développement économique (DDE), c'est-à-dire qu'il correspond au périmètre du crédit de renouvellement de l'ancien département de la sécurité et de l'économie (DSE – loi 11513), qui ne comprend plus l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN ex-DGSI), transféré au département des infrastructures (DI), l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) comprenant le registre du commerce (RC) et le service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN), transféré au département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) et les offices constituant la politique H – Sécurité et population transférés au 1er février 2019 au DSES.

3) Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement en cours qui s'achèvera fin 2019 se présentent comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en francs)						
	Crédit voté	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Prévisions 2019	Cumul
Dépenses	26 792 000	3 455 010	4 613 551	3 568 716	3 062 829	12 000 000	**26 700 106**
Recettes	2 650 000	0	0	1 620 000	480 000	850 000	**2 950 000**
Investissements nets	**24 142 000**	**3 455 010**	**4 613 551**	**1 948 716**	**2 582 829**	**11 150 000**	**23 750 106**

Le montant du crédit voté de 26 792 000 francs correspond aux éléments suivants :

– crédit initial selon loi 11513 de 20 742 000 francs;
– dépassement de crédit de 2 000 000 de francs autorisé par la commission des travaux lors de sa séance du 13 septembre 2016 afin de permettre l'équipement des 48 ETP supplémentaires pour la reprise de la mission de la garde d'ambassade. Il convient de relever que cette dépense supplémentaire a été entièrement couverte par une subvention de la Confédération;
– loi 12144 du 3 novembre 2017 ouvrant un crédit d'investissement de 4 050 000 francs supplémentaire à la loi 11513 pour la modernisation de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police.

Il convient de relever qu'en parallèle, deux lois supplémentaires ont été votées par le Grand Conseil qui incluaient également une part de renouvellement, à savoir :

– loi 12040 du 1er juin 2017 ouvrant un crédit d'investissement de 5 573 000 francs destiné à l'adaptation des moyens de protection et de l'armement de la police cantonale à l'évolution des risques sécuritaires;
– loi 12240 du 27 avril 2018 ouvrant un crédit d'investissement de 3 741 200 francs destiné à la modernisation des équipements de contrôle automatique du trafic de la police cantonale.

A ce jour et pour l'année 2019, les principales dépenses effectuées dans le cadre de la loi 11513 concerneront les éléments suivants :

– remplacement des équipements de la police;
– remplacement des véhicules de la police;
– déploiement du dispositif de garde d'ambassade (dispositif Amba Centro) conformément au crédit supplémentaire autorisé par la commission des travaux. Pour rappel, ces dépenses sont entièrement couvertes par une subvention de la Confédération;
– remplacement des équipements pour les établissements pénitentiaires.

4) Synthèse des investissements prévus entre 2020 et 2024

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	120 000	105 000	330 000	215 000	130 000	**900 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**120 000**	**105 000**	**330 000**	**215 000**	**130 000**	**900 000**

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2020 – 2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
5060	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	**100 000**
5640	100 000	85 000	310 000	195 000	110 000	**800 000**
Total dépenses	120 000	105 000	330 000	215 000	130 000	**900 000**

Les natures existantes dans le crédit de renouvellement 2020-2024 pour le département du développement économique (DDE sont les suivantes :

– Nature 5060 : biens meubles (mobilier, équipements, machines, véhicules);
– Nature 5640 : subventions d'investissement aux entreprises publiques.

5) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

– A : Autorités et gouvernance;
– B : Etats-majors et prestations transversales.

5.1) Politique publique A – Autorités et gouvernance

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
DGDERI	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	**25 000**
Fondation Eclosion	100 000	85 000	310 000	195000	110 000	**800 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	105 000	90 000	315 000	200 000	115 000	**825 000**

Pour la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DGDERI), les montants inscrits sont destinés au besoin de renouvellement du mobilier et des équipements pour les postes de travail.

Concernant la Fondation Eclosion, les besoins sont décrits au point 7.1 du présent exposé des motifs.

5.2) Politique publique B - Etats-majors et prestations transversales

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	**75 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	**75 000**

Les montants inscrits sont destinés aux besoins de renouvellement du mobilier et des équipements pour les postes de travail et les locaux du secrétariat général du département incluant les fonctions supports en matière juridique, contrôle interne, ressources humaines, finances et logistique.

6) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements d'équipements (mobilier, matériels audio-visuels, etc.).

6.1) Equipements

	Crédit de Renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	120 000	105 000	330 000	215 000	130 000	**900 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**120 000**	**105 000**	**330 000**	**215 000**	**130 000**	**900 000**

7) Subventions d'investissements accordées à des tiers (partie optionnelle)

Le présent crédit de renouvellement comprend une subvention d'investissement accordée à des tiers, pour :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
Bénéficiaires	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Fondation Eclosion	100 000	85 000	310 000	195 000	110 000	**800 000**
Investissements nets	100 000	85 000	310 000	195 000	110 000	**800 000**

7.1) Fondation Eclosion

La Fondation Eclosion est une fondation de droit public instituée par la loi 10998 du 16 novembre 2012. Un contrat de prestations a été signé entre la fondation et l'Etat de Genève pour la période 2017-2020 qui a fait l'objet de la loi 11909 du 26 janvier 2017.

Selon ses statuts (PA 411.01) les buts sont :

– de convertir l'excellence de la recherche de la région genevoise, dans le domaine des sciences de la vie, en valeur économique et en emplois;
– de fournir aux porteurs de projets et jeunes entreprises susceptibles de devenir pérennes des services d'accompagnement et des infrastructures spécialisées, ainsi que de leur faciliter l'accès à un financement de démarrage.

Dans le cadre du crédit de renouvellement, la subvention d'investissement prévue pour la période 2020 à 2024 est destinée au renouvellement des équipements scientifiques de la fondation notamment les éléments suivants :

– Chromatographie « UPLC-MS » : « Ultra Perfomance Liquid Chromatography ». Système de chromatographie (séparation des

composants d'un échantillon) en phase liquide à haute pression pour une compréhension très fine de la structure moléculaire des composés (250 000 F);

- Chromatographie « UPLC » : « Ultra Perfomance Liquid Chromatography ». Système de chromatographie (séparation des composants d'un échantillon) en phase liquide à haute pression pour une compréhension très fine de la structure moléculaire des composés (100 000 francs);
- Etuves pour études de stabilité (40 000 francs);
- Lecteur de microplates : instrument multimodal permettant d'effectuer simultanément des mesures d'absorbance, de fluorescence et de luminescence (30 000 francs);
- Ultracentrifugeuse : appareil permettant de réaliser des centrifugations à très haute vitesse afin de séparer des particules sans les dénaturer (30 000 francs);
- Lyophylisateur : instrument permettant de retirer l'eau contenue dans un produit congelé afin de le rendre stable à la température ambiante pour en faciliter sa conservation et éviter l'oxydation (20 000 francs);
- Purificateur d'eau afin de bénéficier d'une eau pure, indispensable pour toute expérimentation (20 000 francs);
- Spectromètre UV, Fluo, Abs (15 000 francs);
- Compteur de cellules automatique : appareil permettant de compter avec grande précision des cellules bien définies (15 000 francs);
- Hotte à flux laminaire : hotte conçue pour éviter la contamination d'échantillons par des particules ou des microbes (15 000 francs);
- Incubateur CO2 : enceinte thermostatée pour la culture cellulaire et tissulaire comportant un système de régulation des gaz (15 000 francs);
- Balances de précision (10 000 francs);
- Laveur de microplaques : appareil permettant de nettoyer les plaques sur lesquelles sont posées les cellules à analyser au microscope (10 000 francs);
- Rotavapeur : évaporateur rotatif permettant la distillation rapide de solvants afin de concentrer partiellement ou complétement une solution (10 000 francs);
- Remplacement d'autres équipements indispensables à la réalisation des projets qui rentreront en incubation (220 000 francs).

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :
1) *Préavis financier*
2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*

ANNEXE 1

REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département du développement économique.
- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 900 000 F, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département du développement économique.
- Rubrique budgétaire concernée : CR 07 - Natures 5060, 5640.
- Politiques publiques concernées : A - Autorités et gouvernance, B - Etats-majors et prestations transversales
- Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	900'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	900'000

- Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépense brute	0.1	0.1	0.3	0.2	0.1	0.9
Recette brute	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Invest. net	0.1	0.1	0.3	0.2	0.1	0.9

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits :

☒ oui ☐ non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Dès 2025
NET INDUIT	-0.00	-0.02	-0.03	-0.07	-0.09	-0.11

- Planification financière :

☒ oui ☐ non Le crédit de renouvellement est ouvert dès 2020, conformément aux données des tableaux financiers.

☒ oui ☐ non Les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2020.

☒ oui ☐ non Le crédit de renouvellement et les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2019-2022.

☐ oui ☒ non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

☐ oui ☒ non Autre remarque : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 29.1.2019 Signature du responsable financier du département investisseur :

Dominique RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

2. Approbation / Avis du département des finances

☐ oui ☒ non Remarque complémentaire du département des finances :

Genève, le : 29/01/2019 Visa du département des finances :

A. ROSSET

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 29 janvier 2019.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - DDE

Projet présenté par Département du développement économique

(montants annuels, en mios de F)		2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses d'investissement		0.1	0.1	0.3	0.2	0.1	0.9
Recettes d'investissement		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Investissement net	Durée	0.1	0.1	0.3	0.2	0.1	0.9
Mob. et éqpmts	10 ans	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Mob. et éqpmts - Subv. Invest.	10 ans	0.1	0.1	0.3	0.2	0.1	0.8
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

29.1.2019

Dominique RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

ANNEXE 2

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - DDE

Projet présenté par Département du développement économique

(montants annuels, en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	dès 2025
TOTAL charges liées et induites	0.00	0.02	0.03	0.07	0.09	0.11
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.02	0.03	0.07	0.09	0.11
Intérêts [34] 1.750%	0.00	0.00	0.01	0.01	0.02	0.02
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.01	0.02	0.06	0.08	0.09
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	**0.00**	**-0.02**	**-0.03**	**-0.07**	**-0.09**	**-0.11**
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	0.00	-0.02	-0.03	-0.07	-0.09	-0.11

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

29.1.2019

Dominique RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

ANNEXE 3

PL 12455

Projet de loi
ouvrant un crédit de renouvellement de 16 044 605 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la cohésion sociale

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 16 044 605 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement du département de la cohésion sociale.

Art. 2 Planification financière

[1] Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de la cohésion sociale, dès 2020, sous les politiques publiques B – Etats-majors et prestations transversales, C – Cohésion sociale et D – Culture, sport et loisirs.

[2] Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

Les subventions accordées dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 10 580 000 francs.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1) Introduction

Le présent crédit de renouvellement, qui fait partie du train pluriannuel 2020-2024, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF – D 1 05) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RPGFI – D 1 05.06).

Il a pour but principal de maintenir et rénover des immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat dans un objectif de préserver leurs valeurs.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisation, telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe des éditions relatives au budget et au bouclement des comptes des investissements.

Il est admis que le présent crédit de renouvellement contient une part limitée de dépenses pour des extensions d'actifs existants (à concurrence d'un tiers de la valeur brute de l'actif concerné).

Le montant total des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes par politique publique, par nature ou type et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de renouvellement sont présentés par politique publique et par type d'immobilisation.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2025).

2) Description générale du crédit de renouvellement

2.1) Objectifs

Les objectifs assignés au crédit de renouvellement du département de la cohésion sociale sont multiples.

Tout d'abord, celui du renouvellement du matériel, du mobilier et des véhicules existants selon les règles d'amortissement et de durée admises.

Ensuite, celui du subventionnement du renouvellement des équipements dans les lieux de prise en charge (accueil de jour, résidences et ateliers) gérés par les établissements pour personnes handicapées (EPH) et les établissements publics pour l'intégration (EPI), conformément à la législation en la matière.

Enfin, celui relatif à l'acquisition d'œuvres d'art mobiles et intégrées dans le cadre du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et conformément à la législation en la matière.

2.2) Contenu

Les principales dépenses du crédit de renouvellement du département de la cohésion sociale sont des investissements de type mobilier, véhicules, équipements de bureau, etc., au montant inférieur au million de francs.

Ce crédit contient également des subventions d'investissement accordées à des tiers (EPH et EPI) en vue d'assurer le renouvellement des équipements, du mobilier et de l'informatique des structures destinées à la prise en charge des personnes handicapées, ainsi qu'un crédit destiné à l'acquisition des œuvres d'art dans le cadre du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC), conformément à la loi relative au Fonds cantonal d'art contemporain, du 7 mai 2010 (C 3 09).

2.3) Périmètre

Le département de la cohésion sociale (DCS) a été constitué le 1er juin 2018 suite à l'élection du nouveau Conseil d'Etat. Il s'agit donc d'un nouveau département sans historique propre, notamment en matière d'investissements.

En effet, le DCS est en charge des politiques publiques C – Cohésion sociale et D – Culture, sport et loisirs dont les prestations proviennent de 5 départements différents, à savoir l'ex-département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (ex-DEAS), l'ex département de l'instruction publique (ex DIP), l'ex-département de la sécurité et de l'économie (ex-DSE), l'ex-département de l'aménagement, du logement et de l'environnement (ex-DALE) et l'ex-département présidentiel (ex-PRE).

Il découle de ce qui précède que toute comparaison à périmètre constant entre l'ancien et ce nouveau crédit de renouvellement sera biaisée.

Il sied de préciser que le périmètre de ce crédit de renouvellement intègre également les besoins de la surveillance des communes qui est dorénavant rattachée au DCS, depuis le 23 janvier 2019.

3) Historique

Comme indiqué sous point 2.3 ci-dessus, le DCS n'existant que depuis le 1er juin 2018, il ne dispose pas d'historique propre des investissements découlant des crédits de renouvellement en cours, s'achevant en 2019.

En effet, les lois 11512 et 11516 qui autorisent ces crédits de renouvellement sont rattachées au département de l'emploi et de la santé (DES) ainsi qu'au département de l'instruction publique (DIP).

Les principaux investissements réalisés dans le cadre de ces lois en faveur des politiques publiques désormais rattachées au DCS sont les suivants :

Investissements réalisés en faveur de la politique publique D

Suite à la création de l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS) en 2017, le crédit initialement voté pour le programme culture a servi à couvrir les dépenses d'investissement du service du sport dès 2017, puis du service des loisirs dès 2018.

Les dépenses d'investissement pour la période 2015-2019 se répartissent comme suit : 40% alloué à la collection d'œuvres mobiles, 57% alloué aux commandes d'œuvres intégrées à l'espace public, conjointement avec les communes et les privés, et 3% alloué au renouvellement du mobilier et des équipements. Il s'agit notamment de l'aménagement du nouvel espace de stockage des œuvres d'art aux Ports Francs et du remplacement d'une partie du mobilier de l'OCCS suite au déménagement de trois services à Conches.

La participation des communes et les dons privés pour la réalisation d'œuvres inaugurées durant la période sont directement intégrés au fond propre affecté. Il sied de relever également que les dépenses d'investissement réalisées dans le cadre du FCAC ont été intégralement compensées par les montants attribués au fonds propres affectés relatif au FCAC, conformément à la LFCAC (C 3 09).

Dans le cadre des réalisations d'œuvres intégrées à l'espace public, une demande de dépassement de crédit sera déposée début 2019 auprès de la commission des travaux en vue de pouvoir financer le projet d'installations artistiques dans 5 gares du CEVA dont l'inauguration a été avancée à décembre 2019.

Investissements réalisés en faveur de la politique publique C

Le crédit de renouvellement de 3 277 000 francs accordé aux établissements publics pour l'intégration (EPI) et aux établissements pour personnes handicapées (EPH) entre 2015 et 2019 est destiné au renouvellement des équipements, du mobilier et de l'agencement des ateliers, des résidences ainsi que de certains lieux d'accompagnement en faveur des personnes handicapées.

Il s'agit principalement d'équiper et d'entretenir les structures de prise en charge (résidences et ateliers) nécessaires à une meilleure intégration des personnes handicapées. Des investissements liés à la sécurité des usagers dans ces structures ainsi qu'à l'amélioration évolutive du système d'information des EPI sont également réalisés dans le cadre de ces subventions d'investissement.

Les subventions sont versées annuellement sur la base de demandes formelles motivées. Un contrôle a posteriori des investissements réalisés est réalisé, soit par la direction générale de l'action sociale (DGAS) sur la base des factures, soit par le biais d'un contrôle physique des actifs concernés par le service financier du département.

4) Synthèse des investissements prévus entre 2020 et 2024

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	3 424 441	3 330 441	3 003 341	3 166 641	3 119 741	**16 044 605**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**3 424 441**	**3 330 441**	**3 003 341**	**3 166 641**	**3 119 741**	**16 044 605**

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions est la suivante :

	Crédit de renouvellement 2020 – 2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
5060	266 000	202 000	201 500	201 500	201 400	**1 072 400**
5090	878 441	878 441	878 441	878 441	878 441	**4 392 205**
5640	1 930 000	1 900 000	1 573 400	1 736 700	1 689 900	**8 830 000**
5650	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	**1 750 000**
Total dépenses	**3 424 441**	**3 330 441**	**3 003 341**	**3 166 641**	**3 119 741**	**16 044 605**

– Nature 5060 : biens meubles;
– Nature 5090 : autres immobilisations corporelles (cette nature est utilisée pour les acquisitions d'œuvres d'art);
– Nature 5640 : subventions d'investissement aux entreprises publiques;
– Nature 5650 : subventions d'investissement aux entreprises privées.

4.2) Recettes

Aucune recette d'investissement n'est prévue dans le présent crédit de renouvellement.

5) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

– B : Etats-majors et prestations transversales;
– C : Cohésion sociale;
– D : Culture, sport et loisirs.

5.1) Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	**160 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**32 000**	**32 000**	**32 000**	**32 000**	**32 000**	**160 000**

La politique publique B – Etats-majors et prestations transversales est portée par le secrétariat général, les directions générales et les directions de services.

Les investissements nécessaires pour soutenir cette politique publique sont ceux liés aux équipements de type matériel, mobilier et autres.

5.2) Politique publique C - Cohésion sociale

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	2 504 000	2 410 000	2 082 900	2 246 200	2 199 300	**11 442 400**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**2 504 000**	**2 410 000**	**2 082 900**	**2 246 200**	**2 199 300**	**11 442 400**

La politique publique C – Cohésion sociale est soutenue par l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), les services qui lui sont rattachés, et au travers de subventions d'investissement versées aux établissements publics pour personnes handicapées (EPH) et aux établissements publics pour l'intégration (EPI) (voir point 7).

Les investissements nécessaires pour soutenir cette politique publique sont ceux liés aux équipements de type matériel, mobilier, agencement, informatique et autres.

5.3) Politique publique D – Culture, sport et loisirs

	Crédit de Renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	888 441	888 441	888 441	888 441	888 441	**4 442 205**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**888 441**	**888 441**	**888 441**	**888 441**	**888 441**	**4 442 205**

La politique publique D – Culture, sport et loisirs est soutenue par l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS).

Sur ce crédit, un montant de 10 000 francs par an est prévu pour le renouvellement du mobilier et du matériel de bureau de l'OCCS ainsi que des résidences d'artistes des Acacias, de Genthod et de Berlin.

L'essentiel du crédit alloué à cette politique publique concerne le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC).

Ainsi, un montant de 878 441 francs par an est prévu pour les acquisitions des œuvres d'arts dans le cadre du FCAC, conformément à la LFCAC, notamment :

– effectuer des commandes d'œuvres conçues en rapport aux édifices et espaces publics, aux sites et paysages;
– acquérir des œuvres mobiles d'art contemporain afin d'enrichir la collection d'art de l'Etat;
– coopérer avec les institutions artistiques et culturelles, municipales, cantonales et régionales ou privées, dont les activités contribuent au soutien et au développement de l'art contemporain.

Pour la période 2020-2024, les projets suivants sont planifiés :

– Installation de Lang&Bauman prévue dans l'éco parc à Bernex – ce projet était planifié en 2015 déjà mais a été retardé en raison du déclassement de la zone agricole sur laquelle l'éco parc doit s'implanter.
– Néons phase V : il s'agit de la suite du projet conjoint avec la Ville de Genève d'installations lumineuses autour de la Plaine de Plainpalais.
– Projections de vidéos : des commandes de vidéos et d'art numérique sont annuellement prévues pour les installations artistiques dans les gares du CEVA.
– Acquisitions d'œuvres mobiles : toutes les acquisitions d'œuvres d'art de l'Etat sont de la compétence de l'office cantonal de la culture dans le cadre de la LFCAC. Une commission consultative est chargée de donner son préavis sur toutes les propositions d'achats. Les acquisitions de l'année précédente sont présentées au public, chaque début d'année à l'occasion de la manifestation Art Genève.
– Enfin, un montant de 454 000 francs sur l'ensemble de la période sera disponible pour de nouveaux projets du Conseil d'Etat et projets conjoints avec les communes. Le projet de législature du Conseil d'Etat rappelle l'importance de la culture, facteur de cohésion sociale et vecteur de cohésion transfrontalière, ainsi que le rôle de la créativité culturelle dans la valorisation de l'image de la destination de Genève. Ce montant permettra de participer au lancement, voire à la réalisation de nouveaux projets mobilisateurs à l'échelle du canton.

6) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements d'équipements (mobilier, matériel audio-visuel, véhicules, etc.), de systèmes d'information et d'œuvres d'art.

6.1) Equipements

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	2 031 000	1 954 000	1 709 900	1 848 200	1 916 300	**9 459 400**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**2 031 000**	**1 954 000**	**1 709 900**	**1 848 200**	**1 916 300**	**9 459 400**

La majorité de cette catégorie d'investissement concerne les subventions en faveur des tiers.

6.2) Informatique

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	515 000	498 000	415 000	440 000	325 000	**2 193 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**515 000**	**498 000**	**415 000**	**440 000**	**325 000**	**2 193 000**

Cette catégorie d'investissement concerne les subventions en faveur des tiers.

6.3) Œuvres d'art

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	878 441	878 441	878 441	878 441	878 441	**4 392 205**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**878 441**	**878 441**	**878 441**	**878 441**	**878 441**	**4 392 205**

Cette catégorie d'investissement s'inscrit dans le cadre des acquisitions d'œuvres d'arts liés au FCAC, conformément à la LFCAC.

7) Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de renouvellement comprend une subvention d'investissement accordée à des tiers, notamment pour :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
Bénéficiaires	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
EPI	1 930 000	1 900 000	1 573 400	1 736 700	1 689 900	**8 830 000**
Ateliers EPH	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	**1 750 000**
Investissements nets	**2 280 000**	**2 250 000**	**1 923 400**	**2 086 700**	**2 039 900**	**10 580 000**

7.1) Etablissements publics pour l'intégration (EPI)

Les établissements publics pour l'intégration (EPI) offrent un large éventail de prestations dans les lieux de vie et le milieu professionnel qui couvrent tous les degrés d'autonomie.

La subvention d'investissement accordée aux EPI a pour but essentiel de maintenir la valeur du patrimoine de l'institution afin d'assurer la continuité des prestations qui y sont délivrées. Il permettra notamment :

– d'équiper les lieux de vie de plus de 350 personnes, en situation de handicap, résidentes aux EPI avec des équipements et du mobilier adaptés, conformes aux exigences de sécurité, aux besoins et au bien-être de la diversité des handicaps pris en charge par l'institution;
– de renouveler les équipements et le mobilier des ateliers et des lieux de réadaptation/réinsertion. En effet, l'évolution des moyens de production doit être adaptée aux attentes du marché et conforme aux pratiques des entreprises. Ces équipements doivent répondre aux besoins de formation/d'insertion/réorientation des bénéficiaires. Par exemple, il est nécessaire de disposer des machines de production adaptées aux capacités et limitations des personnes en situation de handicap ou en difficulté de réinsertion dans un environnement qui garantisse leur sécurité;
– de renouveler et d'améliorer les équipements informatiques et le système d'information des EPI afin de garantir la qualité des prestations fournies aux personnes en situation de handicap et en difficulté d'insertion socioprofessionnelle. Dans un contexte d'économies et de restrictions budgétaires, le fonctionnement des systèmes d'information des EPI a

atteint un seuil critique d'obsolescence. Il est donc primordial de réaliser les renouvellements nécessaires afin de disposer des équipements qui répondent à leurs besoins du personnel encadrant, ainsi qu'aux normes actuelles en termes techniques, d'accessibilité et de sécurité.

Pour la période 2020-2024, les projets suivants sont planifiés :

- Renouvellement des machines et équipements :
  - Machines de production pour les différents ateliers, notamment pour les activités :
    - Mécanique (tours CNC, fraiseuse, perceuses à colonnes).
    - Horlogerie (plieuse, matériels de métrologie et de duromètrie).
    - Marquage textile (machine à broder, presse à chaud pour transfert textile).
    - Conditionnement (fardeleuse, tapis roulant).
    - Menuiserie (machines de production).
- Renouvellement des équipements de prestations :
  - Gros électroménagers (lave-linges, réfrigérateurs, congélateurs, fours, cellules de refroidissement).
  - Petits électroménagers (trancheuses, batteuses, balances, appareils pour les résidences).
  - Equipements hospitaliers (fauteuils électriques, lèves personnes, baignoires électriques).
  - Etablis pour les ateliers de production (y compris activités d'horlogerie).
  - Machines de manutention pour l'activité transport.
- Renouvellement du mobilier :
  - Ameublement des boutiques.
  - Bureaux.
  - Tables (de restaurants, de jardin, de conférences, tables basses, de chevet).
  - Couchages (lits électriques/médicalisés, sommiers et matelas).
  - Rangements (armoires, commodes, vestiaires, meubles bibliothèque).
  - Sièges (canapés, fauteuils, chaises de bureaux, chaises de conférences).

– Renouvellement des équipements et logiciels informatiques :
  - Serveurs et baies de stockage.
  - PC fixes et laptops.
  - Equipements informatiques pour les usagers.
  - Adaptation des activités de digitalisation des documents logistiques et comptables (y compris scanner).
  - Adaptation des moyens pour augmenter la mobilité (accès plateforme VDI, wifi).
  - Mise à jour des logiciels ERP et projet de vie (modules finance et logistique).
  - Adaptation des logiciels des ressources humaines (e-recrutement).
  - Mise à jour du site de l'intranet et de l'internet des EPI.
  - Mise à jour du site et de l'application CRM pour l'activité Ecologistic.

7.2) Ateliers gérés par les établissements pour personnes handicapées

La subvention d'investissement accordée aux établissements pour personnes handicapées (EPH) a pour but essentiel d'assurer le renouvellement des équipements et du mobilier des ateliers ainsi que des lieux de réadaptation/réinsertion. Au même titre que les EPI, les EPH doivent adapter leurs moyens de production aux attentes du marché et aux pratiques des entreprises. Ces équipements doivent répondre aux besoins de formation/d'insertion/réorientation des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, cette subvention permettra de réaliser des investissements de renouvellement garantissant un environnement sécurisé aux usagers, en tenant compte des différents cas de handicap pris en charge par ces institutions.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :
1) *Préavis financier*
2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*

ANNEXE 1

REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de la cohésion sociale.
- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 16 044 605 F, pour les exercices de 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la cohésion sociale.
- Rubriques budgétaires concernées : CR 0801 – Natures 5060, 5090, 5640, 5650
- Politiques publiques concernées : B – Etats-majors et prestations transversales, C – Cohésion sociale, D – Culture, sport et loisirs.
- Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	16'044'605
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	**16'044'605**

- Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépense brute	3.4	3.3	3.0	3.2	3.1	16.0
Recette brute	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Invest. net	3.4	3.3	3.0	3.2	3.1	16.0

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits :

☒ oui ☐ non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Dès 2025
NET INDUIT	-0.06	-0.39	-0.71	-1.00	-1.30	-1.54

ARo

- Planification financière:

☒ oui ☐ non Le crédit de renouvellement est ouvert dès 2020, conformément aux données des tableaux financiers.

☒ oui ☐ non Les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2020.

☒ oui ☐ non Le crédit de renouvellement et les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2019-2022.

☐ oui ☒ non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

☐ oui ☒ non Autre remarque : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 28.01.2019

Signature du responsable financier du département investisseur :

2. Approbation / Avis du département des finances

☐ oui ☒ non Remarque complémentaire du département des finances :

Genève, le : 28/01/2019

Visa du département des finances :

A. ROSSET

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 25 janvier 2019.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - DCS

Projet présenté par le département de la cohésion sociale

(montants annuels, en mios de F)		2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses d'investissement		3.4	3.3	3.0	3.2	3.1	16.0
Recettes d'investissement		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Investissement net	Durée	3.4	3.3	3.0	3.2	3.1	16.0
Mob. et éqpmts - Subv. Invest.	10 ans	2.0	2.0	1.7	1.8	1.9	9.4
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Véhicule	10 ans	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Informatique Corp.	7 ans	0.5	0.5	0.4	0.4	0.3	2.2
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Œuvres d'art	0 an	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	4.4
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) : 28.01.2019

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - DCS

Projet présenté par le département de la cohésion sociale

(montants annuels, en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	dès 2025
TOTAL charges liées et induites	0.06	0.39	0.71	1.00	1.30	1.54
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.06	0.39	0.71	1.00	1.30	1.54
Intérêts [34] 1.750%	0.06	0.12	0.17	0.23	0.28	0.28
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.28	0.54	0.77	1.02	1.26
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	-0.06	-0.39	-0.71	-1.00	-1.30	-1.54
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-0.06	-0.39	-0.71	-1.00	-1.30	-1.54

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) : 28.01.2019

ANNEXE 3

PL 12456

Projet de loi
ouvrant un crédit de renouvellement de 1 500 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement
Un crédit de renouvellement de 1 500 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement du Grand Conseil.

Art. 2 Planification financière
[1] Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du Grand Conseil, dès 2020 sous la politique publique A – Autorités et gouvernance.
[2] Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Amortissement
L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat
La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1) Introduction

Le présent crédit de renouvellement, qui fait partie du train pluriannuel 2020-2024, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF – D 1 05) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RPGFI – D 1 05.06).

Il a pour but de maintenir et rénover des immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat dans un objectif de préserver leurs valeurs.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisation, telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe des éditions relatives au budget et au bouclement des comptes des investissements.

Il est admis que le présent crédit de renouvellement contienne une part limitée de dépenses pour des extensions d'actifs existants (à concurrence d'un tiers de la valeur brute de l'actif concerné).

Le montant total des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes par politique publique, par nature ou type et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de renouvellement sont présentés par politique publique et par type d'immobilisation.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2025).

2) Description générale du crédit de renouvellement

2.1) Objectifs et contenu

Ce crédit de renouvellement contribue au maintien du niveau technique des installations permettant le bon fonctionnement du parlement et de son secrétariat général, notamment pour les besoins des utilisateurs, à savoir les députés, l'administration et le public.

Plus de la moitié de ce budget consiste dans le renouvellement de l'équipement informatique des députés qui a lieu à chaque changement de législature, soit au printemps 2023. L'autre partie comprend les projets informatiques conduits par le secrétariat général du Grand Conseil qui servent in fine à améliorer les conditions de travail des députés. Ces projets considérés comme une extension limitée de l'existant sont détaillés ci-dessous au point 5.

Un montant est également prévu pour le remplacement de certains matériels rendu nécessaire par la transformation du bâtiment de l'Hôtel de Ville et la réfection de la salle du Grand Conseil.

2.2) Périmètre

Ce crédit de renouvellement couvre les moyens informatiques destinés aux députés, à savoir, principalement, le renouvellement des ordinateurs portables mis à disposition au début de chaque nouvelle législature et l'extension de certains projets à même d'assurer un environnement technologique de qualité en appui à l'activité parlementaire de la députation.

En revanche, le présent crédit de renouvellement ne couvre pas les services de base (p. ex. messagerie et autres prestations du socle de base) fournis par l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) à la fois aux députés et aux collaborateurs du secrétariat général du Grand Conseil. Il comprend toutefois des montants spécifiques pour couvrir les frais engagés par l'OCSIN dans le cadre des extensions limitées des projets développés par le secrétariat général du Grand Conseil.

Ce crédit de renouvellement comprend enfin un budget pour le remplacement des matériels informatiques du Grand Conseil et de son secrétariat général qui n'entrerait pas dans le périmètre du crédit d'ouvrage, notamment certains équipements complémentaires pour les députés viennent-ensuite qui entreraient en fonction durant cette période. Il comprend aussi un montant pour le renouvellement du mobilier du Grand Conseil et de son secrétariat général.

3) Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement en cours qui s'achèvera fin 2019 se présentent comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en francs)						
	Crédit voté	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Prévisions 2019	Cumul
Dépenses	1 800 000	85 581	61 011	38 229	499 874	688 679	**1 373 374**
Recettes	0	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**1 800 000**	**85 581**	**61 011**	**38 229**	**499 874**	**688 679**	**1 373 374**

Les deux principales dépenses ont consisté en premier lieu dans le renouvellement du matériel informatique remis aux députés de la nouvelle législature (2018-2023), ainsi qu'aux députés suppléants. En second lieu, l'utilisation du portail Accord-GC a été généralisée permettant un accès électronique sécurisé à tous les documents de commission pour les personnes autorisées. Ce système a été développé grâce aux ressources internes du SGGC ce qui a eu pour effet de réaliser des économies substantielles par rapport à une externalisation du développement. Des améliorations du produit sont prévues au cours des prochaines années, notamment en ce qui concerne le moteur de recherche.

Une partie marginale du crédit de renouvellement a été utilisée pour renouveler certains mobiliers et installer les équipements nécessaires dans la Salle de l'UIT, avec notamment l'installation d'une ligne de fibre optique pour assurer la diffusion des sessions.

En raison de l'acceptation du crédit d'ouvrage pour les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville, une partie du crédit de renouvellement voté prévue initialement pour le remplacement du vote électronique de la salle du Grand Conseil ne sera pas utilisée.

4) Synthèse des investissements prévus entre 2020 et 2024

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	250 000	250 000	150 000	700 000	150 000	**1 500 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**250 000**	**250 000**	**150 000**	**700 000**	**150 000**	**1 500 000**

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Nature 4 positions 5060	100 000	100 000	30 000	500 000	30 000	**760 000**
Nature 4 positions 5200	150 000	150 000	120 000	200 000	120 000	**740 000**
Total dépenses	250 000	250 000	150 000	700 000	150 000	**1 500 000**

– Nature 5060 : mobilier, équipements et véhicules
– Nature 5200 : logiciels, applications et licences.

4.2) Recettes

Il n'y a pas de recettes attendues pour ce crédit de renouvellement.

5) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne uniquement la politique publique A – Autorités et gouvernance.

Ce crédit recouvre 3 projets principaux, échelonnés pour certains sur les 5 années couvertes par le crédit de renouvellement :

– en premier lieu, un montant de 700 000 francs est prévu en 2023 pour permettre le renouvellement du parc informatique des députés puisque les prochaines élections générales du Grand Conseil auront lieu au printemps de cette année-là. Cette somme recouvre à la fois l'acquisition de matériels, de logiciels, mais aussi les investissements ordinaires du Grand Conseil prévus en 2023;
– une deuxième partie du crédit de renouvellement porte principalement sur les années 2020 et 2021 afin d'acquérir certains mobiliers de la nouvelle salle du Grand Conseil en remplacement de ceux qui ont été évacués dans le cadre des travaux de l'Hôtel de Ville (notamment : équipement mobilier des salles attenantes et de la galerie du public);
– la troisième partie du crédit servira à financer différentes évolutions des systèmes d'information, mais principalement les développements à venir de la gestion électronique des documents via Accord-GC, une mise à jour du système Verbalix et la poursuite du projet d'archivage électronique des documents;

– enfin, une partie marginale du crédit pourra être utilisée pour le renouvellement de certains mobiliers du secrétariat général du Grand Conseil.

6) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements de construction, d'équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.) et de systèmes d'information et de communication.

6.1) Equipements (mobilier, matériel)

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	100 000	100 000	10 000	50 000	10 000	**270 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	100 000	100 000	10 000	50 000	10 000	**270 000**

6.2) Informatique (équipements et logiciels)

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	150 000	150 000	140 000	650 000	140 000	**1 230 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	150 000	150 000	140 000	650 000	140 000	**1 230 000**

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :
1) *Préavis financier*
2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*

ANNEXE 1

REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le Grand Conseil.
- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 1 500 000 F, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil.
- Rubrique budgétaire concernée : CR 1101 - Nature 5060, 5200
- Politiques publiques concernées : A – Autorités et gouvernance
- Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	1'500'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	**1'500'000**

- Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépense brute	**0.3**	**0.3**	**0.2**	**0.7**	**0.2**	**1.5**
Recette brute	***0.0***	***0.0***	***0.0***	***0.0***	***0.0***	***0.0***
Invest. net	**0.3**	**0.3**	**0.2**	**0.7**	**0.2**	**1.5**

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits :

☒ oui ☐ non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Dès 2025
NET INDUIT	0.00	-0.04	-0.07	-0.10	-0.20	-0.22

- Planification financière :

☒ oui ☐ non Le crédit de renouvellement est ouvert dès 2020, conformément aux données des tableaux financiers.

Ale

☒ oui ☐ non Les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2020.

☒ oui ☐ non Le crédit de renouvellement et les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2019-2022.

☐ oui ☒ non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

☐ oui ☒ non Autre(s) remarque(s) : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 28.1.2019

Signature du responsable financier du département investisseur :

2. Approbation / Avis du département des finances

☐ oui ☒ non Remarque complémentaire du département des finances :

Genève, le : 28/01/2019

Visa du département des finances : A-ROSSET

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 11 janvier 2019.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - Grand Conseil

Projet présenté par Grand Conseil

(montants annuels, en mios de F)		2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses d'investissement		0.3	0.3	0.2	0.7	0.2	1.5
Recettes d'investissement		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Investissement net	Durée	0.3	0.3	0.2	0.7	0.2	1.5
Mob. et éqpmts	10 ans	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Informatique Corp.	7 ans	0.1	0.1	0.0	0.5	0.0	0.6
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Informatique Incorp.	8 ans	0.2	0.2	0.1	0.2	0.1	0.7
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

28.1.2019

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - Grand Conseil

Projet présenté par Grand Conseil

(montants annuels, en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	dès 2025
TOTAL charges liées et induites	0.00	0.04	0.07	0.10	0.20	0.22
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.04	0.07	0.10	0.20	0.22
Intérêts [34] 1.750%	0.00	0.01	0.01	0.02	0.03	0.03
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.03	0.06	0.08	0.18	0.20
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	0.00	-0.04	-0.07	-0.10	-0.20	-0.22
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	0.00	-0.04	-0.07	-0.10	-0.20	-0.22

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

28.1.2019

PL 12457

Projet de loi
ouvrant un crédit de renouvellement de 200 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de la Cour des comptes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement
Un crédit de renouvellement de 200 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement de la Cour des comptes.

Art. 2 Planification financière
[1] Ce crédit est ouvert dès 2020. Il est inscrit sous la politique publique A – Autorités et gouvernance.
[2] Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Amortissement
L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat
La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1) Introduction

Le présent crédit de renouvellement, qui fait partie du train pluriannuel 2020-2024, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF – D 1 05) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RPGFI – D 1 05.06).

Il a principalement pour but de maintenir et de rénover des immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève dans un objectif de préserver leurs valeurs.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisation, telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe des éditions relatives au budget et au bouclement des comptes des investissements.

Il est admis que le présent crédit de renouvellement contient une part limitée de dépenses pour des extensions d'actifs existants (à concurrence d'un tiers de la valeur brute de l'actif concerné).

Le montant total des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes par politique publique, par nature ou type et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de renouvellement sont présentés par politique publique et par type d'immobilisation.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2025).

2) Description générale du crédit de renouvellement

2.1) Objectifs

Ce crédit vise le renouvellement des postes de travail fixes et portables, des serveurs, des logiciels ainsi que du mobilier de la Cour des comptes.

2.2) Contenu

Les éléments couverts par ce crédit de renouvellement sont les suivants :

– 27 postes de travail fixes et 3 postes portables;
– serveurs et logiciels informatiques;
– licences bureautiques;
– divers mobiliers (armoires, tables, etc.).

2.3) Périmètre

Depuis le 1er juin 2013, la Cour des comptes exerce les tâches d'évaluation anciennement assurées par la commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP inscrite au crédit de renouvellement 2011-2014 du DF). Depuis lors, l'effectif de l'équipe d'évaluation a été revu à la hausse, passant de 3 à 4 collaborateurs.

En outre, la Cour des comptes a également repris depuis l'exercice 2017 les tâches liées à la révision des comptes individuels et consolidés de l'Etat de Genève, qui étaient précédemment assurées par le service d'audit interne (SAI inscrit au crédit de renouvellement 2015-2019). Cela a eu pour conséquence d'augmenter les effectifs de la Cour par rapport au précédent crédit de renouvellement (période 2015-2019), avec l'engagement de 6 nouveaux collaborateurs.

Par ailleurs, la Cour des comptes a aussi étoffé son secrétariat, qui est en charge des tâches administratives, financières, liées aux ressources humaines, etc.

De facto, cela a également influencé à la hausse les besoins de la Cour des comptes en matériel et équipement, principalement en matière de places et de postes informatiques de travail. Actuellement, la Cour des comptes a 30 utilisateurs qui « utilisent » ses ressources de manière permanente.

Finalement, en raison de l'évolution de ses activités, la Cour des comptes doit également couvrir les coûts liés à l'adaptation des logiciels métier à sa disposition, afin de permettre une meilleure intégration de ses différentes tâches.

3) Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement en cours qui s'achèvera fin 2019 se présentent comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 *(en francs)*						
	Crédit voté	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Prévisions 2019	**Cumul**
Dépenses	115 000	4 907	2 724	56 818	8 571	41 980	**115 000**
Recettes	0	0	0	0		0	**0**
Investissements nets	**115 000**	**4 907**	**2 724**	**56 818**	**8 571**	**41 980**	**115 000**

Les principales dépenses ont été le renouvellement des serveurs, des postes de travail et des licences informatiques ainsi que le renouvellement et l'acquisition de nouveau mobilier et d'équipement informatique, notamment par rapport à l'accueil de nouveaux collaborateurs de l'unité « Révision » de la Cour des comptes (révision des comptes annuels individuels et consolidés de l'Etat de Genève dès l'exercice 2017).

4) Synthèse des investissements prévus entre 2020 et 2024

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 *(en francs)*					
	2020	2021	2022	2023	2024	**Cumul**
Dépenses	52 400	30 400	79 400	35 400	2 400	**200 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**52 400**	**30 400**	**79 400**	**35 400**	**2 400**	**200 000**

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 *(en francs)*					
	2020	2021	2022	2023	2024	**Cumul**
5060	2 400	5 400	54 400	35 400	2 400	**100 000**
5200	50 000	25 000	25 000	0	0	**100 000**
Total dépenses	**52 400**	**30 400**	**79 400**	**35 400**	**2 400**	**200 000**

– Nature 5060 : Biens meubles (mobilier, postes et serveurs informatiques)
– Nature 5200 : Logiciels

4.2) Recettes

Aucune recette d'investissement n'est attendue dans le cadre du présent crédit de renouvellement.

5) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne la politique publique A – Autorités et gouvernance.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 *(en francs)*					
	2020	2021	2022	2023	2024	**Cumul**
Dépenses	52 400	30 400	79 400	35 400	2 400	**200 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**52 400**	**30 400**	**79 400**	**35 400**	**2 400**	**200 000**

6) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements d'équipements (mobilier, matériels audiovisuels, etc.) et de systèmes et postes informatiques.

6.1) Equipements

	Crédit de renouvellement 2020-2024 *(en francs)*					
	2020	2021	2022	2023	2024	**Cumul**
Dépenses	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	**12 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**2 400**	**2 400**	**2 400**	**2 400**	**2 400**	**12 000**

6.2) Informatique

	Crédit de renouvellement 2020-2024 *(en francs)*					
	2020	2021	2022	2023	2024	**Cumul**
Dépenses	50 000	28000	77 000	33 000	0	**188 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**50 000**	**28 000**	**77 000**	**33 000**	**0**	**188 000**

7) Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme ne comprend pas de subventions d'investissements accordées à des tiers.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

1) *Préavis financier*
2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*

ANNEXE 1

REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par la Cour des comptes.
- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 200'000 F, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de la Cour des comptes.
- Rubrique budgétaire concernée : CR 1201 - Nature 5060, 5200
- Politiques publiques concernées : A – Autorités et gouvernance
- Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	200'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	200'000

- Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépense brute	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.2
Recette brute	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Invest. net	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.2

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits :

☒ oui ☐ non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Dès 2025
NET INDUIT	0.00	-0.01	-0.01	-0.03	-0.03	-0.03

AB

Planification financière :

☒ oui ☐ non Le crédit de renouvellement est ouvert dès 2020, conformément aux données des tableaux financiers.

☒ oui ☐ non Les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2020.

☒ oui ☐ non Le crédit de renouvellement et les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2019-2022.

☐ oui ☒ non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

☐ oui ☒ non Autre(s) remarque(s) : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 28.01.2019
Pour la Cour des comptes :

Mme Isabelle Terrier
Magistrate titulaire

Mme Sophie Forster Carbonnier
Magistrate titulaire

2. Approbation / Avis du département des finances

☐ oui ☒ non Remarque complémentaire du département des finances :

Genève, le : 28/01/2019 Visa du département des finances :

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 15 janvier 2019

RÉPUBLIQUE & CANTON DE GENÈVE * COUR DES COMPTES *

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - Cour des comptes

Projet présenté par Cour des comptes

(montants annuels, en mios de F)		2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses d'investissement		0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.2
Recettes d'investissement		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Investissement net	Durée	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.2
Mob. et éqpmts - Subv. Invest.	10 ans	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Informatique Corp. - Subv. Invest	7 ans	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.2
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

Genève, le 28.01.2019

Mme Isabelle Terrier, magistrate titulaire

Mme Sophie Forster Carbonnier, magistrate titulaire

RÉPUBLIQUE & CANTON DE GENÈVE * COUR DES COMPTES *

ANNEXE 2

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - Cour des comptes

Projet présenté par Cour des comptes

(montants annuels, en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	dès 2025
TOTAL charges liées et induites	0.00	0.01	0.01	0.03	0.03	0.03
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.01	0.01	0.03	0.03	0.03
Intérêts [34] 1.750%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.01	0.01	0.02	0.03	0.03
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	0.00	-0.01	-0.01	-0.03	-0.03	-0.03
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	0.00	-0.01	-0.01	-0.03	-0.03	-0.03

Remarques :

Date et signature pour la Cour des comptes :

Genève, le 28.01.2019

Mme Isabelle Terrier, magistrate titulaire

Mme Sophie Forster Carbonnier, magistrate titulaire

RÉPUBLIQUE & CANTON DE GENÈVE * COUR DES COMPTES *

PL 12458

Projet de loi
ouvrant un crédit de renouvellement de 166 400 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'office cantonal du génie civil

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 166 400 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement de l'office cantonal du génie civil.

Art. 2 Planification financière

[1] Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département des infrastructures, dès 2020 sous la politique publique M – Mobilité.

[2] Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

[1] Les subventions attendues dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 11 000 000 de francs.

[2] Les subventions accordées dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 12 100 000 francs.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1) Introduction

Le présent crédit de renouvellement, qui fait partie du train pluriannuel 2020-2024, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF – D 1 05) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RPGFI – D 1 05.06).

Il a pour but de maintenir et rénover des immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat dans un objectif de préserver leurs valeurs.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisation, telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe des éditions relatives au budget et au bouclement des comptes des investissements.

Il est admis que le présent crédit de renouvellement contient une part limitée à un quart du total des dépenses pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant total des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes par politique publique, par nature ou type et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de renouvellement sont présentés par politique publique et par type d'immobilisation.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2025).

Le crédit de renouvellement de l'office cantonal du génie civil (OCGC) a pour but de maintenir, de rénover et d'aménager les infrastructures routières et des transports publics du canton. C'est avec ce crédit de renouvellement que l'OCGC réalise l'entretien structurel des 260 km de chaussées, des ponts et tunnels du réseau des routes cantonales, ainsi que les améliorations et aménagements nécessaires y relatifs parmi lesquels on peut citer la création de giratoires, de voies en sites protégés en faveur des bus TPG, de bandes ou pistes cyclables, de passages piétons, de modifications de carrefours, etc.

Ce crédit de renouvellement a fortement été diminué depuis 2011, alors que dans le même temps le réseau d'infrastructures cantonales à entretenir continue de s'étendre. En 2012, dans le cadre des travaux sur le plan financier quadriennal (PFQ) des investissements de l'Etat de Genève, une première réduction de -25% avait été opérée sur les années 2013 et 2014 par rapport aux crédits annuels alloués de 38 400 000 francs par année pour la période 2011-2014. En 2014, le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi (PL 11522) prévoyant une nouvelle baisse de ces investissements, lesquels passaient à une moyenne annuelle de 22 400 000 francs par année pour la période 2015-2019. Fin 2014, le Grand Conseil a décidé de diminuer encore le crédit de renouvellement de l'OCGC pour le fixer à un montant global de l'ordre de 100 000 000 de francs pour la période 2015-2019, soit environ 20 000 000 de francs par année (L 11522).

Ces réductions, de près de 50% entre 2011 et 2015 sur les crédits de renouvellement de l'OCGC ne pouvaient se reporter linéairement sur les prestations. En effet, l'entretien des ouvrages d'art et le renouvellement des infrastructures du réseau des transports publics et des véhicules ne pouvant être réduits sous peine de paralysie rapide du réseau, c'est donc essentiellement sur le renouvellement routier que la réduction s'est portée (réduction d'un facteur 4 des moyens alloués entre 2011 et 2015). Pour ce renouvellement, les restrictions budgétaires successives font ainsi baisser à 0,5% de la valeur du patrimoine routier cantonal (2 milliards de francs) l'investissement moyen annuel. Ce pourcentage est très inférieur aux 1,5% à 2% préconisés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour maintenir la substance du patrimoine routier existant et ainsi assurer une qualité du domaine routier cantonal adéquate à moyen et long termes.

Dans son analyse sur les risques, le Conseil d'Etat est ainsi arrivé à la conclusion que, pour les routes comme pour les bâtiments, il était important de remonter à un niveau suffisant les crédits de renouvellement, afin de conserver en bon état les actifs de l'Etat. Il est indispensable de ne pas reporter sur les générations futures la charge de rattraper les investissements nécessaires qui n'auraient pas été consentis, sachant qu'ils seraient décuplés par une accélération de la dégradation.

En effet, un reprofilage (renouvellement des 4 premiers cm des chaussées), doit se faire suivant l'importance des charges de circulation tous les 10 à 30 ans. En prenant la moyenne à 20 ans, le domaine cantonal représentant 260 km, il est nécessaire de renouveler 13 km de chaussée par an. Le crédit précédemment à disposition permettait à l'OCGC de renouveler 3 km par an. Jusqu'en 2018, le déficit de 10 km par année a été en partie soulagé par

l'ordonnance sur la protection contre le bruit et le crédit cantonal pour l'OPB qui a permis de réaliser 5 km par an en complément.

A la fin 2019, un déficit de 30 km accumulés sur 2015-2019 sur les 260 km du réseau est actuellement estimé. Si le niveau du crédit de renouvellement de l'OCGC n'est pas relevé à partir de 2020, à ce rythme et au bout de 10 ans, l'investissement nécessaire pour remettre la qualité du réseau à un niveau acceptable sera difficilement supportable. En particulier, si une route est entretenue trop tardivement, elle se dégrade en profondeur et les coûts de rénovation sont décuplés.

2) Description générale du crédit de renouvellement

2.1) Objectifs

Les prestations réalisées par les trois directions rattachées à l'office cantonal du génie civil (OCGC), à savoir la direction administrative et des grands projets, la direction des ponts et chaussées et la direction de l'entretien des routes, qui concernent un seul domaine, celui de la politique publique M – Mobilité, sont analysées ci-après sur la base des activités décrites dans le catalogue des prestations.

Les prestations concernées sont les suivantes :

– *Renouvellement de routes cantonales*

Réaménagements de tronçons de routes y compris les frais d'acquisition de terrains, les collecteurs d'évacuation des eaux de chaussées et les surfaces attenantes (talus, banquettes, etc.), réalisation de giratoires, d'aménagements en faveur des cyclistes et des piétons ainsi que d'aménagements de modération du trafic.

– *Gros entretien des routes cantonales*

Réfection des revêtements des chaussées, des glissières de sécurité, de l'éclairage public et du renouvellement du patrimoine arboré, avec cas échéant, reprise de l'encaissement des chaussées.

– *Gros entretien des ouvrages d'art*

Réfections structurelles des ouvrages d'art (ponts, tunnels, galeries, murs de soutènement, etc.) avec, cas échéant, le renforcement de ceux-ci en vue de les adapter aux normes en vigueur en fonction notamment de l'augmentation des charges et de l'intensité du trafic. Le renouvellement des dispositifs électromécaniques de sécurité des tunnels prend une part grandissante du crédit pour respecter l'évolution des directives fédérales.

– *Renouvellement des infrastructures du réseau des transports publics*

Adaptation et renouvellement des infrastructures du réseau des transports publics (lignes aériennes, voies trams, stations et sous-stations électriques etc.).

– *Remplacement de véhicules ou engins nécessaires à l'entretien du réseau routier cantonal :*

- Remplacement des véhicules ou engins sous le pilotage du groupe de maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat (MOVE);
- Remplacement des engins et matériels nécessaires à l'entretien du domaine public cantonal.

2.2) Contenu

Les principales immobilisations individuelles ou groupées dont la valeur est supérieure à un million sont présentées et identifiées sous point 6 du présent exposé des motifs.

Egalement, lorsque la totalité de la dépense concernant un actif dans le domaine de compétence de l'OCGC dépasse 10 millions de francs (art. 22 du RPGFI – D 1 05.06) sur la durée du crédit de renouvellement, alors cette dépense doit faire l'objet d'un crédit d'ouvrage spécifique présenté au Grand Conseil sous la forme d'un projet de loi d'investissement.

Par ailleurs, ce crédit de renouvellement comprend des subventions à des tiers en application du cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois, du 14 décembre 1987 (CCTPG – H 1 55.04).

2.3) Périmètre

Au cours des dernières années le périmètre du patrimoine administratif en charge de l'OCGC a augmenté ce qui nécessite de revoir à la hausse le crédit de renouvellement pour conserver la valeur de ses actifs.

En particulier, le milliard de francs investi depuis le début de l'année 2000 pour l'augmentation des infrastructures de tramway nécessite maintenant une forte augmentation des investissements pour son gros entretien.

De même, les tranchées couvertes de Meyrin et de Vésenaz, vu la durée de vie des installations électromécaniques pour la sécurité, vont nécessiter une augmentation des ressources nécessaires pour leur renouvellement.

Pour la présente législature et en ce qui concerne les routes dont le périmètre va augmenter lors des mises en service du barreau MICA, de la route des Nations, des liaisons de Genève Sud, du boulevard des Abarois et du

barreau de Mont Fleury, des charges de fonctionnement vont immédiatement être nécessaires. Par contre, ces routes auront un impact sur le crédit de renouvellement au cours des législatures suivantes.

3) Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement en cours qui s'achèvera fin 2019 se présentent comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en francs)						
	Crédit voté	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Prévisions 2019	Cumul
Dépenses	111 245 000	22 196 801	19 129 498	21 002 980	27 981 141	20 934 580	**111 245 000**
Recettes	10 500 000	2 100 000	2 394 957	2 108 610	2 313 574	2 100 000	**11 017 141**
Investissements nets	**100 745 000**	**20 096 801**	**16 734 541**	**18 894 370**	**25 667 567**	**18 834 580**	**100 227 859**

Principaux projets réalisés

– Renouvellement de routes cantonales, 19 millions de francs :
  - Réaménagements de la route de Jussy et de la route de Mon-Idée en lien avec le projet MICA;
  - Piste cyclable et aménagements route de Bellegarde;
  - Zone 30 à Satigny;
  - Aménagements route de Thônex.
– Gros entretien des routes cantonales, 30,5 millions de francs :
  - Réfection des revêtements de chaussées, des glissières de sécurité, de l'éclairage public et du renouvellement du patrimoine arboré avec, cas échéant, reprise de l'encaissement.
– Gros entretien des ouvrages d'art, 19 millions de francs :
  - Inspections des ouvrages d'arts et réfections ponctuelles;
  - Démolition et reconstruction du pont de Sous-Moulin;
  - Réfection et renforcement des ponts de Sierne, du viaduc de la Voie Centrale, de la passerelle de Pré-Monnard;
  - Renouvellement des installations électromécaniques de sécurité du tunnel de Carouge.

– Renouvellement des infrastructures du réseau des transports publics, 39,5 millions de francs :
  - Adaptation et renouvellement selon le contrat de prestations des infrastructures du réseau des transports publics (lignes aériennes, voies trams, etc.);
  - Mise aux normes des arrêts bus et tramway.
– Remplacement de véhicules ou engins nécessaires à l'entretien du réseau routier cantonal, 3,5 millions de francs :
  - Remplacement des véhicules ou engins sous le pilotage du groupe de maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat (MOVE);
  - Remplacement des engins et matériels nécessaires à l'entretien du domaine public cantonal.

4) Synthèse des investissements prévus entre 2020 et 2024

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	22 400 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	**166 400 000**
Recettes	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	**11 000 000**
Investisse-ments nets	**202 000 00**	**33 800 000**	**33 800 000**	**33 800 000**	**33 800 000**	**155 400 000**

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Nature 5010	21 140 000	34 740 000	31 390 000	31 390 000	31 390 000	**150 050 000**
Nature 5060	850 000	850 000	850 000	850 000	850 000	**4 250 000**
Nature 5620	410 000	410 000	3 760 000	3 760 000	3 760 000	**12 100 000**
Total dépenses	22 400 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	**166 400 000**

– Nature 4 positions 5010 : routes et voies de communication
– Nature 4 positions 5060 : équipements, machines et véhicules
– Nature 4 positions 5620 : subvention d'investissements

Pour l'activation des charges salariales du personnel interne et conformément aux normes IPSAS sur la gestion des immobilisations, les charges du personnel contribuant directement à la maintenance et au rétablissement de la valeur patrimoniale doivent être activées en investissement. Dans le montant du crédit de renouvellement est comprise une activation à hauteur de 5 500 000 francs sur 5 ans soit, en moyenne 1 100 000 francs par an.

4.2) Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Nature 6300	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	**11 000 000**
Total recettes	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	**11 000 000**

– Nature 4 positions : 6300 : subventions de la Confédération et entreprises fédérales.

La recette est une participation de la Confédération de 2 200 000 francs par an à affectation obligatoire pour le renouvellement des routes principales, soit 11 000 000 de francs sur la durée du crédit de renouvellement.

5) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne exclusivement la politique publique M – Mobilité.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	22 40 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	**166 400 000**
Recettes	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	**11 000 000**
Investissements nets	**20 200 000**	**33 800 000**	**33 800 000**	**33 800 000**	**33 800 000**	**155 400 000**

Conformément à l'article 24, alinéa 1, du RPGFI (D 1 05.06), ce crédit se décline en 3 enveloppes.

La première enveloppe est consacrée aux travaux de rénovation indispensables pour maintenir la valeur du patrimoine en l'état et l'adapter aux nouvelles normes. Sont notamment comprises les subventions à la Ville de Genève pour l'adaptation des quais aux nouvelles normes pour les handicapés. Elle représente un montant de 128 100 000 francs (77%).

La seconde enveloppe est consacrée aux aménagements ou extensions limitées nécessaires pour améliorer la fluidité ou la sécurité des usagers. Sont notamment comprises les subventions à la Ville de Genève pour des aménagements. Elle représente un montant de 25 800 000 francs (16%).

La troisième enveloppe concerne les travaux divers et imprévus qui n'ont pu être planifiés. Elle représente un montant de 12 500 000 francs (7%).

6) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements de construction, d'équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.).

6.1) Construction

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	21 550 000	35 150 000	35 150 000	35 150 000	35 150 000	**162 150 000**
Recettes	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	**11 000 000**
Investissements nets	**19 350 000**	**32 950 000**	**32 950 000**	**32 950 000**	**32 950 000**	**151 150 000**

Les principales dépenses prévues dans le cadre de ce crédit de renouvellement qui s'achèvera fin 2024, sont les suivantes :

– Chaussées (coût moyen annuel total 15 750 000 francs)

- Requalifications des routes (route de Thonon, route du Grand-Lancy, mesures d'accompagnement MICA, etc. coût moyen annuel 2,92 millions de francs);
- Reprofilage du réseau routier cantonal (réfection des revêtements des chaussées, coût moyen annuel 8,28 millions de francs);
- Aménagements de sécurité (giratoires, trottoirs, passages piétons et aménagements de modération du trafic, glissières de sécurité, cheminements pédestres, etc.) ainsi que l'amélioration de l'éclairage public, coût moyen annuel 2,86 millions de francs;

- Aménagements en faveur des cyclistes, coût moyen annuel 1,69 million de francs.

Ces travaux concernent les projets suivants :

Chaussées							
Libellé projet	**Description du projet**	**Coût total (en francs)**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Renouvellement	Aménagements routiers	12 250 000					
Renouvellement	Pistes cyclables et modération	8 450 000					
Renouvellement	Giratoires	1 800 000					
Reprofilage	Réfection des revêtements	41 400 000					
Gros entretien	Dispositifs de sécurité	1 500 000					
Renouvellement	Eclairage	1 000 000					
Travaux urgents	Réseau électrique, divers	10 000 000					
Renouvellement	Espaces verts	2 350 000					
Total chaussées		**78 750 000**					

– Ouvrages d'art, coût moyen annuel total 3 010 000 francs se décomposant comme suit :

- Inspection des ouvrages d'art 160 000 francs
- Renouvellement électromécanique 1 250 000 francs
- Gros entretien et renforcement d'ouvrages : travaux faisant suite aux inspections, travaux urgents 500 000 francs
- Travaux planifiés 1 100 000 francs

Ces travaux concernent les ouvrages suivants :

Ouvrages d'art							
Libellé projet	**Description du projet**	**Coût total (en francs)**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Inspections ouvrages	Inspections et études annuelles	800 000					
Electromécanique	Renouvellement	6 250 000					
Gros entretien OA	Pont de Peney	4 000 000					
Gros entretien OA	Pont de la Plaine	1 000 000					
Gros entretien OA	Passerelle de Chèvre	500 000					
Gros entretien OA	Entretiens divers, travaux urgents	2 500 000					
Total ouvrages d'art		**15 050 000**					

– Infrastructures transports publics, coût moyen annuel total de 13 670 000 francs se décomposant comme suit :

- Gros entretien délégué aux TPG selon contrat de prestations 8 180 000 francs
- Renouvellement aménagements transports publics selon cahier des charges (CCTPG, rs/GE H 1 55.04) et rehaussement des quais selon la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand, RS 151.3) : 5 490 000 francs

Ces travaux concernent les objets suivants :

Infrastructures transports publics							
Libellé projet	**Description du projet**	**Coût total (en francs)**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Gros entretien réseau TPG	Selon contrat de prestation	40 900 000					
Renouvellement	Aménagements Ville	12 100 000					
Renouvellement	Aménagements Canton	15 350 000					
Total infrastructures transports publics		**68 350 000**					

6.2) Equipements

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	850 000	850 000	850 000	850 000	850 000	**4 250 000**
Investissements nets	850 000	850 000	850 000	850 000	850 000	**4 250 000**

Les dépenses indiquées ci-dessus concernent le remplacement des véhicules et engins ou matériel nécessaires à l'entretien du réseau routier cantonal (tondeuses, débroussailleuses, souffleuses, petites machines, etc.).

Ces remplacements sont nécessaires pour des raisons de vétusté, de changements de normes antipollution, etc.

7) Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de renouvellement comprend une subvention d'investissement accordée à des tiers notamment pour la Ville de Genève :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
Bénéficiaire	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Communes	410 000	410 000	3 760 000	3 760 000	3 760 000	**12 100 000**
Total subventions	**410 000**	**410 000**	**3 760 000**	**3 760 000**	**3 760 000**	**12 100 000**

Conformément à l'article 7, alinéa 2, lettre a, du cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois (CCTPG – H 1 55 04), les frais occasionnés par la construction de places d'arrêts, de chaussées, de parties de chaussées et de tout autre site propre réservé aux véhicules des TPG, de places de rebroussement, de stationnement et de refuges sont pris en charge à raison de 50% par la Ville de Genève et 50% par l'Etat sur le territoire de la Ville de Genève. La subvention correspond à la participation de l'Etat aux renouvellements et aménagements des infrastructures de transports publics sur le territoire de la Ville de Genève.

Le crédit de renouvellement tel que présenté permettra à l'OCGC de maintenir la valeur des actifs du domaine public cantonal routier, d'améliorer les conditions de circulation et de garantir la sécurité des usagers.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :
1) *Préavis financier*
2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*

ANNEXE 1

REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département des infrastructures.
- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 166 400 000 F, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'office cantonal du génie civil
- Rubrique budgétaire concernée : CR 0611 - Natures 5010, 5060, 5620, 6300
- Politiques publiques concernées : M - Mobilité
- Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	166'400'000
- Recettes d'investissement	11'000'000
= Investissements nets	**155'400'000**

- Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépense brute	22.4	36.0	36.0	36.0	36.0	166.4
Recette brute	*2.2*	*2.2*	*2.2*	*2.2*	*2.2*	*11.0*
Invest. net	20.2	33.8	33.8	33.8	33.8	155.4

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits :

☒ oui ☐ non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Dès 2025
NET INDUIT	-0.35	-1.28	-2.44	-3.59	-4.75	-5.31

ARO
CA

◆ Planification financière :

☒ oui ☐ non Le crédit d'investissement est ouvert dès 2020, conformément aux données des tableaux financiers.

☒ oui ☐ non Les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2020.

☒ oui ☐ non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2019-2022.

☐ oui ☒ non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

☐ oui ☒ non Autre remarque : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 25.1.2019 Signature du responsable financier du département investisseur :

C. Arnold

2. Approbation / Avis du département des finances

☐ oui ☒ non Remarque complémentaire du département des finances :

Genève, le : 25/01/2019 Visa du département des finances :

A. ROSSET

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 16 janvier 2019.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - OCGC

Projet présenté par LE DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

(montants annuels, en mios de F)		2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses d'investissement		**22.4**	**36.0**	**36.0**	**36.0**	**36.0**	**166.4**
Recettes d'investissement		***2.2***	***2.2***	***2.2***	***2.2***	***2.2***	***11.0***
Investissement net	**Durée**	**20.2**	**33.8**	**33.8**	**33.8**	**33.8**	**155.4**
Génie civil	60 ans	22.4	36.0	36.0	36.0	36.0	166.4
Recettes		*2.2*	*2.2*	*2.2*	*2.2*	*2.2*	*11.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

25. 1. 2019

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - OCGC

Projet présenté par LE DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

(montants annuels, en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	dès 2025
TOTAL charges liées et induites	0.35	1.28	2.44	3.59	4.75	5.31
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.35	1.28	2.44	3.59	4.75	5.31
Intérêts [34] 1.750%	0.35	0.95	1.54	2.13	2.72	2.72
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.34	0.90	1.46	2.03	2.59
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	-0.35	-1.28	-2.44	-3.59	-4.75	-5.31
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-0.35	-1.28	-2.44	-3.59	-4.75	-5.31

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

25.1.2019

PL 12459

Projet de loi
ouvrant un crédit de renouvellement de 230 000 000 de francs, pour les exercices 2020 à 2024, relatif aux systèmes d'information et au numérique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 230 000 000 de francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement en matière de systèmes d'information et de numérique.

Art. 2 Planification financière

[1] Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département des infrastructures, dès 2020, sous les politiques publiques A – Autorités et gouvernance – à M – Mobilité.

[2] Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1) Introduction

1.1) Principes généraux

Le présent crédit de renouvellement a pour but de maintenir et de rénover des immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat, dans un objectif de préserver leurs valeurs sur la période qui s'étend de 2020 à 2024. Il a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF – D 1 05) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RPGFI – D 1 05.06).

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisation, telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe des éditions relatives au budget et au bouclement des comptes des investissements.

Il est admis que le présent crédit de renouvellement contient une part limitée à un quart du total des dépenses pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant total des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition par politique publique, par nature ou type et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de renouvellement sont présentés par politique publique et par type d'immobilisation.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2025).

1.2) Systèmes d'information et numérique

Le présent crédit de renouvellement concerne les actifs du patrimoine administratif de l'Etat de Genève dans le domaine des systèmes d'information et du numérique.

Utilisés par 300 000 personnes physiques et morales, ces actifs sont indispensables pour assurer bon nombre de prestations de l'Etat. Les systèmes d'information sont les principaux outils de production de l'administration cantonale et forment en quelque sorte son système nerveux.

L'ensemble des politiques publiques ainsi que le fonctionnement de l'administration nécessitent que les actifs informatiques et télécom placés sous la gestion de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) soient maîtrisés tant du point de vue de leur obsolescence que de notre capacité à les faire évoluer pour les adapter aux besoins des citoyens, des entreprises et de l'administration ainsi que pour répondre à l'évolution des législations, des pratiques et des technologies.

Ces actifs sont également les éléments fondamentaux qui participeront à la concrétisation de la politique numérique adoptée par le Conseil d'Etat au mois de juin 2018 — qui constitue elle-même une part prépondérante du programme de législature — ainsi que de la stratégie des systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale, approuvée par le Conseil d'Etat en mai 2016.

De nombreuses prestations, aussi essentielles que les centrales d'urgence 144 et 117, la police, l'administration fiscale, les finances, les ressources humaines, les affaires sociales, l'emploi, la mobilité, la construction, le territoire, l'enseignement ou encore l'ensemble des démarches en ligne (cf. figure 1 ci-après), ne peuvent être fournies sans le support des services de l'OCSIN et des directions départementales de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI), à savoir de l'ensemble des unités organisationnelles chargées du programme B05 « Systèmes d'information et de comunication numérique ».

En articulant systématiquement sa politique numérique autour des valeurs d'excellence et d'efficience, Genève se positionne à l'échelle intercantonale comme un fournisseur de solutions de gestion publique numérique de premier plan, affirmant ainsi un leadership dans l'innovation tout en optimisant le retour sur investissement consenti pour ses propres besoins.

Le montant de 230 millions de francs est inscrit au présent projet de loi en vue du renouvellement d'actifs relatifs aux SIC de 2020 à 2024. Il s'agit ainsi de consacrer, en moyenne, une tranche annuelle d'investissement de 46 millions de francs pour préserver et adapter les services numériques de l'administration cantonale, en appui de l'ensemble des politiques publiques du Conseil d'Etat.



Figure 1 : Extrait du catalogue des e-démarches. Le catalogue complet peut être consulté sur le site web de l'administration cantonale, https://www.ge.ch/dossier/geneve-numerique/toutes-demarches-ligne. Au moment de la rédaction du présent exposé des motifs, 87 démarches administratives étaient ainsi mises en ligne, à disposition des citoyens et des entreprises.

2) Description générale du crédit de renouvellement

2.1) Responsabilité

Le présent crédit est placé sous la responsabilité de l'OCSIN.

2.2) Périmètre

Le périmètre du présent crédit de renouvellement est celui du règlement sur l'organisation et la gouvernance des systèmes d'information et de communication, du 26 juin 2013 (ROGSIC – B 4 23.03), dont le champ d'application est décrit à l'article 2. Il concerne donc :

– les départements de l'administration cantonale et la chancellerie d'Etat;
– le pouvoir judiciaire et le Grand Conseil – mais uniquement pour la part des actifs mutualisés pour l'ensemble de l'Etat[2].

Le champ d'application du présent crédit ne prend pas en compte les établissements publics autonomes.

En complément, l'article 9, alinéa 1 ROGSIC prévoit que l'OCSIN peut fournir des services à des bénéficiaires extérieurs à l'administration cantonale, par l'intermédiaire de conventions prévoyant son indemnisation sous la forme financière ou sous la forme de subvention pour prestations en nature (subvention non monétaire), conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF). L'octroi de ces services peut nécessiter l'acquisition ou le renouvellement d'actifs, placés au patrimoine de l'Etat, et financés par le présent crédit. Il s'agit notamment de services fournis par l'OCSIN à l'Hôpital cantonal, l'Université, la HES, l'Hospice général et l'IMAD.

2.3) Contenu

Les actifs concernés par le présent projet de loi sont subdivisés en deux grandes catégories : les systèmes d'information et de communication, d'une part, et les actifs mutualisés, d'autre part.

Les systèmes d'information et de communication (SIC) répondent aux besoins spécifiques de chacune des politiques publiques de l'Etat. Ils en assurent toute la chaîne de traitement des données et de partage de l'information, lorsque celle-ci est requise.

---

[2] Sous réserve de transferts de responsabilité formellement réglés par les conventions spéciales prévues à l'article 2, alinéa 2, du ROGSIC.

Les actifs mutualisés regroupent le matériel et les logiciels industrialisés et normés qui soutiennent l'ensemble des services numériques de l'administration cantonale, pour en constituer le « socle » technologique. A titre d'illustration, les actifs mutualisés comprennent :

– un réseau métropolitain constitué notamment de 400 km de fibre optique, 5 400 équipements réseau ainsi que 49 200 prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques;
– 34 000 ordinateurs — dont 17 900 pour le secteur pédagogique;
– 18 000 téléphones fixes;
– 4 000 serveurs informatiques virtuels;
– 26 000 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 109 millions de messages par an;
– 5,6 millions de giga-octets de stockage brut.

En revanche, le présent crédit ne couvre pas le renouvellement des consommables, du matériel multimédia (projecteur, télévisions, appareils photo, etc.), des appareils multifonctions (location), des équipements de radiocommunication, des moyens d'enquêtes et d'investigation de la police, etc.[3]

En outre, lorsque la totalité de la dépense concernant un système d'information et de communication sur la durée du crédit de renouvellement dépasse 3 millions de francs (art. 22 RPGFI), cette dépense doit faire l'objet d'un crédit d'ouvrage ad hoc présenté au Grand Conseil sous la forme d'un projet de loi d'investissement.

2.4) Estimation des investissements nécessaires au renouvellement et à l'évolution des actifs

Les SIC constituent un domaine en constant et rapide changement, dont l'évolution ne peut être anticipée sur la durée d'un plan de renouvellement quinquennal. Cette imprédictibilité est renforcée par l'évolution des attentes des citoyens dans leur interaction numérique avec l'Etat et de l'administration dans sa transformation.

L'estimation des investissements nécessaires au renouvellement et à l'évolution des actifs dans ce domaine est donc un exercice ardu, qui ne peut se baser uniquement sur les investissements consentis (valeur des

[3] Le périmètre est défini dans la directive EGE-10-15, sur les ressources matérielles et immatérielles appartenant au domaine des technologies de l'information et de la communication.

immobilisations). En s'appuyant toutefois sur un inventaire des actifs, un recensement des besoins actuels des départements, les résultats obtenus tendent à démontrer que, pour les 5 prochaines années, l'allocation de 356,4 millions de francs d'investissement sera nécessaire pour combler la dette technologique accumulée depuis 2015, gérer l'obsolescence et pourvoir aux principaux besoins en matière de services numériques. Ce montant se répartit comme suit :

– 137,7 millions de francs seraient nécessaires pour renouveler les actifs mutualisés et ainsi les préserver de l'obsolescence technique;
– 87,2 millions de francs seraient nécessaires pour adapter et cas échéant étendre les actifs mutualisés afin de répondre à la demande;
– 131,5 millions de francs seraient nécessaires préserver les SIC de l'obsolescence et plus généralement réaliser les développements demandés par les départements.

Ces travaux seront financés par le présent crédit de renouvellement ainsi que par les crédits d'ouvrage.

Le chapitre 6), ci-après, décrit les projets à traiter prioritairement par le présent crédit de renouvellement.

3) Principes d'affectation du crédit

3.1) Règles de gestion du crédit

Les décisions pour lancer les projets à financer par le présent crédit de renouvellement se prendront dans le cadre normatif existant, qui comprend notamment les dispositions suivantes :

– la dépense d'investissement est limitée à 3 millions de francs par SIC, sur la durée du crédit de renouvellement (art. 22, al. 2, RPGFI);
– les évolutions sont limitées à un tiers de la valeur brute du SIC concerné (art. 22, al. 3, RPGFI);
– au-delà des limites spécifiées aux points précédents, toute dépense d'investissement relative à un SIC doit être financée par un crédit d'ouvrage ad hoc;
– les projets de loi, de toute nature, qui nécessitent une dépense d'investissement substantielle en matière de SIC et de numérique pour leur mise en œuvre doivent être accompagnés d'un projet de loi d'investissement (crédit d'ouvrage) ad hoc, au risque sinon de ne pas pouvoir la financer par le présent crédit de renouvellement, faute de moyens;

– les répartitions par politique publique, par nature ou type, et en tranches annuelles formalisées dans le présent projet de loi ne sont pas contraignantes.

3.2) Subdivision du crédit de renouvellement en enveloppes

L'article 24, alinéa 1, RPGFI prévoit que le crédit de renouvellement de l'OCSIN comprend au minimum trois enveloppes selon les critères suivants :

– la première enveloppe est consacrée aux renouvellements indispensables pour maintenir la valeur des actifs mutualisés et les adapter aux nouvelles normes;
– la deuxième enveloppe est consacrée aux développements demandés par les départements pour répondre à leurs besoins spécifiques pour leurs systèmes d'information et de communication. *Le poids relatif de cette enveloppe est limité à un quart du crédit total*;
– la troisième enveloppe concerne les divers et imprévus qui n'ont pu être planifiés. *Le poids relatif de cette enveloppe est limité à 10% du crédit total.*

En fixant respectivement la deuxième enveloppe à 25% et les divers et imprévus à 5%, la répartition du présent crédit de renouvellement est la suivante :

Envel.	Catégorie d'actifs	Part (%)	Montant (Francs)
1	Actifs mutualisés	70%	161 000 000
2	Systèmes d'information et de communication	25%	57 500 000
3	Divers et imprévus	5%	11 500 000
Total			**230 000 000**

En conséquence, par comparaison avec les estimations financières exposées au point 2.4), la première enveloppe permettra de couvrir l'ensemble du renouvellement des actifs mutualisés — pour un coût d'investissement estimé à 137,7 millions de francs —, en vue de maîtriser le risque d'obsolescence du socle technologique de l'administration cantonale.

L'adaptation et l'extension des actifs mutualisés ainsi que les refontes et les évolutions apportées aux SIC seront financées par :

– le présent crédit de renouvellement, à hauteur de 92,3 millions de francs, y compris les divers et imprévus;

– les crédits d'ouvrage votés ou envisagés entre 2020 et 2024, pour un montant estimé à 126,4 millions de francs *au moment de la rédaction du présent exposé des motifs* (cf. tableau ci-après).

	Enveloppe (millions de francs)	**Inventaire des invest. nécessaires sur la période 2020-2024 (point 2.4)**	Crédit de renouv. 2020-2024	Crédits d'ouvrage votés et envisagés sur la période 2020-2024	**Total des crédits d'invest. votés et envisagés 2020-2024**
1a	Renouvellement des **actifs mutualisés**	137,7	137,7	—	137,7
1b	Adaptation et extension des **actifs mutualisés**	87,2	23,3	126,4	207,2
2	**Systèmes d'information et de communication**	131,5	57,5		
3	Divers et imprévus	—	11,5	—	11,5
	Total	**356,4**	**230,0**	**126,4**	**356,4**

3.3) Gouvernance

Enveloppe 1 : Actifs mutualisés

Les actifs mutualisés sont placés sous la gestion de l'OCSIN, qui priorise, planifie et met en œuvre leur renouvellement ainsi que leurs évolutions (art. 28, al. 3, ROGSIC), dans le cadre de l'enveloppe 1 du présent crédit.

Enveloppe 2 : Systèmes d'information et de communication

Pour ce qui est des SIC :

– leur gouvernance est régie par le règlement sur l'organisation et la gouvernance des systèmes d'information et de communication (ROGSIC);
– conformément aux recommandations de la Cour des comptes[4], le ROGSIC prévoit un processus annuel de gouvernance interdépartemental en vue de prioriser les principales demandes adressées par les offices de l'administration cantonale;
– la méthode de priorisation a fait l'objet d'une directive adoptée par le Conseil d'Etat;

[4] Cf. rapport n° 65 du 27 juin 2013 : « Etat de Genève — Audit de gestion de la gouvernance globale des systèmes d'information ».

– les priorités sont fixées en adéquation avec les objectifs de politiques publiques et les décisions du Conseil d'Etat, la stratégie des SIC de l'administration cantonale et la politique de sécurité de l'information, ainsi que les dispositions légales et réglementaires;
– les projets sont ensuite réalisés par l'OCSIN, conjointement avec les départements bénéficiaires, en mettant en œuvre cette priorisation, dans le cadre de l'enveloppe 2 du présent crédit.

Enveloppe 3 : Divers et imprévus

Le directeur général des systèmes d'information et du numérique gère l'allocation de l'enveloppe 3 pour financer les divers et imprévus.

4) Historique

4.1) Contexte

Les crédits de programme sont mis en œuvre depuis 2008. Leur évolution, pour la part consacrée aux systèmes d'information et au numérique, est la suivante :

2008 à 2010	Crédits de programme et d'investissement de 173,7 millions de francs sur 3 ans (lois 10140 et 10188)	57,9 millions de francs en moyenne par an
2011 à 2014	Crédit de programme de 220,4 millions de francs sur 4 ans (loi 10726)	55,1 millions de francs en moyenne par an
2015 à 2019	Crédit de renouvellement de 153,9 millions de francs sur 5 ans (loi 11521 et crédit supplémentaire de la commission des travaux)	30,8 millions de francs en moyenne par an
2020 à 2024	Présent projet de crédit de renouvellement de 230 millions de francs sur 5 ans	46 millions de francs en moyenne par an

Illustrée par la figure 2, ci-après, cette évolution montre un fort ralentissement de 2015 à 2019, dû à la nécessité pour le Conseil d'Etat de maîtriser ses finances dans une période économique difficile.

Début 2016, sur la base des comptes 2015, le Gartner[5] indiquait que la dépense informatique courante du canton était inférieure à celle de ses pairs, attirant l'attention de l'administration cantonale « à ne pas se trouver à terme

[5] Gartner Inc. est une entreprise américaine de conseil et de recherche dans le domaine des techniques avancées. De réputation internationale — auprès de 11 500 organisations —, elle mène des recherches, fournit des services de consultation, tient à jour différentes statistiques et maintient un service de nouvelles spécialisées. (Référence : https://fr.wikipedia.org/wiki/Gartner).

en position de sous-dépense et donc d'obsolescence ». Après 5 ans à ce régime ralenti de renouvellement, l'obsolescence des actifs ne peut plus être maîtrisée de façon adéquate, induisant un risque croissant de dysfonctionnement des prestations fournies par l'Etat.

Outre cette dette technologique qu'il convient de réduire, le numérique est l'un des piliers forts du programme de législature, pour lequel des moyens doivent être octroyés, toutes politiques publiques confondues.

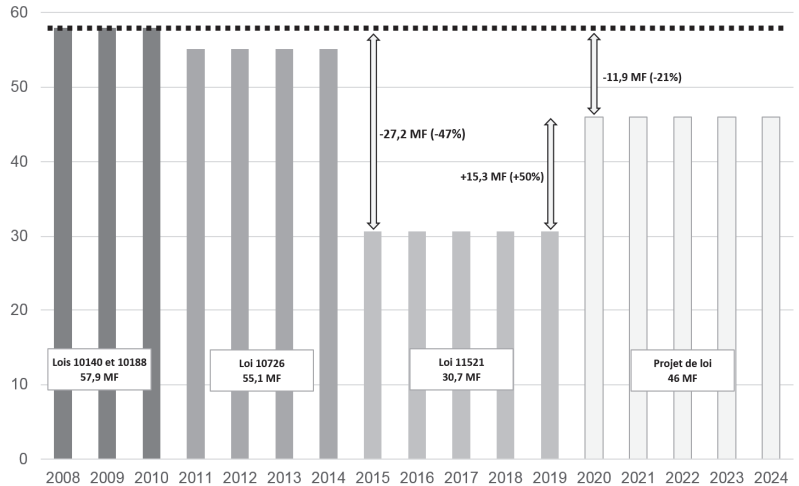


Figure 2 : Evolution des tranches annuelles moyennes des crédits de renouvellement en matière de SIC et de numérique, en millions de francs (MF).

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement en cours, qui s'achèvera fin 2019, se présentent comme suit[6] :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en francs)						
	Crédit voté	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Prévisions 2019	Cumul
Dépenses	153 950 000	24 298 459	24 652 128	33 328 198	36 593 903	35 077 312	**153 950 000**
Recettes	600 000	—	—	607 633	649 911	—	**1 257 544**

[6] Un crédit supplémentaire de 600 000 francs a été octroyé par la commission des travaux le 11 avril 2017. Cette dépense supplémentaire est compensée intégralement par une subvention reçue de la Confédération pour financer un projet dans le domaine de la vidéoprotection (police).

Investissements nets	**153 350 000**	**24 298 459**	**24 652 128**	**32 720 565**	**35 943 992**	**35 077 312**	**152 692 456**

4.2) Bilan du crédit de renouvellement 2015-2019

Le crédit de renouvellement 2015-2019 a permis de concrétiser environ 620 projets.

Systèmes d'information et de communication

Dans le domaine des SIC, les réalisations suivantes — extraites du lot des projets menés entre 2015 et 2019 — permettent d'illustrer l'importance du crédit de renouvellement pour l'ensemble des politiques publiques du canton :

- le renouvellement complet, l'extension ainsi que les adaptations fonctionnelles et organisationnelles du système d'information de la Centrale d'urgence 117-112-144;
- l'automatisation du processus de dépouillement par lecture optique pour les élections majoritaires et proportionnelles ainsi que pour les votations;
- l'adaptation du SIC des droits politiques pour les élections 2019-2020;
- la gestion des référentiels liés aux votations et élections;
- la conception, puis la réalisation du principe de vérifiabilité individuelle pour le vote électronique, conformément aux exigences fédérales;
- la conception, puis la réalisation de la nouvelle plateforme Internet de l'Etat;
- la création de la Feuille d'avis officielle (FAO) en ligne;
- la gestion des décisions communales;
- la dématérialisation du processus des autorisations de construire par procédure accélérée et mise en service d'une démarche en ligne pour l'usager;
- les adaptations applicatives nécessaires pour chaque rentrée scolaire;
- le monitorage de l'école inclusive (gestion des mesures de soutien ordinaire);
- la prise en compte des nouvelles normes ISO 20022 en vue de l'harmonisation du trafic des paiements pour l'ensemble de l'administration cantonale;
- la conception et la mise en place d'un outil de gestion des appels d'offres et des contrats;
- la réalisation du référentiel des données de l'office cantonal des bâtiments (OCBA);

- l'amélioration des outils de gestion de l'entretien des bâtiments;
- des outils de gestion de projet à l'OCBA et à l'OCSIN, pour une meilleure allocation des ressources sur les projets et une gestion de portefeuille centralisée;
- la mise en œuvre d'« Infomobilité », pour informer sur les conditions de mobilité dans le canton;
- les adaptations du SIC des véhicules pour répondre aux exigences fédérales 2019 et dématérialiser des démarches;
- l'inventaire des véhicules de l'administration cantonale et la gestion des garages;
- la transformation numérique de l'accueil et du parcours usager à l'office cantonal de la population et des migrations ainsi qu'à l'office cantonal de l'emploi;
- la recherche des mesures du marché du travail;
- l'amélioration des démarches en ligne du service de l'assurance-maladie, afin de mieux servir le citoyen et réduire la saturation du service;
- les évolutions légales du système d'information des poursuites;
- les adaptations métiers annuelles du SIC de la détention;
- la géolocalisation opérationnelle dans le cadre des opérations de la police;
- la mise à jour du SIC de la police, en lien avec l'évolution de la législation fédérale impactant la gestion opérationnelle ainsi que, plus généralement, les adaptations annuelles pour répondre à l'évolution des besoins de la police;
- les modifications du SIC du service des prestations complémentaires, conformément aux changements apportés à la législation;
- la refonte de l'application de gestion des déchets de chantier, afin de pouvoir l'utiliser en déplacement, et mise en service d'un formulaire de déclaration en ligne;
- la gestion des préavis et accélération des procédures relatives aux arbres;
- les adaptations annuelles apportées au SIC du registre foncier (Capitastra);
- les outils pour le pilotage transversal des projets urbains.

Actifs mutualisés

Afin de fournir les infrastructures nécessaires aux projets énumérés ci-dessus – visant à remplacer ou à faire évoluer les SIC de l'administration cantonale –, le crédit de renouvellement 2015-2019 a connu une forte

progression du nombre et de la capacité des actifs mutualisés (cf. figure 3, ci-après).

Par conséquent, afin de financer ces extensions et compte tenu de moyens sensiblement réduits dès 2015, la part du crédit de renouvellement qui a pu être consacrée à la lutte contre l'obsolescence a, depuis lors, dû être strictement limitée, provoquant l'accumulation d'une dette technologique importante ces 5 dernières années.

En ce qui concerne les actifs mutualisés, les années 2015-2019 ont notamment vu la concrétisation des projets suivants :

- le renouvellement des postes de travail administratifs et pédagogiques de l'administration cantonale — la diminution des moyens ayant nécessité de prolonger la durée avant remplacement des ordinateurs de 5 à 7 ans, moins des deux tiers du parc auront été renouvelés entre 2015 et 2019;
- la mise à jour de la plateforme logicielle du poste de travail de l'administration cantonale;
- la gestion sécurisée des accès via des appareils mobiles, suite au rapport n° 95 de la Cour des comptes, du 18 décembre 2015;
- l'extension de 12% du réseau fibre optique de l'Etat de Genève, pour atteindre une distance totale de 400 km;
- le renouvellement de 3 000 équipements réseau sur un total de 5 400;
- le renouvellement de 4 000 téléphones IP sur un total de 18 000;
- le renouvellement de 500 antennes Wi-Fi sur un total de 927;
- le déploiement d'une nouvelle solution de communication unifiée pour l'administration cantonale auprès de 8'000 collaboratrices et collaborateurs;
- le déploiement d'une nouvelle solution de téléphonie pour les centrales d'appels de l'administration fiscale cantonale, de l'office cantonal des poursuites et de l'OCSIN;
- le renouvellement et le doublement des espaces de stockage « disque » ainsi que des infrastructures de sauvegarde, portant respectivement leur capacité à 5 600 et 6 900 To (téraoctets);
- le renouvellement et l'extension des serveurs informatiques virtuels, en augmentation de 250%, pour atteindre le nombre de 4 000;
- le renouvellement du service de fichiers pour la totalité de l'administration cantonale;
- le renouvellement de 2 000 bases de données sur un total de 4 550;

- le renouvellement de l'infrastructure pour l'informatique décisionnelle adressant les besoins de 2 000 utilisateurs;
- le renouvellement du système d'ordonnancement permettant d'exécuter automatiquement 25 000 traitements informatiques chaque jour;
- la mise en place d'une infrastructure d'espaces collaboratifs fédérant à ce jour 3 000 sites répondant aux besoins des offices de l'administration cantonale;
- le renouvellement et la sécurisation de l'infrastructure de messagerie électronique pour 26 000 boîtes aux lettres;
- le renforcement de la sécurité des échanges avec l'extérieur permettant de traiter environ 98 millions de messages, dont plus de 70% sont bloqués, car considérés comme non sollicités (« spam »);
- la prévention des attaques de sécurité, par le biais d'analyses des journaux des événements produits par les systèmes informatiques et de télécommunication, et la mise en œuvre d'indicateurs de pilotage de la sécurité;
- la lutte contre les « maliciels », par l'interopérabilité des différents mécanismes de protection mis en œuvre;
- l'amélioration de la gestion des accès et des identités numériques.

		2015	2018	Croissance 2015-2018 (4 ans)	Prévision 2019 (nombre)
Gestion de l'identité numérique					
	Nombre de comptes	105'000	300'000	+ 186 %	300'000
Gestion et exploitation des actifs					
	Eléments de configuration inventoriés (EC) dans les inventaires de l'OCSIN	240 000 EC + 720 000 relations	800 000 EC + 3 200 000 relations	+ 230 %	820 000 EC + 3 500 000 relations
	Nombre d'environnements d'infrastructure livrés annuellement par l'OCSIN	190	210	+ 10,5 %	215
	Nombre d'applications hébergées au sein des infrastructures OCSIN	1'225	1'378	+ 12,5 %	1'400
	Application monitorées en temps réel	< 30	340	+ 1'033 %	450
	Applications exploitées en niveau de service Bronze à Platine	400	550	+ 37 %	600
	Traitements techniques et métiers exécutés quotidiennement	20'000	25'000	+ 25 %	25'000
	Nombre de flux entre SIC	5	75	+ 1'200 %	80
	Nombre de messages échangés entre SIC / an	10'000	100 Millions	+ 10'000 %	10 Milliards
	Instances Middlewares sous gestion	1'850	2'100	+ 13 %	2200
Câblage interbâtiments					
	# de km de fibre optique	350	390	+ 12 %	400
Télécommunications					
	# de ports réseau d'accès	38'578	46'892	+ 21 %	49'237
	# d'antennes wifi	576	843	+ 46 %	927
	# d'interfaces réseau data center	2'560	3'738	+ 46 %	4'111
	# de caméras IP	29	114	+ 293 %	150
	# de téléphones IP fixes	17'000	17'800	4 %	18'000
Sites informatiques					
	# de sites de type data center	3	3	0 %	3
	# de sites télécom principaux	12	13	+ 8 %	13
Serveurs					
	Linux Unix (nombre de machines virtuelles)	826	2'041	+ 147 %	2'400
	Windows (nombre de machines virtuelles)	805	1'370	+ 70 %	1'600
Stockage et sauvegarde données					
	SAN – baies et réseau de stockage (nombre de To)	1'400	2'900	+ 107%	3'770
	NAS – service de fichiers (nombre de To)	300	1'500	+ 400%	1845
	Sauvegardes (nombre de To)	3'000	6'000	+ 100 %	6'900
Bases et entrepôts de données (BI)					
	Bases de données	2'043	4'193	+ 105 %	4'550
	Utilisateurs Bases de données	7'013	14'368	+ 105 %	16'400
	Serveurs BI	28	38	+ 10	40
	Utilisateurs BI	2'419	3'087	+ 27 %	3'223
	Rapport BI sécurisés	3'240	4'200	+ 30 %	4'350
Gestion de l'information et collaboratif					
	Gestion et archivage électronique des documents				
	Nombre de documents (en millions)	123,60	204	+ 65 %	230
	Volume des documents (en To)	9,12	20,65	+ 126 %	25
	Messagerie				
	Nombre de boîtes aux lettres	37'361	24'674	- 34 %	26'000
	Taille des bases messagerie (en To)	13	20	+ 54 %	23
	Taille moyenne des emails	183,25	249,48	+ 36 %	250
	Nombre d'Emails Passerelle SMTP (Million)	48,3	95,67	+ 98 %	98
	Nombre d'Email bloqué passerelle (Million)	30	68,13	+ 127 %	70
	Nombre d'emails Exchange (Million)	82	102	+ 32 %	109
	Plateformes collaboratives				
	Espaces collaboratifs (en nb d'espaces Wiki)	104	180	+ 73 %	200
	Espaces collaboratifs (en nb de sites SharePoint)	0	3'297		3'600
Poste de travail					
	Nombre de postes de travail	28'600	33'250	+ 16,26 %	34'000
Mobilité numérique					
	Nombres de tablettes, smartphones (hors Police)	655	1'980	+ 202.29 %	2310
Editique					
	Composition de documents / an	25 millions	35 millions	+ 40 %	40 millions
	Pages imprimées par an	25 millions	31 millions	+ 24 %	31 millions
	Expéditions par an	6 millions	7 millions	+ 17 %	7 millions

Figure 3 : Evolution de la volumétrie relative aux actifs mutualisés, sur la durée du crédit de renouvellement 2015-2019 (état au 10.12.2018). Cette liste, qui n'est pas exhaustive, illustre la forte progression du nombre et de la capacité des actifs mutualisés durant cette période.

5) Synthèse des investissements prévus entre 2020 et 2024

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	53 760 000	48 760 000	44'860'000	43 360 000	39 260 000	230 000 000
Recettes	—	—	—	—	—	—
Investissements nets	53 760 000	48 760 000	44 860 000	43 360 000	39 260 000	230 000 000

5.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit, à titre indicatif :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
5060	22 670 000	16 390 000	15 380 000	15 640 000	14 990 000	85 070 000
5200	31 090 000	32 370 000	29 480 000	27 720 000	24 270 000	144 930 000
Total dépenses	53 760 000	48 760 000	44 860 000	43 360 000	39 260 000	230 000 000

– 5060 : immobilisations corporelles;
– 5200 : immobilisations incorporelles.

Activation des charges de personnel

Conformément aux normes IPSAS (« International Public Sector Accounting Standard ») sur la gestion des immobilisations, les charges du personnel contribuant directement au maintien et au rétablissement de la valeur patrimoniale seront activées en investissement, sur le présent crédit de renouvellement.

Dans le domaine des systèmes d'information et du numérique, l'évaluation de la part du travail qui sera réalisé par les collaborateurs de l'administration cantonale sur une durée de 5 ans est un exercice difficile, car elle découle dans une large mesure de décisions prises au fil du temps par le Conseil d'Etat, de changements législatifs apportés par le Grand Conseil et des priorités définies par la gouvernance interdépartementale. Concrètement, pour effectuer ce calcul, il faudrait connaître les plans de charge de l'ensemble des projets et des

activités de l'OCSIN sur les 5 prochaines années, ce qui n'est bien sûr pas possible.

Pour illustrer le propos, lors du crédit de renouvellement 2015-2019, 6,3 millions de francs de charges de personnel auront ainsi été activés en moyenne chaque année (estimation réalisée avant le bouclement des comptes 2018).

5.2) Recettes

Aucune recette n'est prévue dans le présent crédit de renouvellement.

5.3) Charges de fonctionnement liées et induites

Charges de fonctionnement liées

Les charges de fonctionnement liées à un projet sont celles qui, de par leur nature, ne peuvent faire l'objet d'une immobilisation.

En matière de systèmes d'information, la méthode de gestion de projet employée par la Confédération et bon nombre de cantons suisses, dont Genève (HERMES), prévoit 4 phases : l'initialisation, la conception, la réalisation et le déploiement. Conformément au manuel comptable de l'Etat, les dépenses relatives à la première et la dernière de ces phases sont imputées en charge de fonctionnement; les deux phases intermédiaires sont financées par un crédit d'investissement.

Ces charges n'apparaissent que pendant la durée du projet, pour représenter environ 15% des dépenses d'investissement.

Les charges de fonctionnement liées sont financées par le budget de fonctionnement ordinaire de l'OCSIN et cas échéant des offices concernés. Si une augmentation transitoire du budget est toutefois nécessaire, et sous réserve de décisions ultérieures, elle sera inscrite au plan financier quadriennal.

Charges de fonctionnement induites

Les nouveaux actifs ainsi que les évolutions (extensions) apportées aux actifs doivent faire l'objet d'une maintenance et nécessitent des ressources pour exploiter le service fourni dès sa mise en production. En informatique, le coût annuel de la maintenance peut dépasser 20% du prix d'acquisition de l'actif.

Des économies peuvent être effectuées en internalisant une partie de la prestation, mais les éditeurs de logiciels et les constructeurs exigent généralement que la maintenance soit acquise directement auprès d'eux, sous une forme qui peut s'apparenter à une assurance, c'est-à-dire à une couverture de risques de dysfonctionnement de leurs logiciels et équipements.

Il convient de préciser que l'OCSIN n'engage des contrats de maintenance que lorsque celle-ci est indispensable, par exemple pour garantir la qualité du service avec la disponibilité attendue ou lorsqu'elle est essentielle pour assurer le fonctionnement ou la pérennité de l'actif concerné.

Contrairement aux charges liées, qui s'éteignent à la fin des projets, les charges induites s'inscrivent dans la durée, chaque année, jusqu'au retrait de l'actif.

Dans une majorité de cas, le renouvellement des actifs ne nécessite pas l'octroi d'un budget supplémentaire pour couvrir les charges induites. En revanche, les extensions apportées aux SIC et aux actifs mutualisés impliquent de nouvelles charges annuelles de maintenance et d'exploitation, pour un ratio estimé entre 15 et 20% de la valeur de l'actif.

En d'autres termes, à chaque franc investi pour augmenter la valeur d'un actif informatique, il convient de prévoir 15 à 20 centimes par année pour assurer sa maintenance et son exploitation.

Cependant, le présent crédit étant principalement consacré au renouvellement des actifs plutôt qu'à leur extension — selon une répartition estimée à 75%-25% — et compte tenu des mesures prises pour optimiser les contrats auprès des fournisseurs, l'augmentation des charges induites sera contenue à 3,75% des dépenses d'investissement, pour atteindre un montant cumulé sur la durée du crédit d'environ 9 millions de francs. Les postes correspondants, évalués à ce stade à 24 nouveaux postes (équivalents temps plein), feront l'objet de décisions ultérieures.

De façon plus générale, les coûts induits seront inscrits au plan financier quadriennal.

6) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne l'ensemble des politiques publiques, à l'exception de la Justice, prise en charge par le crédit de renouvellement du pouvoir judiciaire :

- A : Autorités et gouvernance;
- B : Etats-majors et prestations transversales;
- C : Cohésion sociale;
- D : Culture, sport et loisirs;
- E : Environnement et énergie;
- F : Formation;
- G : Aménagement et logement;

– H : Sécurité et population;
– I : Impôts et finances;
– K : Santé;
– L : Marché du travail et commerce;
– M : Mobilité.

Les chapitres suivants – regroupés par politique publique – présentent les principaux besoins en renouvellement ainsi que les intentions d'évolution des actifs concernés par le présent projet de loi.

Cette répartition des dépenses par politique publique n'est qu'indicative[7]. Les priorités seront concrètement déterminées dans le cadre de la gouvernance mise en place en 2013 par le Conseil d'Etat et réglées par le ROGSIC.

Enfin, il convient de préciser que les besoins propres aux SIC de la politique publique J – Justice, seront financés par le crédit de renouvellement du pouvoir judiciaire. En revanche, les actifs mutualisés également partagés avec le pouvoir judiciaire sont bien financés par le présent crédit.

6.1) Politique publique A – Autorités et gouvernance

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	2 110 000	1 940 000	2 020 000	2 020 000	2 030 000	10 120 000
Recettes	—	—	—	—	—	—
Investissements nets	2 110 000	1 940 000	2 020 000	2 020 000	2 030 000	10 120 000

AIGLE

Le système d'information AIGLE, utilisé depuis 1998, pour la gestion informationnelle des affaires de l'exécutif (préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi) est obsolète. Une demande de crédit d'investissement sera déposée en 2019 pour mener un projet de refonte de ce système. Dans l'attente de cette réalisation, les évolutions apportées à l'application actuelle ainsi qu'à la version d'AIGLE utilisée sur les tablettes seront financées par le présent crédit de renouvellement.

Informations et prestations en ligne (Internet)

[7] Les répartitions ont été effectuées sur la base de la classification des politiques publiques du mois de juin 2018.

Conduite de 2016 à 2018 sous la responsabilité d'un comité de pilotage Internet du Conseil d'Etat, la rénovation de l'offre du site officiel de l'Etat www.ge.ch s'est achevée fin 2018. L'ensemble des anciens sites de communication ont été fermés et les services publics en ligne de l'administration cantonale ont été regroupés sur une plateforme unique et hautement disponible. Cette rénovation est fondée sur une approche qui place l'usager au centre du service public, et inclut à ce titre l'offre de prestations en ligne (e-démarches).

Pour assurer la qualité des prestations de l'administration en ligne et les intégrer parmi les leviers d'innovation souhaités par le Conseil d'Etat dans son rapport « Une politique numérique pour Genève », il s'agira :

– d'améliorer en continu le niveau de pertinence et de qualité des contenus en ligne à l'intention de l'ensemble des usagers, en s'appuyant sur leurs besoins et en faisant appel aux nouvelles technologies;
– de répondre aux besoins des administrés, entreprises et partenaires, ainsi qu'aux besoins de l'Etat, en systématisant la participation d'usagers dès le prototypage de nouvelles e-démarches afin de privilégier le développement de solutions de prestations en ligne standardisées;
– de doter l'administration numérique d'un nouvel espace personnel plus sécurisé et efficient pour les détenteurs de comptes e-démarches. De plus, le parcours numérique de l'usager doit être simplifié pour offrir une expérience utilisateur complète.

Au-delà de la réalisation de nouveaux outils numériques, le défi consiste à progressivement faire appliquer les pratiques (simplicité d'accès), les processus (dictés par l'orientation usager) et les technologies d'Internet à l'ensemble du service public.

Exercice des droits politiques

Le système d'information des droits politiques (SIDP) est composé de différentes applications utilisées pour préparer, dépouiller, consolider, valider, éditer et publier les résultats des différents scrutins de votations ou d'élections.

Cet écosystème subit régulièrement des évolutions justifiées par des changements légaux ou réglementaires au niveau cantonal ou fédéral, mais aussi du fait des processus d'amélioration continue. C'est ainsi que le dépouillement centralisé a pu être doté d'une solution de numérisation des bulletins.

Le présent crédit de renouvellement permettra en particulier d'adapter le « backoffice » institutionnel des droits politiques. Ce crédit adressera

également des problématiques d'obsolescence sur les infrastructures spécifiques ne faisant pas partie des actifs mutualisés.

Développement et innovation du canton et de la région

Le présent crédit de renouvellement devrait permettre de gérer l'obsolescence technologique et de moderniser les sites Internet de la Genève internationale et de la coopération franco-genevoise.

6.2) Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales, hors « actifs mutualisés »

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	930 000	940 000	1 270 000	980 000	720 000	4 840 000
Recettes	—	—	—	—	—	—
Investissements nets	930 000	940 000	1 270 000	980 000	720 000	4 840 000

Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Le système d'information des ressources humaines (SIRH) gère plus de 38'000 dossiers, aussi bien pour l'Etat de Genève que pour des entités parapubliques (université, HES). Elle fait actuellement l'objet d'une mise à jour majeure, pour être fonctionnelle dès le 1er janvier 2020. Les évolutions qui s'ensuivront auront pour but de soutenir les ressources humaines dans le développement de leur potentiel humain, par exemple le suivi de l'évaluation des collaboratrices et collaborateurs, la gestion des talents et la gestion des compétences.

Sur une durée de 5 ans, les investissements souhaités viseront également à traiter l'obsolescence technologique, à ajuster le niveau de protection des données avec l'état de l'art et à réaliser les adaptations techniques indispensables.

Gestion financière transversale et départementale et achats

Après d'importants investissements consentis par l'administration pour ses outils de gestion et de pilotage de l'Etat jusqu'en 2012, le présent crédit de renouvellement vise essentiellement à maintenir les applications à niveau, afin d'éviter leur obsolescence technologique et fonctionnelle.

De plus, la mise en conformité aux contraintes légales et réglementaires dont l'harmonisation du trafic des paiements en Suisse (norme ISO 20022) constitue une obligation.

Enfin des évolutions significatives sont envisagées, comme la dématérialisation des relations entre les tiers externes et l'administration.

Gestion des locaux et logistique

Les applications de l'office cantonal des bâtiments soutiennent la gestion de l'ensemble des bâtiments et des terrains de l'Etat de Genève; elles facilitent les opérations d'achat, de construction, d'entretien et de location du patrimoine immobilier.

Actuellement, plusieurs processus de gestion de fournisseurs sont dématérialisés; il s'agit du traitement des demandes d'intervention, de la gestion des contrats de maintenance et en partie de la facturation. Les évolutions souhaitées permettraient de poursuivre la dématérialisation, dans le but de réduire les temps de traitement, simplifier les interactions aussi bien avec des locataires qu'avec des fournisseurs et diminuer la consommation de papier.

Les améliorations prévues comprennent également le renouvellement et l'harmonisation des applications sectorielles, actuellement très diversifiées.

6.3) Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales, « actifs mutualisés »

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	39 960 000	34 960 000	31 060 000	29 560 000	25 460 000	161 000 000
Recettes	—	—	—	—	—	—
Investissements nets	39 960 000	34 960 000	31 060 000	29 560 000	25 460 000	161 000 000

Les dépenses d'investissement relatives aux actifs mutualisés sont portées par l'OCSIN.

L'enveloppe 1 du présent crédit a pour principal objectif de financer le remplacement des actifs mutualisés obsolescents, et en conséquence de réduire significativement leur dette technologique accumulée ces dernières années, suite à la forte diminution des moyens consacrés au renouvellement informatique.

En complément, et dans la limite du budget alloué, cette même enveloppe permettra de financer l'extension des actifs mutualisés, en nombre, en capacité et en qualité, afin de :

- répondre à l'augmentation de la demande – aussi bien interne à l'administration que des usagères et usagers des prestations de l'Etat –, en particulier pour concrétiser la politique numérique et la stratégie des SIC du Conseil d'Etat;
- les adapter consécutivement à la mise en œuvre des extensions apportées aux SIC dans le cadre du présent crédit de renouvellement (selon les intentions exprimées dans les autres points du présent chapitre, pour chacune des politiques publiques);
- suivre les évolutions technologiques, par exemple pour veiller à la sécurité de l'information et à la protection des données, permettre des gains d'efficience, ou lorsqu'elles sont rendues nécessaires par le changement des usages;
- s'ajuster aux modifications des normes légales et techniques;
- préserver une part de veille technologique.

Infrastructures de télécommunication

Pour répondre à l'évolution des besoins de l'administration tout en maîtrisant les frais de communication, les infrastructures de télécommunication doivent être renouvelées et adaptées.

Ces infrastructures comprennent :

- un réseau métropolitain constitué notamment de 400 km de fibre optique, de 5'400 équipements réseau ainsi que de 49 200 prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques
- un système de communication reliant 34 000 ordinateurs dont 17 900 pour le secteur pédagogique, 7 800 imprimantes, 18'000 téléphones et 2 970 abonnements de téléphonie mobile, 26 000 boîtes aux lettres électroniques qui voient l'échange de 109 millions de messages par an.
- les systèmes de gestion des accès au réseau cantonal et de protection contre les intrusions prennent en charge quelque 300 000 comptes utilisateurs, dont 205 000 pour les e-démarches (l'administration en ligne).

Infrastructures informatiques

Il s'agit de prévoir le renouvellement et l'extension de 4 000 serveurs virtuels hébergés sur 500 serveurs physiques. En corollaire, la capacité des centres de calcul, hébergeant près de 5,6 millions de giga-octets de stockage brut, doit être régulièrement adaptée, pour répondre à une demande qui augmente de 30% chaque année. Les infrastructures de sauvegarde des données de l'Etat devront également évoluer. En effet, avec la dématérialisation des procédures, le stockage d'images et l'augmentation de la taille des documents échangés, la demande de stockage poursuit une forte croissance, de même que le besoin d'archivage sous forme électronique. Par ailleurs, le matériel du centre éditique de l'administration cantonale doit régulièrement être adapté pour répondre aux besoins de l'administration, notamment dans le domaine fiscal, afin d'assurer l'impression d'environ 31 millions de pages et l'expédition de 7 millions de courriers par an.

Sur un autre plan, les besoins à la mobilité du personnel font l'objet d'une forte demande, à l'instar des accès à distance, qui nécessitent la mise en place et l'évolution d'infrastructures spécifiques. Dans ce cadre, deux dimensions sont principalement prises en considération : la flexibilité d'usage – l'accès à l'information, y compris sensible, depuis n'importe quel lieu, n'importe quand – et la sécurité.

Sécurité de l'information

Le présent crédit doit permettre de réduire les risques liés à la sécurité de l'information, notamment en matière de protection des données, d'atteinte à l'image de l'Etat et au patrimoine informationnel. A cet effet, il conviendrait de s'assurer que, pour toute donnée sensible, une stricte séparation des environnements et des rôles soit respectée, et que les informations de l'Etat soient rendues anonymes dans leur version de test et de développement. Il s'agit également de garantir dans la plus large des mesures que les données sont protégées en conformité avec leur classification.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de sécurité de l'information du Conseil d'Etat[8], le présent crédit vise également à :

– simplifier l'accès des citoyens et des entreprises aux e-démarches;
– améliorer la plateforme de gestion des accès et des identités;
– intégrer la législation fédérale à venir en matière d'identité électronique (e-ID);

[8] https://www.ge.ch/document/politique-securite-information-psi-administration-cantonale-geneve.

– compléter le développement du système de gestion des accès aux bâtiments, conjointement avec l'office cantonal des bâtiments;
– prendre en compte de nouvelles technologies en matière de sécurité, à l'instar de la « blockchain »[9];
– étendre le périmètre des outils de gestion proactive des menaces, en agrégeant les différentes notifications remontées par les systèmes informatiques spécialisés.

Actifs immatériels

L'OCSIN doit renouveler les licences des logiciels et des applications devenus obsolètes. Ces actifs immatériels regroupent en particulier l'ensemble des plateformes de gestion électronique des documents, les environnements collaboratifs, les systèmes de messagerie, les sites web et les bases de données de l'Etat. Les progiciels ainsi que les environnements de développement des SIC doivent également être renouvelés, mis à jour ou adaptés. Il en va de même des outils de l'OCSIN nécessaires à la gestion, à l'exploitation et à l'inventaire des actifs de l'administration cantonale placés sous sa responsabilité.

Postes de travail et périphériques

Les 34 000 postes de travail de l'administration cantonale ainsi que les logiciels qui les composent doivent être régulièrement mis à jour — en principe tous les quatre à cinq ans, alors qu'aujourd'hui ils le sont tous les 7 ans, compte tenu de la forte diminution apportée au précédent crédit de renouvellement, avec un quadruple objectif :

– assurer leur bon fonctionnement et leur sécurité;
– garantir leur compatibilité avec les autres éléments constitutifs des SIC utilisés par l'administration;
– doter l'administration d'outils bureautiques privilégiant l'agilité et le travail collaboratif;
– permettre, voire favoriser les échanges de données avec l'extérieur de l'administration cantonale.

Pour gérer ce parc conséquent de postes de travail ainsi que les périphériques qui l'accompagnent, il est nécessaire de disposer d'outils adaptés et performants devant également être mis à jour régulièrement.

Enfin, dans le cadre de sa transformation numérique, l'administration tend à privilégier l'utilisation d'équipements mobiles plutôt que fixes, à l'instar du

[9] Selon Wikipédia, une « blockchain », ou chaîne de blocs, est une technologie de stockage et de transmission d'informations sans organe de contrôle, sécurisée par cryptographie.

secteur pédagogique, pour lequel ce présent projet de loi devra permettre le renouvellement de 20 000 tablettes utilisées pour l'enseignement.

6.4) Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales, « divers et imprévus »

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	2 300 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000	11 500 000
Recettes	—	—	—	—	—	—
Investissements nets	2 300 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000	11 500 000

Une enveloppe de 11,5 millions de francs est destinée aux « divers et imprévus » (enveloppe 3). Celle-ci servira à réaliser différents projets qui n'ont pas pu être planifiés et sera gérée par le directeur général des systèmes d'information et du numérique.

6.5) Politique publique C – Cohésion sociale

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	550 000	780 000	720 000	740 000	760 000	3 550 000
Recettes	—	—	—	—	—	—
Investissements nets	550 000	780 000	720 000	740 000	760 000	3 550 000

Une majorité des SIC du domaine de la cohésion sociale sont désormais obsolètes. Les adaptations nécessaires à leur bon fonctionnement, ainsi qu'à l'amélioration de l'efficience et de la qualité des prestations des offices concernés nécessitent des moyens importants, qui dépassent la valeur-seuil de 3 millions de francs autorisée pour un financement par le présent crédit de renouvellement (art. 22 RPGFI). Ces adaptations font donc l'objet d'un crédit d'ouvrage ad hoc (loi 12386), qui devrait être suivi dès 2022 d'un deuxième projet de loi visant à la refonte complète du SIC « action sociale ».

En complément, les montants actuellement inscrits au présent crédit de renouvellement devront permettre de couvrir :

– les besoins d'adaptation et d'évolution de l'application TAMI (« Tutelle des Adultes et des MIneurs »), en attente du résultat de l'étude qui sera

menée dès le début de l'année 2019 ainsi que du dépôt d'un éventuel projet de loi;

– la prise en charge de demandes, qui sont hors périmètre du PL SIC social (par ex. les modifications légales fédérales).

6.6) Politique publique D – Culture, sport et loisirs

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Recettes	—	—	—	—	—	—
Investissements nets	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000

Gestion de l'obsolescence et de la sécurité.

L'actuel portail web de l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS) est obsolète. Il est par conséquent nécessaire de le mettre à niveau pour l'intégrer au site de l'administration cantonale, « ge.ch », en accompagnant ces travaux des indispensables tests d'intrusion et de vulnérabilité, afin d'en éprouver la sécurité.

Modernisation des systèmes d'information et de communication (SIC), afin d'améliorer la qualité et le nombre de prestations fournies aux citoyens, tant en privilégiant une plus grande efficience.

L'OCCS souhaite mettre à disposition du citoyen un plus grand nombre d'e-démarches, en particulier pour simplifier le processus d'inscription pour les parents et améliorer le traitement en introduisant une sélection aléatoire dans l'attribution des prestations concernées.

6.7) Politique publique E – Environnement et énergie

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	360 000	300 000	420 000	400 000	300 000	1 780 000
Recettes	—	—	—	—	—	—
Investissements nets	360 000	300 000	420 000	400 000	300 000	1 780 000

Protection de l'environnement

Afin d'apporter les informations et le support nécessaires au plan de mesures de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) — qui définit les actions prioritaires à entreprendre pour agir à l'encontre des sources de pollution atmosphérique —, les applications dédiées au suivi des installations de chauffage doivent être ajustées. Par ailleurs, la refonte de l'application de mesure de la qualité de l'air par la Confédération devrait donner lieu à des adaptations propres à l'exploitation des données cantonales.

La mise en œuvre de la première réalisation du SIC du sous-sol (géothermie) courant 2019 devra être complétée par le développement d'un cadastre du sous-sol et des processus automatisés de gestion des ressources de géothermie.

Energie

Le SIC de l'office cantonal de l'énergie est au bénéfice d'un crédit d'investissement de 2,6 millions de francs (loi 12371). Le présent crédit de renouvellement pourra cas échéant financer d'éventuelles adaptations ou extensions après sa mise en service, prévue en 2022.

Gestion des eaux

La refonte du système de veille météorologique et hydrologique genevois pour la sécurité des biens et des personnes contre les crues et les inondations serait nécessaire, en raison de son obsolescence.

Conçue il y a 20 ans, l'application de gestion des permis de pêche devrait également faire l'objet d'une refonte.

Sur un autre plan, compte tenu des évolutions régulières dans le domaine, il convient d'étendre l'application dédiée à la gestion des conditions de raccordement aux réseaux d'assainissement public, pour inclure les processus administratifs et techniques ainsi que les aspects financiers (taxes sur les eaux).

Agriculture et nature

Le contrôle des vendanges et les analyses de vins devraient être modernisés dans le cadre d'un partenariat intercantonal.

Par ailleurs, l'application de gestion des prêts agricoles — contribuant au financement de l'amélioration des structures agricoles existantes et au développement d'infrastructures agricoles durables — devrait être mise à niveau.

6.8) Politique publique F – Formation

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	2 360 000	2 300 000	2 120 000	2 150 000	2 220 000	11 150 000
Recettes	—	—	—	—	—	—
Investissements nets	2 360 000	2 300 000	2 120 000	2 150 000	2 220 000	11 150 000

Outre le renouvellement de ses actifs mutualisés, exposés ci-dessus, les besoins des SIC du DIP se déclinent en 3 axes distincts :

1. Mise en conformité légale et réglementaire

Le cadre des métiers du domaine de la formation évolue régulièrement et nécessite chaque année des adaptations pour rester en adéquation avec les règlements et les lois (cantonales et fédérales) en vigueur.

Les applications supportant les activités de scolarité, de rentrée scolaire et des inscriptions devront être ajustées chaque année.

2. Gestion de l'obsolescence et de la sécurité

Le présent crédit permettra de prendre en compte les changements de versions et l'adaptation des applications, en particulier pour leur mise en conformité avec l'évolution des normes et exigences de sécurité.

Une étude sera lancée pour une refonte de l'application TAMI, obsolète. Dans l'immédiat, le bon fonctionnement de l'application doit être assuré, jusqu'à ce que les résultats de l'étude d'évolution soient connus et permettent d'envisager une éventuelle refonte.

La loi 12080 finance la refonte complète du SIC « Education et Formation », pour une mise en œuvre complète planifiée dans 6 ans. Le présent crédit doit permettre de préserver les applications en service jusque-là et de traiter les points les plus critiques.

3. Modernisation des systèmes d'information et de communication, afin d'améliorer la qualité et le nombre de prestations fournies aux citoyens, tant en privilégiant une plus grande efficience.

L'infrastructure de communication pédagogique doit être actualisée afin de répondre aux besoins du DIP, notamment concernant la plateforme utilisée pour les examens et évaluations des écoles et de la formation professionnelle.

6.9) Politique publique G – Aménagement et logement

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	840 000	930 000	980 000	920 000	1 040 000	4 710 000
Recettes	—	—	—	—	—	—
Investissements nets	840 000	930 000	980 000	920 000	1 040 000	4 710 000

Logement et planification foncière

Le SIC du logement (SIDLO) doit globalement renforcer et améliorer sa capacité d'adaptation par rapport aux évolutions et exigences politiques, légales et organisationnelles. De façon plus précise, l'ouverture de prestations logements aux fondations immobilières implique d'adapter le SIC du logement, SIDLO. Il convient également de prendre en considération les besoins en gestion des états locatifs de la direction de la planification et des opérations foncières.

Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers

Afin de maîtriser le suivi des dossiers de l'aménagement du territoire, l'office de l'urbanisme a développé les outils de base permettant le monitoring et l'aide à la décision. Déjà déployés pour le projet d'agglomération et à l'office cantonal des transports, ces outils doivent être complétés pour être déployés également aux offices cantonaux du génie civil, de l'eau et de l'énergie.

Sur un autre plan, l'office des autorisations de construire (OAC) vient de se doter d'un nouveau SIC lui permettant de numériser la totalité du processus de dépôt de demandes d'autorisations en procédures accélérées (APA). Ceci constitue la première étape d'un projet plus large qui se poursuivra par la numérisation complète des autorisations de construire et qui sera financé par un crédit d'investissement spécifique (loi 12145). Ce projet ne présente donc

pas de dépenses pour le présent crédit, mais peut générer des besoins d'évolution et d'adaptation important pour les SIC des prestations partenaires.

Information du territoire et garantie des droits réels

Après avoir mis en œuvre le système de numérisation des pièces justificatives, il s'agit pour le registre foncier de mettre en œuvre auprès de notaires, en partenariat avec l'administration fiscale, la réquisition électronique, dans le cadre du projet fédéral eGris (système électronique et supracantonal pour les données du registre foncier et de la mensuration officielle). Par ailleurs, le système doit être capable d'évoluer de manière continue pour assurer une tenue et publicité du registre foncier de manière conforme, pour renforcer la sécurité en limitant surtout le risque de panne consécutif à son obsolescence, et pour garantir des mises à jour régulières d'un système intercantonal standardisé et mutualisé (Capitastra).

Concernant l'information du territoire, avec l'usage étendu des géodonnées au sein de l'Etat et de ses partenaires, il convient d'assurer :

- la mise à jour des outils géomatiques pour la gestion et la publication sur Internet des données géographiques de l'Etat de Genève et du système d'information du territoire à Genève (SITG), notamment pour les géodonnées 3D et temporelles;
- la gestion des données géographiques et leurs métadonnées dans un système intégré, permettant la saisie, l'analyse, la recherche, la publication et le téléchargement dans le catalogue des données du SITG;
- la mise en œuvre et l'évolution des services nécessaires à l'application de la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo) – permettant notamment d'interfacer le SITG avec les catalogues fédéraux et internationaux (portail national des données ouvertes, norme européenne INSPIRE, etc.), le tout de manière relationnelle et interconnectée;
- la mise en place d'outils afin de contribuer, d'une part, au déploiement du processus de conception de maquettes numériques BIM (« Building Information Modeling »)[10] et, d'autre part, à l'émergence de projets visant à l'amélioration de la qualité et de l'efficience des services urbains (« smart city » ou « Smart Geneva »);
- plus globalement, la transition de référentiels de données du territoire encore trop largement organisés en silo vers un SIC transversal, mis en

[10] BIM, ou « Building Information Modeling », peut se traduire par « modélisation des informations (ou des données) du bâtiment ».

cohérence, garantissant une prestation de qualité auprès des citoyens et des entreprises.

Protection du patrimoine bâti et des sites

Dans le cadre de la campagne de recensement complète des objets patrimoniaux du territoire genevois, il serait souhaitable de traiter l'obsolescence du SIC actuel par l'acquisition d'une solution du marché, qui permettrait :

– l'acquisition des données de base du patrimoine et leur géo référencement (en mode nomade);
– la valorisation des données patrimoniales par un travail collaboratif;
– la publication des données publiques sur la future plateforme « open data » de l'administration cantonale.

6.10) Politique publique H – Sécurité et population

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	1 200 000	1 210 000	1 050 000	1 350 000	1 330 000	6 140 000
Recettes	—	—	—	—	—	—
Investissements nets	1 200 000	1 210 000	1 050 000	1 350 000	1 330 000	6 140 000

Sécurité publique

Conçu dans les années 1990, le système d'information de la police subit une obsolescence de plus en plus présente, tout en devant faire face à de nouvelles formes de criminalité ainsi qu'à des besoins de gestion accrus. Le présent crédit de renouvellement doit permettre de traiter les sujets suivants :

– adaptation des outils à la réforme de la police et à sa nouvelle organisation qui a été mise en place sur le terrain;
– amélioration du niveau de service des applications utilisées;
– développement de la mobilité, notamment avec les smartphones, de manière à ce que les policiers puissent interagir avec leur environnement de travail et disposer d'information sur le terrain en temps réel;
– renforcement de la sécurité publique avec la centrale de vidéoprotection et l'ensemble des caméras connectées;

- augmentation de l'efficience du système de gestion des ressources humaines et de mobilisation, qui complique aujourd'hui le bon fonctionnement de la police;
- collaboration renforcée avec les partenaires de la chaîne sécuritaire via le déploiement d'outils communs;
- gestion plus soutenue de l'obsolescence des 210 applications dédiées à la police;
- rationalisation des petites applications autonomes et insuffisamment sécurisées actuellement;
- partenariat renforcé avec HIP (Harmonisation Informatique Police), à l'échelon fédéral.

Privation de liberté et mesures d'encadrement

Datant des années 1980, le SIC de l'office cantonal de la détention (OCD) est obsolète. L'augmentation de la population dans le milieu carcéral, le besoin de suivi plus précis, les demandes d'encadrement et de formation ainsi que l'échange avec les partenaires constituent autant de besoins dont l'absence se fait sentir au quotidien. Une solution plus récente et plus adaptée simplifierait le travail de gestion afin de redonner du temps au travail d'encadrement des détenus. En particulier les points suivants pourraient être adressés :

- amélioration de la traçabilité, des actions informatiques effectuées aux enregistrements vidéo dans les établissements;
- gestion des ressources humaines et opérationnelles homogènes qui devraient être rendues possibles par un nouveau système de gestion partagé entre les établissements;
- prise en charge des nouveaux collaborateurs de l'office cantonal de la détention, dont la croissance est soutenue : de 528 ETP en 2012 à 842 en 2017;
- collaboration renforcée avec les partenaires de la chaîne sécuritaire via le déploiement d'outils communs;
- gestion plus soutenue de l'obsolescence du parc de 42 applications dédiées à l'OCD.

Population, droit de cité et migration

Une partie des activités de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) a été fluidifiée, mais l'augmentation du nombre de clients n'est pas compensée par l'adaptation des outils. La partie e-démarches est entrée en fonction pour les attestations ainsi que les discussions avec les gros consommateurs institutionnels pour leur donner accès aux informations ce qui

permet d'éviter de renvoyer le citoyen vers un autre service de l'Etat pour répondre à son besoin. Les changements initiés par la Confédération sont aussi à l'origine de l'accélération de certains changements organisationnels, voire légaux à prendre en compte, tels que les empreintes biométriques qui obligent tout à chacun de se déplacer. Le présent crédit de renouvellement devrait permettre d'adresser les sujets suivants :

– amélioration du parcours de l'usager avec la mise en place d'un outil de case management;
– poursuite de la consolidation du fichier des personnes;
– amélioration de l'efficience technologique dans la gestion de l'état civil;
– renforcement des outils de pilotage et de suivi de l'activité;
– traitement de l'obsolescence de plusieurs briques du système d'information principal, ainsi que des 19 autres applications de l'OCPM.

Sécurité civile et armée

La Confédération, pour la partie militaire, contraint l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) à utiliser les outils nationaux qui sont mis à disposition du canton. Les partenariats avec la Ville de Genève et l'association des communes genevoises se poursuivent sur les questions de protection civile. Le prochain défi touche la numérisation des documents passés et futurs.

6.11) Politique publique I – Impôts et finances

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	—	—	—	—	—	—
Recettes	—	—	—	—	—	—
Investissements nets	—	—	—	—	—	—

A l'instar des SIC du domaine de l'action sociale, celui de l'administration fiscale cantonale (AFC) nécessite des moyens importants pour l'adapter consécutivement aux changements de lois et procéder aux évolutions en vue de l'amélioration de l'efficience et de la qualité des prestations publiques concernées. Ces moyens dépassent la valeur-seuil de 3 millions de francs autorisée pour un financement par le présent crédit de renouvellement (art. 22 RPGFI). Ces adaptations font donc l'objet d'un crédit d'ouvrage ad hoc (loi 11792), qui sera en principe suivi d'ici à 2020 par le dépôt d'un projet de loi

visant à reconduire ce dispositif pour 5 ans. Dans la mesure où cet investissement est reconduit, le présent crédit de renouvellement ne comportera pas de dépenses relatives à la politique publique I.

6.12) Politique publique K – Santé

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	350 000	360 000	330 000	330 000	340 000	1 710 000
Recettes	—	—	—	—	—	—
Investissements nets	350 000	360 000	330 000	330 000	340 000	1 710 000

Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées

Les principales évolutions envisagées portent sur les interconnexions de MonDossierMedical.ch avec les systèmes d'information existants, le renforcement de la sécurité, la mise en conformité avec les exigences légales et réglementaires ainsi que sur les évolutions métier et le développement des e-démarches.

Régulation et planification sanitaire

Sous réserve des dispositions relatives à la protection des données personnelles, les attentes portent essentiellement sur la mise en place d'un entrepôt de données permettant de rassembler toutes les données du domaine de la santé, de façon à être en mesure d'établir des statistiques permettant un meilleur pilotage de la régulation et de la planification sanitaire.

Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

La centrale d'appels sanitaires urgents (144) est un système d'information vital nécessitant une attention toute particulière. Les principales évolutions envisagées portent sur la gestion de l'obsolescence ainsi que sur le renforcement de la sécurité et de la disponibilité du système d'information.

6.13) Politique publique L – Marché du travail et commerce

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	1 950 000	1 890 000	1 800 000	1 760 000	1 880 000	9 280 000
Recettes	—	—	—	—	—	—
Investissements nets	1 950 000	1 890 000	1 800 000	1 760 000	1 880 000	9 280 000

Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

Le rôle de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) est crucial dans le cadre de la gestion de la population étrangère travaillant à Genève et de la mise en œuvre de l'initiative populaire « contre l'immigration de masse ».

Conformément à l'article 22 RPGFI, le total des dépenses d'investissement prévues sur la période 2020-2024 pour procéder aux adaptations du SIC de l'OCIRT dépassant les 3 millions de francs, un projet de loi d'extension du présent crédit de renouvellement sera déposé.

Réinsertion des demandeurs d'emploi
Exécution des poursuites et faillites

Concernant les SIC de l'office cantonal de l'emploi, de l'office cantonal des poursuites et de l'office cantonal des faillites, les attentes portent essentiellement sur :

– la mise en conformité des SIC avec les exigences légales et réglementaires;
– les évolutions nécessaires à l'amélioration de l'efficience et de la qualité des prestations publiques concernées;
– le développement d'e-démarches à l'attention des citoyens et des entreprises;
– la gestion de l'obsolescence;
– le renforcement de la sécurité.

6.14) Politique publique M – Mobilité

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	750 000	750 000	690 000	750 000	780 000	3 720 000
Recettes	—	—	—	—	—	—
Investissements nets	750 000	750 000	690 000	750 000	780 000	3 720 000

Transport et mobilité

Les applications utilisées par l'office cantonal des transports soutiennent la mise en œuvre de la stratégie de l'Etat en matière de mobilité.

Les investissements souhaités visent à l'évolution des outils pour le suivi de l'état de la circulation, avec l'aide à la gestion du trafic et les informations en temps réel, destinées aussi bien aux professionnels qu'au grand public. De nouveaux outils sont aussi nécessaires pour la planification et la coordination des chantiers et des projets, en partageant une vision transversale avec les autres offices de l'Etat, les communes et des partenaires externes.

Infrastructures routières et de transports publics

Les outils informatiques de l'office cantonal du génie civil facilitent la gestion des opérations d'évolution et d'entretien du réseau routier cantonal.

Les investissements demandés ont pour objectif une amélioration sensible des outils de gestion de projets. En effet, la gestion consolidée de l'ensemble des projets en cours et planifiés faciliterait l'allocation de ressources budgétaires et humaines, la priorisation, la planification financière et le suivi transversal des activités.

Les évolutions des outils informatiques devront permettre aussi la gestion de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier, en réduisant les dépenses et les délais grâce à l'optimisation de l'utilisation de ressources humaines, matérielles et financières.

Admission à la circulation routière et à la navigation

Le système d'information de l'office cantonal des véhicules soutient l'admission de l'ensemble des conducteurs et des véhicules du canton.

Afin d'assurer la conformité avec les dispositions légales fédérales, ce système doit être adapté régulièrement, tout en assurant la continuité de service et le bon déroulement des opérations quotidiennes de l'office. Ce système

informatique dépassera les 15 années de services durant la période 2020-24 et nécessitera un renouvellement complet.

Les investissements demandés doivent permettre aussi l'adaptation aux besoins de la population et des entreprises du canton, en offrant de nouvelles e-démarches et en permettant un travail dématérialisé. Les investissements pour ce programme comprennent également l'amélioration des outils pour la gestion et l'optimisation du parc des véhicules de l'administration cantonale.

7) Subventions d'investissement accordées à des tiers

Le présent crédit de renouvellement ne comprend pas de subventions d'investissement accordées à des tiers.

8) Conclusion

Le montant de 230 millions de francs inscrit au présent projet de loi concerne le renouvellement des actifs du patrimoine administratif de l'Etat relatif aux systèmes d'information et au numérique.

Les systèmes d'information – et plus généralement les services numériques – soutiennent l'ensemble des politiques publiques menées par le Conseil d'Etat et forment le principal outil de production de l'administration cantonale.

En premier lieu, le présent crédit permettra de sensiblement diminuer les risques liés à l'obsolescence technologique, accumulée dès 2015, lorsque la tranche annuelle prévue pour le renouvellement des actifs informatiques a été diminuée de plus de 40%.

En outre, le numérique constitue un élément prépondérant du programme de législature du Conseil d'Etat, avec en particulier un rôle de premier plan dans la transformation de son administration. Le présent crédit de renouvellement soutiendra l'ensemble des politiques publiques du canton dans leurs initiatives numériques.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

1) *Préavis financier*
2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*

ANNEXE 1

REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département des infrastructures.
- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 230 000 000 F, pour les exercices 2020 à 2024, relatif aux systèmes d'information et au numérique.
- Rubrique budgétaire concernée : CR 0615 – Natures 5060, 5200
- Politiques publiques concernées : A – Autorités et gouvernance à M – Mobilité
- Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	230'000'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	**230'000'000**

- Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépense brute	53.8	48.8	44.9	43.4	39.3	230.0
Recette brute	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Invest. net	53.8	48.8	44.9	43.4	39.3	230.0

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits :

☒ oui ☐ non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Dès 2025
NET INDUIT	-0.94	-10.93	-19.15	-26.87	-33.65	-39.10

ARo

CA

◆ Planification financière :

☒ oui ☐ non Le crédit d'investissement est ouvert dès 2020, conformément aux données des tableaux financiers.

☒ oui ☐ non Les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2020.

☐ oui ☒ non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2019-2022.

☐ oui ☒ non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

☐ oui ☒ non Autre remarque : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 25.1.2019 Signature du responsable financier du département investisseur :

C. Arnold

2. Approbation / Avis du département des finances

☒ oui ☐ non Remarque complémentaire du département des finances : Les charges de fonctionnement induites incluent des ETP supplémentaires (24 ETP) pour un montant de 9.9 millions sur la période 2020-2024, puis de 3.6 millions par an dès 2025.

Genève, le : 25/01/2019 Visa du département des finances :

A. ROSSET

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 24 janvier 2019.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - OCSIN

Projet présenté par le département des infrastructures

(montants annuels, en mios de F)		2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses d'investissement		53.8	48.8	44.9	43.4	39.3	230.0
Recettes d'investissement		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Investissement net	Durée	53.8	48.8	44.9	43.4	39.3	230.0
Informatique Corp.	7 ans	22.7	16.4	15.4	15.6	15.0	85.1
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Informatique Incorp.	8 ans	31.1	32.4	29.5	27.7	24.3	144.9
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

25.1.2019

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - OCSIN

Projet présenté par le département des infrastructures

(montants annuels, en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	dès 2025
TOTAL charges liées et induites	0.94	10.93	19.15	26.87	33.65	39.10
Charges en personnel [30]	0.00	1.23	2.46	2.91	3.33	3.60
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.79	0.60	1.23	1.21	1.20
Charges financières	0.94	8.92	16.09	22.73	29.12	34.29
Intérêts [34] 1.750%	0.94	1.79	2.58	3.34	4.03	4.03
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	7.12	13.51	19.39	25.09	30.27
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	-0.94	-10.93	-19.15	-26.87	-33.65	-39.10
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-0.94	-10.93	-19.15	-26.87	-33.65	-39.10

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

25.1.2019

PL 12460

Projet de loi

ouvrant un crédit de renouvellement de 400 000 000 de francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de renouvellement de 400 000 000 de francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat.

Art. 2 Planification financière

[1] Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département des infrastructures, dès 2020 sous les politiques publiques A – Autorités et gouvernance à M – Mobilité.

[2] Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

[1] Une subvention attendue dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élève à 2 000 000 de frnacs.

[2] Les subventions accordées dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 16 000 000 de francs.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale), selon la méthode linéaire et est portée au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1) Introduction

Le présent crédit de renouvellement, qui fait partie du train pluriannuel 2020-2024, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF – D 1 05) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RPGFI – D 1 05.06).

Il a pour but de maintenir, rénover et transformer des immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève dans un objectif de préserver leurs valeurs ainsi que des entités qui bénéficient de subventions d'investissement à ce titre.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisation, telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe des éditions relatives au budget et au bouclement des comptes des investissements.

Il est admis que le présent crédit de renouvellement contient une part limitée à un quart du total des dépenses pour des extensions limitées ou transformations d'actifs existants.

Le montant total des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes par politique publique, par nature ou type et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de renouvellement sont présentés par politique publique et par type d'immobilisation.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'à fin 2024 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2025).

2) Description générale du crédit de renouvellement

2.1) Objectifs

Le présent crédit de renouvellement traite des investissements liés destinés à la rénovation et à la transformation du parc immobilier de l'Etat en vue de préserver sa valeur.

Or, il faut constater que le parc immobilier de l'Etat n'a pas pu être maintenu à la hauteur des amortissements, entraînant une obsolescence des bâtiments.

Ainsi, environ 1,6% de sa valeur lui ont été consacrés annuellement les 10 dernières années au lieu de, idéalement, 2,5% correspondant à la durée moyenne d'amortissement des bâtiments (40 ans).

Il en résulte un retard d'investissement important dans la rénovation du parc immobilier de l'Etat, qui se répercute par des dysfonctionnements et des coûts d'entretien et en énergie très importants.

Toutefois, le rattrapage de ce retard de rénovation et le rétablissement de la valeur à long terme de l'ensemble de nos immeubles impliquerait un montant d'investissement dépassant les capacités financières de l'Etat de Genève et les possibilités organisationnelles de ses services.

Afin de rester réaliste et de dimensionner l'enveloppe de ce crédit de renouvellement aux capacités de réalisation effectives de travaux de rénovation et transformation, il est prévu de consacrer annuellement un budget moyen de 80 millions de francs à cette fin.

Ce budget sera concentré sur une portion du parc immobilier nécessitant des mises à niveau urgentes et prioritaires ou faisant l'objet de demandes de transformations.

Afin de pouvoir établir une stratégie de rénovation, l'office cantonal des bâtiments (OCBA) a mis en place un processus partagé entre tous ses services métiers, afin d'établir une base de données sur l'état de vétusté des bâtiments de l'Etat.

Une démarche transparente et reproductible a permis d'expertiser, entre 2014 et 2017, 625 bâtiments. Les édifices analysés, représentent une valeur au bilan de 5,1 milliards nets, soit 73% du parc immobilier, et sont représentatifs du parc immobilier global.

Un classement, basé sur neuf critères, a permis de trier les bâtiments entre eux. Des fiches de synthèse par ouvrage permettent de visualiser leurs performances en termes notamment, de mise aux normes et conformité, d'état de vétusté, ou encore d'efficience énergétique et environnementale.

L'emploi de la méthode « stratus », consistant en une évaluation rapide des coûts de travaux de réfection, a permis de construire un premier budget théorique. Il s'agit d'une méthodologie qui est communément utilisée par d'autres administrations, comme les villes de Genève et Zurich, ainsi que l'Etat de Vaud.

Par la suite, des scénarios de rénovation ont été élaborés de manière concertée au sein de l'OCBA pour aboutir à des priorisations par bâtiment, permettant de planifier les études et les travaux pour les réalisations globales, ainsi que les interventions sur les parties d'ouvrages.

Cette méthodologie a permis de garder à jour cette base de données patrimoniale et constitue un outil précieux d'aide à la décision.

Les investissements répartis sur la durée de 5 ans concernent d'abord l'achèvement des travaux initiés lors du crédit de renouvellement 2015-2019, puis la planification mise en place par l'OCBA pour la période 2020-2024.

2.2) Contenu

Ces investissements sont réalisés sur un parc immobilier de bâtiments d'âges et d'époques différents, dont certains ont une grande valeur patrimoniale.

L'enveloppe globale du crédit de renouvellement est fixée à 80 millions de francs par an répartie à raison de :

- 66% pour l'enveloppe budgétaire allouée à la rénovation des bâtiments (travaux nécessaires pour maintenir et rétablir la valeur du parc immobilier en l'état et de l'adapter aux nouvelles normes environnementales et techniques dont les normes de sécurité notamment) (enveloppe A);
- 25% pour les demandes de travaux destinées à répondre aux besoins spécifiques des départements (transformation des locaux) (enveloppe B); les budgets non consommés pourront être réalloués sur décision du Conseil d'Etat, comme déjà prévu dans le crédit de renouvellement 2015-2019;
- 5% à titre de réserve destinée à couvrir le coût des divers projets qui n'ont pas pu être planifiés (enveloppe C), et faire face à diverses exigences relevant d'instances de droit supérieur (exemple : ordonnances fédérales);
- 4% pour les subventions d'investissement à des tiers, principalement pour la construction ou la rénovation de bâtiments scolaires, ainsi qu'une participation cantonale accordée à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) pour la sécurisation des divers sites des organisations internationales (OI), à la rénovation du temple de la Fusterie et aux investissements du Stade de Genève pour le maintenir en

exploitation (enveloppe D) et une participation destinée au projet concernant le conservatoire de musique de Genève (CMG).

Les travaux supérieurs à 20 millions de francs par objet sont exclus du crédit de renouvellement et devront faire l'objet d'un crédit d'ouvrage spécifique et éventuellement d'un crédit d'étude.

Les travaux entamés dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019, et qui ne seront pas entièrement achevés à l'échéance dudit crédit, sont planifiés dans le cadre du nouveau crédit de renouvellement 2020-2024, afin d'en permettre l'achèvement.

La méthodologie de priorisation et les compétences de décision sont définies de la manière suivante :

Enveloppe A : les travaux faisant partie de l'enveloppe pour le socle de rénovation des bâtiments sont priorisés et gérés par l'OCBA, en tenant compte des axes suivants :

– sécurité des personnes (par ordre de gravité des risques encourus);
– sécurité des biens externes et de l'environnement;
– risques de pannes des installations;
– état de vétusté des bâtiments concernés;
– potentiel d'économies sur les consommations énergétiques.

Enveloppe B : l'enveloppe destinée à répondre aux besoins spécifiques des départements est répartie proportionnellement à la taille et/ou la valeur financière du parc immobilier de chaque politique publique. Cette répartition fait l'objet d'un tableau réactualisé chaque année par l'OCBA après consultation du collège spécialisé logistique.

Les demandes sont priorisées par le responsable logistique du département chargé de la politique publique concernée. Les études et les travaux y relatifs sont gérés par l'OCBA. Lorsqu'une politique publique est partagée entre plusieurs départements, l'OCBA applique la clé de répartition entre eux selon la même méthodologie que celle retenue pour la répartition entre politiques publiques.

Enveloppe C : les demandes de travaux faisant partie de l'enveloppe de réserve, destinée à couvrir le coût des divers projets qui n'ont pas pu être planifiés, sont priorisées et gérées par l'OCBA, si le montant estimé ne dépasse pas 500 000 francs. Au-dessus de ce seuil, une validation est demandée au Conseil d'Etat sur proposition de l'OCBA et des départements bénéficiaires.

Enveloppe D : l'enveloppe D est affectée conformément aux décisions prises en matière de subventions par le Conseil d'Etat.

2.3) Périmètre

Le périmètre de ce crédit de renouvellement se base sur le parc immobilier du patrimoine de l'Etat de Genève en prenant en compte les fluctuations de celui-ci suite à de nouvelles constructions, acquisitions et diverses cessions.

Pour rappel, la règle d'attribution des bâtiments par politique publique est la suivante :

– la politique publique à laquelle un bâtiment est affecté est déterminée en fonction de la politique publique portée par l'utilisateur principal du bâtiment;
– dans le cas où un bâtiment est utilisé par plusieurs services portant des politiques publiques différentes, le principe suivant est appliqué :
  - détermination du ratio de surface par service dans le bâtiment concerné. En fonction de la politique publique portée par chacun des services utilisateurs, le ratio de politique publique est déterminé;
  - si une des politiques publiques représente au moins 70% de la totalité des surfaces, ce bâtiment est entièrement affecté à cette politique publique;
  - si aucune des politiques publiques ne représente au moins 70% de ce ratio, alors la politique publique B – Etats-majors et prestations transversales est attribuée à ce ou ces bâtiments.

Exceptions : les bâtiments utilisés par les services portant la politique publique I – Impôts et finances sont affectés à la politique publique B – Etats-majors et prestations transversales. Seuls les biens à caractère de placement ou susceptibles d'être vendus, soit les biens du patrimoine financier, sont affectés à la politique publique I – Impôts et finances.

Tous les bâtiments cadastrés portant un numéro de dossier du système d'information des bâtiments (SIBAT) identique sont affectés à une seule et même politique publique. En revanche, il est tout à fait possible que, dans un site donné, des bâtiments cadastrés soient affectés à des politiques publiques différentes, pour autant qu'ils soient différenciés par leur numéro de dossier SIBAT.

3) Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement en cours qui s'achèvera fin 2019 se présentent comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en francs)						
	Crédit voté	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Prévisions 2019	Cumul
Dépenses	400 000 000	38 338 985	79 550 079	93 215 374	86 287 093	102 608 469	**400 000 000**
Recettes	2 000 000	0	614 525	4 474 079	748 862	0	**5 837 466**
Investissements nets	**398 000 000**	**38 338 985**	**78 935 554**	**88 741 295**	**85 538 231**	**102 608 469**	**394 162 534**

Le montant total des investissements bruts du crédit de renouvellement 2015-2019 se montera à un maximum de 400 millions de francs lors du bouclement de la loi 11520, si les prévisions actuelles se confirment.

Pour respecter cette enveloppe, de nombreuses études et réalisations ont été faites et les départements et entités bénéficiaires ont priorisé leurs demandes de travaux de transformation.

Le montant des subventions octroyées aux communes est nettement supérieur aux prévisions initiales et l'Etat a respecté ses engagements auprès des organisations internationales (OI), en termes de participation pour la mise en sécurité des sites et auprès de la Ville de Genève pour la subvention concernant l'Eco-Quartier à la Jonction.

Les plus importantes réalisations entre 2015 et 2019 peuvent être résumées comme suit :

– office cantonal des véhicules (OCV) : divers travaux d'installations techniques et de transformations dans les halles;
– centre médical universitaire (CMU) : restructuration des plateaux techniques de l'Institut universitaire de médecine légale (IUML), service de pathologie clinique (SPC) et sérothèque, ainsi que le remplacement de toutes les installations techniques du CMU, touchant les autres niveaux, de manière à pouvoir techniquement réaliser le programme; CMU 1 à 4 : automatisation du bâtiment, production de froid, rénovation des alimentations basse tension (BT) et moyenne tension (MT), modernisation de la détection incendie (DI), rénovation de la production d'eau déminéralisée, mise à jour de la production et de la nourrice d'eau, équipement de sûreté et divers assainissements;
– bâtiment administratif Hôtel-de-Ville 6 : mise en sûreté, remise à niveau de la sécurité du site et rénovation de la cage d'escalier;

- bâtiment administratif Hôtel-de-Ville 14 : mise en sûreté, remise à niveau de la sécurité du site et rafraîchissement du 4e étage;
- site Palais de Justice vieille-ville (PJVV) : lancement des études pour la rénovation des fenêtres, des toitures et installation de sûreté du site;
- bâtiment administratif Hôtel-de-Ville 11 : mise en conformité des installations techniques;
- campagne de rénovation des toitures plates (Villa Saugy, cycle d'orientation (CO) du Marais, CO de la Golette, collège Rousseau, CO de Sécheron, CO des Voirets, CO de Bois-Caran, collège de Saussure, collège de Staël, CO des Colombières, centre de formation professionnelle technique (CFPT) Bertrand, Uni Battelle bâtiment A, haute école de gestion (HEG) Battelle bâtiment F, Uni Sciences I, observatoire de Sauverny-Genève);
- mise en conformité des canalisations des bâtiments et parcelles de l'Etat de Genève;
- mise en conformité de stands de tir (Jaques Dalcroze, Bois-de-Bay, Fontenette);
- PC Bernex : rénovation de la maison du feu et diverses transformations;
- prison de Champ-Dollon : rénovation du système de vidéosurveillance, travaux de rénovation au 4e étage, secteur Pâquerette;
- bâtiment administratif David-Dufour : assainissement des faux-plafonds;
- blindage de postes de police (Plainpalais, Carouge, Blandonnet, Pâquis, Chêne-Bourg);
- voirie cantonale (VNC) site Sapay : sécurisation et mise en passe du site;
- hôtel des finances (HOFIN) : aménagement du rez-de-chaussée, travaux de mise en conformité des installations techniques et rénovation des stores;
- nouvel hôtel de police (NHP) : rénovation d'infrastructures techniques;
- archives d'Etat, assainissement et mise en conformité d'installations de ventilation;
- brigade d'éducation routière (BER) : extension des locaux;
- bâtiment administratif Acacias 78 : rénovation complète intérieure du bâtiment;
- rénovation de salles de cours d'alimentation (CO de Pinchat, CO du Renard, CO du Marais, CO de la Golette, CO des Voirets, CO de Bois-Caran, CO du Vuillonnex);
- campagne d'installation de vidéos projecteurs sur 200 sites environ;

- rénovation de salles de chimie (collège Voltaire, collège Calvin, collège Claparède, collège de Saussure, collège de Staël);
- diverses transformations dans les cycles d'orientation pour changement d'affectation des salles de cours (CO du Renard, CO de la Golette, CO des Voirets, CO du Foron, CO des Coudriers, CO de Bois-Caran, ex-CO de la Seymaz);
- centre de formation professionnelle arts (CFPA) Necker : diverses transformations du sous-sol, rez-de-chaussée et 2e étage;
- haute école du paysage, d'ingénierie et architecture (HEPIA) : séparation des installations IT (informatique);
- CO de l'Aubépine : travaux de sécurisation, rénovation de l'automatisme du bâtiment : mesures-commandes-régulation (MCR) et diverses transformations;
- Aula Frank-Martin : rénovation complète de la salle;
- plan lumière (EC Nicolas-Bouvier, CO de la Golette, CO des Grandes Communes, collège de Saussure, CEC Emilie-Gourd, ECG Jean-Piaget, école de culture générale (ECG) Henri-Dunant, Uni Dufour);
- centre Longirod – Maison La Rochette : reprise et fin des travaux de la colonie de vacances;
- campagne d'assainissement de plusieurs sites (CO du Marais, CO de la Golette, CO du Foron, ECG Jean-Piaget, institut de physique);
- collège Claparède : rénovation des faux-plafonds et luminaires,
- HEPIA site de Lullier : reconstruction des serres 1 à 9, rénovation des bâtiments A à H et M + N, mise en conformité des installations techniques;
- centre de formation professionnelle (CFP) Ternier : assainissement des installations de chauffage;
- observatoire de Genève (Sauverny) : mise en conformité des installations techniques, des luminaires, rénovation du data center;
- la Petite Maisonnée (pouponnière) : mise en conformité de la sécurité, assainissement, rénovation du générateur de chaleur;
- restaurant du Reposoir : travaux de carbonatation du site;
- ambassade de France : rénovation des chaudières et assainissement du site;
- foyer Le Lagnon : rénovation des façades et fenêtres, cuisine et sanitaires, mise en conformité de la sécurité incendie et de l'électricité du site;
- Le Mesnil (Conches) : travaux d'aménagement du site, relocation de personnes;

- bâtiment des forces motrices (BFM) : remplacement des platelages des sorties de secours, CADéco Jonction (chauffage à distance);
- foyer Les Tattes : sécurisation des sous-sols, mise en conformité incendie AEAI;
- stade de Balexert : réfection du gazon et de la lumière;
- abbaye de Presinge (foyer) : mise en sécurité du site;
- Fondation Zoubov rue des Granges 2 : diverses rénovations dans l'immeuble;
- ferme de Budé et maison des saisonniers : travaux de rénovation globale de la ferme (toiture, structure et canalisation);
- établissement médico-social (EMS) de Merdisel (Nant d'Avril) : rénovation globale du site;
- CFP Jonction : rénovation technique et sécurité du site;
- maison de la Grève à Versoix : mise en sécurité du bâtiment,
- centre médico-pédagogique (CMP) Florissant : mise en conformité incendie AEAI;
- HEG Battelle bâtiment F : rénovation du local de serveurs;
- bâtiment administratif rue Jean-Daniel Colladon 2 : rénovation des fenêtres;
- ancienne école de médecine (AEM) : rénovation de l'aile nord;
- Uni Bastions site Philosophes : adaptation de la ventilation;
- Uni Sciences III, mise en conformité de la DI : rénovation du data center, transformation de laboratoires (agrandissement);
- Uni Mail : rénovation de l'armoire d'éclairage de secours, mise en conformité de la protection incendie, rénovation de l'éclairage de la bibliothèque, rénovation des corniches et de la sono-évacuation, sécurisation des accès aux locaux de la haute école de musique (HEM);
- office cantonal de l'emploi (OCE) site Montbrillant : aménagement des locaux;
- parkings propriété de l'Etat de Genève : rénovation et installations de sécurité dans 7 parkings. et installations d'horodateurs dans divers parkings (valorisation);
- mise en conformité des installations d'ascenseurs et monte-charges, propriété de l'Etat de Genève (environ 80 sites);
- Uni Dufour : rénovation de l'étanchéité de la place, remplacement de la production et distribution de chaleur;

- Uni Sciences II : mise en conformité du local acide-soude, modification de la production de chaleur/froid, sécurisation du site, mise en conformité de la DI, mise en conformité du générateur de chaleur (CADéco);
- bâtiment des réfugiés rue Trembley 16 : rénovation du générateur de chaleur, mise en conformité de la DI;
- foyer d'Anières (Ambys) : mise en sécurité du site;
- vieil hôtel de police (VHP) : rénovation des locaux de la brigade de police technique et scientifique (BPTS) et diverses transformations;
- bâtiment administratif rue des Allobroges 14 : rénovation de l'étanchéité;
- mise en place de containers de recyclage dans divers cycles d'orientation;
- travaux d'adaptation de locaux dû à diverses rocades internes (office médico-pédagogique (OMP) Plainpalais, rue des Battoirs 7, PJ rue Saint-Léger 10, PJ rue de l'Athénée 8, CMP les Amandiers, foyer de Mancy, centre de formation professionnelle santé et social (CFPS) Bougeries, école de commerce et de culture générale (ECCG) Aimée-Stitelmann, HEG Battelle bâtiment F, Uni Sciences pavillon des Isotopes, conservatoire de musique, rue du Grand-Pré 64, office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), office cantonal de l'emploi (OCE) de Montbrillant);
- CFPA site de Malatrex : rénovation des installations électriques;
- pavillon SICLI : mise en conformité des installations de sécurité;
- site d'Annevelle Ministère public : rénovation du MCR;
- local signaux lumineux du boulevard Carl-Vogt : mise en sécurité du poste de contrôle technique et régulation (PCTR);
- local de régulation des feux de la gare Cornavin : mise en sécurité;
- travaux urgents dans divers bâtiments scolaires à la demande des bénéficiaires.

4) Synthèse des investissements prévus entre 2020 et 2024

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	70 109 709	83 987 000	88 423 291	83 670 000	73 810 000	**400 000 000**
Recettes	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	**2 000 000**
Investissements nets	**69 709 709**	**83 587 000**	**88 023 291**	**83 270 000**	**73 410 000**	**398 000 000**

Ci-dessous la répartition des dépenses par enveloppe :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Rénovations	51 059 709	63 187 000	55 923 291	51 120 000	42 710 000	**264 000 000**
Transformations	16 000 000	18 000 000	24 400 000	20 800 000	20 800 000	**100 000 000**
Divers et Imprévus	0	500 000	5 000 000	7 500 000	7 000 000	**20 000 000**
Subventions	3 050 000	2 300 000	3 100 000	4 250 000	3 300 000	**16 000 000**
Total dépenses	**70 109 709**	**83 987 000**	**88 423 291**	**83 670 000**	**73 810 000**	**400 000 000**

Le budget 2020-2024 prend en compte dans son enveloppe « rénovation » de 264 000 000 de francs (66% du montant du crédit) la mise à niveau, dans la mesure du possible, du parc immobilier aux différentes exigences réglementaires et normatives et les besoins réels d'investissements pour maintenir et rétablir la valeur patrimoniale à long terme. Les investissements dans ce domaine pourraient être bien supérieurs pour rattraper le retard résultant d'une rénovation insuffisante du parc par le passé, mais ils sont réalistes au regard de la capacité de l'Etat à mobiliser les ressources humaines nécessaires et à respecter les différentes contraintes en fonction des montants à investir.

L'enveloppe B de 100 000 000 de francs (25% du crédit) dédiée aux demandes des différents départements pour les transformations de locaux, prend en compte les besoins exprimés et connus. Ils seront mis en œuvre concomitamment aux travaux de rénovation.

Enfin, l'enveloppe C de 20 000 000 de francs (5% du crédit) est réservée aux travaux qui ne peuvent pas être planifiés et une enveloppe D de 16 000 000 de francs (4% du CR) est prévue à titre de subventions d'investissements de tiers.

Il est à noter que certains travaux importants dans les bâtiments nécessitent plusieurs années de réalisation et se reportent d'un crédit à l'autre. Il y a lieu, dès lors, de poursuivre et terminer des travaux commencés dans le crédit de renouvellement 2015-2019 selon les exemples ci-dessous :

- Palais de justice (PJ), travaux de réhabilitation ainsi que de mises aux normes techniques et de sécurité;
- bâtiment administratif David-Dufour : solde des travaux d'assainissement des faux-plafonds du bâtiment;
- CMU : restructuration des plateaux techniques de l'IUML et mise aux normes techniques et de sécurité des installations des bâtiments A, B, C et D;
- poste de police, centre de formation de la Fontenette : travaux de mises aux normes techniques;
- poste de police de Plainpalais : travaux de blindage;
- brigade d'éducation routière (BER) site Sapay : fin des travaux d'extension des locaux;
- stand de tir Bois-de-Bay : mise en conformité du stand de tir;
- mise en conformité des éclairages, plan lumière (CO de Pinchat, collège Voltaire, CO du Marais, CO Golette, CO Grandes Communes, CO Bois-Caran, Collège de Saussure, EC Nicolas-Bouvier, ECG Henry Dunant)
- Uni Sciences I : travaux de rénovation de la toiture plate;
- Uni Sciences II : travaux d'aménagements des SCOPES (surface de démonstrations scientifiques);
- Fondation Zoubov rue des Granges 2 : divers travaux d'adaptation;
- PJ vieille ville, locaux de la brigade de sécurité et des audiences (BSA) : travaux d'aménagement des locaux;
- rénovations et installations de sécurité dans divers parkings propriété de l'Etat de Genève;
- HOFIN : travaux d'aménagement du rez-de-chaussée.

Divers travaux d'envergure, pour lesquels les études ont été commencées dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019, afin de pouvoir entamer leurs réalisations dans le crédit de renouvellement 2020-2024. Les principaux projets sont listés ci-dessous :

- poste de police du Bourg-de-Four : blindage de l'avant-poste;
- bâtiment administratif Hôtel-de-Ville 14 : mise en conformité des installations techniques;
- bâtiment administratif Hôtel-de-Ville 11 : mise en conformité des installations techniques;
- prison de Champ-Dollon : divers travaux de rénovation de la supervision (caméras de contrôle);

- HEPIA Prairie : mise en conformité des installations techniques de basse tension et sécurité du site;
- HEPIA site Lullier : mise en conformité des installations électriques;
- collège de Staël : mise en conformité des installations techniques;
- UNI Dufour : rénovation des deux auditoires;
- UNI Sciences II : rénovation de l'automatisme du bâtiment;
- observatoire de Genève (Sauverny) : mise en conformité des installations techniques;
- bâtiment des forces motrices : raccordement chauffage à distance (CADéco Jonction).

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	**Cumul**
5040	67 059 709	81 687 000	85 323 291	79 420 000	70 510 000	**384 000 000**
5620	900 000	400 000	1 800 000	2 750 000	2 000 000	**7 850 000**
5640	750 000	500 000	500 000	500 000	500 000	**2 750 000**
5660	1 400 000	1 400 000	800 000	1 000 000	800 000	**5 400 000**
Total dépenses	**70 109 709**	**83 987 000**	**88 423 291**	**83 670 000**	**73 810 000**	**400 000 000**

- Nature 5040 : bâtiments;
- Nature 5620 : subventions d'investissement aux communes et associations intercommunales;
- Nature 5640: subventions d'investissement aux entreprises publiques;
- Nature 5660 : subventions d'investissement aux organisations sans but lucratif (OSBL).

Pour l'activation des charges salariales du personnel interne et conformément aux normes IPSAS sur la gestion des immobilisations, les charges du personnel contribuant directement à la maintenance et au rétablissement de la valeur patrimoniale doivent être activées en investissement. Dans le montant du crédit de renouvellement est comprise une activation à hauteur de 12 000 000 de francs (3% du crédit), soit 2 400 000 de francs en moyenne par an.

4.2) Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2020 – 2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
6300	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	**2 000 000**
Total recettes	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	**2 000 000**

– Nature 6300 : subventions de la Confédération.

5) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

– A Autorités et gouvernance (3,33% du crédit)
– B Etats-majors et prestations transversales (18,98% du crédit)
– C Cohésion sociale (0,65% du crédit)
– D Culture, sport et loisirs (2,44% du crédit)
– E Environnement et énergie (0,14% du crédit)
– F Formation (55,53% du crédit)
– G Aménagement et logement (0,25% du crédit)
– H Sécurité et population (6,24% du crédit)
– I Impôt et finances (0% du crédit)
– J Justice (10,95% du crédit)
– K Santé (0,21% du crédit)
– L Marché du travail et commerce (0,30% du crédit)
– M Mobilité (1,00% du crédit)

5.1) Politique publique A – Autorités et gouvernance

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	2 342 800	2 492 800	3 892 800	2 392 800	2 192 800	**13 314 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	2 342 800	2 492 800	3 992 800	2 392 800	2 192 800	**13 314 000**

Un montant de 6 750 000 francs est prévu dans le cadre de l'enveloppe « socle » attribuée à divers travaux de rénovation sur les sites de l'Hôtel-de-Ville 2, de l'Ambassade de France et de la rue des Granges 2.

Un budget de 1 964 000 francs est alloué à la politique publique A – Autorités et gouvernance, sur 5 ans, pour divers travaux de transformation, qui sont en cours d'identification et de priorisation par les bénéficiaires du département présidentiel. Des travaux seront à prévoir dans plusieurs bâtiments relevant de cette politique, comme l'Hôtel-de-Ville, diverses ambassades et missions.

Enfin, une enveloppe de 4 600 000 francs, sur 5 ans, est prévue à titre de subvention pour le financement des mesures de protection des immeubles des organisations internationales sises à Genève, travaux mis en œuvre par une maîtrise d'ouvrage déléguée à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI).

5.2) Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	8 712 800	11 233 375	17 863 375	18 283 375	17 083 375	**73 176 300**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	8 712 800	11 233 375	17 863 375	18 283 375	17 083 375	**73 176 300**

Un montant de 41 559 425 francs est prévu dans le cadre de l'enveloppe « socle » attribuée à divers travaux de rénovation comprenant les études liées sur 5 ans.

Cette répartition tient compte des principaux projets ci-après (dont certains sont à cheval sur deux crédits de renouvellement), compris dans l'enveloppe globale de ce crédit de renouvellement 2020-2024.

– bâtiment administratif Hôtel-de-ville 14 : rénovation et mise en conformité des installations techniques du bâtiment;
– bâtiment administratif Hôtel-de-ville 11 : rénovation et mise en conformité des installations techniques du bâtiment;
– bâtiment administratif Acacias 76 : optimisation de la production et distribution de chaleur, changement d'éclairage des surfaces communes et bureaux;
– bâtiment administratif Gazomètres : assainissement des polluants;

- parking David-Dufour : travaux de mise en sécurité afin d'assurer l'exploitation;
- David-Dufour 1-3-5 : fin des travaux de désamiantage des faux-plafonds et aménagement de l'esplanade;
- HOFIN : travaux de rénovation du parking et mise en sécurité pour assurer son exploitation; assainissement des polluants, changement d'éclairage des surfaces communes et bureaux;
- travaux de rénovation sur plusieurs sites pour :
  - l'optimisation de la production et distribution de chaleur;
  - divers travaux suite aux audits techniques dans les bâtiments;
  - l'installation de bornes électriques;
  - en lien avec les projets informatiques de l'OCSIN;
  - les investissements permettant de prolonger la durée de vie des bâtiments suivis par le service travaux entretien de la direction de gestion et valorisation de l'OCBA;
  - la sureté des bâtiments;
  - la modernisation de la détection incendies (DI);
  - la mise en conformité des raccordements eaux usées – eaux pluviales (EU/EP).

Une enveloppe de 11 616 874 francs est attribuée à cette politique publique, sur 5 ans, pour divers travaux de transformation demandés par les nombreuses entités concernées. Une liste intentionnelle des travaux se trouve en annexe du présent projet de loi. L'identification et la priorisation des différentes transformations demeurent sous la responsabilité des bénéficiaires.

Enfin, une enveloppe de 20 000 000 de francs sur 5 ans est destinée aux « divers et imprévus » (enveloppe C). Celle-ci servira à réaliser différents travaux non prévisibles à ce jour.

5.3) Politique publique C – Cohésion sociale

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	522 242	522 242	522 242	522 242	522 242	**2 611 209**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	522 242	522 242	522 242	522 242	522 242	**2 611 209**

Aucuns travaux ne sont planifiés dans l'enveloppe socle de ce crédit de renouvellement pour cette politique publique.

Un budget de 2 611 209 francs est alloué à cette politique publique sur 5 ans, pour divers travaux de transformation. Une liste intentionnelle des travaux se trouve en annexe du présent projet de loi. L'identification et la priorisation des différentes transformations demeurent sous la responsabilité des bénéficiaires.

5.4) Politique publique D – Culture, sport et loisirs

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	2 241 797	3 891 797	3 891 797	1 591 797	891 797	**12 508 986**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	2 241 797	3 891 797	3 891 797	1 591 797	891 797	**12 508 986**

Un montant de 7 800 000 francs est prévu dans le cadre de l'enveloppe « socle » attribuée à divers travaux de rénovation sur les sites Pontet 33 et bâtiment des forces motrices.

Un budget de 1 958 986 F est alloué à la politique publique D – Culture, sport et loisirs sur 5 ans, pour divers travaux de transformation. Une liste intentionnelle des travaux se trouve en annexe du présent projet de loi. L'identification et la priorisation des différentes transformations demeurent sous la responsabilité des bénéficiaires.

Une enveloppe de 2 750 000 francs sur 5 ans est prévue pour la Fondation du stade de Genève, à titre de subvention pour le financement de travaux destinés au maintien de l'exploitation dudit stade.

5.5) Politique publique E – Environnement et énergie

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	110 247	110 247	110 247	110 247	110 247	**551 236**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	110 247	110 247	110 247	110 247	110 247	**551 236**

Aucuns travaux ne sont planifiés dans l'enveloppe socle de ce crédit de renouvellement pour cette politique publique.

Un budget de 551 236 francs est alloué à cette politique publique sur 5 ans, pour divers travaux de transformation. Une liste intentionnelle des travaux se trouve en annexe du présent projet de loi. L'identification et la priorisation des différentes transformations demeurent sous la responsabilité des bénéficiaires.

5.6) Politique publique F – Formation

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	40 203 064	44 471 780	46 057 780	48 784 780	42 584 780	**222 102 184**
Recettes	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	**2 000 000**
Investissements nets	39 803 064	44 071 780	45 657 780	48 384 780	42 184 780	**221 702 184**

Bâtiments dédiés à la formation pour l'enseignement secondaire I et II (ESI et ESII) et les hautes écoles

Enseignement secondaire I (cycle d'orientation) et l'enseignement secondaire II.

Dans les années 2000, ont été construits 6 bâtiments scolaires entièrement neufs (4 cycles d'orientations (CO) et deux écoles de commerce (EC)) qui bénéficient d'équipements pédagogiques adaptés à l'évolution de l'enseignement. Quatre autres écoles (4 CO) ont fait l'objet d'une rénovation globale.

Les autres écoles réalisées principalement dans les années 60, 70 et 80 n'ont que peu évolué et un des défis majeurs de ces prochaines années sera de diminuer les inégalités entre nouveaux et anciens bâtiments en modernisant les infrastructures pédagogiques existantes. A cela s'ajoute la nécessité de réorganiser et augmenter l'occupation des locaux de certaines filières de formation, pour améliorer les conditions d'enseignement et répondre à l'augmentation des effectifs.

Hautes écoles (Université et haute école spécialisée)

L'augmentation du nombre d'étudiants et le développement des projets de formation et de recherche de l'Université de Genève et de la haute école spécialisée Suisse occidentale (HES-SO) Genève créent des besoins importants en matière d'infrastructure et d'aménagement.

Les projets des deux hautes écoles, liés aux besoins économiques, sociaux, scientifiques et culturels du canton et de sa région, ainsi qu'à la très forte concurrence des hautes écoles suisses et internationales, exigent de disposer de

locaux et de ressources dédiées. Les enjeux sont d'importance et, pour pouvoir accomplir leurs missions respectives de formation, de recherche et de développement, ces deux entités doivent disposer d'équipements permettant de répondre à des standards techniques et technologiques élevés.

Afin de mettre à niveau les bâtiments d'enseignement secondaire I et II, plusieurs crédits d'ouvrages seront préparés pour la rénovation globale de cycles d'orientation et de collèges dont l'ampleur des travaux dépasse 20 millions de francs.

Parallèlement, divers travaux de rénovation d'importance, dans la limite de 20 millions de francs par bâtiment (sous-site), seront effectués sur des bâtiments concernés par la politique publique F – formation. L'ensemble des investissements planifiés sur 5 ans pour cette politique publique, dans le cadre de l'enveloppe « socle » attribuée aux rénovations, se monte à 150 128 284 francs. Parmi les opérations planifiées les plus importantes, les suivantes sont ainsi détaillées :

– haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) – CFPne à Lullier : rénovation de la ferme;
– assainissement des polluants de divers sites (UNI Sciences III, Université institut de physique, CMU 1 – 4, CMP La Prâlée, CMP Valavran, CMP Voirets, CO du Marais, CO de la Golette, CO de Pinchat, CO des Grandes Communes, CO des Coudriers, CO de Bois-Caran, collège de Saussure, haute école d'art et de design (HEAD) Général Dufour, HEAD boulevard Helvétique, HEPIA site Lullier, CFPT Bertrand, CFPA Vuache, CFP Ternier, CFP Jonction, haute école de santé (HEdS) site Champel, EC Nicolas-Bouvier, collège et école de commerce (CEC) Emilie-Gourd, ECG Jean-Piaget, ECG Henri-Dunant);
– plan lumière sur divers sites (CO de Pinchat, collège Voltaire, CO du Marais, CO de la Golette, CO des Grandes Communes, CO de Bois-Caran, collège de Saussure, école de commerce (EC) Nicolas-Bouvier, ECG Henri-Dunant);
– office d'orientation et de formation professionnelle (OFP) : travaux de sécurité incendie AEAI;
– CFPA Necker : rénovation de la toiture et de la façade;
– parkings de l'Etat : rénovation (HEPIA site Prairie, ECG Henri-Dunant, UNI Dufour, UNI Mail);
– mise en conformité et rénovation des installations techniques de divers sites (HEPIA site de la Prairie, CO du Foron, CO de Bois-Caran, collège de

Mme de Staël, CFPT Bertrand, Université institut de physique, UNI Sciences III, UNI Sciences II, Observatoire de Genève-Sauverny);

– EC Nicolas-Bouvier : raccordement au CADéco Jonction;
– CEC André-Chavanne : travaux de sécurité incendie AEAI et changement d'éclairage dans les surfaces communes;
– CO du Marais : optimisation de la production de chaleur et raccordement au CADIOM (chauffage à distance en provenance des Cheneviers);
– UNI Sciences II : changement de l'éclairage dans les parties communes et sanitaires, automatisme du bâtiment;
– UNI Sciences I : rénovation de la toiture;
– UNI Mail : rénovation et mise en conformité de la production de froid et de chaud du bâtiment, changement de l'éclairage de la bibliothèque;
– UNI Dufour : rénovation des deux auditoires et optimisation de la production et distribution de chaleur;
– CMU 1-4, bâtiments A, B, C et D : rénovation et mise en conformité des installations électriques et optimisation de la production et distribution de chaleur;

D'autre part, un budget de 64 123 898 francs est alloué à la politique publique F – Formation pour divers travaux de transformation qui seront menés concomitamment à ceux de rénovation, ainsi que sur une série de sites de l'enseignement secondaire I et II et les hautes écoles, selon les axes principaux suivants.

Enseignement général

Il s'agit d'adapter les salles aux besoins des formations aussi bien en termes d'équipements informatiques qu'en fonction du nombre d'étudiants accueillis selon les besoins de chaque degré d'enseignement :

– création de salles de cours supplémentaires dans des locaux existants;
– transformation de salles pour adapter leur taille aux besoins des formations;
– création et/ou renouvellement des laboratoires de langues;
– création de salles informatiques ou multimédias;
– installation progressive des technologies numériques de l'information (TNI) dans les salles de cours y compris pose de vidéoprojecteurs au plafond;
– création de places de travail en libre accès (WI-FI).

Salles de sciences et ateliers spécifiques du domaine professionnel

– rénovation des salles de sciences, des laboratoires, des locaux de préparation et de stockage de produits chimiques en adaptant les installations aux exigences actuelles en termes de formation, mais aussi et surtout de sécurité;
– modernisation ou création d'ateliers techniques dans différents domaines et filières de formation;
– rénovation des serres existantes et réalisation de nouvelles serres et de locaux de culture.

Activités artistiques

– modernisation des salles d'activités créatrices, d'ateliers de création et de développement artistique;
– transformation d'ateliers et hall de fabrication;
– création de salles de musique pour répondre aux programmes d'études et/ou permettre d'avoir de salles de répétitions pour les instruments les plus bruyants;
– réfection complète des salles de cours d'alimentation pour répondre aux normes d'hygiène et de sécurité.

Centres de documentation et bibliothèques

Adaptation et agrandissement des centres de documentation : le programme actuel des centres de documentation prévoit une surface pour les ouvrages plus conséquente et également la création à proximité de salles de technologies de l'information et de la communication (TIC).

Administration

Modernisation des locaux administratifs et locaux annexes pour qu'ils répondent aux changements organisationnels.

Salles de gym

Rénovation des sols des salles de gymnastique et locaux annexes pour qu'ils répondent aux structures actuelles.

Auditoires – Aulas – Expositions

– modernisation des infrastructures techniques et audiovisuelles des aulas et des auditoires, mise aux normes sécurité, renouvellement du mobilier fixe;
– création/transformation de salles d'expositions accessibles au public notamment pour les filières artistiques.

Cafétéria

– création de réfectoires dans des établissements du secondaire I pour répondre à la mise en application de la journée à l'accueil continu;
– renouvellement des cuisines et des self-services des cafétérias.

Aménagements extérieurs

– réalisation d'abris à vélos sécurisés;
– réaménagement des zones sportives.

Structures d'accueil et de transition

Dans le cadre de la nouvelle constitution qui prévoit la formation obligatoire jusqu'à la majorité au moins, il est nécessaire de créer des structures d'accueil spécifiques et de renforcer les dispositifs existants.

– adaptation de locaux pour la création d'ateliers spécifiques.

Pour les locaux de l'enseignement spécialisé, et dans le but de promouvoir une école inclusive et d'augmenter la qualité de l'accueil pour les élèves de l'enseignement spécialisé, plusieurs actions sont envisagées :

– transformation de locaux pour y intégrer des centres médico-pédagogiques (CMP);
– transformation de locaux dans les écoles existantes de l'enseignement secondaire I et II pour accueillir les élèves à besoins spécifiques ou souffrant d'un handicap;
– adaptation de locaux pour la fondation et la consultation en autisme.

Hautes écoles spécialisées

Il est prévu d'adapter des salles de cours et espaces libres en vue de répondre aux mieux à l'évolution de leurs affectations.

Université

Dans le but de garder la qualité d'enseignement, des travaux de transformation sont à prévoir pour différents groupes de recherche, type sciences humaines et médecine, ainsi que des travaux d'adaptation de locaux pour la formation continue.

Deux types de subventions sont à prévoir :

– subventions aux communes pour le financement de la réalisation de structures scolaires, un budget de 7 350 000 francs a été prévu au crédit de renouvellement 2020-2024. Les communes ayant un centime additionnel supérieur ou égal à 48 centimes, et une capacité financière inférieure ou égale à 80, ont en effet droit à une subvention pour la construction ou la rénovation de leur bâtiments scolaires primaires;

– solde de la participation financière au projet de rénovation globale du Conservatoire de musique de Genève à hauteur de 500 000 F.

5.7) Politique publique G – Aménagement et logement

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	436 173	436 173	36 173	36 173	36 173	**980 864**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	436 173	436 173	36 173	36 173	36 173	**980 864**

Aucuns travaux ne sont planifiés dans l'enveloppe socle de ce crédit de renouvellement pour cette politique publique.

Un budget de 180 864 francs est alloué à cette politique publique sur 5 ans, pour divers travaux de transformation. Une liste intentionnelle des travaux se trouve en annexe du présent projet de loi. L'identification et la priorisation des différentes transformations demeurent sous la responsabilité des bénéficiaires.

En outre, un montant de 800 000 francs sera versé au titre de subvention pour la rénovation du Temple de la Fusterie. Ce montant représente la participation du canton de Genève pour un montant total de 1 200 000 francs dont la première partie est financée par le crédit de renouvellement 2015-2019.

5.8) Politique publique H – Sécurité et population

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	4 102 585	5 110 585	5 760 585	5 260 585	4 710 585	**24 944 924**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	4 102 585	5 110 585	5 760 585	5 260 585	4 710 585	**24 944 924**

Le budget total alloué aux travaux de rénovation s'élève à 13 642 000 francs sur 5 ans.

Cette répartition tient compte des principaux projets ci-après (pour certains en cours de réalisation) et qui sont compris dans l'enveloppe globale de ce crédit de renouvellement 2020-2024 :

– prison de Champ-Dollon : rénovation de la supervision, optimisation de la production et distribution de chaleur et rénovation de la toiture;

- centre de formation de la police et poste de police de Carouge : fin de la rénovation du stand de tir et du blindage du poste, rénovation et mise en conformité des installations techniques;
- NHP : rénovation des éclairages des surfaces communes et optimisation de la production et distribution de chaleur;
- centre de police des routes nationales : travaux de sécurité incendie AEAI;
- stand de tir du Bois-de-Bay : mise en conformité;
- poste de police de Plainpalais : fin des travaux de blindage;
- vestiaires de la BSA : fin des travaux d'aménagement des locaux.

D'autre part, une enveloppe de 11 302 924 francs est attribuée à cette politique publique, sur 5 ans, pour divers travaux de transformation principalement dans les établissements pénitentiaires, les bâtiments de la police, ainsi que les sites militaires. Ci-dessous les besoins planifiés les plus importants.

Transformations police

- blindage des fenêtres de divers postes de police (Versoix, Rive, Castor, Cornavin, VHP, Pallanterie et police de la navigation au quai Gustave-Ador);
- NHP : divers travaux d'aménagement liés aux changements d'affectation;
- police sécurité internationale (PSI) aéroport : réaménagement du service des passeports;
- VHP : divers travaux d'adaptation pour son bon fonctionnement.

Transformations office cantonal de la détention (OCD)

- site Acacias 78-82 : fin des travaux d'aménagement du bâtiment;
- établissement fermé de la Brenaz : divers travaux de transformation pour assurer le fonctionnement optimal du site;
- BSA : modifications des cellules, afin de répondre aux recommandations de l'Union européenne (UE);
- prison de Champ-Dollon : travaux de transformation des locaux, afin de répondre au mieux à la surpopulation du site;
- établissement fermé de Curabilis : adaptation de la sécurité selon les évolutions;
- établissement de détention administrative Favra : modification des aménagements extérieurs (promenade et terrain de football);
- centre éducatif de détention et d'observation La Clairière : transformation des locaux pour répondre à la prise en charge de 8h par jour.

– établissement ouvert avec section fermée Villars : adaptations des locaux pour la prise en charge des 18/25 ans (sécurité périphérique et aménagements intérieurs).

Transformations office cantonal de la population et des migrations (OCPM)

– route de Chancy 88 : mise en place d'un système de vidéosurveillance et aménagement d'un nouveau centre biométrique.

Transformations direction générale du développement, de la recherche et de l'innovation (DGDERI)

– rue de l'Hôtel-de-Ville 11 : travaux de transformation des locaux (amélioration phonique et acoustique, toilettes visiteurs, fenêtres).

Transformations service de surveillance des communes (SSCO)

– place de la Taconnerie 7 : travaux de transformation des combles (amélioration phonique et étanchéité des fenêtres).

5.9) Politique publique I – Impôts et finances

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	0	0	0	0	0	**0**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	0	0	0	0	0	**0**

Les entités œuvrant pour la politique publique I sont réparties sur plusieurs sites distincts et dans des bâtiments mutualisés classés dans la politique publique B, l'Hôtel des finances à la rue du Stand 26 (HOFIN I) en est le bon exemple, tandis que l'Hôtel des finances II (HOFIN II) est une location qui ne donnera lieu à aucun investissement.

5.10) Politique publique "J – Justice"

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	8 777 387	14 997 387	9 577 678	5 977 387	4 477 387	**43 807 227**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	8 777 387	14 997 387	9 577 678	5 977 387	4 477 387	**43 807 227**

Les principaux bâtiments concernés par cette politique publique sont entre autres : le Palais de justice (neuf bâtiments regroupés en Vieille-Ville), le Ministère public et le Tribunal pour la protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE), dont le budget alloué aux rénovations est de 41 420 291 francs.

Les opérations principales concernent :

– Palais de justice : interventions sur les enveloppes de plusieurs bâtiments (fenêtres et toitures), mise en conformité des installations techniques et des équipements de sûreté;
– Tribunal de la protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) : rénovation des fenêtres et de la toiture.

Une enveloppe de 2 386 936 francs est attribuée à cette politique publique, sur 5 ans, pour divers travaux de transformation liés au redéploiement des juridictions. En effet, le pouvoir judiciaire est constamment amené à adapter ses locaux afin de répondre aux modifications législatives, au renforcement de la filière pénale, à la création de la chambre constitutionnelle, ainsi que d'autres modifications de son cadre de travail.

5.11) Politique publique K – Santé

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	484 937	84 937	84 937	84 937	84 937	**824 683**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	484 937	84 937	84 937	84 937	84 937	**824 683**

L'ensemble des montants alloués à la rénovation et aux transformations du patrimoine hospitalier (hôpitaux universitaires de Genève, HUG) est pris en charge par un crédit de renouvellement spécifique géré par les HUG.

Les principaux bâtiments concernés par cette politique publique sont entre autres : le service de la consommation et des affaires vétérinaires, l'institut la Combe, la direction de la santé, l'hôpital de Loëx, le planning familial, l'unité antialcoolique, etc.

Seuls quelques travaux de raccordement au chauffage à distance (CADéco Jonction) et au raccordement secondaire sont prévus dans l'enveloppe « socle » attribuée aux rénovations, pour un montant total de 400 000 francs. Un budget de 424 683 francs est alloué à cette politique publique, sur 5 ans, pour divers travaux de transformation. Une liste intentionnelle des travaux se trouve en annexe du présent projet de loi. L'identification et la priorisation des différentes transformations demeurent sous la responsabilité des bénéficiaires.

5.12) Politique publique L –Marché du travail et commerce

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	239 616	239 616	239 616	239 616	239 616	**1 198 080**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	239 616	239 616	239 616	239 616	239 616	**1 198 080**

Aucun bâtiment concerné par cette politique publique ne doit faire l'objet, dans l'immédiat, de travaux relevant de l'enveloppe « socle » attribuée aux rénovations.

Un budget de 1 198 080 francs est alloué à cette politique publique sur 5 ans, pour divers travaux de transformation, en grande partie pour l'office cantonal de l'emploi sur le site de Montbrillant. Une liste intentionnelle des travaux se trouve en annexe du présent projet de loi. L'identification et la priorisation des différentes transformations demeurent sous la responsabilité des bénéficiaires.

5.13) Politique publique M – Mobilité

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	1 936 061	396 061	386 061	386 061	876 061	**3 980 307**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	1 936 061	396 061	386 061	386 061	876 061	**3 980 307**

Un montant de 2 300 000 francs est prévu dans le cadre de l'enveloppe « socle » attribuée à divers travaux de rénovation sur les sites de l'office cantonal des véhicules (OCV), de la voirie cantonale au chemin du Sapay (VNC) et au parking Ansermet.

Un budget de 1 680 307 francs est alloué à la politique publique M – Mobilité, sur 5 ans, pour divers travaux de transformation. Une liste intentionnelle des travaux se trouve en annexe du présent projet de loi. L'identification et la priorisation des différentes transformations demeurent sous la responsabilité des bénéficiaires.

6) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend uniquement des investissements dans le domaine de la construction :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	70 109 709	83 987 000	88 423 291	83 670 000	73 810 000	**400 000 000**
Recettes	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	**2 000 000**
Investissements nets	69 709 709	83 587 000	88 023 291	83 270 000	73 410 000	**398 000 000**

7) Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de renouvellement comprend une subvention d'investissement accordée à des tiers, notamment pour la construction ou la rénovation des bâtiments scolaires primaires, une participation cantonale accordée à la FIPOI pour la sécurisation des divers sites des organisations internationales, une participation aux travaux de rénovation du stade de Genève afin de maintenir son exploitation, une participation pour la rénovation du Temple de la Fusterie et une dernière participation pour la rénovation du conservatoire de musique de Genève. Synthétiquement les montants alloués dans le tableau ci-dessous détaillent les écrits ci-dessus. Pour plus d'informations, se référer aux chapitres des politiques publiques A, D, F et G respectivement pour ces différentes subventions d'investissements.

Bénéficiaires	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
FIPOI	1 000 000	1 000 000	800 000	1 000 000	800 000	**4 600 000**
Subventions aux communes	400 000	400 000	1 800 000	2 750 000	2 000 000	**7 350 000**
Fondation du Stade	750 000	500 000	500 000	500 000	500 000	**2 750 000**
Conservatoire de Genève	500 000	0	0	0	0	**500 000**
Temple de la Fusterie	400 000	400 000	0	0	0	**800 000**
Investissements nets	3 050 000	2 300 000	3 100 000	4 250 000	3 300 000	**16 000 000**

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

1) *Préavis financier*
2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*
4) *Liste intentionnelle des projets par politique publique pour l'enveloppe rénovation (enveloppe A)*
5) *Liste intentionnelle des projets par politique publique pour l'enveloppe transformation (enveloppe B)*

ANNEXE 1

REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département des infrastructures.
- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 400 000 000 F, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat.
- Rubrique budgétaire concernée : CR 0616 – Natures 5040, 5620, 5640, 5660, 6300
- Politiques publiques concernées : A – Autorités et gouvernance à M – Mobilité
- Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	400'000'000
- Recettes d'investissement	2'000'000
= Investissements nets	398'000'000

- Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépense brute	70.1	84.0	88.4	83.7	73.8	400.0
Recette brute	*0.4*	*0.4*	*0.4*	*0.4*	*0.4*	*2.0*
Invest. net	69.7	83.6	88.0	83.3	73.4	398.0

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits :

☒ oui ☐ non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Dès 2025
NET INDUIT	-1.22	-4.43	-8.06	-11.71	-15.08	-16.92

ARO
CA

- Planification financière :

☒ oui ☐ non Le crédit de renouvellement est ouvert dès 2020, conformément aux données des tableaux financiers.

☒ oui ☐ non Les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2020.

☒ oui ☐ non Le crédit de renouvellement et les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2019-2022.

☐ oui ☒ non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

☐ oui ☒ non Autre remarque : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 25.1.2019

Signature du responsable financier du département investisseur :

C. Arnold

2. Approbation / Avis du département des finances

☐ oui ☒ non Remarque complémentaire du département des finances :

Genève, le : 25/01/2019

Visa du département des finances :

A. ROSSET

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 11 janvier 2019.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - OCBA

Projet présenté par le département des infrastructures

(montants annuels, en mios de F)		2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses d'investissement		70.1	84.0	88.4	83.7	73.8	400.0
Recettes d'investissement		*0.4*	*0.4*	*0.4*	*0.4*	*0.4*	*2.0*
Investissement net	Durée	69.7	83.6	88.0	83.3	73.4	398.0
Bâtiment	40 ans	67.1	81.7	85.3	79.4	70.5	384.0
Recettes		*0.4*	*0.4*	*0.4*	*0.4*	*0.4*	*2.0*
Bâtiment - Subv. Invest.	40 ans	3.1	2.3	3.1	4.3	3.3	16.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

25.1.2019

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - OCBA

Projet présenté par le département des infrastructures

(montants annuels, en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	dès 2025
TOTAL charges liées et induites	1.22	4.43	8.06	11.71	15.08	16.92
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	1.22	4.43	8.06	11.71	15.08	16.92
Intérêts [34] 1.750%	1.22	2.68	4.22	5.68	6.97	6.97
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	1.74	3.83	6.03	8.11	9.95
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	-1.22	-4.43	-8.06	-11.71	-15.08	-16.92
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-1.22	-4.43	-8.06	-11.71	-15.08	-16.92

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

25.1.2019

ANNEXE 4

ANNEXE 4

Répartition des travaux de l'enveloppe Socle du CR2020-2024 par PP - LISTE & CHIFFRAGE INDICATIF

R/T	CF	Immeuble	Politique Publique	Désignation du projet	Total CR2020-2024
R	1020	Archives Etat HDV 1	A - Autorités et gouvernance	Assainissement Polluants	500'000
R	5512	Zoubov - Granges 2	A - Autorités et gouvernance	Mise en conformité ascenseurs + Rénovation Cage d'escalier + Rénovation appartement	500'000
R	1006	Rue de HDV 2	A - Autorités et gouvernance	Faux-Plancher et Réaménagement salle de la treille	750'000
R	5066	Ambassade de France Route de Prégny 36	A - Autorités et gouvernance	Rénovation Villa Ambassade (Toiture, Façade, AEAI, Sureté)	5'000'000
R	9123	CMP Plainpalais - Rue des Battoirs 7	B - Etats-majors et prestations transversales	Audit technique - AO 2019 Tx CR 2020-2024	25'000
R	1025	Acacias 76	B - Etats-majors et prestations transversales	Optimisation de la production de froid du site	50'000
R	1111	TPh Helvétique 27 (Bât. M)	B - Etats-majors et prestations transversales	Climatisation locaux informatiques et back office	100'000
R		Multi sites	B - Etats-majors et prestations transversales	Mise en conformité Sanitaires	100'000
R	1025	Acacias 76	B - Etats-majors et prestations transversales	Optimisation ventilation	150'000
R		Multi sites	B - Etats-majors et prestations transversales	Mise en conformité Gaz Réfrigérants	200'000
R		Multi sites	B - Etats-majors et prestations transversales	Mise en conformité Asit	200'000
R		Multi sites	B - Etats-majors et prestations transversales	Tx suite défauts contrôles OIBT MT-BT	200'000
R		Multi sites	B - Etats-majors et prestations transversales	Tx rénovation install télécom	200'000
R	1025	Acacias 76	B - Etats-majors et prestations transversales	Optimisation de la production et distribution de chaleur	380'000
R	9054	Multi sites	B - Etats-majors et prestations transversales	Achat de machines et appareils ménagers	400'000
R	1035	Gazomètres	B - Etats-majors et prestations transversales	Assainissement Polluants	500'000
R	1084	Hôtel des Finances	B - Etats-majors et prestations transversales	Assainissement Polluants	500'000
R	1025	Acacias 76	B - Etats-majors et prestations transversales	Changement éclairage surfaces communes + bureaux	600'000
R	1056	Parking David Dufour	B - Etats-majors et prestations transversales	Travaux entretien et rénovation parkings	600'000

Liste intentionnelle

ANNEXE 4

R	1084	Hôtel des Finances	B - Etats-majors et prestations transversales	Changement éclairage surfaces communes + bureaux	600'000
R	1084	Parking Hôtel Finances	B - Etats-majors et prestations transversales	Travaux entretien et rénovation parkings	1'000'000
R		Multi sites	B - Etats-majors et prestations transversales	Tx réno liés DGSI	1'000'000
R		Multi sites	B - Etats-majors et prestations transversales	Modernisation détection incendie	1'000'000
R	1056	David Dufour	B - Etats-majors et prestations transversales	Solde désamiantage Faux plafonds David Dufour	1'054'425
R	1056	David Dufour	B - Etats-majors et prestations transversales	Aménagement Place Bâtiment David Dufour	1'600'000
R	1056	David Dufour	B - Etats-majors et prestations transversales	Toiture Rénovation	2'000'000
R		Multi sites	B - Etats-majors et prestations transversales	Tx induits suite divers audit	2'000'000
R		Multi sites	B - Etats-majors et prestations transversales	Tx induits suites Chapelles	2'000'000
R		Multi sites	B - Etats-majors et prestations transversales	Bornes Electriques (Projet Move)	2'000'000
R		Multi sites	B - Etats-majors et prestations transversales	Travaux Suretés Bâtiments	2'000'000
R	1011	Rue de l'Hôtel-de-Ville 14	B - Etats-majors et prestations transversales	Audit technique - AO 2019 Tx CR 2020-2024	3'000'000
R		Multi sites	B - Etats-majors et prestations transversales	Mise en conformité Raccordement EU/EP	3'000'000
R		Multi Sites - 10 moyens consommateurs	B - Etats-majors et prestations transversales	Optimisation de la production et distribution de chaleur	4'100'000
R		Multi sites	B - Etats-majors et prestations transversales	DGV-STE Investissements "Travaux et Entretien"	5'000'000
R	1018	Rue de l'Hôtel-de-Ville 11	B - Etats-majors et prestations transversales	Audit technique - AO 2019 Tx CR 2020-2024	6'000'000
R	5306	Bâtiment des Forces Motrices	D - Culture, sport et loisirs	CADEco, générateur de chaleur	800'000
R	1072	Pontets 33	D - Culture, sport et loisirs	Rénovation complète de la toiture	7'000'000
R	3032	UNI Sciences II	F - Formation	CADEco, générateur de chaleur	10'000
R	1144	CMP Vallade (Vincy?)	F - Formation	Audit technique - AO 2019 Tx CR 2020-2024	25'000
R	2072	CMP Mancy	F - Formation	Audit technique - AO 2019 Tx CR 2020-2024	25'000

Ligne internationale

ANNEXE 4

R	2024	CO BUDE	F - Formation	Optimisation de la production et distribution de chaleur	50'000
R	2042	CO des Grandes-Communes	F - Formation	Optimisation de la production et distribution de chaleur	50'000
R	2034	CO du Marais	F - Formation	Optimisation de la production et distribution de chaleur	100'000
R	2070	CFP - Bertrand	F - Formation	Changement éclairage des communs et locaux sanitaires	100'000
R	3006	UNI - AEM	F - Formation	Mise à niveau Aile Nord (hors PL)	158'284
R	2029	CEC André-Chavanne	F - Formation	Changement éclairage surfaces communes	200'000
R	2057	CMP Evaux JE	F - Formation	Audit install tech	200'000
T	3006	UNI Faculté de médecine	F - Formation	Mise à niveau Aile Nord (hors PL) Transformation	200'000
R	3032	UNI Science II	F - Formation	Changement de raccordement de moteur de ventilation indirecte par des moto-ventilateur directe.	200'000
R	2014	HEPIA	F - Formation	Audit + divers techniques BT sécurité	220'000
R	2062	Collège de Saussure	F - Formation	Optimisation des systèmes mécaniques	250'000
R	2062	Collège de Saussure	F - Formation	Optimisation de la production et distribution partielle de chaleur	250'000
R	5749	Collège et ECG De Staël	F - Formation	Optimisation de la distribution de chaleur	250'000
R	7128	Parking Uni Mail	F - Formation	Travaux entretien et rénovation parkings	250'000
R	2075	Parking Henry Dunant	F - Formation	Travaux entretien et rénovation parkings	300'000
R	2075	ECG Henry-Dunant	F - Formation	Optimisation de la production et distribution de chaleur	300'000
R	2105	HEG - Site Batelle	F - Formation	Optimisation de la production et distribution de chaleur	300'000
R	3032	UNI Science II	F - Formation	Changement de l'éclairage pavillon central et parking	300'000
R	2050	CO Foron	F - Formation	Audit install tech	305'000
R	2020	Nicolas Bouvier	F - Formation	Taxe quote part PL SIG_Raccordement CAD EcoJonction + raccordement secondaire	400'000
R	2034	CO du Marais	F - Formation	Taxe quote part PL SIG_Raccordement CADIOM + étude raccordement secondaire	400'000
R	2041	Collège Rousseau	F - Formation	Taxe quote part PL SIG_Raccordement CAD SIG + étude raccordement secondaire	400'000
R	2058	Collège Calvin	F - Formation	Optimisation de la production et distribution de chaleur	400'000
R	2068	Salle de sports Tir 5	F - Formation	Taxe quote part PL SIG_Raccordement CAD EcoJonction + raccordement secondaire	400'000

Liste intentionnelle

ANNEXE 4

R	2105	HEG - Site Batelle	F - Formation	Taxe quote part PL SIG_Raccordement CAD rive gauche	400'000
R	3000	UNI Bastions	F - Formation	Optimisation de la production et distribution de chaleur	400'000
R	3044	CMU 1-4	F - Formation	Optimisation de la production et distribution de chaleur	400'000
R	5749	Collège et ECG De Staël	F - Formation	Taxe quote part PL SIG_Raccordement CAD rive gauche	400'000
R	1053	OFPC	F - Formation	Travaux AEAI	450'000
R	2029	CEC André-Chavanne	F - Formation	Travaux AEAI	450'000
R	2036	CFPT - Technique Butin	F - Formation	Travaux AEAI	450'000
R	2040	HEPIA Lullier	F - Formation	Rénovation de la Ferme du site de Lullier	450'000
R	2062	Collège de Saussure	F - Formation	Travaux AEAI	450'000
R	2063	CEC Emilie-Gourd	F - Formation	Travaux AEAI	450'000
R	2064	ECG Jean Piaget	F - Formation	Travaux AEAI	450'000
R	2075	ECG Henry Dunant	F - Formation	Travaux AEAI	450'000
R	2075	ECG Henry Dunant - Salles de sports	F - Formation	Travaux AEAI	450'000
R	1038	CMP La Pralée Route du Grand-Lancy 175	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	1044	CMP Voirets	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	2000	CO Pinchat	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	2003	Collège Voltaire	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	2008	HEAD - Général-Dufour	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	2012	HEAD Bd Helvétique	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	2020	Nicolas Bouvier	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	2034	CO du Marais	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	2035	CO Golette	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	2040	HEPIA Lullier	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	2042	CO Grandes Communes	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	2046	CFP Ternier	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	2050	CO du Foron-Bât-B-Gym	F - Formation	Toit plat	500'000
R	2051	HEDS Champel 45b/47	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	2052	CO Coudriers	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	2053	CO Bois-Caran	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	2058	Collège Calvin	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	2061	CFP Jonction	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	2062	Collège de Saussure	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	2063	CEC Emilie-Gourd	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	2069	Collège Mme de Staël	F - Formation	Travaux AEAI	500'000
R	2070	CFPT - Technique Bertrand	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	2070	CFP - Bertrand	F - Formation	Optimisation de la production et distribution de chaleur	500'000
R	2072	Foyer de Mancy - CMP Les Amandiers, Bellerive, Joran	F - Formation	Audit	500'000
R	2075	ECG Henry Dunant	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	2096	CFPAA Vuache 15-17	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	2098	CMP Valavran	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	3009	UNI Institut de Physique	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	3016	UNI Sciences III	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	3044	CMU	F - Formation	Assainissement Polluants	500'000
R	3031	UNI Dufour II	F - Formation	Optimisation de la production et distribution de chaleur - PAC	560'000
R	2014	Parking HEPIA	F - Formation	Travaux entretien et rénovation parkings	600'000

Version définitive

ANNEXE 4

R	3016	UNI Sciences III	F - Formation	Changement de l'éclairage par LED des surfaces communes et sanitaires	600'000
R	3017	Site Lullier - HEPIA	F - Formation	Optimisation de la production et distribution de chaleur	600'000
R	3021	UNI Mail	F - Formation	Projet PAC	600'000
R	2104	Parc Budé - CMP	F - Formation	Travaux de rénovation du CMP	734'500
R	3021	UNI Mail	F - Formation	Changement éclairage bibliothèque	800'000
R	2014	HEPIA - Prairie	F - Formation	Optimisation de la production et distribution de chaleur	900'000
R	2069	Collège Mme de Staël	F - Formation	Audit + rénovation installe techniques (éclairage)	900'000
R	2014	HEPIA - Prairie	F - Formation	Sécurité AEAI du Bâtiment	1'000'000
R	2050	CO du Foron-Bât. C-Aula	F - Formation	Toit plat	1'000'000
R	3032	UNI Sciences II	F - Formation	Automatisme Bâtiment (Deltanet + MCR)	1'200'000
R	2014	HEPIA	F - Formation	Toit plat	1'500'000
R	3020	UNI Sciences I	F - Formation	Rénovation de la toiture	1'500'000
R	3033	Observatoire de Genève	F - Formation	Audit technique - AO 2018 Tx CR 2019	1'500'000
R	2042	CO Grandes Communes	F - Formation	Rénovation éclairage	1'617'000
R	2052	CO Coudriers	F - Formation	Rénovation Toitures Salles de Gym	1'800'000
R	3021	UNI Mail	F - Formation	Production de froid Bibliothèque	1'900'000
T	3032	UNI Sciences II	F - Formation	Création de 4 SCOPES	1'979'000
R	2075	ECG Henry Dunant	F - Formation	Rénovation éclairage	2'000'000
R	2053	CO Bois-Caran	F - Formation	Rénovation éclairage	2'082'500
R	2035	CO Golette	F - Formation	Rénovation éclairage	2'124'000
R	2020	EC Nicolas-Bouvier	F - Formation	Rénovation éclairage	2'193'000
R	3009	UNI Institut de Physique	F - Formation	Audit install tech	2'200'000
R	2062	Collège de Saussure	F - Formation	Etude + AMO + rénovation éclairage	2'274'000
R	2034	CO du Marais	F - Formation	Rénovation éclairage	2'460'000
R	2000	CO Pinchat	F - Formation	Rénovation éclairage	2'519'000
R	2053	CO Bois-Caran	F - Formation	Audit install tech	3'000'000
R	2064	ECG Jean Piaget	F - Formation	Assainissement polluants	3'000'000
R	2003	Collège Voltaire	F - Formation	Rénovation éclairage	3'292'000
R	3016	UNI Sciences III	F - Formation	Audit install tech	4'000'000
R	3031	Parking Uni Dufour	F - Formation	Travaux entretien et rénovation parkings	5'000'000
R	3032	UNI Sciences II	F - Formation	Audit install tech	5'000'000
R	2040	HEPIA Lullier	F - Formation	Audit + Mise en conformité des installations électriques	6'000'000
R	2070	CFPT - Technique Bertrand	F - Formation	Audit install tech	6'000'000
R	2009	CFPAA Ecole des arts déco	F - Formation	Rénovation Toiture & Façades	8'000'000
R	3031	UNI Dufour	F - Formation	2 Auditoires (déflocage + Sièges) + Eclairages + Etudes avant projet	9'000'000
R	3044	CMU	F - Formation	Etude pour la rénovation des installations électriques +éclairage	12'000'000
R	2046	CFP Ternier E	F - Formation	Rénovation Toiture & Façades Bâtiment E	20'000'000
R	3049	UNI Seujet	F - Formation	Rénovation éclairage	
R	1063	Poste de Police La Pallanterie	H - Sécurité et population	Audit install tech	50'000

Version Internet Libre

ANNEXE 4

D	1135	Brigade éducation routière	H - Sécurité et population	Extension des locaux	200'000
R	1090	NHP	H - Sécurité et population	Optimisation éclairage surfaces communes	212'000
D	1061	Poste de Police Centre formation Fontenette	H - Sécurité et population	Mise en conformité Stand de Tir	290'000
R	1090	NHP	H - Sécurité et population	Taxe quote part PL SIG_Raccordement GENILAC	400'000
R	1118	Centre de police des Routes Nationales	H - Sécurité et population	Travaux AEAI	450'000
D	9153	Poste de police Plainpalais	H - Sécurité et population	Blindage du poste de police de Plainpalais	500'000
D		BSA/ PJ VV	H - Sécurité et population	Vestiaires BSA	500'000
R	1090	NHP	H - Sécurité et population	Optimisation de la production et distribution de chaleur	700'000
R	1046	Site Champ-Dollon	H - Sécurité et population	Optimisation de la production et distribution de chaleur	1'000'000
D	1061	Poste de Police	H - Sécurité et population	Blindage poste de police de la Fontenette / Carouge	1'000'000
R	1046	Prison Champ Dollon	H - Sécurité et population	Rénovation de la supervision	1'500'000
D	1141	Stand de Tir Bois-de-Bay	H - Sécurité et population	Mise en conformité Stand de Tir	1'540'000
R	1061	Poste de Police Centre formation Fontenette	H - Sécurité et population	Audit install tech	1'700'000
	1046	Prison Champ Dollon	H - Sécurité et population	Rénovation Toiture	3'600'000
R	1023	Palais de Justice	J - Justice	Optimisation de la production et distribution de chaleur	400'000
R	1013	Palais de Justice H	J - Justice	Rénovation sûreté, esplanade	1'320'000
R	1023	Palais de Justice G	J - Justice	Rénovation installations, sûretés	1'880'000
R	1014	Palais de Justice C - Poste de Police du Bourg de Four	J - Justice	Sécurisation poste de police Bourg de four, Blindage	2'000'000
R	1088	Palais de Justice F	J - Justice	Rénovation sûreté	2'970'000
R	1162	Palais de Justice E	J - Justice	Rénovation Fenêtres, toitures, installations, sûreté	3'950'291
R	1014	Palais de Justice C	J - Justice	Rénovation Fenêtres, toitures, installations, sûreté	5'510'000
R	1067	TPAE bât. U	J - Justice	Rénovation Toiture + Façade	8'000'000
R	1023	Palais de Justice G	J - Justice	Rénovation fenêtres et toitures, installations, sûreté, salle audience A3	15'390'000
R	1005	Administration publique - Ansermet 22	K - Santé	Taxe quote part PL SIG_Raccordement CAD EcoJonction + raccordement secondaire	400'000
R	5885	Parking Ansermet	M - Mobilité	Travaux entretien et rénovation parkings	250'000
R	1074	VNC - Castor (Chapelle)	M - Mobilité	Changement de l'éclairage	400'000
R	1000	Office Cantonal des Véhicules	M - Mobilité	Assainissement Polluants	500'000
R	1074	VNC - Castor (Chapelle)	M - Mobilité	Changement des installations de ventilation	550'000
R	1074	VNC - Castor (Chapelle)	M - Mobilité	Optimisation de la distribution de chaleur	600'000
					264'000'000

Liste non exhaustive

Intentions Départements Travaux Transformation du CR2020-2024 - LISTE & CHIFFRAGE INDICATIF

CF	Immeuble	Politique Publique	Description	Total
1011	SG-DES, 14 Hôtel de Ville	B -Etats-majors et prestations transversales	Création d'un bureau supplémentaire dans un actuel grand open space	50'000
1554	OF (Office des faillites). Chêne 54	B -Etats-majors et prestations transversales	Création d'un espace pour les collaborateurs dans l'actuel « véranda » du rez / installation d'un bancomat (prise et mesure de sécurité) dans le hall du rez. A NOTER : projet de centralisation de la salle des ventes en cours avec DS/DCS/DES	250'000
1104	DGS (direction générale de la santé). Adrien Lachenal 8	B -Etats-majors et prestations transversales	Espaces supplémentaires, Récupération de la totalité du rez de chaussée du 8 rue Adrien-Lachenal / 7-9 rue des Glacis-de-Rive (zone des Objets Trouvés) pour répondre aux besoins en locaux de la DGS	250'000
1104	DGS (direction générale de la santé). Adrien Lachenal 8	B -Etats-majors et prestations transversales	Séparation de la cafeteria de la zone de bureaux au 6ème étage, Installation d'une porte de séparation entre l'espace cafeteria et la zone bureaux. En l'état actuel, les nuisances dues à l'absence d'isolation, aux bruits et aux odeurs (cuisine, tabac), n'offrent pas des conditions de travail satisfaisantes.	100'000
1104	DGS (direction générale de la santé). Adrien Lachenal 8	B -Etats-majors et prestations transversales	Isolations phoniques, Système d'isolation à étudier et à réaliser (par exemple demi-parois amovibles) dans le bureau partagé des droits de pratique du SMC où quatre collaboratrices répondent en permanence aux appels téléphoniques.	50'000
1104	DGS (direction générale de la santé). Adrien Lachenal 8	B -Etats-majors et prestations transversales	Terrasses 6èmes et 7èmes étages, Installation de robinets sur les terrasses pour l'arrosage et l'entretien	20'000
1056	OCIRT (Relations du travail) - David-Dufour 4	B -Etats-majors et prestations transversales	Déplacement de cloisons	60'000
1104	DGS (direction générale de la santé)	B -Etats-majors et prestations transversales	Réfection des centres sanitaires protégées	500'000
	Rocades Vieille-Ville	B -Etats-majors et prestations transversales	A la suite de la nouvelle législature, du manque de surfaces pour les collaborateurs de l'Etat-Major, discussions ouvertes et projet éventuel de regrouper l'Etat-Major du DCS sur un seul site. Donc un montant sur l'enveloppe transformations du DCS devrait être prévu en réserve.	250'000
9462	OCSIN, Grand-Pré 64-66	B -Etats-majors et prestations transversales	Création d'un espace cuisine et d'un espace d'accueil/ réfectoire au Rez	35'000
9462	OCSIN, Grand-Pré 64-66	B -Etats-majors et prestations transversales	Installer un lecteur de badge pour la salle de formation 3ème	6'000
1147	OCSIN, Acacias 78-82	B -Etats-majors et prestations transversales	Remplacer/réviser le système d'air pulsé	60'000
1147	OCSIN, Acacias 78-82	B -Etats-majors et prestations transversales	Remplacement de la moquette par du belon au rez	70'000
1147	OCSIN, Acacias 78-82	B -Etats-majors et prestations transversales	Installer un lecteur de badge pour la salle de formation du 7ème	6'000
5865	OCSIN, 45a Acacias	B -Etats-majors et prestations transversales	Installer une climatisation au 5ème	15'000
9831	OCSIN (éditique), Chemin Château Bloch 2 (SIG)	B -Etats-majors et prestations transversales	Mettre « à la terre » les châssis des machines de mise sous plis KERN (3 machines). Devis ~8'000 CHF à faire réactualiser par SIG	8'000
9831	OCSIN (éditique), Chemin Château Bloch 2 (SIG)	B -Etats-majors et prestations transversales	Modification du réseau aéraulique	29'100
1084	HOFIN,DF, 26 Stand, AFC	B -Etats-majors et prestations transversales	Finalisation réfection complète du Rez Hofin1	4'000'000
1084	HOFIN,DF, 26 Stand, AFC	B -Etats-majors et prestations transversales	Finalisation réfection partielle des étages, réutilisation des anciens espaces guichets	1'000'000
1084	HOFIN,DF, 26 Stand, AFC +OPE	B -Etats-majors et prestations transversales	Transformation partielle de 3 étages AFC et OPE pour les besoins de smart office	2'000'000
1084	HOFIN	B -Etats-majors et prestations transversales	Déménagement/réaménagement nouveaux locaux pour Service des payes ou le Service de santé du personnel de l'Etat	1'000'000
1147	Acacias 78-82	B -Etats-majors et prestations transversales	Unicité de passage au 78-82	20'000

Liste intentionnelle

Intentions Départements Travaux Transformation du CR2020-2024 - LISTE & CHIFFRAGE INDICATIF

CF	Immeuble	Politique Publique	Description	Total
1147	Acacias 78-82	B -Etats-majors et prestations transversales	Création de vestiaires/douche H/F pour les collaborateurs sportifs	60'000
1147	Acacias 78-82	B -Etats-majors et prestations transversales	Aménagement du 7ème étage	150'000
1147	Acacias 78-82: SAPEM	B -Etats-majors et prestations transversales	Réaménagement de la réception et certains cloisonnements bureaux	50'000
1147	Acacias 78-82: SAPEM	B -Etats-majors et prestations transversales	Installation d'un urinoir	10'000
1147	Acacias 78-82: SAPEM	B -Etats-majors et prestations transversales	Adaptation de locaux en fonction de nouveaux engagements prévus	25'000
1009	11 HDV 4ème étage	B -Etats-majors et prestations transversales	Travaux d'amélioration phonique, d'acoustique	20'000
1009	11 HDV 4ème étage	B -Etats-majors et prestations transversales	Transformation WC visiteurs	50'000
1009	11 HDV 4ème étage	B -Etats-majors et prestations transversales	Aménagements, travaux de transformation du 4ème	100'000
1009	11 HDV 4ème étage	B -Etats-majors et prestations transversales	Améliorations étanchéités Fenêtres, velux	50'000
1009	7 Taconnerie combles	B -Etats-majors et prestations transversales	Travaux d'amélioration phonique, d'acoustique	30'000
1009	7 Taconnerie combles	B -Etats-majors et prestations transversales	Aménagement des combles	30'000
1009	7 Taconnerie combles	B -Etats-majors et prestations transversales	Améliorations étanchéités Fenêtres, velux	30'000
1056	Rue David-Dufour 5 - OAC	B -Etats-majors et prestations transversales	Transformation du 4ème étage	500'000
1056	Rue David-Dufour 5 - SG	B -Etats-majors et prestations transversales	Rénovation de l'entrée côté 5	50'000
1056	Rue David-Dufour 5 - DGEAU	B -Etats-majors et prestations transversales	Transformation du guichet au 7ème	50'000
1056	Rue David-Dufour 5 - Divers	B -Etats-majors et prestations transversales	Sécurisation des étages	100'000
1056	Rue David-Dufour 5 - SG	B -Etats-majors et prestations transversales	Aménagement de l'esplanade	150'000
DIP	Gazomètres 3,5,7	B -Etats-majors et prestations transversales	Adaptation des locaux suite au rocades internes	150'000
DIP	Quai du Rhône 12, Gazomètres 1	B -Etats-majors et prestations transversales	Adaptation des locaux suite au rocades internes	150'000
2022	CFPP - 40 avenue de Châtelaine	B -Etats-majors et prestations transversales	Réhabilitation des WC à la turque et création d'une douche, Partition de l'espace en deux locaux séparés	60'000
2022	CFPP - 40 avenue de Châtelaine	B -Etats-majors et prestations transversales	Réhabilitation de l'étage de l'annexe pour créer des espaces supplémentaires (ateliers et salles sèches)	140'000
9207	SCARPA, Rue Ardutius de Faucigny 2	C - Cohésion sociale	1. Changer le sol de la cuisine. 2. Mettre sous sureté le bâtiment (système de surveillance avec caméra et ouverture de porte par boîtier électronique) - demande à reporter sur 2020	50'000
1010	Registre du commerce (sous OCIRT) - Puits-Saint-Pierre	E - Environnement, Energie	Pour le registre du commerce (rue du Puits-St-Pierre 4), il conviendra de refaire certaines boiseries (encadrement de fenêtres et de portes, ainsi que plinthes)	60'000
1015	Rue Sainte-Clotilde 23 - DGE/DGEAU	E - Environnement, Energie	Réaménagement bureaux/labos	100'000
1107	Maison du Terroir, route de Soral 93 - DGAN	E - Environnement, Energie	Imprégnation façade Sud et cadres de fenêtres	100'000
1107	Maison du Terroir, route de Soral 93 - DGAN	E - Environnement, Energie	Création d'un couvert sur la terrasse	30'000
1121	Route de Colovrex 102, Bellevue	E - Environnement, Energie	Transformation intérieures	30'000
1058	Maison de la Foret Ch. des Grands-bois 71, Jussy	E - Environnement, Energie	Transformation intérieures	30'000
3044	OCSIN, CMU rue Michel-Servet 1	F - Formation	création d'un nœud télécom séparé du local informatique de l'université	250'000
3031	OCSIN / SI / CPSI - Rue du Général Dufour 24 - 1204 Genève	F - Formation	Augmentation potentiel réseau UNI Dufour	50'000

Liste intermédiaire

Intentions Départements Travaux Transformation du CR2020-2024 - LISTE & CHIFFRAGE INDICATIF

CF	Immeuble	Politique Publique	Description	Total
3031	Faculté des Sciences (site des Sciences)	F - Formation	Divers travaux pour les groupes de recherche Sciences	1'500'000
3044	Faculté de Médecine (site CMU)	F - Formation	Divers travaux pour les groupes de recherche Médecine	1'500'000
3056	Site Uni-Mail, Bd du Pont d'Arve 40	F - Formation	Divers travaux pour les groupes de recherche Sciences Humaines	5'000'000
3056	Uni-Pignon, Bd du Pont d'Arve 40	F - Formation	Transformation pour l'installation de la Formation Continue	1'000'000
3014	Uni-Philosophes, Bd des Philosophes 22	F - Formation	Transformations consécutives au départ des bibliothèques à l'Alle-Jura	500'000
3031	Uni-Dufour, Rue du Général-Dufour 24	F - Formation	Réorganisation d'Uni-Dufour suite au départ d'un groupe	1'000'000
3009	Ecole de Physique, Quai Ernest-Ansermet 24	F - Formation	Rénovation sanitaires et cafétéria	1'000'000
3052	Battelle A, Route de Drize 7	F - Formation	Réorganisation et transformation, déménagement du CUI	2'200'000
HES	HES-SO//Genève-Pavillon I, rue de Lyon 22-24, 1202 Genève	F - Formation	Aménagement d'un start-lab	1'200'000
HES	HEPIA-Pavillon I, rue de Lyon 22-24, 1202 Genève	F - Formation	Aménagement locaux (libération locations Liotard)	250'000
HES	HEPIA, rue de la Prairie 4, 1202 Genève	F - Formation	Transformation laboratoires de chimie en salles sèches	270'000
HES	HEPIA, rue de la Prairie 4, 1202 Genève	F - Formation	Sécurité - Bât. A - 5ème étage Ra&D chimie Stockage acétylène	240'000
HES	HEPIA, Lullier, chemin des Embouchis 2-4, 1254 Jussy	F - Formation	Sécurité - Bât. I - Laboratoire sols et substrats - Réaménagement labo + extraction air	600'000
HES	HEPIA, Lullier, chemin des Embouchis 2-4, 1254 Jussy	F - Formation	Sécurité - Laboratoire M. Lefort - Ventilation armoires de stockage	150'000
HES	HEG-Bâtiment C, rue de la Tambourine 8, 1227 Carouge	F - Formation	Création d'une infothèque au rez & Aménagement Bât. Liaison E2	1'400'000
HES	HEG-Bâtiment F, rue de la Tambourine 2, 1227 Carouge	F - Formation	Aménagements 4ème étage	250'000
HES	HEG-Bâtiment F, rue de la Tambourine 2, 1227 Carouge	F - Formation	Aménagements 2ème étage	100'000
HES	HEAD-Bâtiment D, boulevard James-Fazy 15, 1201 Genève	F - Formation	Salle cinéma	320'000
HES	HEAD-Bâtiment D, boulevard James-Fazy 15, 1201 Genève	F - Formation	Studio son	685'000
HES	HEM-Bâtiment ex-HEAD, rue du Général-Dufour 2-4, 1204 Genève	F - Formation	Aménagements en remplacement des locaux loués (Stand 58 et divers)	650'000
HES	HEDS, av.de Champel 47, 1206 Genève	F - Formation	Laboratoire d'hyperpolarisation	250'000
HES	HEDS, av.de Champel 47, 1206 Genève	F - Formation	Chantier nouveau bâtiment: remplacement des pavillons et villa Thury	160'000
ESII EO OMP OEJ	Agrandissements modérés suite aux augmentations d'effectifs - plusieurs sites - projet transversal	F - Formation	Augmentation de nombre de salle de cours	1'500'000

Liste intentions CR

Intentions Départements Travaux Transformation du CR2020-2024 - LISTE & CHIFFRAGE INDICATIF

CF	Immeuble	Politique Publique	Description	Total
ESII EO OMP OEJ	Foyer thérapeutique	F - Formation	Aménagement de petites entités pouvant accueillir 5 jeunes environ dans des locaux qui restent à trouver. Ouverture progressive sur les 5 ans	720'000
ESII EO	L'Ecole Numérique - plusieurs sites	F - Formation	Travaux liés aux infrastructures, réseaux, et modification du cloisonnement si nécessaire	300'000
ESII EO	Aulas - Plusieurs Sites	F - Formation	Mise à niveau des aulas sur le plan, sécurité, chauffage, ventilation, électricité, équipement audiovisuel, et modification des locaux, régies, loges	2'500'000
ESII EO	Réfection des salles d'éducations physiques - plusieurs sites	F - Formation	Audit du bureau ZID Samir Architecte et Phenix Conseils	3'900'000
ESII EO	Réfection des espaces extérieurs - terrain de sport - plusieurs sites	F - Formation		500'000
ESII	Réfection des salles de sciences (biologie-physique)	F - Formation	Réfection Salles de sciences	15'000'000
ESII EO	Plan Mobilité - Plusieurs sites	F - Formation	Création de parkings à vélos fermés pour les enseignants Parking à vélo à équiper de prises pour pouvoir charger les vélos électriques Création de douche pour les cyclistes	300'000
2036	CFPT - Ecole d'horlogerie - Route du Pont-Butin 43	F - Formation	Laboratoire RS.77 Créer une portes d'accès afin d'accéder au local 31-B684-0050-053	25'000
2036	CFPT - Ecole d'horlogerie - Route du Pont-Butin 43	F - Formation	Atelier 1.64 Créer deux espaces distincts, comprenant une zone mécanique (zone à copaux) séparée des activités horlogères (zone propre)	50'000
2036	CFPT - Ecole d'horlogerie - Route du Pont-Butin 43	F - Formation	Atelier 1.73 Créer deux espaces distincts, comprenant une zone mécanique (zone à copaux) séparée des activités horlogères (zone propre)	50'000
2036	CFPT - Ecole d'horlogerie - Route du Pont-Butin 43	F - Formation	Salle informatique RS.82 et RS.84 Recabler le réseau informatique	15'000
2036	CFPT - Ecole d'électronique - Route du Pont-Butin 43	F - Formation	Atelier RS.01 Réaménagement de l'atelier mécanique de l'école	20'000
2036	CFPT - Ecole d'électronique - Route du Pont-Butin 43	F - Formation	Salle 2.22 Créer une salle informatique et de théorie	40'000
2036	CFPT - Ecole d'électronique - Route du Pont-Butin 43	F - Formation	Zone vestiaires Modifier l'affectation des zones vestiaires en local machine ou espaces de travail pour les élèves	100'000
2036	CFPT - Ecole d'électronique - Route du Pont-Butin 43	F - Formation	Casiers élèves Installer des casiers pour les élèves (conséquence du projet "Zones vestiaires")	60'000

Liste intentionnelle

Intentions Départements Travaux Transformation du CR2020-2024 - LISTE & CHIFFRAGE INDICATIF

CF	Immeuble	Politique Publique	Description	Total
2070	CFPT - Ecole de mécatronique industrielle - Avenue Louis-Bertrand 38	F - Formation	Atelier MR36 Réaménagement de l'atelier suite au changement d'ordonnance. - Déménagement des machines présentes. - Réfection des sols et des murs (peinture et résine). - Mise en place des nouvelles machines CNC. - Raccordement en énergies des machines (électricité, informatique et air comprimé).	100'000
2070	CFPT - Ecole de mécatronique industrielle - Avenue Louis-Bertrand 38	F - Formation	Atelier MR44 Réaménagement de l'atelier suite au changement d'ordonnance. - Déménagement des machines présentes. - Réfection des sols et des murs (peinture et résine). - Mise en place des nouvelles machines. - Raccordement en énergies des machines (électricité, informatique et air comprimé).	80'000
2070	CFPT - Ecole de mécatronique industrielle - Avenue Louis-Bertrand 38	F - Formation	Salle informatique M402 Agrandissement de la salle en supprimant la paroi intermédiaire en bois. Rajouter 12 prises réseau pour passer la salle à 24 places.	30'000
2070	CFPT - Ecole de mécatronique industrielle - Avenue Louis-Bertrand 38	F - Formation	Salle M126 Agrandissement du bureau de la formation continue - Démontage d'un mur de séparation. - Reconstruction d'une paroi et d'une porte.	30'000
2070	CFPT - Ecole d'automobile - Chemin Gérard de Ternier 18	F - Formation	Atelier 31-A809-0000-002 Transformer un atelier de mécanique générale en atelier de réparations sur les automobiles	80'000
2070	CFPT - Ecole d'automobile - Avenue Louis-Bertrand 38	F - Formation	Garage 31-A8994-0000-103 Réorganiser la disposition et l'espacement entre les lifts pour répondre aux nouvelles normes de sécurités	40'000
2069	CECG Madame de Staël Chemin Grange-Collomb 1 - 1212 Grand-Lancy Bâtiment principal	F - Formation	Transformation et réaménagement du CEDOC	200'000
2069	CECG Madame de Staël Chemin Grange-Collomb 1 - 1212 Grand-Lancy Bâtiment principal	F - Formation	Mise en conformité de l'Aula et de son local technique. Changement du système de projection.	150'000
2069	CECG Madame de Staël Chemin Grange-Collomb 1 - 1212 Grand-Lancy Bâtiment principal	F - Formation	Guichet d'accueil et local des photocopieurs attenant : reconfiguration et améliorations au vu de l'augmentation du nombre d'élèves et de la mixité des filières depuis 2 ans.	200'000
2069	CECG Madame de Staël Chemin Grange-Collomb 1 - 1212 Grand-Lancy Aile Sud - salle 103A	F - Formation	Réaffectation du laboratoire photo qui n'est plus en fonction	40'000

Liste intentionnelle

Intentions Départements Travaux Transformation du CR2020-2024 - LISTE & CHIFFRAGE INDICATIF

CF	Immeuble	Politique Publique	Description	Total
2069	CECG Madame de Staël Chemin Grange-Collomb 1 - 1212 Grand-Lancy Aile Sud	F - Formation	Aménagement d'une salle de cours théâtre d'une meilleure capacité d'accueil en abattant une cloison (entre la salle 009 et 008)	60'000
2069	CECG Madame de Staël Chemin Grange-Collomb 1 - 1212 Grand-Lancy Extérieurs	F - Formation	Installation de tables et bancs rivés au sol, côté Salève du Pavillon	15'000
2069	CECG Madame de Staël Chemin Grange-Collomb 1 - 1212 Grand-Lancy Bâtiment principal	F - Formation	Reconfiguration et aménagement de petits locaux et salles pour accueillir les entretiens enseignant-e-s/parents, maîtres accompagnants, TM élèves, salles d'étude, etc.	80'000
2046	CFPSHR Tour D 18 Gérard de Ternier d205	F - Formation	Réaménagement de la cuisine 2èME Étage électricité, plans de travail, frigos)	400'000
2046	CFPSHR 313	F - Formation	aménagement des espaces de travail améliorations salon de coiffure	200'000
2046	CFPSHR 210	F - Formation	installation de machines à laver professionnelles en salle d'intendance	50'000
2046	CFPSHR secrétariat	F - Formation	continuer processus d'isolation et de mise aux normes du secrétariat, besoin du wifi pour aider les élèves à travers les plateformes, appas, logiciels qu'ils utilisent sur tablette et autre hwrd	25'000
2046	CFPSHR 409 (Cie Restauration)	F - Formation	changement du système de réfrigération pour un passage à des poste individuels, chaque année trop de frais pour réparer (1 à 2 fois grosse panne pendant l'été)	300'000
2046	CFPSHR tour D	F - Formation	réaménager boulangerie pour activité FO18	400'000
2016	CFPS Bd de la Cluse 16	F - Formation	Installer des étagères avec prises électriques (résistantes aux liquides) pour les micro-ondes dans le réfectoire autogéré du 4ème	15'000
2074	ESEDE - ECAME - ESAMB Ch. des Bougeries 15	F - Formation	installation de bancs (environ 8) et tables (environ 6) dans la cour à l'arrière des bâtiments	10'000
2007	ACCESII, 8, rue Rousseau, rdc, 1er, 2ème, 3ème	F - Formation	transformer des salle de cours en espace administratif (manque de place pour les collaborateurs)	40'000
2103	Collège de Candolle - av. A.-M.-Miran 36 - 1225 Chêne-Bourg	F - Formation	Couvert à vélos pour le collège de Candolle, en raison des très nombreux vols constatés très régulièrement et à l'absence d'autres solutions	30'000
2003	Collège Voltaire, 21 rue Voltaire: AULA	F - Formation	Mise à jour de l'équipement audiovisuel de l'aula et amélioration de l'acoustique de la salle. Mise en place d'éléments permettant d'éviter la réverbération et d'améliorer la qualité du son. Transformation de l'éclairage de la scène et de la projection. Transformer et adapter la superstructure afin de permettre des modifications de réglage des lumières de manière aisée. Transformer la régie son et lumière et permettre un accès direct depuis l'aula. Acoustique déplorable dans l'aula. Discours peu audibles, concerts avec réverbération du son et instruments peu mis en valeur. Idem pour le chant ou tout spectacle créé dans l'aula. Aménagement technique des lumières et de l'audiovisuel date des années 80 et est dépassé. A transformer et actualiser. La régie son et la régie lumière sont séparées et sont entièrement coupées de l'aula, ce qui complique le sound check et tout le travail de réglage .	700'000

Liste intentions

Intentions Départements Travaux Transformation du CR2020-2024 - LISTE & CHIFFRAGE INDICATIF

CF	Immeuble	Politique Publique	Description	Total
2003	Collège Voltaire, 21 rue Voltaire: Salle de gymnastique	F - Formation	Transformation et réaménagement des vestiaires et des douches de la salle de gymnastique et aménagement d'un nouveau local de matériel. Réaménagement et mise en conformité de tout l'espace des douches. Réaménagement de l'espace des différents vestiaires et du bureau des enseignants. Séparation entre les vestiaires. Création de casiers dans les vestiaires pour les objets de valeur. Réallocation d'un espace en local de stockage. Les vestiaires sont vétustes et peu engageants. Les douches sont vétustes et peu fonctionnelles. Pour les raisons qui précèdent, elles sont peu utilisées par les élèves avec tous les problèmes d'hygiène qui en découlent. Des casiers pour entreposer des objets de valeur ou l'argent devraient également être créés afin de mettre fin aux nombreux vols qui ont lieu régulièrement dans les vestiaires. Par manque de locaux de stockage du matériel, celui-ci occupe les couloirs d'accès aux vestiaires, ce qui est peu adapté.	1'200'000
2003	Collège Voltaire, 21 rue Voltaire: Laboratoires de Physique	F - Formation	Rénovation des laboratoires de physique. Transformation des salles vétustes pour en faire de vraies salles d'expérience. Transformation de la salle 105 pour supprimer l'auditoire surélevé (attention: amiante). Laboratoires vétustes, plus adaptés aux besoins actuels . Certaines salles de classes sont trop petites et une dernière salle subsiste sous forme d'auditoire , ce qui la rend inutilisable la plupart du temps.	1'600'000
2003	Collège Voltaire, 21 rue Voltaire: Laboratoires de Biologie	F - Formation	Rénovation des laboratoires de biologie. Transformation de la salle 001 pour en faire une vraie salle d'expérience. Transformation de la salle b005. Réorganiser l'espace salle b005, b006 et b007. Réaménager, au niveau technique et fluides, les salles b002, b004 et b008. Rénovation Laboratoires vétustes, plus adaptés aux besoins actuels . Paillasses vétustes et délabrées.	2'700'000
2025	Collège Sismondi, Chemin Eugène-Rigot 3 - 1202 Genève, Bâtiment A, extérieur	F - Formation	Ajout d'un grillage sécurisé pour les véhicules à deux roues.	20'000
2020	EC Nicolas-Bouvier, 60 rue de St-Jean	F - Formation	Aménagement de 10 espaces cloisonnés dans les couloirs	200'000
2020	EC Nicolas-Bouvier, 60 rue de St-Jean	F - Formation	Transformation des anciens labo photo en locaux polyvalents	40'000
2200	ECCG Aimée-Stitelmann 22-24 route de Base Plan-Les-Ouates (pavillon salles 212 -213-214) -bâtiment principal (salles 224- 225)	F - Formation	Travaux dans les laboratoires de sciences: Suite à un audit effectué dans les laboratoires du pavillon. Objectif: rapatriement, si possible, des sciences dans le bâtiment principal : deux salles à transformer en salles sciences et salles à reconfigurer en salles de cours normales au pavillon. Etude de faisabilité à effectuer	700'000
2058	Collège CALVIN Bâtiment Alice Rivaz	F - Formation	Salle 307 (théâtre) équipement rideaux de scène, estrade + sièges	30'000
2958	Collège CALVIN Bâtiment Alice Rivaz	F - Formation	Salle 307 changement régie son + régie lumière.	150'000
2089	CFPA Encyclopédie, rue Encyclopédie 5	F - Formation	Adaptation des salles aux besoins du CFP Arts	80'000

Liste intentions 2020

Intentions Départements Travaux Transformation du CR2020-2024 - LISTE & CHIFFRAGE INDICATIF

CF	Immeuble	Politique Publique	Description	Total
2089	CFPA Encyclopédie, rue Encyclopédie 5	F - Formation	Installation de l'atelier de sérigraphie (sis bâtiment Wenger)	80'000
9152	CFPA Wenger, rue de Lyon 20	F - Formation	Transformation de l'atelier sérigraphie W01/W02 en atelier maquettes	50'000
9152	CFPA Wenger, rue de Lyon 20	F - Formation	Transformation de l'atelier maquettes W22 en atelier pour les Dessinateurs en architecture d'intérieur	70'000
9191	CFPA Malatrex, route de Malatrex 14	F - Formation	Transformation de l'atelier passerelle design mode R02 en atelier pour AFP de Confectionneur/ Confectionneuse	50'000
2009	CFPA Necker, rue Jacques-Necker 2	F - Formation	Adaptation de certaines salles aux besoins des cours de théorie	150'000
9014	CFPA Vieusseux, rue Vieusseux 9	F - Formation	Equipement atelier bijouterie passerelle WX20 en gaz, oxygène, ventilation, chapelle, hotte d'aspiration	400'000
9152	CFPA Wenger, rue de Lyon 20	F - Formation	Aménagement d'une ventilation dans une salle pour la peinture et l'impression 3D.	150'000
2009	CFPA Necker, rue Jacques-Necker 2	F - Formation	Réfection du toit et transformation des combles en salles de cours	400'000
9014	CFPA Vieusseux, rue Vieusseux 9	F - Formation	Transformation de la salle des duals WX22 en atelier de bijouterie	60'000
9152	CFPA Wenger, rue de Lyon 20	F - Formation	Abattage cloison W31 & W32 pour augmenter la taille de l'atelier W33 et accueillir davantage d'élèves	20'000
2062	Collège de Saussure, Vieux-Chemin-d'Onex 9, 1213 Lancy	F - Formation	rénovation des salles de sciences prévue dès 2020	3'000'000
2062	Collège de Saussure, Vieux-Chemin-d'Onex 9, 1213 Lancy	F - Formation	lors de la réfection des plafonds du rez supérieur (espace d'exposition) en 2020 et dans les salles d'art (2021), prévoir des systèmes d'accrochage des œuvres des élèves	20'000
2062	Collège de Saussure, Vieux-Chemin-d'Onex 9, 1213 Lancy	F - Formation	Abri vélos pour enseignants	30'000
2063	CEC Emilie-Gourd : salles de gymnastique	F - Formation	Sol des salles, douches et peinture des vestiaires	250'000
2063	CEC Emilie-Gourd : salles de musique	F - Formation	Transformation d'une salle ordinaire en salle de musique insonorisée	60'000
2063	CEC Emilie-Gourd : salles de sciences	F - Formation	Transformation des salles de sciences	1'400'000
1108	CFPP - Bachet	F - Formation	Installation d'une paroi (délimiter couloir)	10'000
2017	CFPP - Coulouvrenière	F - Formation	Mise en place d'un atelier poterie	50'000
2017	CFPP - Coulouvrenière	F - Formation	Suppression d'une paroi (agrandir salle sèche)	15'000
2039	Collège Claparède ; chemin de Fossard 61; 1231 Conches	F - Formation	Rénovation des sols et des couloirs des salles de gym + changer les armoires de rangement	400'000
2039	Collège Claparède; chemin de Fossard 61; 1231 Conches	F - Formation	Rafraichissement des vestiaires des salles de gym, des couloirs (sauf la salle de musculation), des douches et des WC	600'000
2039	Collège Claparède; chemin de Fossard 61; 1231 Conches	F - Formation	Réfection de l'aula	700'000
2075	ECG Henry-Dunant - paroi vitrée salle n°149	F - Formation	Paroi vitrée salle n°149	15'000
2075	ECG Henry-Dunant - salle art dramatique	F - Formation	aménagement d'une nouvelle salle d'art dramatique	50'000
2040	CFPne - HEPIA - Futurs bâtiments	F - Formation	Remplacement des 2 bâtiments provisoires "TGV + Edmond-Vaucher" (insalubres)	0
2040	CFPne - section AO	F - Formation	Bureaux pour enseignants + local petit outillage Suppression de cloisons, création d'ouvertures, réfection des sols et des faux-plafonds Motif : l'espace actuel n'est plus adapté au nombre d'enseignants qui a augmenté suite à l'ouverture d'une nouvelle filière AFP production	150'000
2040	CFPne - section CM	F - Formation	Espace de stockage de la production Création d'une chambre frigorifique.	200'000

Liste intentionnelle

Intentions Départements Travaux Transformation du CR2020-2024 - LISTE & CHIFFRAGE INDICATIF

CF	Immeuble	Politique Publique	Description	Total
2040	CFPne - section CM	F - Formation	Bureaux pour enseignants Création d'une porte dans un mur de plots afin de réunir les deux bureaux	40'000
2061	CFPC-Jonction, 8-10 avenue de la Jonction	F - Formation	Réhabilitation 2ème étage Porte accès métallique rue des deux Ponts	30'000
2063	CEC Emilie-Gourd	F - Formation	Réfection des laboratoires de chimie	3'000'000
2062	CG De Saussure	F - Formation	Réfection des laboratoires de chimie	3'000'000
2029	CEC André-Chavanne	F - Formation	Réfection des laboratoires de chimie	3'000'000
2075	ECG Henry-Dunant	F - Formation	Réfection des laboratoires de chimie	3'000'000
2064	ECG Jean-Piaget	F - Formation	Réfection des laboratoires de chimie	3'000'000
2200	Stitelmann - pavillon	F - Formation	Assainissement local préparation et salles de sciences	500'000
2045	CO Voirets - Chemin des Voirets 22, 1212 Lancy	F - Formation	rénovation de trois salles informatique et de l'atelier assistant technique CO Voirets + rénovation de deux salles de laboratoires langues.	400'000
2067	CO Drize - Locaux de la classe intégrée existante	F - Formation	Salles trop grandes, à partager afin de disposer du programme standard CLI et donc d'optimiser les surfaces	200'000
2015	CO Florence - Locaux de la classe intégrée existante	F - Formation	Salles trop grandes, à partager afin de disposer du programme standard CLI et donc d'optimiser les surfaces	200'000
2002	CO Gradelle - Nouveau CMP intégré - Ancien appartement du concierge et 2 salles de classe de 40 m2	F - Formation	Appartement du concierge à réaménager + sécuriser la terrasse + segmentation de locaux afin d'avoir deux salles de 40 m2	100'000
2056	CO Colombières - Nouvelle classe intégrée, partiellement DI/TSA + rénovation de la salle d'alimentation	F - Formation	Programme CLI standard au niveau des surfaces, mais sans regrouper toutes les salles (car deux groupes d'élèves distincts)	200'000
2042	CO Grandes-Communes - Nouvelle classe intégrée	F - Formation	Projet selon programme standard CLI	200'000
2045	CO Voirets - Nouvelle classe intégrée	F - Formation	Projet selon programme standard CLI	200'000
	Intégration complète du CESFP au CFP SHR	F - Formation	Adaptation locaux selon programme	200'000
	Ouverture d'une CLI intégrée à une école de commerce	F - Formation	Adaptation locaux selon programme	200'000
	CESFP intégré au centre de formation professionnelle Nature et Environnement (CFPNE)	F - Formation	Adaptation locaux selon programme	200'000
	Ouverture d'un CMP intégré à un collège de Genève	F - Formation	Adaptation locaux selon programme	200'000
	Ouverture d'un CMP intégré à une ECG	F - Formation	Adaptation locaux selon programme	200'000
	CESFP intégré au centre de formation professionnelle construction (CFPC)	F - Formation	Adaptation locaux selon programme	200'000
	Ouverture d'un CMP intégré à un collège de Genève	F - Formation	Adaptation locaux selon programme	200'000
	Ouverture d'un CMP intégré à une école de commerce	F - Formation	Adaptation locaux selon programme	200'000
	CESFP intégré au centre de formation professionnelle Arts (CFPA)	F - Formation	Adaptation locaux selon programme	200'000
1003	11, Glacis-de-Rive	F - Formation	Façade du bâtiment, réception à revoir au rez + couloir entrée	150'000
2081	Chalet Dent-Blanche, Evolène	F - Formation	Transformation de la cuisine	70'000
1090	NHP	H - Sécurité et population	Travaux CECAL CVP PCP	200'000
1090	NHP	H - Sécurité et population	Travaux d'aménagement pour commandement Police	300'000
1032	PSI Aéroport	H - Sécurité et population	Réaménagement du service des passeports	100'000
9099	Poste de Rive	H - Sécurité et population	Blindage des fenêtres	2'000'000
9113	Poste de Versoix	H - Sécurité et population	Blindage des fenêtres	1'500'000
1118	Poste de CASTOR	H - Sécurité et population	Blindage des fenêtres latérales et portes, Avant poste blindé	700'000

Liste intentions PL

Intentions Départements Travaux Transformation du CR2020-2024 - LISTE & CHIFFRAGE INDICATIF

CF	Immeuble	Politique Publique	Description	Total
1550	Police Navigation, quai G. Ador	H - Sécurité et population	Blindage des fenêtres	500'000
9433	Poste de Cornavin	H - Sécurité et population	Blindage des fenêtres	1'000'000
DS	Poste des Pâquis	H - Sécurité et population	Blindage des fenêtres	2'000'000
9000	VHP	H - Sécurité et population	Blindage des fenêtres et loge huissier	500'000
1063	Poste de La Pallanterie	H - Sécurité et population	Blindage des fenêtres	700'000
9102	Poste des Pâquis	H - Sécurité et population	Police 2015 : Mise aux normes de la cuisine pour 66 collaborateurs	300'000
1550	Police Navigation, quai	H - Sécurité et population	Transformations à ce poste en attendant la nouvelle construction, dont le couvert à bateaux	300'000
	A définir	H - Sécurité et population	Travaux d'aménagement pour les entités Police de Marziano dans leurs nouveaux locaux	300'000
DS	Abris Police: Bachet de Pesey, Pallanterie et...	H - Sécurité et population	Lignes téléphoniques des abris à installer	200'000
9470	Poste de Lancy Onex	H - Sécurité et population	Rafraichissement des peintures du poste	200'000
9000	VHP	H - Sécurité et population	Installation d'un lecteur de badge à la sortie du garage pour actionner la porte depuis l'extérieur	10'000
9000	VHP	H - Sécurité et population	Lits bétons des anciens violons à refaire. Liée avec la ventilation ci-dessus car cette dernière passe par/dans le béton des lits	150'000
1090	NHP	H - Sécurité et population	Installation d'un arrosage automatique dans tous les espaces verts du bâtiment	5'000
	Tous les bâtiments Police	H - Sécurité et population	Mise en conformité des salles d'armes: une douzaine de salles sont concernées	400'000
1090	OCSIN / SI / CPSI - Chemin de la Gravière 5 - 1211 Genève	H - Sécurité et population	Mise en place rafraichisseur local technique NHP / REZ	10'000
1090	OCSIN / SI / CPSI - Chemin de la Gravière 5 - 1211 Genève	H - Sécurité et population	Modernisation réseau NHP / SF	50'000
1090	OCSIN / SI / CPSI - Chemin de la Gravière 5 - 1211 Genève	H - Sécurité et population	Modernisation vidéo NHP / SF	75'000
1090	OCSIN / SI / CPSI - Chemin de la Gravière 5 - 1211 Genève	H - Sécurité et population	Modernisation réseau NHP / PCP	15'000
1090	OCSIN / SI / CPSI - Chemin de la Gravière 5 - 1211 Genève	H - Sécurité et population	Modernisation vidéo NHP / PCP	75'000
1546	Brenaz	H - Sécurité et population	Brenaz: bureaux GP salle pose espaces verts	35'000
1546	Brenaz	H - Sécurité et population	Pose stores local sous-chefs Brenaz 1	5'000
1546	Brenaz	H - Sécurité et population	Interphones sas piétons	50'000
1546	Brenaz	H - Sécurité et population	Aménagement du local multiculturel	35'000
1546	Brenaz	H - Sécurité et population	Création d'une cuisine centrale et divers réaménagements induits	50'000
1546	Brenaz	H - Sécurité et population	Déconstruction de la cuisine et équipement de cuisines communes dans chaque secteur cellulaire afin de respecter le programme LMC (conduits et amenée déjà prévus lors de la construction) et modification dans les secteur pour respecter AEAI (11 secteurs)	150'000
1546	Brenaz	H - Sécurité et population	Création d'un poulailler (attendre modification de zone)	15'000
1546	Brenaz	H - Sécurité et population	Aménagement et modification dans les ateliers pour développement du concept de réinsertion	50'000

Liste intentions Conseil

Intentions Départements Travaux Transformation du CR2020-2024 - LISTE & CHIFFRAGE INDICATIF

CF	Immeuble	Politique Publique	Description	Total
1546	Brenaz	H - Sécurité et population	Modification AMEX pour jonction liaison Dardelles/service médical	25'000
1046	Champ Dollon	H - Sécurité et population	Création d'une nouvelle centrale synoptique	500'000
1046	Champ Dollon	H - Sécurité et population	Refonte alimentation de secours de CD (onduleurs, groupe électrique) Rénovation de l'ensemble infrastructure énergétique, Mise en conformité des tableaux électriques Installation courant fort	500'000
1046	Champ Dollon	H - Sécurité et population	Portes PSQ, reste 84 portes existantes à équiper, installation de serrures Sersys	150'000
1046	Champ Dollon	H - Sécurité et population	Neutralisation du réseau bâtiment cellulaire principal ailes Nord et Sud (détection pluto, gaz brouillage)	45'000
1046	Champ Dollon	H - Sécurité et population	Rénovation de la cuisine complètement	350'000
1046	Champ Dollon	H - Sécurité et population	Rénovation et mise en conformité des façades et toitures pour application norme 380/1 de 2010 (physique et thermique), Mise en conformité feu, exécution du désenfumage	750'000
1046	Champ Dollon	H - Sécurité et population	Rafraîchissement locaux gardiens de l'aile Est	150'000
1046	Champ Dollon	H - Sécurité et population	Sanitaires (eau chaude et tuyauteries)	300'000
1046	Champ Dollon	H - Sécurité et population	Interphonie (mise en place du système d'interphonie qui équipe Aile EST dans les unités Nord et Sud)	500'000
1046	Champ Dollon	H - Sécurité et population	Sécurité renforcée 4 Est deux cellules concernées	150'000
1046	Champ Dollon	H - Sécurité et population	Asservissement des alarmes DECT sur la vidéosurveillance	150'000
1046	Champ Dollon	H - Sécurité et population	Développement du concept de réinsertion	150'000
1046	Champ Dollon	H - Sécurité et population	Adaptation diverses pour prise en charge de la surpopulation et amélioration des processus de travail et gestion des flux	1'000'000
1046	Champ Dollon salle de sport	H - Sécurité et population	Installation courant fort	350'000
1547	Curabilis	H - Sécurité et population	Barreaudage, fenêtre bois-métal, problème des ouvrants: adaptation sécurité: grillages, barbelés, protection devant l'ouvrant	200'000
1547	Curabilis	H - Sécurité et population	Adaptation de la sécurité selon évolution de la prise en charge et population (RETEX)	200'000
1547	Curabilis	H - Sécurité et population	Développement du concept de réinsertion	150'000
1070	Favra	H - Sécurité et population	Modification des aménagement extérieurs, création d'une promenade sécurisée et d'un petit terrain de foot, installation d'un double grillage de sécurité	800'000
1070	Favra	H - Sécurité et population	Modifications intérieures et amélioration de la prise en charge LMC	200'000
1070	Favra	H - Sécurité et population	Installation d'une nouvelle mise en passe	250'000
1152	La Clairière	H - Sécurité et population	Pose caméras pour contrôle du flux des visiteurs	100'000
1152	La Clairière	H - Sécurité et population	Création d'un local attenant au four à pain pour travail toutes saisons (construction de moins de 50m2)	250'000
1152	La Clairière	H - Sécurité et population	Modification intérieures pour coller aux concept de prise en charge 8h/jour	100'000
1152	La Clairière	H - Sécurité et population	Installation conteneurs 50m2 pour activités de groupe: faire faire un chiffrage	50'000
1152	La Clairière	H - Sécurité et population	Extension système de transmission DECT ASCOM D81 Protector et géolocalisation / convention incendie	80'000

Liste intentionnelle

Intentions Départements Travaux Transformation du CR2020-2024 - LISTE & CHIFFRAGE INDICATIF

CF	Immeuble	Politique Publique	Description	Total
5715	Frambois	H - Sécurité et population	Extension système de transmission DECT ASCOM D81 Protector et géolocalisation / convention incendie	80'000
1143	SPI/Venel	H - Sécurité et population	Adaptation locaux selon avancement programme Verseuse	60'000
1110	Vallon	H - Sécurité et population	Développement du concept de réinsertion dans la limite des possibilités AEAI/SMS	50'000
1119	Villars	H - Sécurité et population	Installation de téléphonie DECT ASCOM D81 protector	25'000
1119	Villars	H - Sécurité et population	Adaptations pour prise en charge 16/25 ans (sécurité périmétrique et aménagement intérieur)	450'000
1033	Arsenal	H - Sécurité et population	Vérifier et changer la centrale (ev)	300'000
1042	PC Bernex	H - Sécurité et population	Travaux pour accueillir les services Direction, Finances et SAMOS de l'Arsenal	150'000
1042	PC Bernex	H - Sécurité et population	Travaux pour accueillir le poste de rétablissement	75'000
1042	PC Bernex	H - Sécurité et population	Réfections des stores, des sols, rafraichissements peinture	50'000
1041	Site Militaire Meyrin-Mategnin	H - Sécurité et population	Transformations, aménagements suite mise en exploitation du bâtiment	125'000
1048	Site Militaire Aire-La-Ville	H - Sécurité et population	Transformations, aménagements suite mise en exploitation du bâtiment	125'000
1049	Epeisses	H - Sécurité et population	Transformations, aménagements suite mise en exploitation du bâtiment	125'000
1042	PC Bernex	H - Sécurité et population	Transformation bâtiment de la cantine actuelle (salle de cours, salle de conduite)	125'000
1042	PC Bernex	H - Sécurité et population	Transformation bâtiment de l'instruction pour EMCC	250'000
1042	PC Bernex	H - Sécurité et population	Rénovation et réaménagement du parking	50'000
1042	PC Bernex	H - Sécurité et population	Transformation piste d'exercice à Bernex	100'000
1549	OCPPAM Chancy	H - Sécurité et population	Mise en place d'un système de vidéosurveillance des accès	200'000
1549	OCPPAM Chancy	H - Sécurité et population	Changer KABA	50'000
1549	OCPPAM Chancy	H - Sécurité et population	Aménagements dans le nouveau centre de biométrie	350'000
1549	OCPPAM Chancy	H - Sécurité et population	Réflexion et création d'une cafétéria et d'un espace-détente	100'000
DS	BSA (MP/VHP/VPJ/PCA-CD)	J - Justice	Modification des cellules pour coller aux recommandations européennes	350'000
DS	BSA (MP/VHP/VPJ/PCA-CD)	J - Justice	Modifications des portes	100'000
DS	BSA (MP/VHP/VPJ/PCA-CD)	J - Justice	Modifications diverse en fonction des RETEX et intégration convoyages	250'000
1005	SCAV (office vétérinaire). Ansermet 22	K - Santé	Sécurisation du bâtiment et contrôle des accès	270'000
1005	SCAV (office vétérinaire). Ansermet 22	K - Santé	Protection des employés vis-à-vis de l'exposition aux produits chimiques	500'000
1005	SCAV (office vétérinaire). Ansermet 22	K - Santé	Aménagement extérieur	500'000
1005	SCAV (office vétérinaire). Ansermet 22	K - Santé	Rénovation fourrière cantonale	500'000
9441	OP (office des poursuites). Stand 46.	L - Marché du travail, commerce	Isolation de la colonne d'eau froide du robinet d'évier de la cafétéria / Isolation phonique des guichets chez les huissiers / Parois fixes à installer pour séparer les services des notifications internes et externes	150'000
9830	OCE (emploi). Montbrillant, rue des Gares 12	L - Marché du travail, commerce	Travaux sur fenêtre, rafraichissement global du hall	500'000
9446	PCTN (Travail au noir, sous OCIRT). Bandol 1	L - Marché du travail, commerce	Travaux étanchéité sous-sol	300'000
1000	DGV, 86 rte de Veyrier, Carouge, bâtiment administratif	M - Mobilité	Remplacement du transporteur de documents	250'000

Liste intentions (non exhaustive)

Intentions Départements Travaux Transformation du CR2020-2024 - LISTE & CHIFFRAGE INDICATIF

CF	Immeuble	Politique Publique	Description	Total
1000	DGV, 86 rte de Veyrier, Carouge, bâtiment administratif	M - Mobilité	Remplacement du monte-charges à plaques d'immatriculation	100'000
1000	DGV, 86 rte de Veyrier, Carouge, halle technique	M - Mobilité	Si abandon projet de relogement, réaménager les pistes de visite avec des lifts et condamner les fosses (sauf n°7)	600'000
1000	DGV, 86 rte de Veyrier, Carouge, site complet	M - Mobilité	Si abandon projet de relogement, sécuriser complètement l'accès au site (clôture, barrières, etc.)	200'000
9833	DGT, Chemin des Olliquettes 4 Petit-Lancy	M - Mobilité	Création d'un escalier entre le 2ème et le 3ème étage	100'000
9833	DGT, Chemin des Olliquettes 4 Petit-Lancy	M - Mobilité	Divers aménagement des locaux en fonction de la réorganisation interne (parois phoniques hautes, meilleure délimitation des espaces entre les directions)	50'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, bâtiment A - administratif	M - Mobilité	Réfection des douches du vestiaire	50'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, bâtiment A - administratif	M - Mobilité	Changement électroménager cafétéria	50'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, bâtiment A - administratif	M - Mobilité	Problème de température trop élevée en été	100'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, bâtiment A - administratif	M - Mobilité	Accès sécurisé à la toiture bâtiment A	50'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, bâtiment A - administratif	M - Mobilité	Mise en conformité des fenêtres à battants - réception	50'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, bâtiment A - administratif	M - Mobilité	Rajout caméra grand angle + caméra supplémentaire	50'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, bâtiment E - silos	M - Mobilité	Démontage ou assainissement station de saumure (projet en cours avec DRT 2019-2020)	50'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, bâtiment E - silos	M - Mobilité	Suppression ou mise en conformité de la citerne	100'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, bâtiment F - halle de sel	M - Mobilité	Création de barrières d'accès pour la halle à sel	30'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, bâtiment G - local de veille	M - Mobilité	Problème sanitaire (eau rouillée)	50'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, bâtiment H - magasin	M - Mobilité	Sous-sol: changement des portes	60'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, bâtiment J - magasin	M - Mobilité	Remplacement 6 portes métalliques par portes sectionnelles (OFROU)	150'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, bâtiment J - magasin	M - Mobilité	Remplacement 9 portes métalliques par portes sectionnelles	200'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, bâtiment J - magasin	M - Mobilité	Problème de température trop élevée en été - Audit à faire	30'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, bâtiment J - magasin	M - Mobilité	Changement de l'éclairage	80'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, bâtiment J - magasin	M - Mobilité	Câbler serrure électronique magasin 4	20'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, bâtiment J - magasin	M - Mobilité	Sous-sol - végétation sur la marquise	100'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, bâtiment K - garages	M - Mobilité	Remplacer 2 portes métalliques par des portes sectionnelles	50'000

Liste intentionnelle

Intentions Départements Travaux Transformation du CR2020-2024 - LISTE & CHIFFRAGE INDICATIF

CF	Immeuble	Politique Publique	Description	Total
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, bâtiment K - garages	M - Mobilité	Carrelage à rénover	60'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, bâtiment K - garages	M - Mobilité	Remplacement de l'échelle par un escalier fixe	50'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, bâtiment K - garages	M - Mobilité	Rajouter un spot d'éclairage	5'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, bâtiment K - garages	M - Mobilité	Anti-chute mezzanine bois	20'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, bâtiment L - ateliers	M - Mobilité	Installation de sécurité pour la zone de recharge et stockage batteries	40'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, site entier	M - Mobilité	Transformation sur les clôtures	100'000
1074	DGGC-DER, chemin Le Sapay 3, divers	M - Mobilité	Mise en place d'un container, bureau supplémentaire (voir projet OFROU)	60'000
				123'799'100

doivent être priorisé à 100'000'000.- par les utilisateurs

Liste intentionnelle

PL 12461

Projet de loi
ouvrant un crédit de renouvellement de 15 370 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de la HES-SO Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement
Un crédit de renouvellement de 15 370 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement de la HES-SO Genève.

Art. 2 Planification financière
[1] Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, dès 2020 sous la politique publique F – Formation.
[2] Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement accordées
Les subventions accordées dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 15 370 000 francs.

Art. 4 Amortissement
L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1) Introduction

Le présent crédit de renouvellement, qui fait partie du train pluriannuel 2020-2024, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF – D 1 05) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RPGFI – D 1 05.06).

Il a pour but de maintenir et rénover des immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat dans un objectif de préserver leurs valeurs.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisation, telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe des éditions relatives au budget et au bouclement des comptes des investissements.

Il est admis que le présent crédit de renouvellement contient une part limitée de dépenses pour des extensions d'actifs existants (à concurrence d'un tiers de la valeur brute de l'actif concerné).

Le montant total des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes par politique publique, par nature ou type et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de renouvellement sont présentés par politique publique et par type d'immobilisation.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2025).

2) Description générale du crédit de renouvellement

2.1) Objectifs

La HES-SO Genève utilise un grand nombre d'équipements pour mener à bien ses activités. Ils sont nécessaires à la recherche appliquée et à la formation de nos étudiant-e-s aux techniques de pointe. Ceci est particulièrement vrai dans le cadre de formations qui se veulent axées sur la pratique; les étudiant-

e-s doivent pouvoir se former sur des équipements de technologie récente qu'ils-elles retrouveront dans leur futur emploi. Par ailleurs, ces équipements et autres appareils scientifiques (ou artistiques) sont nécessaires au développement des collaborations de plus en plus nombreuses avec les milieux professionnels, économiques et artistiques de la région. Ils sont aussi essentiels pour le recrutement de nouveaux-nouvelles professeur-e-s d'envergure nationale voire internationale.

Le présent crédit de renouvellement doit par conséquent permettre le remplacement des équipements vétustes ou obsolètes de la HES-SO Genève qui ne sont pas couverts par les forfaits étudiants pour charges courantes afin de mener à bien ses missions qui découlent de la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE).

2.2) Contenu

Les biens de la HES-SO Genève sont regroupés en cinq catégories. Ils se répartissent sur les services communs et les différentes écoles comme suit :

(*Fig. 1*)

	Inventaire de la HES-SO Genève en CHF					
	Audiovisuel	Equipement	Informatique	Mobilier	Véhicule	**TOTAL**
SC	7'592	2'434		404'368	2'985	**417'380**
HEPIA	699'220	35'701'418	3'755'609	6'888'096	163'621	**47'207'964**
HEG	422'875	1'329'810	3'363'942	4'577'398	15'490	**9'709'515**
HEAD	6'479'848	2'214'940	1'427'537	3'110'002	69'983	**13'302'310**
HEM	769'163	3'008'276	451'496	268'580	72'000	**4'569'515**
HEdS	317'952	5'798'727	494'297	2'047'828	70'493	**8'729'297**
HETS	610'858	244'772	388'756	1'783'006	3'486	**3'030'877**
TOTAL	**9'307'509**	**48'300'377**	**9'881'636**	**19'079'277**	**398'058**	**86'966'858**

Les chiffres présentés ci-dessus (Fig 1) sont issus de l'inventaire des biens de la HES-SO Genève.

(*Fig. 2*)

	Audiovisuel	**Equipements**	**Informatique**	**Mobilier**	**Véhicules**
Taux de renouvellement - %	12%	5%	20%	5%	10%
Taux de renouvellement - années	8.5	20	5	20	10
Taux d'amortissement comptable	25%	20%	25%	13%	20%

Il est à noter que le taux de renouvellement choisi pour les équipements (*Fig. 2*), soit 20 ans, est extrêmement faible selon le type d'appareil. En effet, l'électronique (et l'informatique) entrant de plus en plus dans la composition des appareils scientifiques, leur durée de vie tend à diminuer.

Les valeurs d'inventaires actuelles (par catégories indiquées ci-dessus – *Fig. 1*) divisées par ces mêmes nombres d'années relatives aux durées de vie respectives (*Fig. 2* – taux de renouvellement exprimés en années), donnent les montants qui seraient nécessaires au renouvellement des biens de la HES-SO Genève. Ainsi le tableau ci-après (*Fig. 3*), présente le montant total annuel qui serait nécessaire soit près de 6 502 017 francs.

(*Fig. 3*)

	Renouvellement annuel Inventaire de la HES-SO Genève en CHF					
	Audiovisuel	Equipement	Informatique	Mobilier	Véhicule	**TOTAL**
SC	911	122	0	20'218	299	**21'550**
HEPIA	83'906	1'785'071	751'122	344'405	16'362	**2'980'866**
HEG	50'745	66'491	672'788	228'870	1'549	**1'020'443**
HEAD	777'582	110'747	285'507	155'500	6'998	**1'336'335**
HEM	92'300	150'414	90'299	13'429	7'200	**353'642**
HEdS	38'154	289'936	98'859	102'391	7'049	**536'391**
HETS	73'303	12'239	77'751	89'150	349	**252'792**
TOTAL	**1'116'901**	**2'415'019**	**1'976'327**	**953'964**	**39'806**	**6'502'017**

L'HEPIA, avec sa soufflerie subsonique, est la seule école de la HES-SO Genève à disposer d'un équipement de plus de 1 million de francs; elle est en effet estimée à près de 2,08 millions de francs.

Par ailleurs, la HES-SO Genève n'applique pas de seuil de matérialité dans le cadre des acquisitions effectuées à l'aide du crédit de renouvellement. Ces dernières sont ainsi activées au bilan de la HES-SO Genève dès le premier franc et sont amorties de manière linéaire selon les taux comptables indiqués *(Fig. 2)*.

Enfin, aucune subvention à des tiers n'est envisagée dans le cadre du présent crédit de renouvellement.

2.3) Périmètre

Aucun changement de périmètre n'est intervenu depuis le début de la nouvelle législature. Les données de l'ancien et du nouveau crédit de renouvellement sont par conséquent comparables.

3) Historique

Un peu plus de la moitié des équipements de la HES-SO Genève ont été acquis, depuis sa constitution et jusqu'à présent, en majorité au travers des budgets annuels de fonctionnement, et pour une petite moitié au travers des crédits d'investissement et de renouvellement, dont celui en cours pour la période 2015 à 2019.

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement en cours et qui s'achèvera fin 2019 se présentent comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en francs)						
	Crédit Voté	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Prévisions 2019	Cumul
Dépenses	15 300 000	2 601 925	2 653 407	2 798 054	2 449 885	4 796 729	**15 300 000**
Recettes	0	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**15 300 000**	**2 601 925**	**2 653 407**	**2 798 054**	**2 449 885**	**4 796 729**	**15 300 000**

Ils se déclinent dans les services communs et les écoles de la HES-SO Genève selon le tableau suivant :

	Crédit de renouvellement 2015 - 2019 (CHF)					
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévision	
	2015	2016	2017	2018	2019	**TOTAL**
Equipement						**0**
Informatique	12'637	4'219	4'508	28'330	11'486	**61'180**
Audiovisuel						**0**
Mobilier					50'000	**50'000**
Vehicule						**0**
TOTAL SC	**12'637**	**4'219**	**4'508**	**28'330**	**61'486**	**111'180**
Equipement	935'479	1'161'351	1'371'726	910'904	1'150'000	**5'529'460**
Informatique	319'095	303'664	188'949	168'379	686'157	**1'666'244**
Audiovisuel				14'118	240'000	**254'118**
Mobilier	5'742		11'880	38'892	120'000	**176'514**
Vehicule	90'067			29'487		**119'554**
TOTAL HEPIA	**1'350'383**	**1'465'015**	**1'572'555**	**1'161'780**	**2'196'157**	**7'745'889**
Equipement	2'094	3'640	94'665	50'472	200'000	**350'870**
Informatique	200'825	219'863	128'723	105'957	569'929	**1'225'297**
Audiovisuel			20'212		60'000	**80'212**
Mobilier	1'045	51'245	69'448	27'119	50'000	**198'857**
Vehicule			7'285			**7'285**
TOTAL HEG	**203'963**	**274'749**	**320'333**	**183'548**	**879'929**	**1'862'521**
Equipement	227'715	246'491	138'266	284'533	200'000	**1'097'005**
Informatique	190'850	178'719	158'008	227'408	135'482	**890'467**
Audiovisuel	184'857	159'693	266'937	142'087	130'000	**883'575**
Mobilier	133'394	79'860	108'364	85'515	100'000	**507'133**
Vehicule		18'783				**18'783**
TOTAL HEAD	**736'817**	**683'547**	**671'575**	**739'543**	**565'482**	**3'396'963**
Equipement	54'172	73'861	80'261		30'000	**238'294**
Informatique	16'622	19'802		29'962	103'687	**170'073**
Audiovisuel					90'000	**90'000**
Mobilier	31'638	2'339				**33'977**
Vehicule					30'000	**30'000**
TOTAL HEM	**102'432**	**96'002**	**80'261**	**29'962**	**253'687**	**562'345**
Equipement	79'030	507	55'071		100'000	**234'608**
Informatique	72'214	75'908	41'123	138'220	223'524	**550'990**
Audiovisuel						**0**
Mobilier					90'000	**90'000**
Vehicule						**0**
TOTAL HEdS	**151'244**	**76'415**	**96'195**	**138'220**	**413'524**	**875'598**
Equipement				1'289	30'000	**31'289**
Informatique	44'449	53'460	48'252	110'115	156'464	**412'739**
Audiovisuel				36'784	150'000	**186'784**
Mobilier			4'375	20'315	90'000	**114'690**
Vehicule						**0**
TOTAL HETS	**44'449**	**53'460**	**52'627**	**168'503**	**426'464**	**745'503**
Equipement	**1'298'490**	**1'485'850**	**1'739'989**	**1'247'198**	**1'710'000**	**7'481'527**
Informatique	**856'693**	**855'636**	**569'563**	**808'370**	**1'886'729**	**4'976'992**
Audiovisuel	**184'857**	**159'693**	**287'150**	**192'989**	**670'000**	**1'494'689**
Mobilier	**171'818**	**133'445**	**194'067**	**171'841**	**500'000**	**1'171'170**
Vehicule	**90'067**	**18'783**	**7'285**	**29'487**	**30'000**	**175'622**
TOTAL HESGE	**2'601'925**	**2'653'407**	**2'798'054**	**2'449'885**	**4'796'729**	**15'300'000**

Afin d'illustrer synthétiquement l'utilisation faite du crédit de renouvellement sur cette période, les principales acquisitions, sont listées ci-après, en termes :

d'équipement :

- 6 industriels M2004 de IRB 1200 à l'HEPIA pour un total de 200 880 francs;
- 3 incubateurs de drosophiles et trois chambres de croissance végétale à l'HEPIA pour un total de 148 799 francs;
- Une machine d'essais statiques et quasi statique électromécanique (avec accessoires) à l'HEPIA pour 121 316 francs;
- Une pile à combustible (avec rack, onduleur, batteries, écran tactile, etc. + kit de connexion hydrogène) à l'HEPIA pour 95 956 francs;
- Une tour à commande assistée cyclée OPTIMAX 360, accessoires et outillage à la HEAD pour 68 000 F;

d'informatique :

- 198 PC Dell et 204 écrans Dell à la HEG pour un total de 137 732 francs;
- 39 iMac 18.3 à la HEAD pour un total de 102 531 francs;
- 35 iMac 16.2 + 2 MacMini 7.1 + 2 iPad + 14 MacBookPro 12.1 à la HEAD pour un total de 98 927 francs;
- 53 PC Dell et 16 écrans DELL à l'HEPIA pour un total de 62 230 francs;
- 22 Switch réseau Cisco à la HEG pour un total de 61 497 francs;

d'audiovisuel :

- 4 caméras PXW + cartes 64GB et chargeurs à la HEAD pour un total de 36 000 francs;
- 5 enregistreurs Sonosax, 5 épaulières Shapes pour FS5, 1 détecteur multi-matériaux et 1 banc titre Bolex à la HEAD pour un total de 26 482 francs;

de véhicules :

- 2 Fiat Scudo et 1 Ford Transit Combi à l'HEPIA pour un total de 90 067 francs;
- 1 Renault Kangoo à la HEAD pour 18 783 francs.

4) Synthèse des investissements prévus entre 2020 et 2024

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	3 100 000	3 100 000	3 100 000	3 000 000	3 070 000	**15 370 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**3 100 000**	**3 100 000**	**3 100 000**	**3 000 000**	**3 070 000**	**15 370 000**

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
5640	3 100 000	3 100 000	3 100 000	3 000 000	3 070 000	**15 370 000**
Total dépenses	3 100 000	3 100 000	3 100 000	3 000 000	3 070 000	**15 370 000**

– Nature 5640 : subventions d'investissement aux entreprises publiques

4.2) Recettes

Aucune recette n'est attendue dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

5) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne la politique publique F – Formation.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	3 100 000	3 100 000	3 100 000	3 000 000	3 070 000	**15 370 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	3 100 000	3 100 000	3 100 000	3 000 000	3 070 000	**15 370 000**

Les arguments développés aux points 2.1 et 3 ci-dessus qui explicitent les besoins de crédits de renouvellement pour la HES-SO Genève restent valables pour la période 2020-2024.

Il faut par ailleurs relever que le terme renouvellement s'entend ici au sens large. En effet, les technologies évoluant rapidement, certains objets ne sont pas à proprement parler remplacés par un même équipement.

Plus concrètement, la HES-SO Genève prévoit par exemple le renouvellement des équipements suivants :

- le remplacement du microscope à balayage (HEPIA) qui a 15 ans pour un montant de 400 000 francs;
- l'adaptation du laboratoire pour le démarrage du nouveau professeur en supraconductivité (HEPIA) pour un montant de 300 000 francs;
- le remplacement d'une machine de fabrication pour l'atelier central (HEPIA) pour 250 000 francs;
- l'acquisition d'une machine de jet de matière pour prototypage rapide de système pour l'IOT (HEPIA) pour 140 000 francs;
- la finalisation de l'instrumentalisation du laboratoire de thermo-énergétique appliquée (HEPIA) pour 125 000 francs;
- l'acquisition d'un système de déposition CVD (Chemical Vapor Deposition) à l'HEPIA pour 100 000 francs;
- l'acquisition d'un dispositif de recherche appliquée et de pédagogie sur les performances énergétiques des bâtiments (HEPIA) pour 100 000 francs;
- l'adaptation du laboratoire pour le démarrage du nouveau professeur en bio-ingénierie (HEPIA) pour 100 000 francs;
- le remplacement du mobilier, notamment sur le site de Lullier (HEPIA) pour 1 200 000 francs;
- l'acquisition d'équipements dans le domaine des matériaux (chambres) à l'HEPIA pour 800 000 francs;
- l'acquisition de g-box, box climatique pour la filière Architecture et Technique des bâtiments (HEPIA) pour 600 000 francs;
- l'acquisition de machines de prototypage (HEPIA) pour 450 000 francs;
- le développement du campus Biotech (HEPIA) pour 400 000 francs;
- l'acquisition d'équipement électronique de pédagogie (oscilloscopes, générateurs de fonction) à l'HEPIA pour 300 000 francs;
- l'acquisition de drones (HEPIA) pour 200 000 francs;
- le développement du laboratoire des sols (HEPIA) pour 200 000 francs;

- l'acquisition d'imprimantes 3D (HEPIA) pour 200 000 francs;
- le remplacement des beamers (HEPIA) pour 100 000 francs;
- l'acquisition de compléments pour les serres à Lullier (HEPIA) pour 150 000 francs;
- l'acquisition d'équipement pour le montage de nouvelles maquettes hydrauliques (gestion des crues) à l'HEPIA pour 150 000 francs;
- le renouvellement des équipements de l'Atelier Bois de la HEAD pour 580 000 francs suite au déménagement dans le nouveau campus;
- le renouvellement des équipements de l'Atelier Métal de la HEAD pour 132 000 francs suite au déménagement dans le nouveau campus;
- le renouvellement des équipements de l'Atelier Maquettes & Prototypes de la HEAD pour 145 000 francs suite au déménagement dans le nouveau campus;
- le renouvellement des équipements de l'Atelier Bijoux de la HEAD pour 108 000 francs suite au déménagement dans le nouveau campus;
- le renouvellement du Magasin Audiovisuel de la HEAD pour 235 000 francs;
- le renouvellement du Magasin Cinéma de la HEAD pour 300 000 francs;
- le nouvel équipement pédagogique de la HEAD pour 157 000 francs;
- le remplacement du mobilier pour le bâtiment A de la HEAD pour 200 000 francs;
- le remplacement du mobilier pour l'infothèque de la HEG suite au déménagement pour 180 000 francs;
- le renouvellement des lits médicaux à la HEdS pour 200 000 francs;
- le renouvellement du matériel médical dans les salles de cours, filière Soins infirmiers de la HEdS pour 175 000 francs;
- le renouvellement du mobilier (tables de cours et bureaux) de la HEdS pour 175 000 francs;
- en terme informatique, la HES-SO Genève poursuivra le renouvellement continu de son important parc informatique (valeur d'inventaire 19,198 millions de francs en additionnant l'informatique et l'audiovisuel).

6) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements de construction, d'équipement (mobilier, matériel audio-visuel, véhicules, etc.) et de systèmes d'information et de communication.

6.1) Equipement

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	2 170 000	2 170 000	2 170 000	2 100 000	2 149 000	**10 759 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	2 170 000	2 170 000	2 170 000	2 100 000	2 149 000	**10 759 000**

6.2) Informatique

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	930 000	930 000	930 000	900 000	921 000	**4 611 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	930 000	930 000	930 000	900 000	921 000	**4 611 000**

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

1) *Préavis financier*
2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*

ANNEXE 1

REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse.
- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 15°370°000°F, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de la HES-SO Genève.
- Rubrique budgétaire concernée : CR 0325 - Nature 5640
- Politiques publiques concernées : F – Formation
- Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	15'370'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	**15'370'000**

- Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépense brute	**3.1**	**3.1**	**3.1**	**3.0**	**3.1**	**15.4**
Recette brute	***0.0***	***0.0***	***0.0***	***0.0***	***0.0***	***0.0***
Invest. net	**3.1**	**3.1**	**3.1**	**3.0**	**3.1**	**15.4**

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits :

☒ oui ☐ non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Dès 2025
NET INDUIT	-0.05	-0.46	-0.86	-1.26	-1.66	-2.00

- Planification financière :

☒ oui ☐ non Le crédit de renouvellement est ouvert dès 2020, conformément aux données des tableaux financiers.

ARO

☒ oui ☐ non Les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2020.

☒ oui ☐ non Le crédit de renouvellement et les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2019-2022.

☐ oui ☒ non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

☐ oui ☒ non Autre(s) remarque(s) : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 25/01/2019 Signature du responsable financier du département investisseur :

P. TISSOT

2. Approbation / Avis du département des finances

☐ oui ☒ non Remarque complémentaire du département des finances :

Genève, le : 25/01/2019 Visa du département des finances :

A. ROSSET

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 18 janvier 2019.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - HES-SO Genève

Projet présenté par LE DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA FORMA

(montants annuels, en mios de F)		2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses d'investissement		3.1	3.1	3.1	3.0	3.1	15.4
Recettes d'investissement		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Investissement net	Durée	3.1	3.1	3.1	3.0	3.1	15.4
Mob. et éqpmts - Subv. Invest.	10 ans	2.2	2.2	2.2	2.1	2.1	10.8
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Informatique Corp. - Subv. Invest	7 ans	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	4.6
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) : P. Tissot le 25/01/2019

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - HES-SO Genève

Projet présenté par LE DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA FORMAT

(montants annuels, en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	dès 2025
TOTAL charges liées et induites	0.05	0.46	0.86	1.26	1.66	2.00
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.05	0.46	0.86	1.26	1.66	2.00
Intérêts [34] 1.750%	0.05	0.11	0.16	0.22	0.27	0.27
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.35	0.70	1.05	1.39	1.73
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	-0.05	-0.46	-0.86	-1.26	-1.66	-2.00
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-0.05	-0.46	-0.86	-1.26	-1.66	-2.00

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) : P. T. SSOT. le 25/01/2019

ANNEXE 3

PL 12462

Projet de loi
ouvrant un crédit de renouvellement de 59 950 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Université de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement
Un crédit de renouvellement de 59 950 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement de l'Université de Genève.

Art. 2 Planification financière
[1] Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, dès 2020, sous la politique publique F – Formation.
[2] Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées
Les subventions accordées dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 59 950 000 francs

Art. 4 Amortissement
L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1) Introduction

Le présent crédit de renouvellement, qui fait partie du train pluriannuel 2020-2024, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF – D 1 05) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RPGFI – D 1 05.06).

Il a pour but de maintenir et rénover des immobilisations qui figurent au bilan de l'Université de Genève (ci-après : Université) dans un objectif de disposer des infrastructures et équipements indispensables pour accomplir les missions déléguées par l'Etat de Genève dans le domaine de la formation supérieure.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisation, telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe des éditions relatives au budget et au bouclement des comptes des investissements.

Il est admis que le présent crédit de renouvellement contient une part limitée de dépenses pour des extensions d'actifs existants (à concurrence d'un tiers de la valeur brute de l'actif concerné).

Le montant total des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes par politique publique, par nature ou type et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de renouvellement sont présentés par politique publique et par type d'immobilisation.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2025).

2) Description générale du crédit de renouvellement

2.1) Objectifs

Si l'Université veut conserver la notoriété qu'elle a acquise tant au niveau national qu'international en figurant parmi le 1% des universités les mieux classées selon les ranking « globaux », maintenir sa stratégie de polyvalence en dispensant des enseignements dans l'essentiel des sciences exactes, naturelles et de la vie, de la médecine et des sciences humaines, sociales, économiques et juridiques et garantir ses engagements inscrits notamment dans la convention d'objectifs, ainsi que confirmer l'excellence des recherches réalisées, elle doit se doter de moyens performants en renouvelant régulièrement ses équipements. Cette exigence est d'autant plus importante que l'Université évolue dans un environnement très compétitif et avec des contraintes d'exigences technologiques de plus en plus pointues. Le crédit de renouvellement est donc un outil indispensable pour permettre à l'Université de mettre à disposition de la communauté universitaire des équipements de pointe indispensables à un enseignement de qualité, une recherche performante et reconnue.

Les équipements de l'Université sont en général caractérisés par un rythme d'obsolescence rapide. Par ailleurs, le mode de financement des équipements universitaires en particulier repose sur la pluralité des bailleurs, ces derniers exigeant un co-financement avec des fonds publics pour témoigner du soutien de la collectivité. À cet égard, il faut rappeler ici que 20% des biens d'investissement acquis par l'Université sont financés grâce aux efforts directs et indirects de « fund raising ».

Toutes sources de financements confondues, sur la base des équipements inventoriés à l'Université, en fonction des dates d'acquisition et des durées usuelles d'amortissement des biens, les besoins de renouvellement des équipements au cours de la période quinquennale 2020-2024 s'élèvent à 143 000 000 francs dont 42% seront possibles via le présent crédit de renouvellement.

2.2) Contenu

Les équipements de l'Université sont répartis dans les catégories de biens suivants :

- appareils scientifiques,
- matériel audiovisuel,
- matériel informatique,

– matériel de bureau,
– matériel électronique,
– mobilier,
– machines et outillage,
– véhicules.

Pour les biens respectant les critères d'un bien d'investissement, l'Université applique des seuils de matérialité de respectivement 1 000 francs pour des biens individuels et de 3 000 francs pour des lots de biens identiques, à l'exception des biens informatiques pour lesquels aucun seuil n'est appliqué.

Le crédit de renouvellement de l'Université ne contient aucune subvention à des tiers.

Pour les catégories les plus importantes, les principales intentions de dépenses de renouvellement et d'amélioration pour les prochaines années se trouvent au chapitre 6 du présent exposé des motifs.

2.3) Périmètre

Par rapport à la période du crédit de renouvellement 2015-2019, aucun changement de périmètre significatif n'est intervenu du point de vue des crédits d'investissement.

3) Historique

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement en cours et qui s'achèvera fin 2019 se présentent comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en francs)						
	Crédit Voté	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Prévisions 2019	Cumul
Dépenses	59 950 000	9 673 643	14 058 658	11 359 443	12 796 558	12 061 698	**59 950 000**
Recettes	0	0	0	0	0	0	**0**
Investis-sements nets	**59 950 000**	**9 673 643**	**14 058 658**	**11 359 443**	**12 796 558**	**12 061 698**	**59 950 000**

3.1) Dépenses effectuées en 2015

En ce qui concerne les appareils scientifiques, les dépenses ont été de 3 247 298 francs avec notamment l'acquisition d'un spectromètre de masse « THERMO Q Exactive Plus » (225 000 francs), d'un spectromètre de masse « Orbitrap Fusion » (270 000 francs) et d'un cytomètre BIO-RAD Cell sorter (100 400 francs).

Un montant de 4 836 767 francs a été dédié à l'achat de matériel informatique, notamment pour le remplacement de commutateurs réseau CISCO (1 278 000 francs), l'achat de baies de stockage HDS pour la réplique de données (395 000 francs) et l'acquisition de 2 100 téléphones CISCO (305 000 francs).

Un montant de 585 322 francs a été consacré au renouvellement du mobilier d'enseignement, de bureau et d'exposition, notamment le renouvellement de mobilier pour Uni Mail (255 000 francs), l'équipement en bureaux du Global Studies Institute (66 000 francs) et les besoins en mobilier du CMU (61 000 francs).

Un montant de 582 110 francs a été utilisé pour le matériel audiovisuel, avec notamment le renouvellement d'équipements de 15 salles de cours et séminaires à Uni Mail (82 000 francs), de deux auditoires du CMU (57 000 francs) et l'acquisition d'un projecteur pour un grand auditoire également du CMU (37 000 francs).

Pour les aménagements et les travaux dans les bâtiments, les dépenses se sont élevées à 257 838 francs, avec notamment l'installation d'équipements de laboratoire au CMU (40 000 francs), la transformation d'un laboratoire avec extension des conduits d'alimentation en gaz et air comprimé (70 000 francs), ou encore la transformation de locaux en laboratoire de culture cellulaire (56 000 francs).

Le solde de 164 308 francs a été attribué pour l'achat biens de moindre valeur.

3.2) Dépenses effectuées en 2016

Pour les appareils scientifiques, les dépenses se sont montées à 6 744 471 francs avec notamment l'acquisition d'un Cytomètre en flux BD LSRFortessa (400 000 francs), le renouvellement d'un microscope VISITRON Visiscope « TIRF-FRAP » pour l'imagerie de cellules vivantes (268 000 francs), l'achat d'un microscope confocal ZEISS « LSM800 » (200 000 francs), ou encore l'acquisition d'un système EIHF-ISOFROID de stockage de 60 corps d'anatomie (1 77 000 francs).

Un montant de 4 057 001 francs a été affecté au renouvellement de matériel informatique, avec notamment l'acquisition, à Uni Dufour, de serveurs (321 000 francs), le renouvellement de postes de travail fixes (395 000 francs), le remplacement d'unités de stockages (210 000 francs), l'acquisition de commutateurs réseau CISCO (125 000 francs).

Pour le mobilier, des dépenses de 549 522 francs ont été réalisées, notamment le renouvellement du mobilier à Ecogia (143 000 francs),

l'acquisition de différents équipements pour Uni Sciences (101 000 francs), ou encore l'acquisition de mobilier destiné au GSI (51 000 francs).

Un montant de 840 631 francs a été consacré au matériel audiovisuel, avec notamment le renouvellement des équipements du centre de contrôle audiovisuel et de 9 salles de cours d'Uni Mail (246 000 francs), de l'auditoire Marcel Jenny dans le bâtiment principal des Hôpitaux Universitaires de Genève (106 000 francs), ou encore d'une salle de travaux pratiques à Sciences 3 (62 000 francs).

Un montant de 1 400 826 francs a été engagé pour des aménagements, notamment divers travaux dans 49 locaux du CMU (250 000 francs), la réfection de revêtements de sols, des travaux électriques et différents autres travaux de maçonnerie afin d'accueillir l'unité d'anthropologie à Sciences 2 (110 000 francs) et encore différents travaux d'installations électriques au CMU (40 000 francs).

Le solde de 466 207 francs a été attribué pour l'achat de biens de moindre valeur.

3.3) Dépenses effectuées en 2017

Un montant de 4 470 453 francs a été affecté aux appareils scientifiques avec notamment l'acquisition de matériel permettant l'upgrade d'un système VISITRON de microscopie confocal à disque tournant (105 000 francs), l'achat d'un compresseur pour l'hélium LINDE CRYOGENICS « RSS » pour le département de la physique des matières quantiques (100 000 francs), l'achat d'enceintes thermostatiques et cages métaboliques pour rongeurs TSE LabMaster à la plateforme de phénotypage (136 000 francs) ou encore le remplacement d'une table oscillante SCHENCK pour la détermination du moments d'inertie (75 000 francs).

Un montant de 4 452 640 francs a été attribué au matériel informatique, avec notamment le renouvellement d'ordinateurs fixes et portables (1 268 000 francs), la mise à jour et l'extension du cluster central (246 000 francs), l'acquisition d'unités de sauvegarde pour la virtualisation des serveurs (175 000 francs) et l'achat de 15 points d'accès avec 150 antennes wifi pour l'équipement réseau (101 000 francs).

Un montant de 365 964 francs a été utilisé pour le renouvellement du mobilier, avec notamment le remplacement d'équipement à la faculté des sciences (46 000 francs), le renouvellement du mobilier au CMU (34 000 francs) ou encore l'équipement des salles informatiques à la faculté d'économie et de management (25 000 francs).

Un montant de 615 672 francs a été employé pour le matériel audiovisuel, avec notamment le renouvellement d'équipement de 7 salles de cours et de travaux pratiques à Sciences 3, d'un auditoire à l'Observatoire et d'une salle du Pavillon Ansermet (96 000 F), d'un projecteur d'un auditoire d'Uni Mail (52 000 francs), ou encore d'écrans tactiles pour la salle de traduction et d'interprétation des étudiants à Uni Mail (62 000 francs).

En matière d'aménagement et travaux, les dépenses se sont élevées à 1 102 947 francs avec notamment différents aménagements à la faculté des sciences, tel que le remplacement de fenêtres, de stores, de climatisations, etc. (182 000 francs), l'aménagement de plusieurs locaux et couloirs au boulevard du Pont d'Arve (120 000 francs) et l'aménagement de différents laboratoires au CMU (92 000 francs).

Le solde de 351 767 francs a été attribué pour l'achat des biens de moindre valeur.

3.4) Dépenses effectuées en 2018

Un montant de 4 885 049 francs a été déployé pour les appareils scientifiques, notamment pour l'acquisition d'un microscope confocal pour le Core facility Bioimagerie (330 000 francs), d'un système de microscopie par ablation « TIRF-FRAP » (280 000 francs), mais également pour l'achat d'un lecteur de plaque d'imagerie pour le développement d'essais cinétiques cellulaires (277 000 francs), ou le remplacement d'un système d'irradiation biologique (155 000 francs).

Un montant de 4 835 662 francs a été affecté au renouvellement de matériel informatique, avec notamment le remplacement d'ordinateurs fixes et portables, ainsi que de 155 clients légers (918 000 francs), de 240 points d'accès pour l'équipement réseau wifi (228 000 francs), mais également pour l'acquisition de plusieurs unités de sauvegarde (350 000 francs) et le remplacement des serveurs obsolètes (351 000 francs).

Un montant de 912 106 francs a été consacré au renouvellement du mobilier, notamment l'équipement de la bibliothèque à Battelle (267 000 francs), le renouvellement d'armoires aux Maraîchers (143 000 francs), ou encore aux besoins en mobilier de la faculté des sciences (105 000 francs).

Un montant de 520 847 francs a été utilisé pour le matériel audiovisuel, avec notamment l'installation d'écrans et de projecteurs dans 35 locaux de l'Université (290 000 francs), le renouvellement d'équipement de deux auditoires à Sciences 2 (46 000 francs), l'équipement de 3 salles d'enseignement au Pont d'Arve (38 000 francs), l'acquisition d'un système de régie de production live pour le Pavillon Mail (21 000 francs), le

renouvellement d'un écran de projection dans un auditoire d'Uni Mail (14 000 francs).

Un montant de 1 291 672 francs a été engagé pour des aménagements, notamment des travaux de sol au Pont d'Arve (126 000 francs), l'installation d'un compactus à Battelle (40 000 francs), la pose de cloisons avec isolation (37 000 francs), ou encore la transformation des laboratoires du 3e étage (28 000 francs) et les travaux de plâtrerie au quai Ernest-Ansermet (22 000 francs).

Le solde de 351 222 francs a été attribué pour l'achat des biens de moindre valeur.

3.5) Dépenses prévues en 2019

En ce qui concerne les appareils scientifiques, les acquisitions devraient se monter à 4 185 998 francs avec notamment le remplacement d'un ancien système de spectrométrie de masse du département des sciences de la terre de la faculté des sciences par un nouvel équipement composé de deux spectromètres Thermo Scientific Helix MC Plus et ArgusVI avec 2 lasers Teledyne (350 000 francs), le remplacement d'un cytomètre en flux analyseur de cellule par un nouvel équipement Becton Dickinson LSRFortessa SORP (250 000 francs), la mise à niveau du spectromètre de masse Thermo Scientific de type « Qexactive Plus » acquis en 2015 en un équipement « Qexactive HF » (200 000 francs) et l'acquisition d'un nouveau système de microscopie à deux photons Thorlabs avec son laser Spectra-Physics Mai Tai pour le département de pathologie et immunologie de la faculté de Médecine (224 000 francs).

Un montant de 3 304 510 francs sera alloué au matériel informatique avec notamment le renouvellement du robot de back-up dans la salle machines d'Uni Dufour (200 000 francs), l'évolution du stockage des serveurs centraux de l'Université avec des baies de stockage de données (150 000 francs), le renouvellement du réseau de télécommunication sur plusieurs sites de l'Université, principalement dans les bâtiments de Sciences 2 et de Sciences 3 (770 000 francs), mais également le renouvellement des postes informatiques des salles d'enseignement dont notamment le remplacement de 290 PC de bureau en libre accès, par une majorité de clients légers, appelés « terminaux » (164 000 francs) et l'acquisition d'un nouveau logiciel au service de bio-imagerie de la faculté de Médecine pour l'analyse automatisée des images produites par le scanneur de lames (70 000 francs).

Un montant de 912 106 francs sera consacré au mobilier avec notamment l'acquisition de tabourets de laboratoire pour le CMU (97 000 francs), l'adaptation du mobilier dans la zone centrale de la Clinique

universitaire de médecine dentaire suite à son déménagement dans la nouvelle aile du CMU (95 000 francs), mais encore le renouvellement des chaises qui équipent les espaces de travail « étudiants » dans les coursives d'Uni Mail (90 000 francs) et l'achat d'éclairages à la bibliothèque d'Uni Mail (65 000 francs).

Un montant de 519 990 francs sera destiné au matériel audiovisuel avec notamment le renouvellement des équipements de deux grands auditoires, l'auditoire Piaget à Uni Dufour (174 000 francs) et un auditoire à Uni Mail (90 000 francs), le renouvellement des équipements de deux auditoires à Sciences 2, (65 000 francs), la mise à jour des équipements d'un auditoire au CMU (50 000 francs) et l'acquisition de nouveau matériel pour le Sciencescope situé à Sciences 2 (100 000 francs).

Un montant de 808 477 francs sera dévolu aux aménagements, notamment au CMU pour les groupes de recherche, sur le site des Sciences pour accueillir de nouveaux groupes de recherche, l'adaptation de surfaces à Uni Mail pour les facultés et l'aménagement des bibliothèques (pour un total de 500 000 francs), un nouvel aménagement pour le bâtiment d'Uni Pignon qui changera partiellement d'affectation pour accueillir le Centre pour la formation continue et à distance de l'Université (150 000 francs), mais également la sécurisation des sous-sols d'Uni Dufour (70 000 francs).

Le solde de 2 330 617 francs sera utilisé pour l'achat de diverses machines et gros outillage, des frais liés aux véhicules, du matériel électronique et de bureau ainsi que des biens de moindre valeur.

4) Synthèse des investissements prévus entre 2020 et 2024

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	12 500 000	12 200 000	12 000 000	11 750 000	11 500 000	**59 950 000**
Recettes	**0**	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**12 500 000**	**12 200 000**	**12 000 000**	**11 750 000**	**11 500 000**	**59 950 000**

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
5640	12 500 000	12 200 000	12 000 000	11 750 000	11 500 000	**59 950 000**
Total dépenses	**12 500 000**	**12 200 000**	**12 000 000**	**11 750 000**	**11 500 000**	**59 950 000**

– Nature 5640 : subventions d'investissement aux entreprises publiques.

Aucune activation de charges de personnel n'est prévue sur les crédits de renouvellement.

4.2) Recettes

La Confédération n'alloue aucune subvention d'investissement à l'Etat de Genève dans le cadre du crédit de renouvellement des équipements de l'Université. A relever que depuis 2017 et l'introduction de la nouvelle loi sur les Hautes écoles (LEHE), la Confédération a cessé de subventionner directement l'Université pour l'acquisition d'appareils scientifiques, de machines et de moyens informatiques. Ce changement de politique a pour conséquence de réduire drastiquement les moyens indispensables pour maintenir et adapter les équipements de l'Université.

5) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne uniquement la politique publique F – Formation.

5.1) Politique publique F – Formation

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	12 500 000	12 200 000	12 000 000	11 750 000	11 500 000	**59 950 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**12 500 000**	**12 200 000**	**12 000 000**	**11 750 000**	**11 500 000**	**59 950 000**

Dans le domaine de l'audiovisuel, il est prévu de renouveler durant la prochaine période quinquennale des équipements sur différents sites :

- le remplacement des projecteurs, des tableaux interactifs, ainsi que des matrices audio/vidéo pour la commutation, distribution et conversion de signaux audio/vidéo, dans au moins 10 auditoires et 30 salles de cours équipées entre 2011 et 2013. Ces salles d'enseignement sont situées principalement dans les bâtiments des Sciences, d'Uni Mail, des Philosophes et du CMU;
- le remplacement des équipements audiovisuels et la mise à niveau de 17 salles de cours à Pavillon Mail et Uni Pignon installés en 2010 et 2012. Ces changements sont rendus nécessaire par le passage au numérique;
- les installations de la faculté de traduction et d'interprétation à Uni Mail nécessitent le remplacement de certains équipements pour être à la pointe des technologies dans le domaine. La mise à jour des matrices audiovisuelles du CMU et d'Uni Mail est également nécessaire;
- le remplacement de certains équipements installés en 2016, dans les salles de cours et auditoires de la nouvelle partie du CMU.

En ce qui concerne les appareils scientifiques, il est notamment prévu de renouveler durant la prochaine période quinquennale les équipements suivants :

- le remplacement d'un microscope confocal Leica SP5 STED 710, acquis en 2011, par un microscope confocal de nouvelle génération à balayage laser Zeiss LSM 880 avec Airyscan. La microscopie confocale est basée sur la microscopie de fluorescence. Un faisceau laser d'excitation illumine l'échantillon de cellules pour qu'il émette des rayons fluorescents. Le nouvel équipement offre une plus grande sensibilité pour l'imagerie des cellules vivantes en 3D. Il sera utilisé par le centre de bioimagerie sur le site des Sciences. Ce centre est une plateforme commune de la faculté des sciences et de l'institut de génétique et de génomique à Genève, institut interfacultaire de la faculté de Médecine et de la faculté des sciences;
- le remplacement d'un spectromètre Bruker Avance III RMN 500 Mhz, acquis en 1999 et rénové en 2009 et 2010, par un spectromètre du même type plus moderne. Ce spectromètre Bruker Avance III à résonance magnétique nucléaire (RMN) se constitue de trois grands ensembles : la console, l'aimant et des pièces électroniques diverses et variées. Seule la console a été rénovée. L'aimant du Bruker Avance III dont la durée de vie est de 25 ans représente environ 2/3 du prix d'acquisition. La technique de spectrométrie de masse par RMN permet d'obtenir des informations sur la structure de la chaine carbonée d'une molécule. C'est une méthode de choix pour déterminer les structures des molécules organiques en solution.

Le futur spectromètre RMN sera utilisé au département de chimie organique de la faculté des sciences;

– le remplacement d'un séquenceur lllumina HiSeq 4000, acquis en 2017, par la dernière génération d'un séquenceur à haut débit. Ces appareils permettent de séquencer des génomes entiers, d'analyser l'expression des gènes mais aussi d'étudier la conformation des chromosomes et l'état de méthylation de l'ADN. La méthylation est une modification chimique qui peut se positionner à des millions d'endroits sur la séquence de l'ADN. La version postérieure à l'actuel séquenceur HiSeq 4000 (le NovaSeq 6000 d'Illumina) permet de générer 4 fois plus de données (ex: 48 génomes humains par run) pour un prix qui lui, a drastiquement chuté (atteignant désormais les 1 000 $ par génome). Les futures versions de ce type d'équipement promettent des débits encore supérieurs et donc l'obsolescence du séquenceur actuellement implémenté sur le site du CMU, à la plateforme génomique;

– le remplacement d'un microscope scanneur de boîte multi-puits Molecular Devices ImageXpress, acquis en 2006. La nouvelle génération de ce type d'équipement offre un mode confocal qui permet d'obtenir des vues tridimensionnelles des échantillons biologiques, avantage technique qui sera largement complémentaire aux études utilisant la microscopie de fluorescence à feuille de lumière. Ce système permet d'imager en lumière transmise ou en fluorescence de grande quantité d'échantillons biologiques fixés ou vivants marqués avec plusieurs couleurs dans différentes conditions expérimentales. Cette technologie est particulièrement adaptée pour l'imagerie à haut débit ou criblage cellulaire. Cet instrument fait partie de la plateforme de bioimagerie de la faculté de médecine et est régulièrement utilisé par les nombreux groupes utilisateurs de la plateforme;

– le remplacement d'une microsonde électronique Jeol 8000 Superprobe par un nouvel équipement. Cette microsonde installée sur le site des Sciences peut être considérée comme un microscope électronique à balayage équipés de spectromètres. Elle permet l'analyse chimique quantitative de matériaux solides sur des échantillons préalablement polis. Elle fournit également des images montrant la distribution spatiale des éléments. Cette microsonde de 2010 a été cédée gracieusement en 2017 au département des sciences de la terre de la faculté des sciences par l'institut des sciences de la terre de l'Université de Lausanne (UNIL), suite à l'acquisition d'un modèle plus récent par l'UNIL. Cet équipement est aussi utilisé par le laboratoire de technologie avancée, fruit de la collaboration entre l'Université et la HES-SO Genève;

– le remplacement d'un cryomicrotome Leica Ultracut UCT-EMFCS, acquis en 2001, par un nouvel appareil pour pallier aux problèmes liés au vieillissement du microtome Leica. Ce microtome permet de faire des coupes ultra-fines d'un tissu organique préalablement durci par congélation, et dont on étudie ensuite la structure au microscope. L'instrument actuel est utilisé au département de biologie moléculaire de la faculté des sciences et bénéficie à toute la plateforme de bioimagerie.

Quant aux machines et outillages, il est notamment prévu de renouveler durant la prochaine période quinquennale les équipements suivants :

– une perceuse semi-pointeuse Aciera 22 STA, acquise en 1980. Cet équipement est installé à l'atelier central de mécanique de la section de physique au bâtiment de la SIP. Il sera remplacé par une perceuse-fraiseuse Fehlmann Picomax 21-M;
– un tour de haute précision Schaublin 135, acquis en 1979. Cette machine à l'origine installée à l'atelier de mécanique de la section de physique a été transférée en 2008 à l'atelier du département de physique nucléaire et corpusculaire, situé maintenant dans le bâtiment du réacteur. Elle sera remplacée par un tour CNC beaucoup plus moderne.

Ces ateliers de mécanique de la section de physique sont chargés de réaliser un grand nombre d'éléments et d'ensembles mécaniques dédiés aux prototypes et aux équipements des laboratoires de recherche.

- une imprimante 3D Stratasys Dimension Elite, acquise en 2013. Cette imprimante 3D est installée au département d'astronomie sur le site de Sauverny. Elle est utilisée par l'atelier de mécanique pour le prototypage de pièces mécaniques destinées à la réalisation de nouveaux instruments scientifiques assemblés au sein de l'Observatoire de Genève. Cette imprimante sera remplacée par un modèle plus performant.

En ce qui concerne le mobilier, il est notamment prévu de renouveler durant la prochaine période quinquennale les équipements suivants :

– le mobilier à Carl Vogt d'environ 350 postes de travail;
– le mobilier des salles de cours, des bureaux et de la bibliothèque de l'aile Jura Bastions, suite aux travaux de rénovation de cette partie du site Bastions;
– le mobilier de la section de mathématiques, suite à son futur regroupement dans un site unique.

Quant aux équipements informatiques, ils concernent les équipements d'infrastructure, les postes de travail, les équipements scientifiques et les logiciels. Durant la prochaine période quinquennale, il est notamment prévu :

- le remplacement dans les bibliothèques de plusieurs sites de 220 clients légers (terminaux), acquis en 2013-2014. Ces postes de consultation sont à disposition des étudiants;
- le remplacement étalé sur plusieurs années du cluster de calcul du département de physique théorique. Ce cluster est lui-même connecté au serveur « Baobab » de calcul haute performance (HPC). Le serveur « Baobab » est un outil de simulation ultra-performant à disposition de l'ensemble des chercheurs de la communauté universitaire;
- le renouvellement des équipements de télécommunication pour le bâtiment d'Uni Mail et de l'ancienne partie du site du CMU. Ces équipements sont intégrés dans les différents réseaux informatiques s'appuyant sur trois familles de supports : physiques comme les câbles réseau, par les ondes comme le wifi, par fibre optique au moyen d'impulsion de lumière. Tous les types de communication informatique au sein de l'Université, de la téléphonie numérique aux transferts de données informatiques, transitent par ces équipements de télécommunication;
- le remplacement des baies de stockage de données. Ces baies de stockage constituent le cœur du réseau de stockage des données de l'Université. Ces équipements sont installés dans les serveurs de stockage de la salle machine d'Uni Dufour.

6) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements d'équipement (mobilier, matériels audiovisuels, véhicules, aménagements pour l'équipement scientifique et de recherche, etc.) et de systèmes d'information et de communication.

6.1) Equipement : Appareils scientifiques / Mobilier / Machines / Véhicules / Matériel audiovisuel / Matériel de bureau

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	7 900 000	8 604 000	7 833 000	7 182 000	7 195 000	**38 714 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	7 900 000	8 604 000	7 833 000	7 182 000	7 195 000	**38 714 000**

6.2) Informatique

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	4 600 000	3 596 000	4 167 000	4 568 000	4 305 000	**21 236 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	4 600 000	3 596 000	4 167 000	4 568 000	4 305 000	**21 236 000**

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :
1) *Préavis financier*
2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*

ANNEXE 1

REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse.
- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 59°950°000°F, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Université de Genève.
- Rubrique budgétaire concernée : CR 0326 - Nature 5640
- Politiques publiques concernées : F – Formation
- Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	59'950'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	**59'950'000**

- Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépense brute	**12.5**	**12.2**	**12.0**	**11.8**	**11.5**	**60.0**
Recette brute	***0.0***	***0.0***	***0.0***	***0.0***	***0.0***	***0.0***
Invest. net	**12.5**	**12.2**	**12.0**	**11.8**	**11.5**	**60.0**

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits :

☒ oui ☐ non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Dès 2025
NET INDUIT	-0.22	-1.88	-3.46	-5.05	-6.62	-7.95

- Planification financière :

☒ oui ☐ non Le crédit de renouvellement est ouvert dès 2020, conformément aux données des tableaux financiers.

ARO

☒ oui ☐ non Les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2020.

☒ oui ☐ non Le crédit de renouvellement et les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2019-2022.

☐ oui ☒ non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

☐ oui ☒ non Autre(s) remarque(s) : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 25/01/2019 Signature du responsable financier du département investisseur :

P. Tissot

2. Approbation / Avis du département des finances

☐ oui ☒ non Remarque complémentaire du département des finances :

Genève, le : 25/01/2019 Visa du département des finances :

A. Rossetti

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 18 janvier 2019.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - Université de Genève

Projet présenté par LE DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA FORMA

(montants annuels, en mios de F)		2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses d'investissement		**12.5**	**12.2**	**12.0**	**11.8**	**11.5**	**60.0**
Recettes d'investissement		***0.0***	***0.0***	***0.0***	***0.0***	***0.0***	***0.0***
Investissement net	**Durée**	**12.5**	**12.2**	**12.0**	**11.8**	**11.5**	**60.0**
Mob. et éqpmts - Subv. Invest.	**10 ans**	7.9	8.6	7.8	7.2	7.2	38.7
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Informatique Corp. - Subv. Invest	**7 ans**	4.6	3.6	4.2	4.6	4.3	21.2
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) : P. Tissot le 25/01/2019

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - Université de Genève

Projet présenté par LE DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA FORMAT

(montants annuels, en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	dès 2025
TOTAL charges liées et induites	0.22	1.88	3.46	5.05	6.62	7.95
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.22	1.88	3.46	5.05	6.62	7.95
Intérêts [34] 1.750%	0.22	0.43	0.64	0.85	1.05	1.05
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	1.45	2.82	4.20	5.57	6.91
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	-0.22	-1.88	-3.46	-5.05	-6.62	-7.95
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-0.22	-1.88	-3.46	-5.05	-6.62	-7.95

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) : P. Tissot le 25/01/2019

ANNEXE 3

PL 12463

Projet de loi
ouvrant un crédit de renouvellement de 8 800 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Hospice général

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement
Un crédit de renouvellement de 8 800 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement de l'Hospice général.

Art. 2 Planification financière
[1] Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de la cohésion sociale, dès 2020 sous la politique publique C – Cohésion sociale.
[2] Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées
Les subventions accordées dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 8 800 000 francs.

Art. 4 Amortissement
L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1) Introduction

Le présent crédit de renouvellement, qui fait partie du train pluriannuel 2020-2024, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF – D 1 05) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RPGFI – D 1 05.06).

Il a pour but de maintenir et rénover des immobilisations qui figurent au bilan de l'Hospice général dans un objectif de préserver leur valeur.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisation, telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe des éditions relatives au budget et au bouclement des comptes des investissements.

Le montant total des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes par politique publique, par nature ou type et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de renouvellement sont présentés par politique publique et par type d'immobilisation.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2025).

2) Description générale du crédit de renouvellement

2.1) Objectifs

En 2016, alors que le nombre de dossiers tant à l'aide sociale qu'à l'aide aux migrants avait plus que doublé en 10 ans, et que le travail social était devenu très administratif au détriment d'un accompagnement social adapté et individualisé, l'Hospice général a lancé sa stratégie 2016-2020 « Inventer l'Hospice général de demain ». L'institution s'est engagée dans une profonde mutation comprenant un changement radical des tâches des collaborateurs et du mode de prise en charge des bénéficiaires, la numérisation de tous les

dossiers et processus, la simplification de la bureaucratie, etc. Le but étant à la fois d'alléger les tâches administratives, de dégager plus de temps pour le travail social et d'instaurer un nouveau mode de prise en charge répondant mieux aux besoins des bénéficiaires.

L'objectif du crédit de renouvellement est de renouveler et d'adapter les systèmes d'information de l'Hospice général pour qu'ils continuent de soutenir cette nouvelle façon de faire de l'Hospice général.

2.2) Contenu

a) Une évolution fondée sur un plan directeur des systèmes d'information

En 2018, l'Hospice général a décliné sa stratégie « Inventer l'Hospice général de demain » et les projets institutionnels qui en découlaient, dans un nouveau plan directeur quinquennal des systèmes d'information (PDSI). Il s'agit d'une feuille de route qui permet de faire évoluer ces systèmes de manière réfléchie et alignée aux priorités de l'institution.

Ce plan directeur définit six axes stratégiques d'évolution de la plate-forme technique :

Axe 1 : refonte progressive du socle applicatif permettant de :

– passer d'un système imposé aux bénéficiaires et aux partenaires vers un système orienté vers les usagers et s'adaptant à leurs spécificités;
– mettre à disposition des métiers des outils informatiques qui correspondent à leurs nouveaux modes de faire, plus agiles et plus efficaces;
– prendre en comptes les adaptations réglementaires.

Axe 2 : nouvelle approche organisationnelle des services des systèmes d'information afin d'être plus proches des métiers et équipés des nouvelles compétences nécessaires.

Axe 3 : dématérialisation et automatisation des processus. Il s'agit de poursuivre la suppression du papier dans les processus administratifs en remplaçant les dossiers physiques par des dossiers numériques, accessibles en tout lieu. Il s'agit aussi de continuer à automatiser les processus administratifs, notamment ceux qui traitent des documents.

Axe 4 : permettre le travail en mobilité. Il s'agit d'acquérir et de mettre en place les infrastructures techniques qui permettent aux collaborateurs de l'institution de travailler en mobilité que ce soit en interne, en déplacement à l'extérieur ou en télétravail.

Axe 5 : faciliter le travail collaboratif et les échanges avec les bénéficiaires et les partenaires grâce à l'utilisation de plates-formes Extranet et de canaux de communication automatisés et sécurisés.

Axe 6 : gérer les risques liés à l'évolution des systèmes d'information notamment en sécurisant le travail en mobilité et en développant les nouvelles compétences requises par le changement.

b) Nouvelle prise en compte de la téléphonie dans le crédit de renouvellement

En raison de la convergence numérique entre téléphonie et informatique et la nécessité de renouveler l'installation, la gestion de la téléphonie a été confiée au service des systèmes d'information (SSI) et, de ce fait, entre dans le cadre de ce crédit de renouvellement. Ceci n'était pas le cas auparavant.

c) 4 rubriques d'investissements concernées

La subvention d'investissement couvre les 4 rubriques suivantes :

– postes de travail et communication;
– infrastructure d'hébergement, de stockage, de sauvegarde et de réseau;
– plate-forme collaborative et applicative;
– sécurité et gouvernance.

3) Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement en cours qui s'achèvera fin 2019 se présentent comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en francs)						
	Crédit Voté	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Prévisions 2019	Cumul
Dépenses	7 240 000	1 076 248	1 501 600	1 294 901	1 277 090	2 090 161	**7 240 000**
Recettes	0	0	0	0	0	0	**0**
Investis-sements nets	**7 240 000**	**1 076 248**	**1 501 600**	**1 294 901**	**1 277 090**	**2 090 161**	**7 240 000**

3.1. Réalisations effectuées

Les travaux suivants ont été réalisés sur les comptes 2015 à 2018 :

- Postes de travail :
  - renouvellement d'une partie du parc de PC par de nouveaux PC et remplacement d'une autre partie du parc par des terminaux légers.
- Equipements d'hébergement et stockage :
  - renouvellement de l'infrastructure de sauvegarde tant logicielle que matérielle;
  - renouvellement des solutions de stockage, de serveurs et de virtualisation par l'implémentation d'une infrastructure évolutive.
- Entretien de socle applicatif :
  - évolution de la solution de gestion des hébergements des migrants;
  - nouvelle application *panoRHama* de suivi de situation et de gestion du temps des employés;
  - importants efforts d'alignement des applications aux nouveaux besoins de l'institution;
  - nouveau site Internet hospicegeneral.ch.
- Gouvernance et ITIL :
  - définition des processus *ITIL*, des rôles et des responsabilités en lien avec l'informatique;
  - remplacement de l'outil actuel de surveillance et de gestion des incidents pour répondre aux normes *ITIL*.
- Sécurité :
  - mise en place d'une gestion des risques informatiques basée sur la norme ISO 27002;
  - mise à niveau technique du dispositif technique de sécurité : solutions antivirus, pare-feu et outils de sécurité.

3.2. Réalisations en cours

Les travaux suivants sont prévus sur le compte 2019 :

- Entretien de socle applicatif :
  - mise en œuvre de la nouvelle norme ISO 20022 d'harmonisation du trafic de paiement.
- Messagerie et environnements collaboratifs :
  - renouvellement de la version de la solution de messagerie MS-Exchange rendue obligatoire par la migration vers Windows 10;
  - lancement de la réalisation d'un portail Extranet.

– Mobilité :
  - acquisition d'appareils mobiles;
  - évolution des plates-formes de management et de sécurité pour la mobilité.
– Sécurité :
  - mise en place d'une solution d'authentification des accès provenant de l'extérieur de l'institution;
  - mise en place d'un outil de gestion des accès privilégiés internes ou, pour la télémaintenance, externes (*Privileged Access Management solution* ou *PAM*).

4) Synthèse des investissements prévus entre 2020 et 2024

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	1 771 000	1 771 000	1 726 000	1 600 000	1 932 000	**8 800 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**1 771 000**	**1 771 000**	**1 726 000**	**1 600 000**	**1 932 000**	**8 800 000**

4.1) Dépenses

Les dépenses figurent sous la nature suivante :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Nature 5640	1 771 000	1 771 000	1 726 000	1 600 000	1 932 000	**8 800 000**
Total dépenses	**1 771 000**	**1 771 000**	**1 726 000**	**1 600 000**	**1 932 000**	**8 800 000**

Nature 5640 : subventions d'investissement aux entreprises publiques.

4.2) Recettes

Aucune recette d'investissement n'est prévue dans le présent crédit de renouvellement.

5) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne uniquement la politique publique C – Cohésion sociale.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	1 771 000	1 771 000	1 726 000	1 600 000	1 932 000	**8 800 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**1 771 000**	**1 771 000**	**1 726 000**	**1 600 000**	**1 932 000**	**8 800 000**

L'Hospice général assume les missions qui lui sont déléguées par l'Etat, selon l'article 3 de la loi sur l'Hospice général, du 17 mars 2006, ainsi que le contrat de prestations 2019-2022 (article 4 LHG), soit l'exécution de la législation cantonale sur l'aide sociale, les activités d'assistance incombant au canton en vertu de la législation fédérale sur l'asile, ainsi que diverses activités en faveur des seniors.

6) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements dans des systèmes informatiques destinés au renouvellement et l'amélioration du système d'information de l'Hospice général entre 2020 et 2024.

Le tableau suivant présente la répartition de ces investissements par rubriques et années concernée sur la période.

Rubrique	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Postes de travail communication	271 000	311 000	271 000	298 000	326 000	**1 477 000** (16,8%)
Infrastructures d'hébergement, de stockage et de réseau	993 000	953 000	948 000	765 000	1 040 000	**4 699 000** (53,4%)
Plate-forme collaborative et applicative	436 000	436 000	436 000	462 000	487 000	**2 257 000** (25,6%)
Sécurité et gouvernance	71 000	71 000	71 000	75 000	79 000	**367 000** (4,2%)
Investissements nets	**1 771 000**	**1 771 000**	**1 726 000**	**1 600 000**	**1 932 000**	**8 800 000**

6.1) Rubrique postes de travail et communication (16,8%)

Terminaux virtuels

Le service des systèmes d'information de l'Hospice général met à disposition des employés et gère environ 1200 postes de travail fixes. Ils sont répartis sur plus de 50 sites différents dans les cantons de Genève et de Vaud. Les postes de travail sont de type PC standard ou client léger pour les plus récents. Ils exploitent le système d'exploitation Windows 7 et la suite bureautique Microsoft Office 2010.

Aujourd'hui, le travail en mobilité conduit à envisager l'utilisation quasi générale de clients physiques légers affichant un terminal virtuel à l'aide d'une solution dite VDI (*Virtual Desktop Infrastructure*). Avec ce type de postes de travail combinant matériel « light » et solution logicielle, les opérations informatiques s'exécutent sur un serveur central et seul leur résultat s'affiche sur le terminal. Ainsi, les utilisateurs peuvent retrouver leur environnement indépendamment du poste de travail utilisé et facilement partager un poste de travail avec d'autres collègues.

Une partie des PC standards a déjà été remplacée par des clients légers, mais ces derniers devront être renouvelés dans la période budgétaire, car leur durée de vie est de 5 ans. De plus, l'important parc de PC standards restants est à remplacer par des clients légers. Les écrans seront aussi à remplacer.

Il convient aussi de remarquer que le parc de postes de travail va s'accroître, d'une part parce qu'il sera nécessaire d'équiper en clients légers des places de travail supplémentaires afin de pouvoir accueillir des employés mobiles lors de leurs déplacements, et d'autre part parce qu'il faut également des postes de travail supplémentaires pour les collaborateurs additionnels octroyés par le Grand Conseil dans le budget 2019.

PC standards

Certains postes de travail doivent être équipés de PC standards lorsque l'activité nécessite des logiciels spécifiques qui sont incompatibles avec les clients légers. C'est, par exemple, le cas au centre de numérisation (du fait de la mise en place de la GED), pour certains outils de développement logiciel du SSI, ou pour les stations de travail sur plans d'architecture du pôle immobilier.

Ces PC standards, qui ne pourront pas être remplacés par des clients légers, devront être renouvelés dans la période du crédit de renouvellement, car leur durée de vie n'est que de 5 ans. Des besoins spécifiques liés à de nouveaux outils logiciels devenus nécessaires pour l'exercice des missions de l'Hospice général, ou requis par les nouveaux collaborateurs qui rejoindront l'institution, pourraient également nécessiter d'installer des unités supplémentaires.

PC portables

L'Hospice général met à disposition des collaborateurs environ 80 PC portables en sus des stations fixes. Ceux-ci, dont la durée de vie est aussi de 5 ans, devront être renouvelés lors de la période 2020 à 2024.

Autres terminaux mobiles

Dans le cadre du télétravail ou du travail en nomadisme, les autres collaborateurs utiliseront professionnellement leurs terminaux privés, que ce soient des ordinateurs portables, des tablettes ou des smartphones.

Pour le télétravail, cet usage professionnel de terminaux privés s'inscrira dans le cadre d'une politique *Bring Your Own Device* ou BYOD (« apportez vos appareils personnels »).

Pour le travail en nomadisme, ce sera dans celui d'une politique *Choose Your Own Device* ou CYOD (« choisissez votre appareil dans une liste »).

Dans les deux cas, un effort important sera requis pour mettre en place l'infrastructure qui permettra cet usage professionnel en toute sécurité, mais aussi d'en assurer le support. Il s'agit de mettre en place une solution de gestion à distance des terminaux mobiles (dite *Mobile Device Management* ou MDM).

Partie mobilité de la solution de communication unifiée

L'avenir étant à la mobilité, l'institution remplacera à partir de 2019 les téléphones fixes par une solution de communication unifiée permettant aux collaborateurs d'être connectés, quel que soit l'endroit où ils se situent et avec la possibilité d'accéder aux informations dont ils ont besoin. Elle met à disposition des usagers un écosystème comprenant téléphonie fixe et mobile, messagerie instantanée, conférence téléphonique ou vidéo, partage d'écrans, d'applications et de documents.

En 2020, soit au début de la période du présent crédit de renouvellement, l'institution déploiera la partie « mobilité » de cette solution de communication unifiée ainsi qu'en ensemble de dispositifs qui permettent de la sécuriser. Il s'agit de travaux d'ampleur qui nécessitent le support de mandataires spécialisés et l'acquisition de matériels et logiciels.

Récapitulation des postes d'investissement de la rubrique

Cette rubrique du crédit d'investissement comprend donc les postes suivants :

- renouvellement des clients légers en place, mais devenant obsolescents;
- remplacement progressif des PC standards restants par des clients légers;
- équipement en clients légers des places de travail supplémentaires afin de pouvoir accueillir des employés en mobilité, ainsi que les nouveaux collaborateurs additionnels;
- renouvellement de certains PC standards pour les usages particuliers;
- mise en place de l'infrastructure de gestion des terminaux mobiles (MDM);
- mise en place de la partie mobilité de la solution de communication unifiée.

Remarque : pour l'acquisition des postes de travail et du matériel bureautique, l'Hospice général applique les tarifs du PAIR (*Partenariat des Achats Informatiques Romands*) et bénéficie ainsi des mêmes conditions financières que l'Etat de Genève.

6.2) Rubriques infrastructures d'hébergement, de stockage, de sauvegarde et de réseau (53,4%)

Infrastructures d'hébergement et de stockage

La plate-forme informatique de l'Hospice général fait appel à :

- 260 serveurs virtuels hébergés sur 30 serveurs physiques;
- 3 systèmes d'exploitation;
- 47 téraoctets d'espace de stockage en réseau SAN (*Storage Area Network*) et répartis sur 60 disques pour le site de production;
- Autant d'espace disque pour le site de secours, de développement et de test;
- 2 infrastructures évolutives *Oracle Database Appliance* (ODA);
- 8 téraoctets d'espace de stockage répartis sur deux serveurs redondants et spécialisés pour la messagerie.

Ces infrastructures techniques ont été majoritairement mises à niveau en 2016 dans le cadre du projet d'évolution vers une infrastructure évolutive. Les infrastructures convergentes *Oracle Database Appliance* datent de 2015. Tous ces équipements deviendront obsolescents d'ici 2021 et devront donc être changés dans la période du présent crédit de renouvellement.

De plus, il est important de souligner que l'automatisation des processus, la dématérialisation et la mobilité, ont un impact majeur sur l'infrastructure qui devra être adaptée, complétée, et modernisée en conséquence. A titre d'exemple, l'institution devra procéder en début de période du présent crédit, au renouvellement des serveurs pour le support des terminaux virtuels en

mobilité, ainsi qu'à celui des passerelles de la partie mobilité de la solution de communication unifiée.

Dispositifs de sauvegarde

Les matériels de sauvegarde deviendront obsolescents en 2021 et devront donc être renouvelés dans la période du présent crédit de renouvellement pour assurer la protection des données de l'institution.

Commutateurs et connecteurs de réseau

La gestion du réseau étendu (WAN), c'est-à-dire celui qui relie les 50 sites de l'institution, est confiée à l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique de la République et canton de Genève (OCSIN). Cet office prend aussi en charge la distribution du réseau jusqu'aux postes de travail et fournit ainsi les routeurs et les commutateurs de réseau local (*switch)*. Le câblage, les tableaux de distribution et les connecteurs de réseau incombent toutefois à l'Hospice général. L'OCSIN a annoncé vouloir transférer à l'Hospice général la responsabilité des équipements de réseau local. Ce changement de politique conduira l'Hospice général à racheter, voire à acquérir et mettre en place de nouveaux commutateurs de réseau dans la période du crédit de renouvellement. Le nombre de commutateurs concernés avoisine 300 unités et il s'agit d'équipement coûteux.

Ce poste inclut aussi les travaux de câblage et divers autres équipements de réseau, tels les connecteurs et les commutateurs de réseau pour les unités de stockage (SAN). Les équipements actuels deviendront obsolescents dans la période du présent crédit de renouvellement et de nouveaux équipements devront être installés dans les nouveaux locaux.

Réseau local hertzien Wi-Fi

L'Hospice général déploie et gère lui-même le réseau local hertzien Wi-Fi (*Wireless Local Area Network* ou WLAN), c'est-à-dire celui au sein des locaux de l'Hospice général. À ce titre, il a mis en place 80 bornes Wi-Fi dans les bureaux des collaborateurs et dans les salles de réunions, et près de 190 bornes dans les centres d'hébergement collectif pour les personnes relevant du domaine de l'asile. Ces points d'accès (AP) sont gérés à l'aide de deux contrôleurs WLAN.

Ces équipements deviendront obsolescents en 2022 et devront donc être renouvelés dans la période du présent crédit de renouvellement. Ce n'est pas le cas des bornes Wi-Fi.

Renouvellement d'équipements de protection anciens

Divers outils de surveillance et de détection des attaques sont en place. L'Hospice général n'a pas eu à déplorer de dommages en matière de protection des systèmes d'information et de leurs données bien qu'il ait subi des attaques. Les solutions de sécurité qui étaient anciennes ont été renouvelées en grande partie dans le cadre du précédent crédit de renouvellement 2015-2019. La gestion des risques informatiques et la sécurité des systèmes d'information ont aussi été récemment renforcées.

Le reste des équipements de protection, tels les pare-feu de réseau qui datent de 2013, doivent être renouvelés dans la période de ce nouveau crédit de renouvellement.

Récapitulation des postes d'investissement de la rubrique

Cette rubrique du crédit d'investissement comprend donc les postes suivants :

– renouvellement de l'infrastructure d'hébergement et de stockage actuelle;
– extension de l'infrastructure d'hébergement et de stockage, notamment pour le support des terminaux virtuels en mobilité et l'utilisation nomade de la solution de communication unifiée;
– renouvellement des dispositifs de sauvegarde;
– acquisition et mise en place des commutateurs de réseau (*switch*) en lien avec le changement de politique de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique de la République et canton de Genève (OCSIN);
– travaux de câblage de réseau et achat de connecteurs et d'autres équipements de réseau;
– renouvellement des contrôleurs WLAN gérant les bornes Wi-Fi des bureaux, des salles de réunion et des centres d'hébergement;
– renouvellement des anciens équipements de protection de réseau, dont les pare-feu de réseau.

6.3) Rubrique plate-forme collaborative et applicative (25,6%)

Outils collaboratifs

Ainsi qu'expliqué précédemment, l'Hospice général met en place une solution de communication unifiée qui est intégrée à la solution de bureautique. Cette intégration conduira dans la période du présent crédit de renouvellement à faire évoluer l'ancienne solution de bureautique vers une version récente et adaptée au travail collaboratif et en mobilité.

De plus, la solution bureautique devra être complétée par de nouveaux outils nécessaires au travail collaboratif, nomade ou sédentaire.

Evolution de la plate-forme applicative

En premier lieu, l'introduction du travail collaboratif requiert d'adapter les applications. En effet, les composants de celles-ci qui diffusent ou collectent de l'information doivent être modifiés pour pouvoir discuter et échanger des informations avec la nouvelle plate-forme collaborative et son outillage : nouvelle solution de bureautique collaborative, portail Intranet et espaces SharePoint, etc. Il s'agit d'un travail important qui concerne une majorité des applications de l'institution. Des travaux d'adaptation de la plate-forme collaborative sont aussi nécessaires pour assurer cette intégration.

En second lieu, dans un but d'efficience administrative, l'Hospice général se doit de poursuivre la transformation des modes opératoires fondés sur l'usage du papier dans des fonctionnements purement numériques, que la dématérialisation et les eDossiers rendent possibles. Les applications doivent être modifiées dans ce sens.

En troisième lieu, les projets institutionnels de la stratégie « Inventer l'Hospice général de demain » conduisent à faire évoluer de manière majeure :

– d'une part le socle applicatif primordial, à savoir les applications AMIG (aide aux migrants) et ASOC (action sociale);
– d'autre part les applications de soutien utilisées par les services de support tels que ressources humaines, finances, insertion et intégration, etc.

La volonté de décloisonnement des fonctions dans un but de meilleure mutualisation des ressources conduit à revoir le système d'accès et à restructurer en profondeur les bases de données. De plus, les applications doivent être alignées au nouveau processus d'accueil de l'Hospice général. Pour mémoire, celui-ci est centré sur les besoins de l'usager, qu'il soit un requérant d'asile ou un bénéficiaire de l'aide sociale, plutôt que sur l'organisation administrative. Il s'agit d'une refonte fonctionnelle profonde.

En quatrième lieu, des développements sont aussi requis pour adapter le socle applicatif aux évolutions du cadre réglementaire, par exemple dans le domaine du trafic de paiement ou pour prendre en compte les modifications de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) et celles des directives cantonales en matière de prestations d'aide sociale et financière aux requérants d'asile et statuts assimilés.

Refonte du site Intranet

Avec les nouvelles formes de travail de l'Hospice général, la fonction de l'Intranet change. Il doit être recentré vers son rôle de source et d'outil d'échange d'informations, et moins de référentiel comme il l'est aujourd'hui. Ceci se fera en parallèle et en coordination avec la mise en place des environnements et du travail collaboratifs qui renforcent le besoin d'un accès rapide, complet et facile aux informations d'entreprise.

Il s'agit donc de repenser l'Intranet d'entreprise en commençant par une étude des futurs besoins de l'institution, notamment dans le cadre du télétravail et de la mobilité intramuros et extramuros.

Récapitulation des postes d'investissement de la rubrique

Cette rubrique du crédit d'investissement comprend donc les postes suivants :

– évolution vers la bureautique collaborative et mise en place des nouveaux outils collaboratifs;
– adaptation et intégration des applications à la plate-forme collaborative;
– modification des applications pour soutenir les nouveaux modes opératoires dématérialisés;
– évolution des applications en lien avec les projets institutionnels de la stratégie « Inventer l'Hospice général de demain »;
– adaptation du socle applicatif aux évolutions du cadre réglementaire;
– refonte de l'Intranet d'entreprise.

6.4) Rubrique sécurité et gouvernance (4,2%)

Sécurisation du portail Extranet & « bac à sable »

Le futur portail Extranet de l'institution permettra à ses bénéficiaires et à ses partenaires de disposer d'un espace personnel sécurisé pour partager et échanger via Internet des informations et des documents avec l'Hospice général. Une solution d'authentification forte sera mise en place et permettra de s'assurer de la légitimité des demandes d'accès.

De même, afin de parer aux risques d'usurpation d'identité, il faudra mettre en place une procédure d'identification permettant de s'assurer que les utilisateurs qui se connectent au portail Extranet sont ceux qu'ils prétendent être et de leur attribuer une identité numérique (*IDN*).

Le portail Extranet, lorsqu'il entrera en service, constituera également une porte d'entrée de menaces, tels que virus, chevaux de Troie, *ransomwares* et autres programmes malveillants. En effet, les usagers pourront transmettre par ce canal de communication des fichiers infectés. Pour parer à ces risques, il est

envisagé de mettre en place un environnement dit de « bac à sable » (*sandboxing*). Il permet d'exécuter sur une machine isolée du reste du réseau les pièces transmises pour en valider l'innocuité.

Sécurisation des transferts de données avec les partenaires externes

Le nouveau plan directeur des systèmes d'information de l'institution prévoit un important développement des échanges numériques avec les partenaires externes : RDU, OCPM, AFC, données AVS, d'assurance-maladie, statistiques, décomptes de régie, paiements, etc.

Ces échanges numériques entre le système d'information de l'institution et l'extérieur posent de nouveaux défis de sécurité qu'il faut prendre en compte : brèches de confidentialité, nouvelles portes d'entrée du système d'information, données sensibles en mouvement, etc. Ils conduisent à compléter le dispositif de sécurité du système d'information. Il s'agit entre autres d'introduire des dispositifs de chiffrement des données transférées avec les partenaires pour en assurer la confidentialité, et aussi de pouvoir chiffrer les courriers électroniques que l'institution échange avec eux.

L'Hospice général évaluera aussi pendant la période du crédit de renouvellement la mise en place d'un dispositif de prévention des fuites de données, qu'elles soient intentionnelles ou accidentelles (*Data Loss Prevention* ou *DLP*). De tels dispositifs permettent de protéger par des analyses de contenu approfondies les informations, qu'elles soient stockées, en mouvement ou traitées.

Renforcement du dispositif de la sécurité au regard de la mobilité et de la gestion documentaire

La conception de systèmes d'information de plus en plus ouverts et accessibles dans une optique *ATAWAD* (*« any time, anywhere, any device »)*, le renforcement des communications avec l'environnement externe (bénéficiaires, partenaires, fournisseurs, etc.), l'évolution de l'environnement interne avec des collaborateurs en mobilité et en télétravail, la dématérialisation et le partage des documents, signifient de nouvelles menaces qui pèsent sur le patrimoine informationnel de l'institution.

Parer à ces nouvelles menaces implique d'entrer dans une démarche dite gestion d'information et d'évènements de sécurité (*Security Information and Events Management* ou SIEM) permettant d'apporter un ensemble de moyens pour agréger, normaliser, corréler, consolider, superviser, analyser, notifier et capitaliser les évènements de sécurité de l'information.

Ces évolutions conduisent l'institution à renforcer le dispositif de sécurité du système d'information. L'objectif premier est d'aboutir à une centralisation des journaux d'exécution (*logs*) pertinents afin de pouvoir initier la mise en place d'un centre opérationnel de sécurité (*Security Operations Centers* ou *SOC*) permettant de superviser les systèmes d'information.

Poursuite de la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de gouvernance informatique

L'Hospice général a mis en place dans le cadre du précédent crédit de renouvellement 2015-2019 des processus normalisés selon *ITIL (Information Technology Infrastructure,* un ensemble d'ouvrages recensant les bonnes pratiques de la gestion du système d'information). A titre d'exemple, il convient de citer les processus de soutien, tels que gestion des incidents, des demandes de services, des changements ou de configuration. Une base de données de gestion de configuration (*Configuration Managements Database* ou *CMDB*) a été créée. Un *Groupe des Projets Informatiques* (*GPI*), à caractère transversal, a été consolidé pour mettre en œuvre le plan directeur informatique de l'institution et gérer les priorités.

L'institution a aussi mis en œuvre le référentiel *CobiT* (*Control Objectives for Information and related Technology*) qui vise à assurer une gouvernance efficace des systèmes d'information et de bonnes pratiques d'audit informatique. Dans la période du crédit de renouvellement, la mise en place de ces deux cadres de référence doit se poursuivre, ce qui requiert un investissement en temps de travail et expertise. Par exemple, il est prévu de mettre en place une gestion de la capacité conforme à la gestion des services d'*ITIL*.

Récapitulation des postes d'investissement de la rubrique

Cette rubrique du crédit d'investissement comprend donc les postes suivants :

- sécurisation du portail Extranet & « bac à sable »;
- sécurisation des transferts de données avec les partenaires externes;
- centralisation des journaux pertinents (logs) et initiation d'un centre opérationnel de sécurité (SOC);
- poursuite de la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de gouvernance informatique.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :
1) *Préavis financier*
2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*

ANNEXE 1

REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de la cohésion sociale.
- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 8 800 000 F, pour les exercices de 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Hospice Général.
- Rubriques budgétaires concernées : CR 0802 – Nature 5640
- Politiques publiques concernées : C – Cohésion sociale
- Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	8'800'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	8'800'000

- Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépense brute	1.8	1.8	1.7	1.6	1.9	8.8
Recette brute	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Invest. net	1.8	1.8	1.7	1.6	1.9	8.8

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits :

☒ oui ☐ non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Dès 2025
NET INDUIT	-0.03	-0.31	-0.58	-0.85	-1.10	-1.36

Planification financière :

☒ oui ☐ non Le crédit de renouvellement est ouvert dès 2020, conformément aux données des tableaux financiers.

☒ oui ☐ non Les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2020.

☒ oui ☐ non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2019-2022.

☐ oui ☒ non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

☐ oui ☒ non Autre remarque(s) : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 28.01.2019 Signature du responsable financier du département investisseur :

2. Approbation / Avis du département des finances

☐ oui ☒ non Remarque complémentaire du département des finances :

Genève, le : 28.01.2019 Visa du département des finances :

A. ROBERT

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 15 janvier 2019.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - HG

Projet présenté par le département de la cohésion sociale

(montants annuels, en mios de F)		2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses d'investissement		1.8	1.8	1.7	1.6	1.9	8.8
Recettes d'investissement		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Investissement net	Durée	1.8	1.8	1.7	1.6	1.9	8.8
Informatique Corp. - Subv. Invest	7 ans	1.3	1.3	1.2	1.1	1.4	6.2
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Informatique Incorp. - Subv. Inve	8 ans	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	2.6
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) : 28.01.2015

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

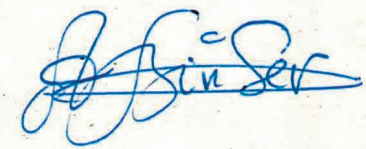
Crédit de renouvellement (2020-2024) - HG

Projet présenté par le département de la cohésion sociale

(montants annuels, en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	dès 2025
TOTAL charges liées et induites	0.03	0.31	0.58	0.85	1.10	1.36
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.03	0.31	0.58	0.85	1.10	1.36
Intérêts [34] 1.750%	0.03	0.06	0.09	0.12	0.15	0.15
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.24	0.49	0.73	0.94	1.21
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	-0.03	-0.31	-0.58	-0.85	-1.10	-1.36
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-0.03	-0.31	-0.58	-0.85	-1.10	-1.36

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) : 28.01.2013



ANNEXE 3

PL 12464

Projet de loi
ouvrant un crédit de renouvellement de 179 225 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement des Hôpitaux universitaires de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

[1] Un crédit de renouvellement de 179 225 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement des Hôpitaux Universitaires de Genève.

[2] Il prévoit une subvention d'investissement de 137 320 000 francs et des propres investissements de 41 905 000 francs.

Art. 2 Planification financière

[1] Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, dès 2020 sous la politique publique K – Santé.

[2] Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

Les subventions accordées dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 137 320 000 francs.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement de l'Etat ou des Hôpitaux universitaires de Genève.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1) Introduction

Le présent crédit de renouvellement, qui fait partie du train pluriannuel 2020 2024, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF – D 1 05) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RPGFI – D 1 05.06).

Il a pour but de maintenir et rénover des immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat et des HUG dans un objectif de préserver leurs valeurs.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisation, telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe des éditions relatives au budget et au bouclement des comptes des investissements.

Il est admis que le présent crédit de renouvellement contient une part limitée de dépenses pour des extensions d'actifs existants (à concurrence d'un tiers de la valeur brute de l'actif concerné).

Le montant total des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes par politique publique, par nature ou type et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de renouvellement sont présentés par politique publique et par type d'immobilisation.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'à fin 2024 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2025).

Lors de sa séance du 12 décembre 2018, le Conseil d'Etat a validé la convention relative au remaniement parcellaire, qui consiste en un échange de parcelles avec les HUG sur le site de Cluse-Roseraie, dans le but de faire correspondre la propriété des bâtiments avec celle des parcelles.

De fait, après l'échange des parcelles, les immeubles seront comptabilisés dans les états financiers de l'entité (Etat de Genève ou HUG) en possession des terrains. Les immeubles transférés sont valorisés à leur valeur nette comptable du 31 décembre 2018.

2) Description générale du crédit de renouvellement

2.1) Contenu

Les crédits de renouvellement comprennent les investissements en matière d'équipements médicaux et logistiques, d'équipements informatiques et d'entretien des bâtiments à l'exception des nouvelles constructions et rénovations immobilières qui font l'objet de projets de loi spécifiques.

2.2) Périmètre

Les derniers montants dévolus au crédit de renouvellement prévu pour 4 années ont été inscrits dans le contrat de prestations 2016-2019, pour un total de 121,5 millions de francs, ratifiés le 2 juin 2017 par le Grand Conseil.

Le présent projet de loi prévoit en revanche les besoins en matière de crédit de renouvellement pour une période de 5 années, de 2020 à 2024.

3) Historique

Le crédit de renouvellement accordé aux HUG a sensiblement diminué ces dernières années. Pour la période 2012-2015, la loi 10865 octroyait un crédit de renouvellement de 177,7 millions de francs, tandis que la loi 11957 prévoit un crédit de 121,48 millions de francs pour la période 2016-2019.

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement en cours qui s'achèvera fin 2019 se présentent comme suit :

	Crédit de renouvellement 2016-2019 (en francs)					
	Crédit voté	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Prévisions 2019	Cumul
Dépenses	121 480 000	0	44 991 039	27 593 022	48 895 939	**121 480 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**121 480 000**	**0**	**44 991 039**	**27 593 022**	**48 895 939**	**121 480 000**

A noter que les dépenses d'investissement de l'exercice 2016 ont été allouées en 2017 en raison du vote tardif de la loi 11957 qui est intervenu en 2017.

Entre 2016 et 2019, les HUG ont poursuivi le renouvellement et la modernisation de leur parc. Les HUG définissent chaque année, sur base du montant effectivement mis à disposition par l'Etat, la liste des travaux ou objets remplacés au titre des crédits de renouvellement. L'utilisation des ressources est donc calquée sur les moyens disponibles et il n'y a pas de risque particulier

de mauvais usage de ces crédits, puisque les moyens mis à disposition sont historiquement inférieurs aux besoins effectifs de renouvellement. Par contre, cette situation induit un ralentissement des renouvellements d'équipements, parfois difficile à gérer, ayant pour conséquence l'impossibilité de renouveler les équipements informatiques et biomédicaux selon les normes d'obsolescence, ainsi que le maintien en état des bâtiments exploités par les HUG. Ils nécessitent des rénovations dont certaines deviennent urgentes pour le maintien des activités hospitalières et la sécurité des patients et des collaborateurs.

Le montant mis à disposition étant inférieur aux besoins estimés par les HUG, les commissions de gouvernance des investissements, que sont la commission des équipements, la commission du système d'information et la commission études et construction, ont effectué un important travail de priorisation des besoins et d'identification des investissements indispensables, en ne sélectionnant principalement que des projets de renouvellement en lien avec la sécurité et les mises aux normes des parcs.

Concernant les bâtiments, dont les coûts et besoins en rénovation sont importants, les HUG ont dû se limiter à quelques projets prioritaires. Il s'agit principalement de : la création d'un centre d'accueil et d'urgences aux Trois-Chêne, la rénovation des unités d'oncologie, l'ouverture de lits intermédiaires en neurologie, la réorganisation des locaux de soins intensifs, l'extension de la salle de réveil dans le cadre de nouveaux de lits dans le secteur des soins intermédiaires péri-interventionnels (SINPI), l'agrandissement de la stérilisation centrale, le transfert de la centrale 144 à Belle-Idée ou bien encore l'extension de la salle de réveil au bâtiment d'appui et bâtiment des lits. Ces projets répondent à des besoins jugés prioritaires pour l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients.

Par ailleurs, d'importants projets de maintenance et de modernisation ont également été nécessaires comme la sécurisation des alimentations électriques, la rénovation de la production de chaleur, le remplacement du système de gestion des accès, la sécurisation des tunnels, la protection antichute des toitures, la rénovation de diverses toitures et façades placement effectuées entre 2015 et 2018 ainsi que celles prévues jusqu'à fin 2019, le remplacement des installations de détection de feu, l'aménagement de la ligne TPG aux Trois-Chêne, la rénovation du système de production de chaleur.

Ces projets répondent à des besoins prioritaires pour l'amélioration de la qualité de la prise en charge, du confort et de la sécurité des patients. Par ailleurs, initié en 2016, le projet de remplacement du système de gestion des accès a également été finalisé.

Concernant le parc d'équipements, les HUG ont poursuivi le renouvellement des équipements biomédicaux nécessaires à l'activité, en fonction de l'augmentation de l'activité et de l'évolution des technologies. On notera le renouvellement de coloscopes en gastroentérologie et hépatologie, ainsi que de moniteurs et d'échographes pour le service d'anesthésie mais également la rénovation des salles d'électrophysiologie, de cardiologie et de radioscopie du département de spécialités de médecine, la rénovation et l'optimisation des salles d'imagerie de la pédiatrie. Des équipements d'imagerie, nécessitant d'importants investissements ont également été renouvelés avec entre autres, l'IRM, le PET-CT de cardiologie ou encore l'accélérateur linéaire.

Enfin, du matériel d'exploitation a également fait l'objet de renouvellement. La thermoformeuse pour la restauration, le tunnel de désinfection, le séchoir pour le linge ou les véhicules pour le service de transport et distribution ont ainsi été renouvelés.

Concernant le parc informatique, les investissements se sont poursuivis au niveau du développement des applications patient (dossier patient informatisé), finances (système d'information financier), logistiques, des opérations (infrastructure, poste de travail) et de la sécurité.

4) Synthèse des investissements prévus entre 2020 et 2024

Les montants dévolus au crédit de renouvellement prévu dans le plan des investissement 2020-2024, pour un total de 179,2 millions de francs, se répartissent comme suit :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	38 883 000	37 366 000	34 327 000	34 325 000	34 324 000	**179 225 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	38 883 000	37 366 000	34 327 000	34 325 000	34 324 000	**179 225 000**

Afin d'assurer une planification optimale de l'utilisation des crédits de renouvellement à disposition, les HUG confient la priorisation des projets à réaliser à trois commissions. Chacune est compétente pour l'une des catégories de biens (équipements médicotechniques, équipements informatiques et bâtiments). La répartition entre ces trois catégories se présente de la manière suivante :

– 85 225 000 francs pour le patrimoine immobilier;

– 69 000 000 francs pour les équipements médicotechniques;
– 25 000 000 francs pour les systèmes d'information.

	Crédit de renouvellement 2020 – 2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Patrimoine immobilier	8 381 000	8 381 000	8 381 000	8 381 000	8 381 000	**41 905 000**
Propres investissements	8 381 000	8 381 000	8 381 000	8 381 000	8 381 000	**41 905 000**
Patrimoine immobilier	7 144 000	7 144 000	7 144 000	7 144 000	7 144 000	**35 720 000**
Plateforme hélicoptère	4 560 000	3 040 000	0	0	0	**7 600 000**
Equipements médicotechniques	13 798 000	13 801 000	13 802 000	13 800 000	13 799 000	**69 000 000**
Systèmes d'information	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	**25 000 000**
Subvention d'investissement	30 502 000	28 985 000	25 946 000	25 944 000	25 943 000	**137 320 000**
Total dépenses	38 883 000	37 366 000	34 327 000	34 325 000	34 324 000	**179 225 000**

Les HUG ont estimé leurs besoins en renouvellement sur les bases suivantes :

4.1) Bâtiments

	Crédit de renouvellement 2020 - 2024 (en milliers de francs)					
	2020	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**Cumul**
Infrastructures						
Transformation des surfaces pour accueillir des nouvelles activités	300	300	300	300	300	**1 500**
Déclinaison des concepts énergétiques		1 000	3 000	3 000	2 400	**9 400**
Amélioration de la capacité des productions d'énergie	1 550					**1 550**
Rénovation énergétique	2 250	2 600	2 150	2 500	2 000	**11 500**
Mise en conformité avec la règlementation AEAI	500	500	500	500	500	**2 500**
Adaptation des locaux en lien avec des projets stratégiques	800	800	800	800	800	**4 000**
Mise en conformité des bâtiments avec la règlementation SIA 500	300	300	300	300	300	**1 500**
Nouvelle plateforme hélicoptère	4 560	3 040				**7 600**
Maintenance						
Rénovation des productions énergétiques	2 400	2 750	1 950	1 950	2 100	**11 150**
Rénovation des toitures	1 650	1 500	1 500	1 150	1 700	**7 500**
Rénovation des installations techniques et des distributions	2 950	2 950	2 800	2 800	3 100	**14 600**
Réduction de l'empreinte énergétique des HUG	500	500	500	500	500	**2 500**
Mise aux normes des installations et des bâtiments	1 150	1 150	650	650	650	**4 250**
Rénovation des installations techniques	825	825	725	725	825	**3 925**
Rénovation des installations et des bâtiments de Montana	350	350	350	350	350	**1 750**
Total	**20 085**	**18 565**	**15 525**	**15 525**	**15 525**	**85 225**

Le parc immobilier sous gestion patrimoniale par les HUG représente principalement 93 bâtiments répartis sur 6 sites (Cluse-Roseraie, Belle-Idée, Loëx, Trois-Chêne, Jolimont, Bellerive) sur l'ensemble du canton de Genève ainsi que le site de Crans –Montana dans le canton du Valais.

Ce parc immobilier est évalué à une valeur nette de plus de 1,2 milliard de francs pour un âge moyen d'usage des bâtiments de 44 ans. L'entretien de ce parc nécessite un investissement annuel de 2 à 3% de sa valeur, soit un montant de l'ordre de 24 à 36 millions de francs chaque année. Selon la convention relative au remaniement parcellaire validée par le Conseil d'Etat le 12 décembre 2018, la valeur du parc immobilier propriété de l'Etat est de 0,8 milliard de francs et celle du parc propriété des HUG est de 0,4 milliard de francs.

Pour mémoire le montant moyen annuel alloué au titre de crédit de renouvellement sur la période 2016-2019 était de 15,2 millions de francs, soit un déficit annuel d'investissement de près de 15 millions si l'on considère un taux moyen de 2,5%.

La rénovation de nombreux bâtiments est imposée par :

– leur vétusté (mauvaise isolation thermique des bâtiments, bâtiments non conformes à la nouvelle norme de sécurité incendie (AEAI 2015) et ayant des équipements techniques critiques âgés, etc.),
– l'inadéquation des locaux aux standards hôteliers et sécuritaires attendus par les patients,
– l'inadéquation des locaux aux besoins des équipes médicaux-soignantes, ainsi qu'à l'évolution des pratiques médico-soignantes.

Méthodologie

Le recensement des projets « bâtiment » éligibles au PL-crédit renouvellement est réalisé en consolidant dans un premier temps les besoins exprimés par les différents métiers concernés (chefs de projet, architectes, spécialiste métiers du service maintenance et exploitation) tout en estimant le budget requis pour chaque projet.

Ces derniers sont alors priorisés en tenant compte de différents critères tels que la création de valeur qualitative, la rentabilité financière, l'alignement avec la stratégie HUG et les risques.

Les projets les plus prioritaires sont présélectionnés et présentés à la commission études et construction (CEC) composée de différents experts (médicaux, soins, logistique, exploitation, technique, finance, informatique, administratif, achat, projets).

Les projets retenus par cette commission sont alors analysés plus en détail afin d'en affiner le coût. Une fois le portefeuille de projets validé par la CEC, le plan de maintien / renouvellement des bâtiments est présenté au comité de direction des HUG pour validation finale.

Pour la période à venir, les priorités seront mises pour garantir la sécurité des patients et des collaborateurs avec la continuité de l'exécution des missions des HUG.

Ainsi, une part importante du budget bénéficiera aux projets de remise aux normes des bâtiments, mise en conformité avec les règlementations de sécurité incendie (norme AEAI), rénovation des installations techniques dans les locaux sensibles, amélioration de l'accessibilité aux locaux et aux bâtiments (norme SIA500), mise aux normes des cabines et des tableaux de distribution électrique (norme NIBT2015).

Attentifs à sa responsabilité sociale et environnementale, les HUG s'assurent que l'ensemble des projets participent à réduire son empreinte énergétique avec notamment la rénovation de l'isolation thermique des bâtiments et la mise en œuvre des concepts énergétiques novateurs.

Enfin, le projet de remplacement de l'hélistation des HUG est également prévu en 2020 et 2021, afin de respecter la mise aux normes de l'héliport HUG selon les directives OFAC entrées en vigueur au 1er janvier 2017. La plateforme actuelle n'est plus adaptée à la taille des hélicoptères se posant aux HUG et un risque non négligeable existe que les pilotes refusent prochainement de se poser à l'hôpital. Aucune autre surface n'a été détectée à proximité de l'hôpital.

La répartition de ce crédit de renouvellement entre subvention d'investissement et propres investissements se base sur la valeur nette des bâtiments. Elle est indicative car elle doit tenir compte de la réelle vétusté des bâtiments. Ainsi, tout en respectant l'enveloppe globale, cette répartition peut être ajustée durant les exercices budgétaires en fonction des besoins de rénovation des bâtiments et des priorités définis par la commission études et construction des HUG. De fait, la subvention d'investissement pour la période 2020-2024 est estimée à 43 320 000 francs et les propres investissements à 41 905 000 francs.

4.2) Equipements biomédicaux et logistiques

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)					
	2020	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**Cumul**
DEX transport et linge	404	928	288	514	1 031	3 165
DEX cuisine restauration	404	743	288	367	395	2 197
Anesthésie soins intensifs	758	1 547	230	440	1 269	4 244
Stérilisation, Pharmacie et gaz	910	1 114	1 150	587	317	4 078
Exploration fonctionnelle	1 516	1 671	288	367	397	4 239
Imagerie médicale	6 066	4 951	5 175	8 809	7 138	32 139
Laboratoires	1 516	990	2 875	881	952	7 214
Techniques opératoires	1 516	1 238	2 760	1 101	1 190	7 805
Thérapie	708	619	748	734	1 110	3 919
Total	**13 798**	**13 801**	**13 802**	**13 800**	**13 799**	**69 000**

Pour garantir la prise en charge des patients, les HUG disposent d'un parc de plus de 40 000 équipements médicaux et logistiques (hors équipement informatique) qui représentent en valeur de renouvellement un montant de 350 millions de francs. Les conditions de renouvellement des équipements médicaux et des plateaux médico-techniques doivent permettre aux patients d'obtenir un bon niveau de confort, de sécurité et d'accès aux technologies médicales. La durée de vie opérationnelle d'un équipement médical a tendance à diminuer et elle oscille actuellement entre 6 et 12 ans. L'obsolescence des équipements s'accélère, en lien avec l'informatique embarquée et l'évolution rapide des technologies médicales, plus par unité.

La durée de vie de chaque catégorie d'équipement proposée par la commission des équipements est basée sur des standards européens utilisés également par d'autres hôpitaux universitaires (Lausanne, Zurich, etc.). On peut citer à titre d'exemple :

– renouvellement à 6-8 ans : échographe, scanner, IRM, automate de laboratoire, appareils de biologie moléculaire, équipement d'endoscopie;
– renouvellement à 8-10 ans : ventilateur d'anesthésie et de réanimation, générateur de dialyse, monitoring;
– renouvellement à 10-12 ans : spectrophotomètre, salle de radiologie numérique, appareil d'électrochirurgie, salle de radiologie conventionnelle, accélérateur, tables d'opération, etc.

Méthodologie

Les HUG ont mis en place depuis plusieurs années une commission des équipements qui gère, planifie pour l'ensemble des sites ce patrimoine technologique et veille à ce que ces programmes annuels d'investissements soient coordonnés avec les projets de rénovation ou de construction de bâtiments ainsi qu'avec les programmes d'investissement en matériel informatique. Cette commission est composée d'experts, issus des différentes spécialités médicales, logistiques et administratives. La planification pluriannuelle des renouvellements et des acquisitions des équipements se base sur des critères objectifs tels que la valeur du parc de chaque département, l'état technique des équipements (obsolescence et vétusté), la durée de vie et d'utilisation de chaque appareil, les critères de sécurité liés à l'utilisation de l'équipement avec des patients et par le personnel soignant, les nouvelles technologies émergentes, les projets stratégiques de l'établissement, les retours sur investissement.

Sur la base de cette planification pluriannuelle, la commission des équipements élabore un programme d'investissements coulissant sur 3 à 5 ans à partir duquel un plan annuel d'investissements est défini. Ce plan annuel d'investissements répond aux objectifs suivants :

– apporter au plan pluriannuel une souplesse adaptée à l'évolution rapide des technologies et des activités médicales;
– optimiser et rationaliser le parc des équipements;
– favoriser le partage et la standardisation des appareils pour mieux maîtriser les coûts d'exploitation (contrats de maintenance, consommables, formations, etc.);
– valoriser l'évaluation, la sélection et la négociation des achats;

– coordonner les budgets d'investissement et d'exploitation de chaque département;
– prioriser les besoins en fonction du cadre budgétaire annuel fixé par l'Etat.

Le montant des équipements médicaux supérieurs à 50 000 francs unitaire s'élève à 168 millions de francs, avec une durée de vie opérationnelle qui a baissé au fil des évolutions technologiques et se situe donc en moyenne à 8 ans. Il est admis que le présent crédit de renouvellement contienne une part limitée de dépenses pour de nouvelles acquisitions ainsi des extensions d'actifs existants, à concurrence d'un tiers de la valeur brute des actifs concernés.

Appliqué aux équipements d'un montant unitaire supérieur à 50 000 francs, et en tenant compte de la durée d'utilisation de chaque matériel, le besoin en financement annuel moyen, pour la période 2020-2024, afin de garantir la mise à jour et la performance des plateaux techniques est de l'ordre de 21 millions de francs, soit un montant de 105 millions de francs pour le prochain quinquennal. Les montants prévus au présent projet de loi constituent donc un minimum indispensable pour permettre aux HUG de réaliser les projets en lien direct avec la sécurité des patients et des collaborateurs.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce genre d'investissements sur une période relativement longue.

4.3) Systèmes d'information

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en milliers de francs)					
	2020	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**Cumul**
Socle applicatif patients/soignants	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	6 000
Socle applicatif RH	300	300	300	300	300	1 500
Socle applicatif Achats, Logistique, Finances, Exploitation	600	600	600	600	600	3 000
Socle applicatif Collaboratif	100	100	100	100	100	500
Intégration et Tests	100	100	100	100	100	500
Infrastructure	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	8 500
Production et exploitation	400	400	400	400	400	2 000
Poste de travail	200	200	200	200	200	1 000
Sécurité et AE	400	400	400	400	400	2 000
Total	**5 000**	**5 000**	**5 000**	**5 000**	**5 000**	**25 000**

Sur un actif total estimé de 34 millions de francs, les besoins d'investissement annuel de renouvellement se situent entre 8 et 10 millions de francs, dont 5 millions nécessaires pour garantir la continuité de service de l'existant. Cela représenterait un investissement de 40 à 50 millions de francs sur la période quinquennale. Cependant, compte-tenu des ressources allouées dans le cadre de ce présent projet de loi, le budget d'investissement de renouvellement des systèmes d'information est estimé à 5 millions de francs par années, soit 25 millions de francs pour la période quinquennale. Cette enveloppe permettra ainsi la mise en place de projets de numérisation des processus, de gains de productivité et les réallocations possibles de ressources au profit des patients.

L'effort se concentre principalement sur l'infrastructure centrale dont les enjeux de pérennité et de performance sont cruciaux pour le fonctionnement des services existants. L'effort des systèmes applicatifs se focalise principalement sur le cœur de métier de l'hôpital et le domaine

patients/soignants afin de sécuriser les services attachés. Enfin la sécurité traite à minima sa dette technique. Au total cela représente 3 millions de francs par année, soit un montant de 15 millions de francs sur la période quinquennale.

Le montant de 2 millions de francs supplémentaire permet d'assurer le renouvellement et l'évolution du système d'informations des HUG pour soutenir la stratégie institutionnelle. Ces investissements permettent de mettre en œuvre les feuilles de route métier, d'un point de vue technique d'informations de haute qualité, innovants, au service des patients et des utilisateurs. Ils permettent également de répondre aux enjeux de big data, des nouveaux usages liés au numérique, de maîtrise du shadow IT, des cyber-attaques et de l'explosion du parc applicatif qui représente aujourd'hui environ 600 logiciels et autres ERP.

4.4) Recettes

Il n'y a pas de recettes d'investissements.

5) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne la politique publique K – Santé.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	38 883 000	37 366 000	34 327 000	34 325 000	34 324 000	**179 225 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	38 883 000	37 366 000	34 327 000	34 325 000	34 324 000	**179 225 000**

Comme indiqué dans les chapitres précédents, le présent crédit de renouvellement détaille les investissements des HUG.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

1) *Préavis financier*
2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*

ANNEXE 1

REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de la sécurité. de l'emploi et de la santé.
- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 179 225 000 F, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement des Hôpitaux Universitaires de Genève.
- Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) : CR 04 – Nature 5040, 5640
- Politique publique concernée : K Santé
- Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	179'225'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	179'225'000

- Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépense brute	38.9	37.4	34.3	34.3	34.3	179.2
Recette brute	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Invest. net	38.9	37.4	34.3	34.3	34.3	179.2

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits :

☒ oui ☐ non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Dès 2025
NET INDUIT	-0.68	-4.02	-7.24	-10.34	-13.44	-15.94

- Planification financière :

☒ oui ☐ non Le crédit d'investissement est ouvert dès 2020 conformément aux données des tableaux financiers.

☒ oui ☐ non Les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet sont inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2020.

☒ oui ☐ non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2019-2022.

☐ oui ☒ non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

☐ oui ☒ non Autre remarque : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 28.01.2019 Signature du responsable financier du département investisseur :

2. Approbation / Avis du département des finances

☐ oui ☒ non Remarque complémentaire du département des finances :

Genève, le : 28/01/2019 Visa du département des finances :

A. ROSSET

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 11 janvier 2019.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - HUG

Projet présenté par le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

(montants annuels, en mios de F)		2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses d'investissement		38.9	37.4	34.3	34.3	34.3	179.2
Recettes d'investissement		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Investissement net	Durée	38.9	37.4	34.3	34.3	34.3	179.2
Bâtiment	40 ans	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4	41.9
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Bâtiment - HUG - Subv. Invest.	25 ans	11.7	10.2	7.1	7.1	7.1	43.3
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Mob. et éqpmts - Subv. Invest.	10 ans	13.8	13.8	13.8	13.8	13.8	69.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Informatique Incorp. - Subv. Inve	8 ans	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	25.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

28.01.2019

ANNEXE 2

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - HUG

Projet présenté par le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

(montants annuels, en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	dès 2025
TOTAL charges liées et induites	0.68	4.02	7.24	10.34	13.44	15.94
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.68	4.02	7.24	10.34	13.44	15.94
Intérêts [34] 1.750%	0.68	1.33	1.94	2.54	3.14	3.14
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	2.68	5.30	7.80	10.31	12.81
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	-0.68	-4.02	-7.24	-10.34	-13.44	-15.94
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-0.68	-4.02	-7.24	-10.34	-13.44	-15.94

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

28.01.2019

PL 12465

Projet de loi
ouvrant un crédit de renouvellement de 9 000 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement
Un crédit de renouvellement de 9 000 000 de francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour divers investissements de renouvellement de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD).

Art. 2 Planification financière
[1] Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, dès 2020, sous la politique publique K – Santé.
[2] Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées
Les subventions accordées dans le cadre de ce crédit de renouvellement s'élèvent à 9 000 000 de francs.

Art. 4 Amortissement
L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1) Introduction

Le présent crédit de renouvellement, qui fait partie du train pluriannuel 2020-2024, a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF – D 1 05) et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RPGFI – D 1 05.06).

Il a pour but de maintenir et rénover des immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat dans un objectif de préserver leurs valeurs.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisation, telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe des éditions relatives au budget et au bouclement des comptes des investissements.

Il est admis que le présent crédit de renouvellement contient une part limitée de dépenses pour des extensions d'actifs existants (à concurrence d'un tiers de la valeur brute de l'actif concerné).

Le montant total des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes par politique publique, par nature ou type et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de renouvellement sont présentés par politique publique et par type d'immobilisation.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2024 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2025).

2) Description générale du crédit de renouvellement

2.1) Objectifs

Pour mener à bien sa mission, l'IMAD nécessite le renouvellement de ses équipements qu'il s'agisse de technologies de l'information et de la communication, d'outils mobiles ou encore de mobilier ou d'aménagements

dans les locaux nécessaires à son activité. Les champs principaux sont les suivants.

2.2) Contenu

La coordination des soins

L'augmentation des maladies chroniques, la polymorbidité, la complexification des situations prises en charge nécessitent une coordination optimisée entre les acteurs du réseau de soins. Aussi, cette coordination, en hausse, doit pouvoir être optimisée au travers d'échanges d'informations et de communications dématérialisées. La délégation entre collaborateurs des actes réalisés sur le terrain doit également pouvoir être suivie.

Ainsi, élément essentiel et incontournable d'une prise en charge de qualité et vecteur d'efficience, les besoins de coordination entre les acteurs du réseau de soins sont fondamentaux dans le cadre de la prise en charge domiciliaire. L'IMAD a fortement investi dans ce domaine (outils mobiles, dossier patient informatisé, projet MDM, etc.) et se doit de maintenir ses outils et applicatifs performants dans ce domaine.

S'agissant de données sensibles, ces échanges ne vont pas sans en assurer la sécurité toujours croissante.

Les locaux et l'optimisation des déplacements

Les déplacements des collaborateurs de l'IMAD – estimés à plus de 300 000 heures – ne sont pas pris en charge par l'assurance obligatoire des soins et sont, donc, totalement à charge de l'institution et de l'Etat. Ainsi, l'investissement dans une localisation optimale des équipes s'avère primordiale et est, depuis 2018, rendue possible avec la reprise de la maîtrise des baux au travers de la mise en œuvre du désenchevêtrement canton-communes (21 000 m^2 repris par l'IMAD). Ces changements nécessitent des investissements en mobilier et en aménagements.

La sécurité des clients

L'IMAD, au travers de la mise à disposition d'appareils de téléalarme (à domicile ou en immeubles à encadrement pour personnes âgées), contribue à la sécurité de ses clients ainsi qu'à la tranquillité de leurs proches aidants. Ces appareils, de génération assez ancienne nécessitent des renouvellements réguliers permettant d'en adapter la technologie. Sans tomber dans la gadgetisation, l'IMAD se doit également d'investir dans les objets connectés lui permettant de soutenir sa mission et de mieux agir préventivement auprès des clients fragiles. Cela peut aller de systèmes d'éclairage en cas de chute, de systèmes de téléphonie pour malentendants, de réveils lumineux, de détecteurs

de monoxyde de carbone sans oublier les outils permettant de simplifier la vie des répondants.

Des investissements en terme de sécurité sont également nécessaires dans les unités d'accueil temporaire et de répit comme par exemple, la création de chemins lumineux, ou encore l'achat de mobilier adapté.

L'évolution des applicatifs

Comme dans tous les domaines, les applicatifs évoluent rapidement et représentent des gisements d'efficacité - voire d'efficience - permettant aux collaborateurs d'économiser du temps – souvent administratif – qui, globalement, leur permettront de le consacrer à la relation et aux prestations client. Cela peut aller de la gestion des déplacements entre clients (circulation, bouchons, moyen de transport optimal, etc.), la planification optimisée des tournées et des temps de colloques en passant par la gestion sécurisée des clés des clients ou encore l'octroi de badges permettant tant d'accéder aux locaux, d'acheter son café ou encore de prendre son véhicule IMAD.

Dans un contexte de pénurie des professionnels de la santé, l'attractivité de l'IMAD passe également par un environnement de travail adapté qu'il s'agisse du mobilier et des aménagements mais également des applicatifs de gestion ou des outils mobiles à disposition.

Ceci vaut également pour les fonctions de support, plus généralement par la dématérialisation et la gestion des workflow électroniques. Des investissements sont d'ores et déjà prévus et le crédit de renouvellement doit tenir compte des investissements qui permettront de maintenir ces applicatifs. Les enjeux consistent également à maintenir et à faire évoluer ou moderniser, à fonctionnalités constantes, les applicatifs stratégiques de l'institution tels que le progiciel terrain destiné à la gestion des informations clientèle et permettant d'optimiser la prise en charge ou encore celui concernant les finances.

Enfin, la « simple » augmentation de volumétrie des prestations de l'IMAD et, corolairement, des effectifs, impacte également les besoins en investissements de renouvellement.

La répartition du présent crédit entre les catégories d'objets ou tout autre axe d'analyse mentionné, est fondée sur une estimation actuelle des besoins d'investissements et des priorités. Cette répartition est cependant susceptible d'évoluer dans le temps en fonction d'évènements nouveaux qui peuvent rendre nécessaire une réallocation des ressources budgétaires dans la limite du crédit global accordé.

Finalement, afin d'assurer une cohérence financière et d'obtenir les moyens nécessaires à la délivrance de ses prestations, l'IMAD tend à optimiser l'allocation des ressources entre les dépenses d'investissement et les charges

de fonctionnement. Le recours à la location devient de plus en plus fréquent (véhicules, licences informatiques, téléphonie). Les conséquences financières de ces locations sont intégrées dans les plans financiers quadriennaux.

2.3) Périmètre

Comme évoqué précédemment, il sied de relever que l'activité de l'IMAD est en constante progression engendrant une augmentation du personnel et des structures inhérentes. Malgré cela, les moyens alloués pour les investissements sont en régression passant de 2,7 millions de francs par an entre 2011 et 2014 à 1,6 million de francs par an entre 2015 et 2019 ne permettant pas à l'IMAD de mener tous les investissements de renouvellement nécessaires à son activité.

Le principal enjeu de cette période sera de maintenir les nouvelles surfaces d'activité transférées des communes au canton ainsi que des nouvelles liées au développement des unités. Le mobilier désuet des équipes devra également être remplacé à plus grande échelle.

Ensuite, l'IMAD devra faire face aux évolutions technologiques et numériques en modernisant les logiciels actuellement utilisés. Notamment, une analyse est actuellement menée pour remplacer l'outil financier utilisé depuis 1997 et devenu obsolète.

3) Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de renouvellement en cours qui s'achèvera fin 2019 se présentent comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en francs)						
	Crédit voté	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Prévisions 2019	Cumul
Dépenses	8 000 000	1 625 098	2 052 147	1 916 323	1 829 414	577 018	**8 000 000**
Recettes	0	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	**8 000 000**	**1 625 098**	**2 052 147**	**1 916 323**	**1 829 414**	**577 018**	**8 000 000**

Tout d'abord, comme mentionné précédemment, il est nécessaire de préciser que le crédit alloué pour la période 2015-2019 n'est pas suffisant pour absorber l'intégralité des besoins en renouvellement de l'institution. De fait, certains investissements 2019 ont été bloqués et planifiés sur l'exercice 2020.

Les principales dépenses de renouvellement de l'IMAD ont concerné le renouvellement des équipements suivants :

- le remplacement de mobilier dans les équipes ainsi que la réfection de locaux repris dans le cadre du désenchevêtrement;
- les achats de licences liés au développement des activités de l'IMAD et aux déploiements de nouveaux applicatifs métiers, notamment la migration de versions Microsoft et le nouvel applicatif d'élaboration et de suivi budgétaire;
- le renouvellement courant du parc informatique et des outils nomades métiers;
- le déploiement des équipements de contrôle des accès par carte;
- le renouvellement d'appareils de sécurité;
- des adaptations impératives liées à des contraintes techniques, notamment le changement du standard téléphonique de l'IMAD incluant les infrastructures, les licences ainsi que le déploiement de la nouvelle technologie.

4) Synthèse des investissements prévus entre 2020 et 2024

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	2 240 000	1 400 000	1 660 000	1 820 000	1 880 000	**9 000 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	2 240 000	1 400 000	1 660 000	1 820 000	1 880 000	**9 000 000**

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
5640	2 240 000	1 400 000	1 660 000	1 820 000	1 880 000	**9 000 000**
Total dépenses	2 240 000	1 400 000	1 660 000	1 820 000	1 880 000	**9 000 000**

Nature 5640 : subvention d'investissement aux entreprises publiques.

Aucune charge salariale n'est activée dans le montant du crédit de renouvellement.

4.2) Recettes

Il n'y a pas de recette prévue pour le crédit de renouvellement.

5) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne uniquement la politique publique K – Santé.

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	2 240 000	1 400 000	1 660 000	1 820 000	1 880 000	**9 000 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	2 240 000	1 400 000	1 660 000	1 820 000	1 880 000	**9 000 000**

Comme indiqué, le présent crédit de renouvellement soutient les missions de l'IMAD dans le cadre du maintien à domicile.

6) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements d'équipement et d'informatique.

6.1) Equipements

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Appareils de sécurité à domicile	625 000	485 000	360 000	360 000	320 000	**2 150 000**
Equipements et agencements des locaux	185 000	155 000	140 000	140 000	130 000	**750 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	810 000	640 000	500 000	500 000	450 000	**2 900 000**

Les appareils de sécurité à domicile

Dans le cadre de ses prestations, l'IMAD installe des appareils de sécurité, permettant à une personne en difficulté à domicile (en cas de chute par exemple) d'envoyer un appel à l'aide et de bénéficier d'une intervention.

Le renouvellement du parc doit être effectué de manière régulière afin de répondre aux évolutions technologiques, notamment par le choix d'appareils de sécurité à double interfaces, filaire et GSM, et ce afin d'assurer le niveau de service requis. Des réflexions seront également menées pour l'investissement dans les objets connectés même si la présente source de financement ne suffira pas pour subvenir à tous les besoins de l'institution et de ses clients. Aussi, dans le cadre de son évolution, l'IMAD a la volonté de développer et proposer de nouvelles prestations technologiques.

Enfin, la mise en conformité des locaux communs des immeubles en exploitation requiert la mise en service d'appareils de sécurité supplémentaires pour sécuriser les zones de transit.

Les équipements et l'agencement des locaux

Les collaborateurs de l'IMAD sont déployés sur plus de cinquante sites. Suite à l'entrée en vigueur le 1er janvier 2017 de la loi cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton, l'IMAD est dorénavant titulaire des baux à loyer des locaux occupés par ses équipes. Le maintien du parc immobilier à charge de l'IMAD représente actuellement une surface totale de 21 000 m^2.

Ce parc immobilier doit répondre aux besoins exprimés par les équipes en matière de localisation, d'équipement et de mobilier. Outre la localisation, un renouvellement régulier est nécessaire afin d'assurer une ergonomie de travail adaptée, de pallier la vétusté du mobilier, de s'ajuster aux augmentations

d'effectifs ainsi que de garantir une conformité relative aux normes de mesures de santé et de sécurité au travail.

6.2) Informatique

	Crédit de renouvellement 2020-2024 (en francs)					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul
Parc bureautique	125 000	115 000	80 000	80 000	80 000	**480 000**
Serveurs et réseaux	405 000	315 000	200 000	280 000	500 000	**1 700 000**
Socles applicatifs	280 000	230 000	880 000	960 000	850 000	**3 200 000**
Mobilité technologique	620 000	100 000	0	0	0	**720 000**
Recettes	0	0	0	0	0	**0**
Investissements nets	1 430 000	760 000	1 160 000	1 320 000	1 430 000	**6 100 000**

Parc bureautique, serveurs et réseau

L'évolution de l'infrastructure actuelle permet de gérer de manière sécurisée les informations utiles aux collaborateurs de l'institution fournissant des prestations au domicile des clients grâce à un réseau étendu sur plus de 50 sites géographiques, avec 2 salles machines redondantes, plus de 100 applications, 330 serveurs virtuels, 1 100 postes de travail et 3 000 cartes sim embarquées dans les téléphones.

Pour tenir compte du besoin de mobilité de l'institution, outre le renouvellement de PC devenus obsolètes, le présent crédit permet de mettre en œuvre des solutions mobiles optimisant le temps collaborateur.

L'infrastructure de l'IMAD doit permettre d'assurer la distribution des informations 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Mettre à jour et renouveler les serveurs et l'infrastructure de sécurité (pare-feu, sauvegarde des données) est primordial pour permettre à l'IMAD d'assurer la délivrance de ces prestations. A ce titre, l'architecture vieillissante engendra un effort particulier sur la période du crédit actuel.

Socle applicatif (licences)

Les applicatifs de l'IMAD doivent rester opérants dans l'environnement du réseau de soin et tenir compte de l'évolution technologique des systèmes primaires. La mise à jour des applicatifs dits « stratégiques » (terrain, finances, etc.) sera également rendue nécessaire, leurs technologies datant et ne

répondant plus aux besoins des utilisateurs pour faire face aux enjeux futurs et à la numérisation. Par ailleurs, l'IMAD doit faire évoluer et moderniser ses standards d'échanges avec ses partenaires de soins (HUG, pharmacies, médecins de villes, etc.) en mettant en œuvre les dernières normes de représentation des informations (telles que les normes HL7 et FHIR).

Mobilité technologique

La téléphonie reste un outil de communication essentiel pour échanger des informations entre nos collaborateurs, nos clients, les proches aidants et les professionnels du réseau de soins. Le système téléphonique compte 4 centraux téléphoniques redondants. Ces standards téléphoniques ne seront plus supportés par les fournisseurs à partir de 2019. Le renouvellement des serveurs téléphoniques permettra de mettre en œuvre une technologie dite de communication unifiée entre les téléphones fixes, les téléphones portables et les PC. Cette technologie est supportée par les partenaires technologiques et permettra d'avoir des liaisons sons et images entre les collaborateurs et avec les partenaires de soins améliorant ainsi la qualité et la sécurité des prestations.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

1) *Préavis financier*
2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*

ANNEXE 1

REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé.
- Objet : Projet de loi Projet de loi ouvrant un crédit de renouvellement de 9 000 000 F, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad).
- Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) : CR 04 - Nature 5640
- Politique publique concernée : K Santé
- Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	9'000'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	9'000'000

- Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépense brute	2.2	1.4	1.7	1.8	1.9	9.0
Recette brute	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Invest. net	2.2	1.4	1.7	1.8	1.9	9.0

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits :

☒ oui ☐ non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	Dès 2025
NET INDUIT	-0.04	-0.32	-0.51	-0.74	-0.99	-1.21

ARO

◆ Planification financière :

☒ oui ☐ non Le crédit d'investissement est ouvert dès 2020 conformément aux données des tableaux financiers.

☒ oui ☐ non Les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet sont inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2020.

☒ oui ☐ non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2019-2022.

☐ oui ☒ non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

☐ oui ☒ non Autre remarque : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 28.01.2019 Signature du responsable financier du département investisseur :

2. Approbation / Avis du département des finances

☐ oui ☒ non Remarque complémentaire du département des finances :

Genève, le : 28/01/2019 Visa du département des finances :

A. ROSSET

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 14 janvier 2019.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - IMAD

Projet présenté par le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

(montants annuels, en mios de F)		2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses d'investissement		2.2	1.4	1.7	1.8	1.9	9.0
Recettes d'investissement		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Investissement net	Durée	2.2	1.4	1.7	1.8	1.9	9.0
Mob. et éqpmts - Subv. Invest.	10 ans	0.8	0.6	0.5	0.5	0.5	2.9
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Informatique Incorp. - Subv. Inve	8 ans	1.4	0.8	1.2	1.3	1.4	6.1
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

28.01.2019

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Crédit de renouvellement (2020-2024) - IMAD

Projet présenté par le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

(montants annuels, en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	dès 2025
TOTAL charges liées et induites	0.04	0.32	0.51	0.74	0.99	1.21
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.04	0.32	0.51	0.74	0.99	1.21
Intérêts [34] 1.750%	0.04	0.06	0.09	0.12	0.16	0.16
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.26	0.42	0.61	0.83	1.05
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	-0.04	-0.32	-0.51	-0.74	-0.99	-1.21
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-0.04	-0.32	-0.51	-0.74	-0.99	-1.21

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

28.01.2019

ANNEXE 3